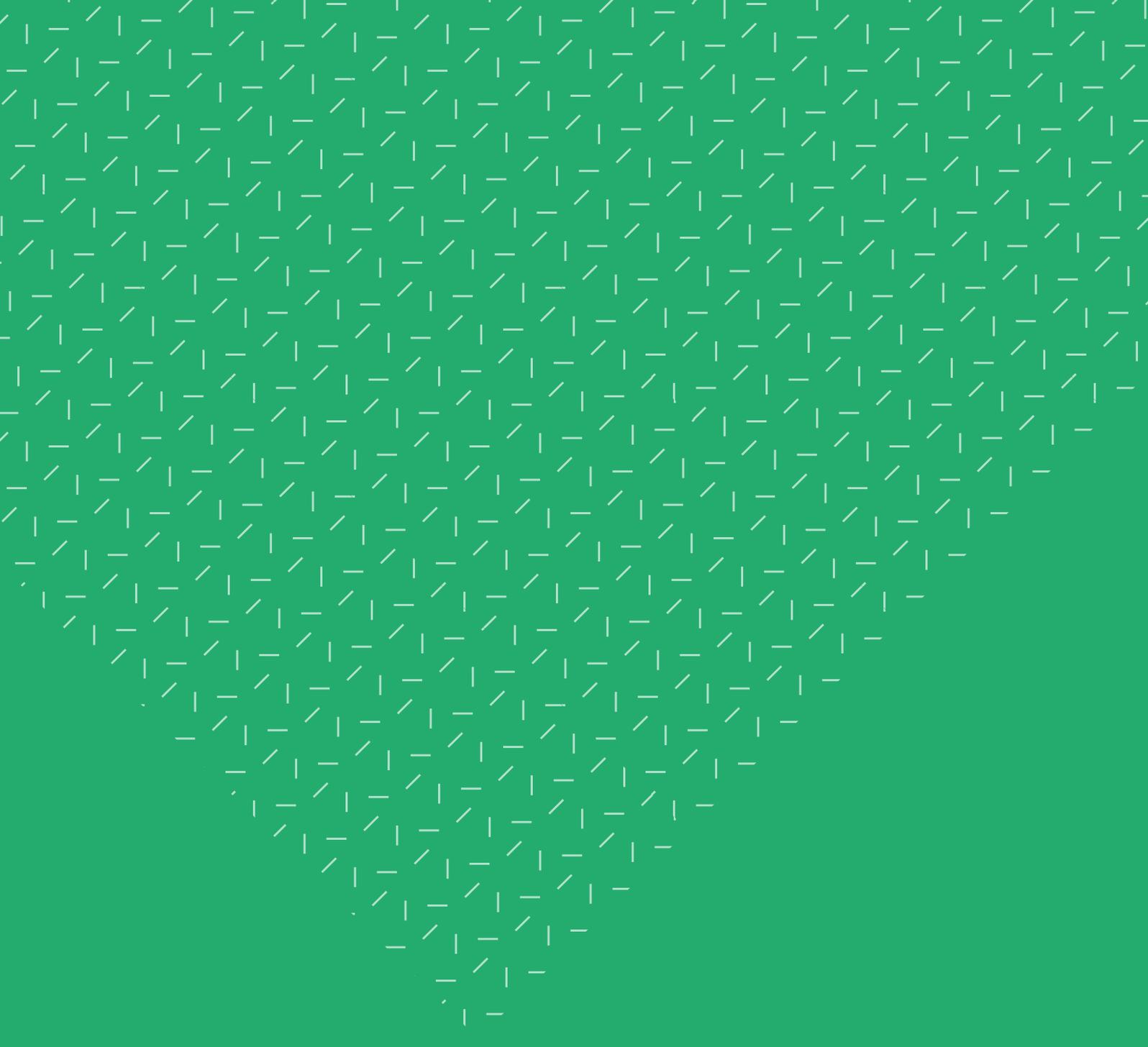




Rapport sur le budget primitif 2025



**Rapport
sur le budget
primitif
2025**

Édito



©Muriel Chaulet/Ville de Lyon

01

DANS QUEL CONTEXTE LE BUDGET 2025 DE LA VILLE DE LYON S'INSCRIT-T-IL ?

GRÉGORY DOUCET

La situation est paradoxale. D'une part la ville de Lyon commence l'année 2025 avec une très bonne situation financière. Nos efforts de bonne gestion et de désendettement depuis quatre ans ont porté leurs fruits : un endettement modéré à 317 millions d'euros, un taux d'épargne supérieur au ratio prudentiel de 10 % et un taux de taxe foncière 10 points inférieur à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants. L'agence de notation DBRS Morningstar a ainsi confirmé la note maximale de la ville de Lyon avec des commentaires élogieux sur la robustesse de son pilotage budgétaire.

D'un autre côté, la politique nationale a fortement aggravé le déficit de la France et le gouvernement actuel en fait peser le poids sur les collectivités locales. Nous dénonçons cette atteinte à la libre administration des collectivités locales car les territoires n'ont pas besoin d'une politique d'austérité mais de la poursuite des investissements nécessaires dans les équipements publics et le développement des services du quotidien.



©Muriel Chaulet/Ville de Lyon

02

JUSTEMENT QUELS SONT LES ENJEUX DE CE BUDGET ?

AUDREY HÉNOQUE

Face à ces contraintes budgétaires, l'enjeu est de concilier la poursuite des projets du mandat et la bonne situation financière de la ville de Lyon. Cette dernière est notamment évaluée par le taux d'autofinancement, pour ne pas avoir à ralentir les investissements indispensables pour la transition écologique et le bien-être des Lyonnais et des Lyonnaises et garantir la soutenabilité de nos dépenses à moyen et long terme.

Ainsi, le budget 2025 a été conçu en maintenant un objectif d'épargne brute d'environ 70 millions d'euros indispensables pour financer la programmation des investissements qui s'accroissent année après année. Ce niveau d'autofinancement limite le recours à l'endettement et financera en 2025 une partie des chantiers en cours : les Ateliers de la danse, l'école Kennedy, la production de logements sociaux, la reconstruction de l'école Pasteur, la construction du pôle social et culturel des Girondins ou encore le parc des Balmes parmi de nombreux autres projets.

Les dépenses de la ville sont mobilisées pour poursuivre les engagements du plan de mandat en faveur de la transition écologique, de la justice sociale et de la participation citoyenne, ainsi que pour soutenir l'engagement des agents et agentes qui font les services publics du quotidien. À ce titre, le budget de la ville permet la poursuite des revalorisations salariales engagées et des mesures sociales (participation à la mutuelle, déprécarisation d'agents...).

03

CONCRÈTEMENT QU'EST-CE QUE LES LYONNAIS ET LES LYONNAISES VONT PERCEVOIR DU BUDGET 2025 DE LEUR VILLE ?

GRÉGORY DOUCET

Même si le contexte contraint nous oblige à aller moins vite que nous souhaiterions, ce budget va permettre de poursuivre le déploiement de nos grands projets : l'amélioration du périscolaire PEP's et de l'accueil de tous les enfants dans de bonnes conditions ; l'extension de la nature en ville avec 30 000 m² nouveaux d'espaces verts entretenus dès cette année ; le fonctionnement en année pleine de la piscine de Gerland qui s'est rajoutée à l'offre lyonnaise ; la mise en place de nouveaux berceaux en crèche avec notamment l'ouverture de l'EAJE Mandela.

Les Lyonnaises et Lyonnais bénéficient également du soutien accru que nous apportons à l'offre culturelle, l'éducation populaire, la solidarité, le sport qui se renouvelle et qui s'accroît chaque année. C'est également le cas pour des événements qui n'auront lieu qu'en 2025 comme les compétitions européennes des Eurogames par exemple !



01.

PROFIL DE LA VILLE 8

1.1. Chiffres clés	10
1.2. Profil socio-économique de la ville	14
1.3. Organigramme des services de la Ville de Lyon	26

02.

CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE 28

2.1. La planification budgétaire	30
2.2. L'organisation budgétaire	32

03.

RAPPORT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 36

3.1. Présentation générale du budget 2025	38
3.2. Fonctionnement 2025	42
3.3. Investissement 2025	66
3.4. Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios d'analyse financière	80
3.5. L'équilibre des budgets annexes	84

04.

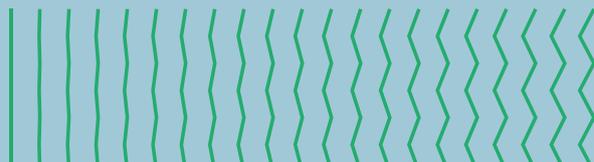
POLITIQUES PUBLIQUES 86

Espace urbain durable	92
Cohésion territoriale et émancipation	98
Solidarités	104
Culture et patrimoine	108
Économie, emploi et insertion	118
Éducation	122
Petite enfance	126
Santé	130
Sureté et tranquillité publique	134
Sport	138
Relation à l'habitant et citoyenneté	144
Pilotage, transformation de l'administration	148
Patrimoine immobilier et logistique	156
Relations publiques	160
Mairies d'arrondissement	164

01



PROFIL DE LA VILLE



1.1. CHIFFRES CLÉS

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Lyon ville-capitale de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est la 3^{ème} ville française, elle rassemble 522 250 habitants, au sein d'une métropole de 1,4 million de Grands-Lyonnais et Grandes-Lyonnaises.

1.1.1. Population

522 250

habitants au 1^{er} janvier 2024

+ 8 975
habitants en 6 ans

271 385
actifs

61 824
étudiants sur Lyon

1.1.2. Immobilier

315 790

logements en 2021
(Source : Logements et démographie - Février 2023)

1.1.4. Espaces verts

8,76
hectares
végétalisés
de plus
depuis 2020

4 772
arbres plantés
depuis 2020

1.1.3. Emploi

26 930
établissements actifs
(Source : INSEE)

349 589
emplois à Lyon
(Source : INSEE)

1.1.5.

Culture

6
musées
municipaux

1
Auditorium
Orchestre National

1
théâtre en régie
(Théâtre
des Célestins)

1
conservatoire
à rayonnement
régional

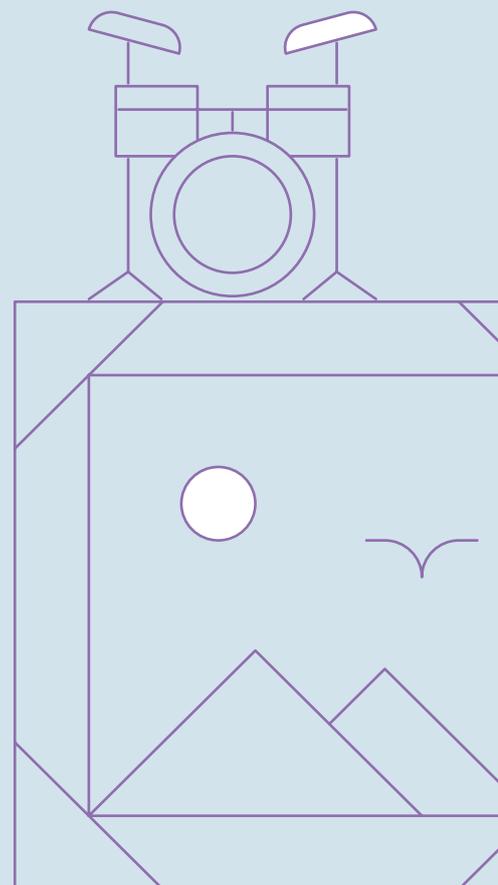
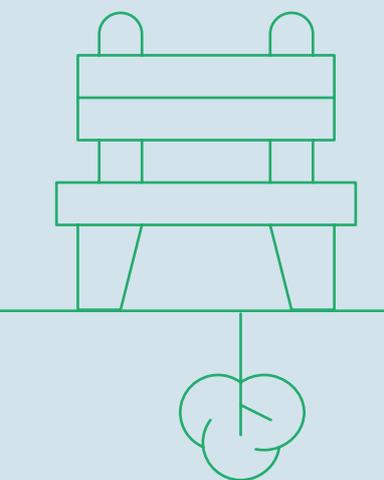
1
École nationale
supérieure des
beaux-arts
de Lyon

5
théâtres
concedés

1
bibliothèque
centrale
(la Part-Dieu)

15
bibliothèques
d'arrondissements

8
scènes découvertes :
théâtre (2),
danse (1), cirque (1),
arts de la rue
et de l'espace
public (1),
musique (3)



1.1.6.

Santé et cohésion sociale

53 755
repas

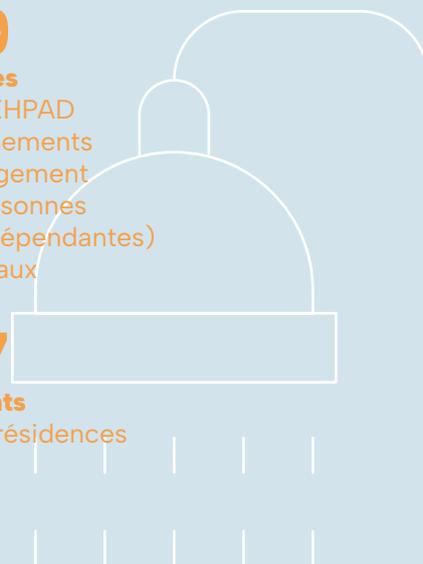
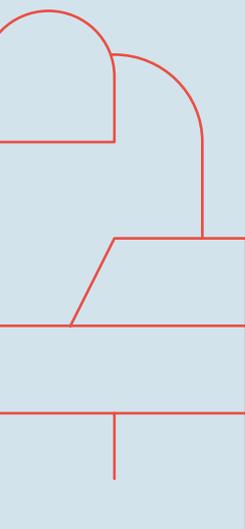
55 852
accès aux douches

4 042
domiciliations
actives
(au 31 décembre 2023)

310 061
accueils physiques
et téléphoniques
au sein des 16 Maisons
de la Métropole de Lyon

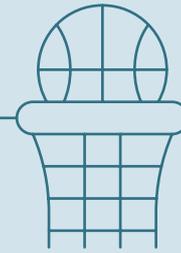
339
chambres
dans 4 EHPAD
(Établissements
d'Hébergement
pour Personnes
Âgées Dépendantes)
municipaux

937
logements
dans 15 résidences
seniors



1.1.7.

Sport



400

clubs sportifs soutenus par la Ville représentent 72 000 adhérents dont 27 000 femmes (38%)

28

athlètes soutenus pour la préparation des JO et JOP

480

associations sportives sensibilisées à la prévention des violences sexistes et sexuelles (1200 personnes)

60 000

téléchargements sur l'application enform@Lyon

4 200

personnes ont suivi des parcours encadrés

11 000

enfants ont bénéficié d'un apprentissage de la natation

12 000

enfants ont bénéficié d'un apprentissage du vélo ou d'une autre activité terrestre en temps scolaire

3 300

participants ReLyonNous

250 000

entrées publiques piscines hiver

215 000

entrées publiques piscine été

140 000

entrées publiques patinoires

600

occupants des installations sportives de la Ville (associatifs, structures scolaires ou structures privées), soit **530 000 heures** et **145 000 créneaux** de pratiques sportives

11 800

participants Hé Hop ! : semaines d'accueil de loisir pour les 3-16 ans sur le temps extra-scolaire

1.1.8.

Mobilités douces

3 805

km de pistes cyclables

153

stations en auto partage

306

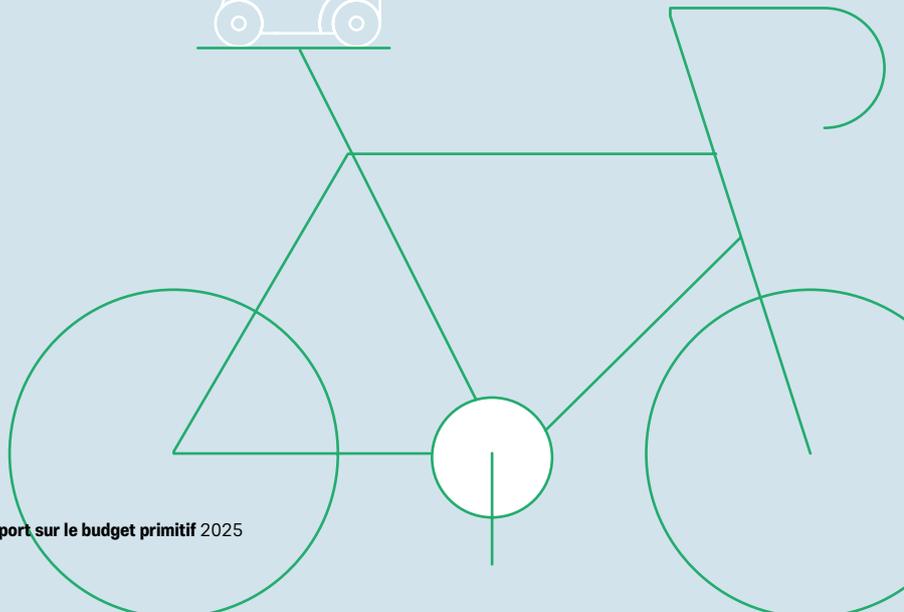
stations Vélo'v sur Lyon

409

emplacements d'auto partage

6 569

vélos Vélo'v disponibles



1.1.9.

Éducation et jeunesse

207

écoles
publiques

1 497

classes

32 924

élèves

546

classes
en maternelle

12 300

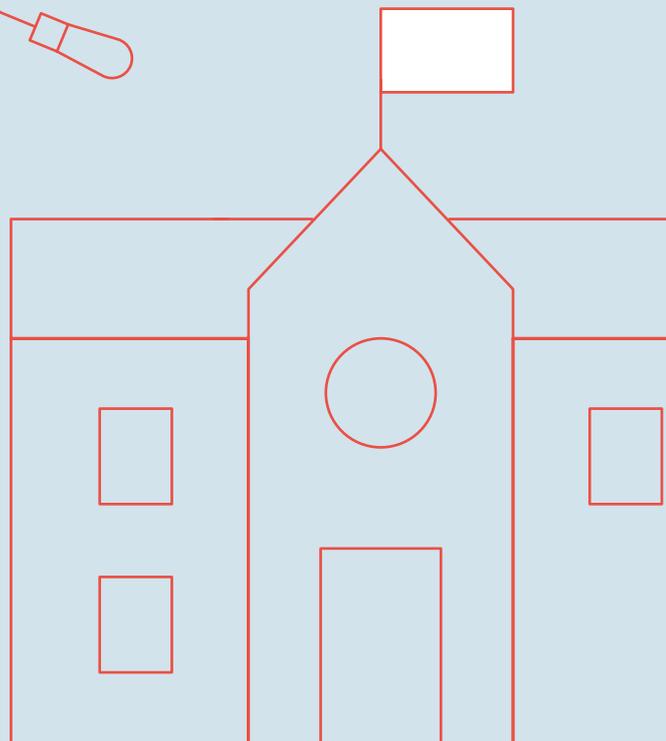
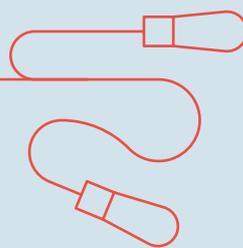
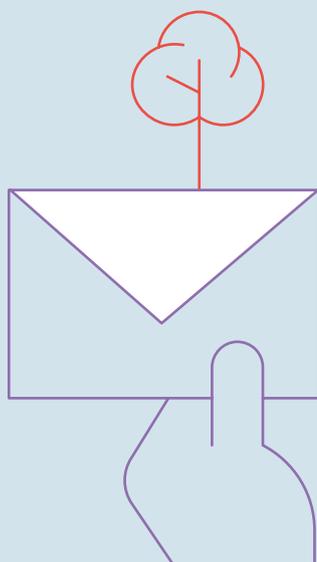
élèves en maternelle

951

classes
en élémentaire

20 624

élèves en élémentaire



1.1.10.

Démocratie

306

bureaux de vote

Nombre d'électeurs.
trices inscrit.e.s sur
les listes électorales

295 638

électeurs aux
européennes

Nombre de votants
(taux de participation)

187 597

votants aux
européennes
(63,47%)

Nombre
de procurations

10 893

procurations aux
européennes

Nombre d'agents
VDL mobilisés
sur les week-ends

741

agents VDL
mobilisés pour les
européennes

296 233

électeurs au 1^{er} tour
des législatives (T1)

226 980

votants au 1^{er} tour des
législatives (76,62%)
4 circonscriptions

27 190

procurations
au 1^{er} tour des
législatives

759

agents VDL
mobilisés pour
le 1^{er} tour des
législatives

225 439

électeurs au 2nd
tour des législatives
(T2). Écart entre
deux tours car
3^{ème} circonscription
élue au 1^{er} tour

166 329

votants au 2nd tour des
législatives (73,78%)
3 circonscriptions

31 441

procurations
au 2nd tour des
législatives

706

agents VDL
mobilisés
pour 2nd tour
des législatives

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA VILLE

N.B : Eu égard à l'application d'arrondi, il peut arriver que le total des pourcentages ne soit pas égal à 100 %

1.2.1.

STRUCTURE DE LA POPULATION (CHIFFRES INSEE 2021)

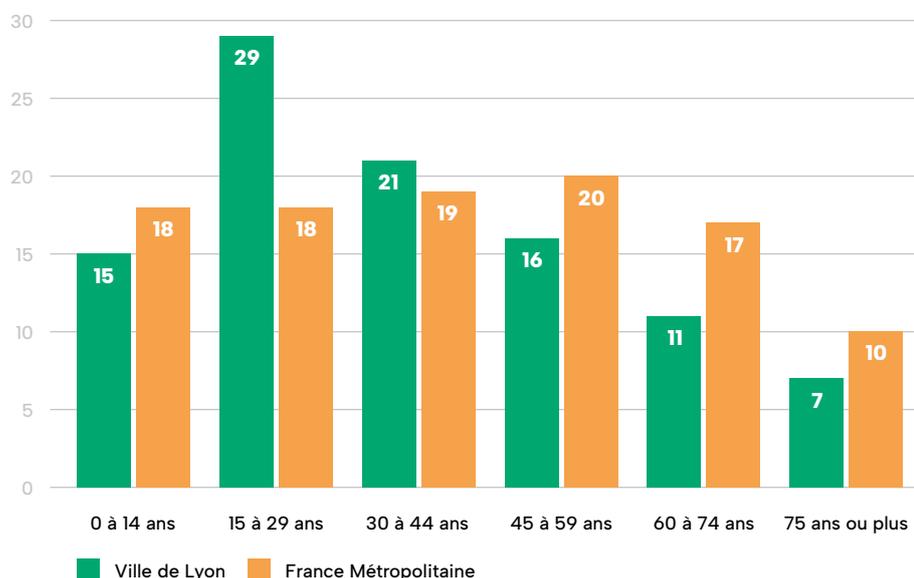
1.2.1.1. Structure par âge

Répartition par tranche d'âge

	LYON		FRANCE MÉTROPOLITAINE
	Nombre	%	%
Ensemble	522 251	100	100
0 à 14 ans	78 760	15	18
15 à 29 ans	151 905	29	18
30 à 44 ans	111 869	21	19
45 à 59 ans	80 992	16	20
60 à 74 ans	58 387	11	17
75 ans ou plus	40 338	7	10

Les Lyonnais sont jeunes : la part de la population de moins de 30 ans reste stable à 44 %. Par rapport à la France métropolitaine, la tranche d'âge 15-29 ans se démarque en représentant 29 % de la population lyonnaise pour 18 % sur le territoire national.

Répartition par tranche d'âge



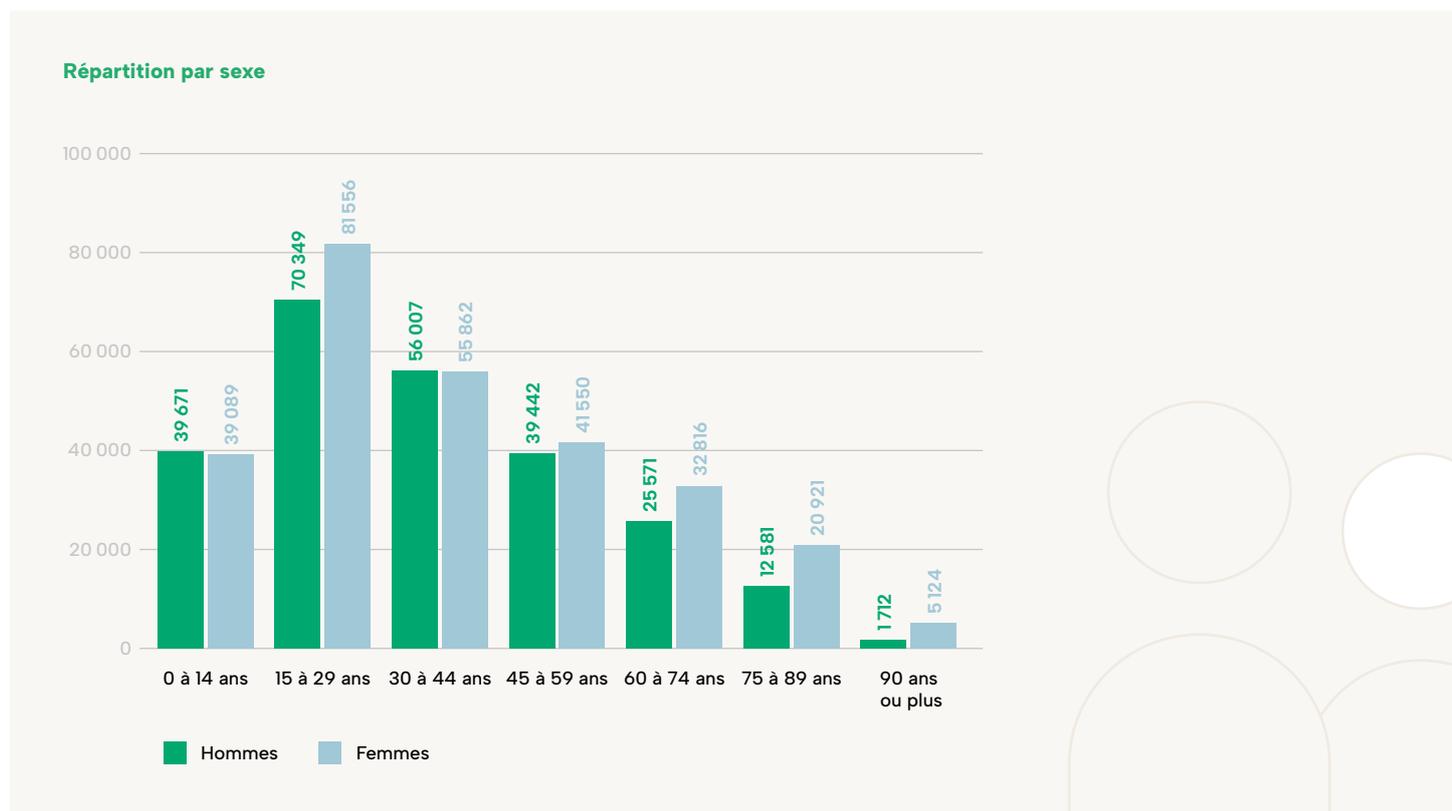
À l'inverse, la part d'habitants de plus de 45 ans est moindre à Lyon que dans le reste de la France, soit 34 % contre 47 % en France Métropolitaine.

1.2.1.2. Répartition femme/homme

Répartition par sexe

	HOMMES		FEMMES	
	Nombres	%	Nombres	%
Ensemble	245 333	100	276 918	100
0 à 14 ans	39 671	16	39 089	14
15 à 29 ans	70 349	29	81 556	30
30 à 44 ans	56 007	23	55 862	20
45 à 59 ans	39 442	16	41 550	15
60 à 74 ans	25 571	10	32 816	12
75 à 89 ans	12 581	5	20 921	8
90 ans ou plus	1 712	1	5 124	2

La population lyonnaise est composée de 276 918 femmes et 245 333 hommes. Il y a donc 31 585 femmes de plus que d'hommes.



Les hommes sont majoritaires en nombre dans les tranches d'âges entre 0-14 ans et 30-44 ans, les femmes restent majoritaires dans la tranche 15-29 ans ainsi que dans les tranches au-delà de 45 ans.

1.2.1.3. Catégories socioprofessionnelles

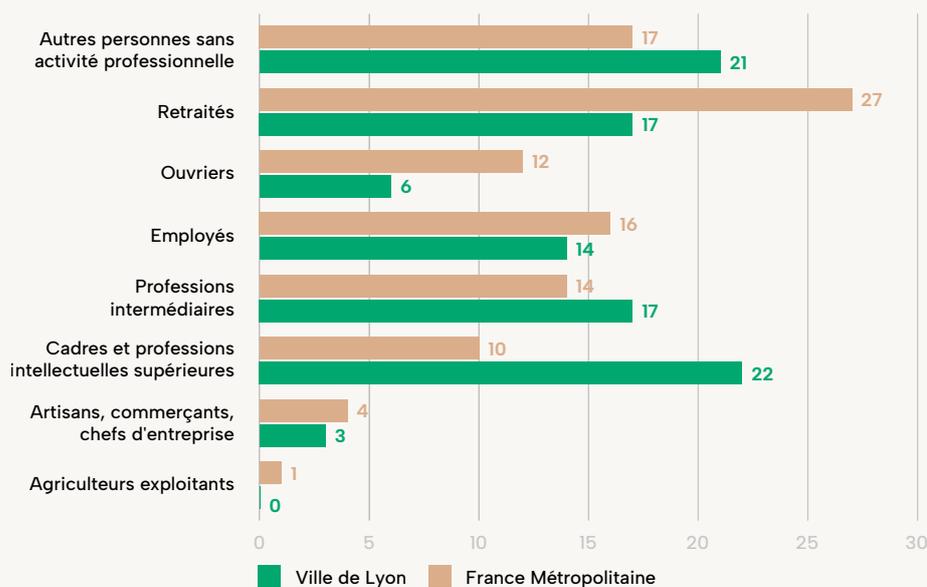
Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans, chiffres 2021)

	VILLE DE LYON		FRANCE MÉTROPOLITAINE
	2021	%	%
Ensemble	443 320	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	98	0,0	1,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13 614	3,0	4,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	97 939	22,0	10,0
Professions intermédiaires	75 639	17,0	14,0
Employés	60 229	14,0	16,0
Ouvriers	25 706	6,0	12,0
Retraités	75 167	17,0	27,0
Autres personnes sans activité professionnelle	94 928	21,0	17,0

Seule la population de plus de 15 ans est prise en compte au titre de la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle. À Lyon, 22% de la population de plus de 15 ans est composée de cadres et professions intellectuelles supérieures.

C'est 12 points de plus que ce que l'on constate au niveau national et en progression par rapport aux années précédentes. À l'inverse le nombre de retraités représente 17% de la population de plus de 15 ans contre 27% au niveau national, soit un écart de 10 points.

Population par catégorie socioprofessionnelle (>15 ans)



Parmi les catégories socioprofessionnelles, on constate que la ville de Lyon compte proportionnellement plus de cadres et professions intermédiaires que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités et d'ouvriers à Lyon est moindre qu'ailleurs en France.

1.2.1.4. Ménages

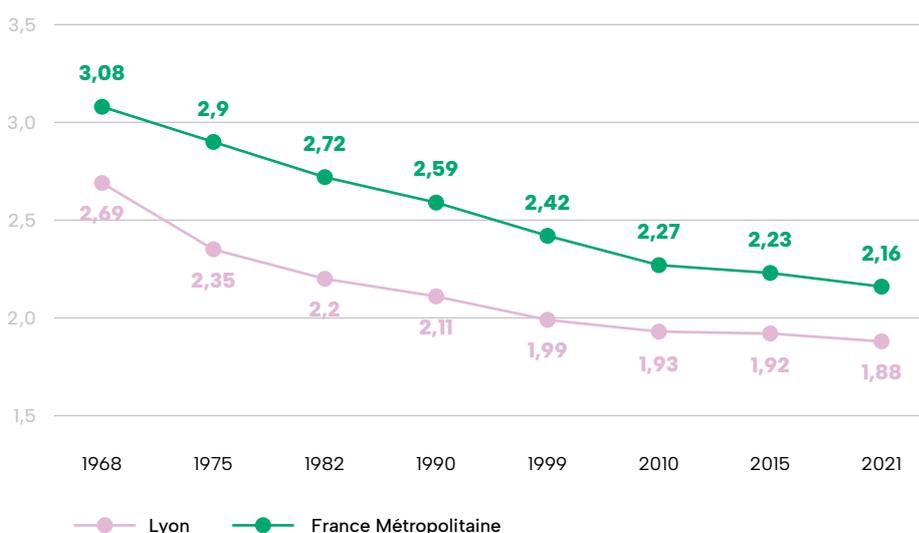
Répartition des ménages (chiffres 2021)

	VILLE DE LYON		FRANCE MÉTROPOLITAINE
	2021	%	%
Ensemble	270 728	100,0	100,0
Ménages d'une personne	139 626	52,0	38,0
<i>Dont Hommes seuls</i>	60 808	23,0	17,0
<i>Dont Femmes seules</i>	78 818	29,0	21,0
Autres ménages sans famille	12 211	5,0	2,0
Ménages avec famille(s)	118 891	44,0	60,0
<i>Dont un couple sans enfant</i>	51 720	19,0	26,0
<i>Dont un couple avec enfant(s)</i>	46 069	17,0	24,0
<i>Dont une famille monoparentale</i>	21 102	8,0	10,0

La ville de Lyon compte 270 728 ménages. La structure des ménages lyonnais est inversée par rapport à la structure des ménages français et ce phénomène progresse. En effet, 52% des ménages lyonnais sont composés d'une seule personne (un chiffre en augmentation) et 44% des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants. L'inverse est constaté au niveau national : 60% des ménages sont des familles et 38% des personnes seules.

La structure des familles lyonnaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le graphique ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles lyonnaises par rapport aux familles françaises. La proportion de ménage avec famille est inférieure à la moyenne nationale, mais l'écart tend à se réduire.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. Depuis cette date, la taille des ménages lyonnais a toujours été en dessous de la moyenne nationale. Cependant l'écart tend à se réduire, la taille des ménages à Lyon diminue moins rapidement que la taille des ménages français.



1.2.2. DIPLÔMES / FORMATIONS EN 2021

Une proportion de diplômés plus importante parmi les non scolarisés (>15 ans)

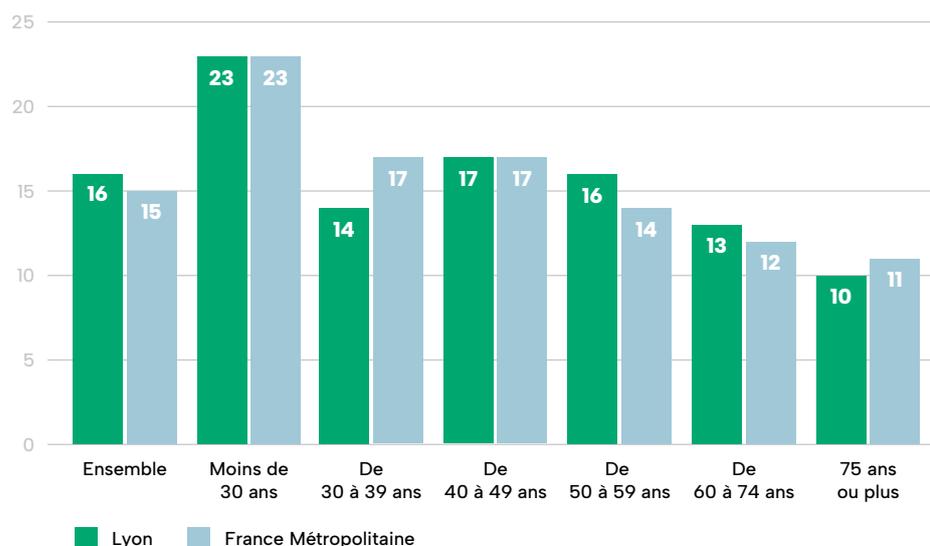
Parmi les Lyonnais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, 31% ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 contre 12% en France métropolitaine. Un chiffre en progression. Cette tendance aux longues études se confirme aussi pour les diplômes à bac + 3 et bac + 4.

	LYON	FRANCE MÉTROPOLITAINE
Ensemble	351193	49 526 381
	Part des titulaires	Part des titulaires
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	13%	20%
BEPC, brevet des collèges, DNB	4%	5%
CAP, BEP ou équivalent	12%	24%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	14%	18%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	11%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	15%	10%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	31%	12%

1.2.3. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2021

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1158 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 432 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal

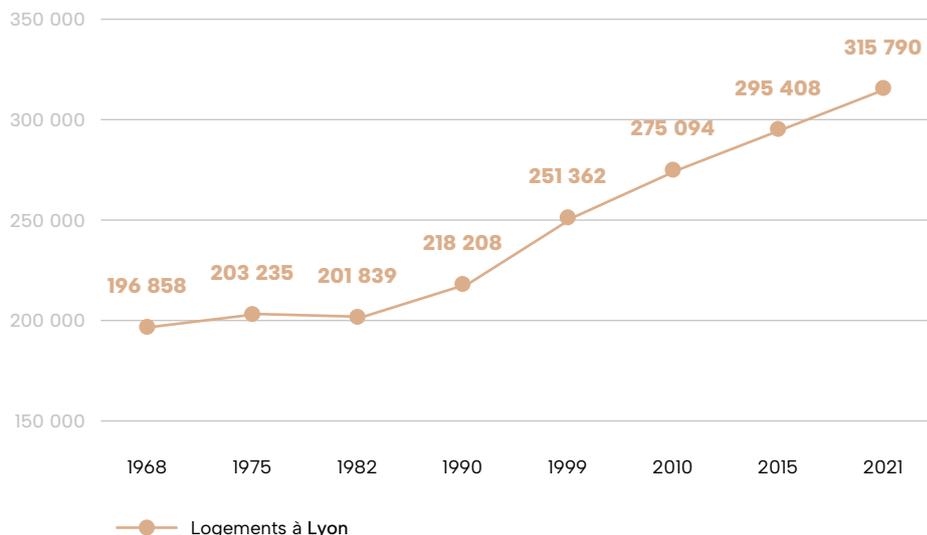


Sur le territoire de Lyon, le taux de pauvreté est de 16% contre 15% au niveau national. Cela indique que 16% des Lyonnais vivaient avec moins de 1158 euros pour une personne vivant seule et de 2 432 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans par mois en 2021. Le taux de pauvreté des Lyonnais est équivalent à la moyenne nationale pour les moins de 30 ans et la tranche de 40 à 49 ans.

Il en est de même pour les tranches 50 à 59 ans et les 60 à 74 ans, mais dans une proportion plus importante. Le taux de pauvreté est seulement inférieur à la moyenne nationale pour les tranches d'âge 30-39 ans et plus de 75 ans.

Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté.

1.2.4.

LOGEMENT EN 2021**1.2.4.1. Évolution du nombre de logements****Évolution du nombre de logements à Lyon**

Le nombre de logements n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, la ville est passée de 196 858 logements à 315 790. La dynamique de construction de nouveaux logements a diminué entre 1975 et 1982 soit - 1396 logements au total sur la période.

Depuis 1982, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la ville de Lyon a augmenté son nombre de logements de 113 951 logements. En moyenne depuis 1975, la Ville a construit 2 447 logements par an.

1.2.4.2. Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation**Typologie de l'occupation des résidences principales à Lyon**

	VILLE DE LYON				FRANCE MÉTROPOLITAINE	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre en %	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	259 368	100	509 541	10,4	100	15,0
Propriétaire	87 931	34	189 622	16,5	58	20,3
Locataire	166 058	64	309 792	7,3	40	8,3
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	42 139	16	96 753	13,4	15	12,2
Logé gratuitement	5 379	2	10 128	8,3	2	12,7

Les ménages lyonnais sont principalement locataires de leur résidence principale et ont emménagé en moyenne depuis 10 ans. Cette proportion de locataires, plus importante qu'au niveau national (64 % contre 40 %), explique en partie la forte mobilité des Lyonnais. En effet, un locataire reste moins longtemps dans son logement qu'un propriétaire.

Enfin, les Lyonnais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine (10,4 ans en moyenne dans un logement sur Lyon contre 15 ans au niveau national).



1.2.5.

DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2022

1.2.5.1. Évolution des créations d'entreprises

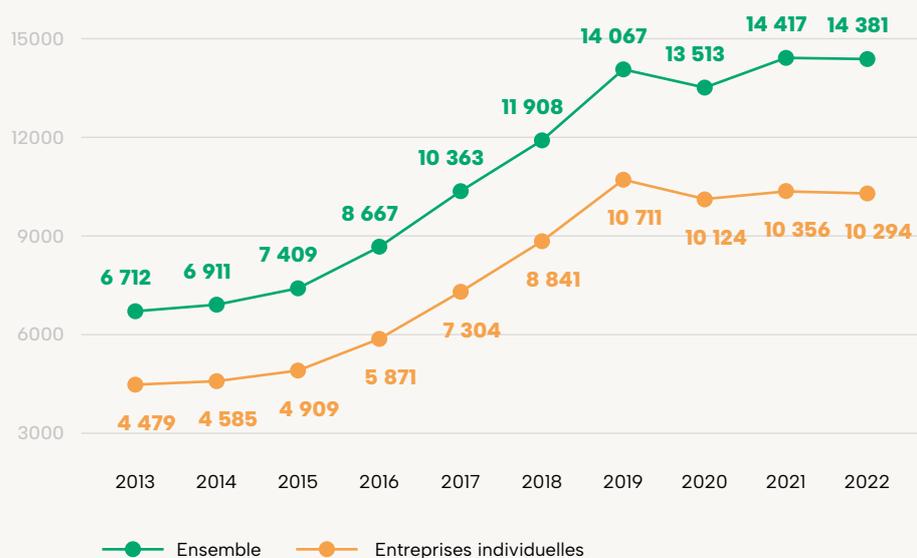
Nombre de créations d'entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ensemble	6 712	6 911	7 409	8 667	10 363	11 908	14 067	13 513	14 417	14 381
Entreprises individuelles	4 479	4 585	4 909	5 871	7 304	8 841	10 711	10 124	10 356	10 294

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2013 et 2015. On observe une progression importante à partir de 2016 jusqu'en 2019. Enfin, les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement à partir de 2018 ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles.

La période Covid se caractérise par une baisse de la création d'entreprises. Depuis, elle se stabilise avec tout de même une tendance régressive qui se dessine.

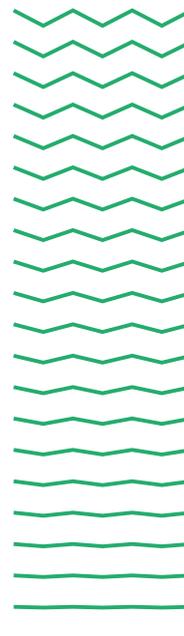
Évolution de la création d'entreprise



1.2.5.2. Nombre d'entreprises par secteur d'activité en 2021

Nombre d'entreprises créées par secteur d'activité

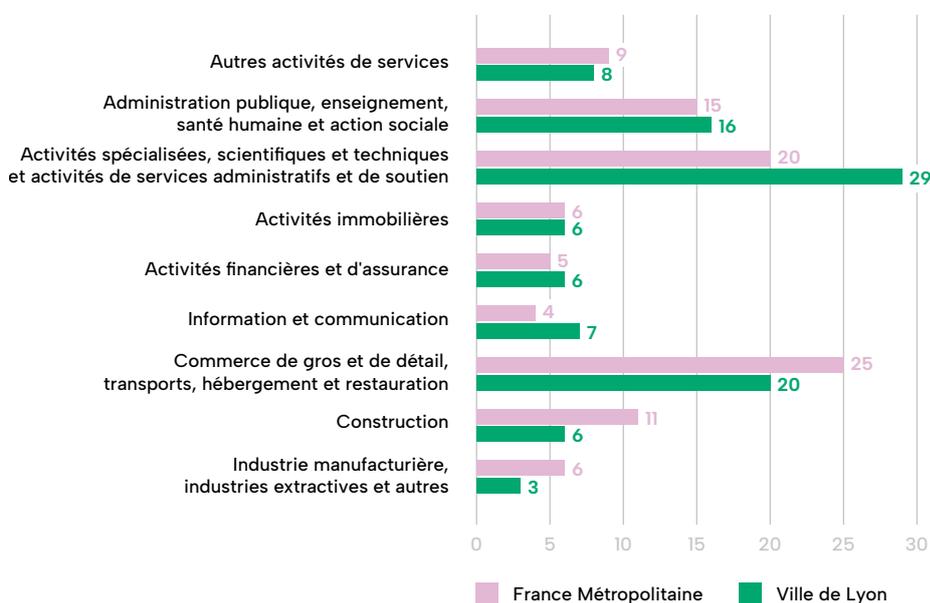
	VILLE DE LYON		FRANCE MÉTROPOLITAINE
	Nombre	%	%
Ensemble	77 972	100	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2 570	3	6
Construction	4 432	6	11
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	15 809	20	25
Information et communication	5 068	7	4
Activités financières et d'assurance	4 302	6	5
Activités immobilières	4 866	6	6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	22 347	29	20
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	12 412	16	15
Autres activités de services	6 166	8	9



En 2021, Lyon comptait 77 972 entreprises en activités. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités scientifiques et de services administratifs, les administrations publiques et le secteur de la santé ainsi que les commerces.

Ces trois secteurs représentent 65% des entreprises sur Lyon. Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises lyonnaises diffère de la moyenne nationale avec une présence plus forte dans le tertiaire.

Évolution de la création d'entreprises

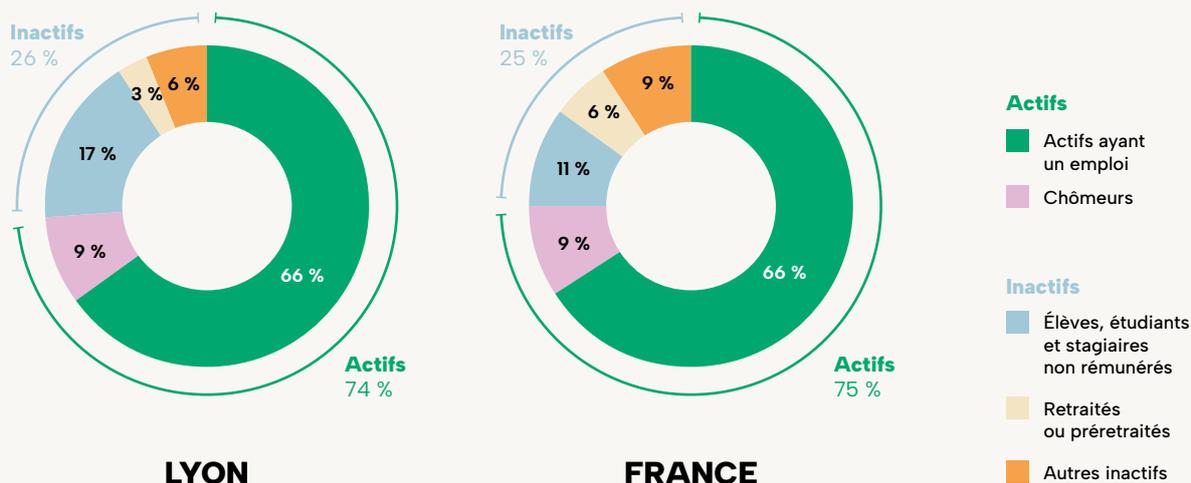


Le graphique montre l'hyperspécialisation du marché de l'emploi à Lyon dans le tertiaire. On constate également que la proportion de commerce est moins importante à Lyon que dans le reste de la France métropolitaine. On peut noter également que le secteur secondaire englobant l'industrie et la construction est moins important à Lyon que dans le reste du pays.

1.2.6. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2021

1.2.6.1. Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Répartition par type d'activité à Lyon et en France



La ville de Lyon compte 66% d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (à égalité de la population française). A contrario, la proportion d'élèves et étudiants atteint 17% à Lyon contre 11% en France. Mis ensemble, ces deux chiffres dépassent celui de l'ensemble de la France (83% contre 77%).

Le chômage compris ici correspond aux déclarations des personnes lors du recensement et non au nombre indiqué nationalement à partir principalement des données France Travail.

1.2.6.2. Emplois, activité et chômage au sens du recensement en 2021

	LYON	
	Nombre	en% de la population totale
Population âgée de 15 à 64 ans	365 824	70 %
Nombre d'actifs résidant à Lyon	275 358	53 %
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	244 217	47 %
Nombre de chômeurs	31 141 *	6 %
Nombre d'emplois dans Lyon	349 589	s.o.
Indicateur de concentration d'emploi	141,3	s.o.

Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à 47% de la totalité de la population de la ville. Leur nombre s'élève à 244 217. Le nombre d'emplois à Lyon est de 349 589. L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe 141,3 emplois sur le territoire pour 100 actifs résidant à Lyon.

* 31 141 est le nombre de personnes qui se sont déclarées comme chômeurs lors du recensement de la population en 2021.

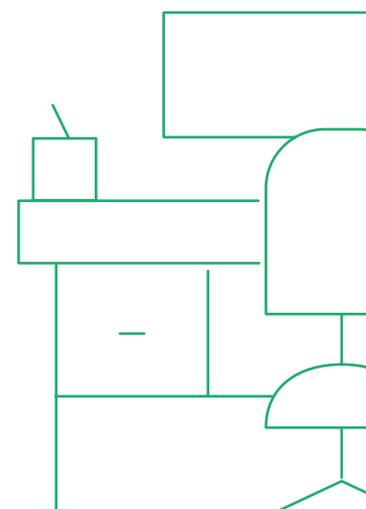
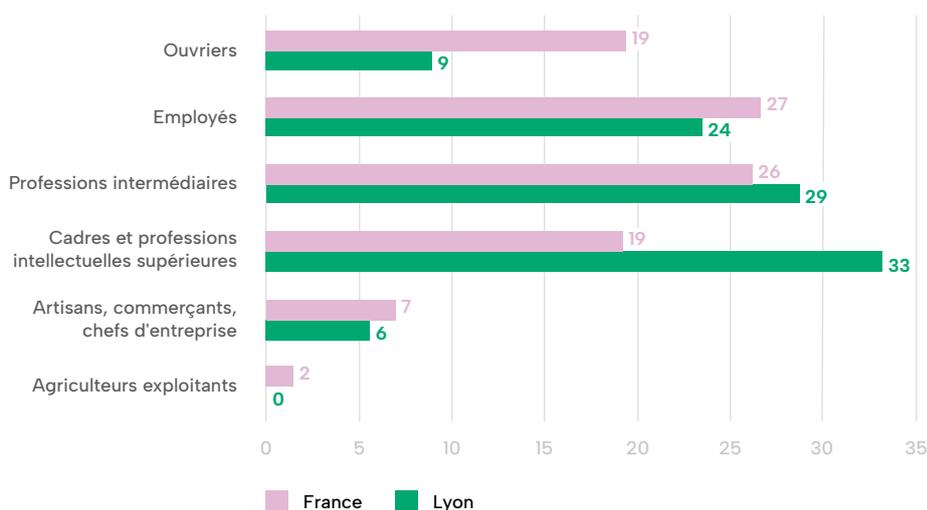
1.2.6.3. Emplois par catégorie socioprofessionnelle

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle à Lyon en 2021

	LYON		FRANCE
	Nombre	%	%
Ensemble	350 907	100	100
Agriculteurs exploitants	130	0	2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19 751	6	7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	116 665	33	19
Professions intermédiaires	100 808	29	26
Employés	82 332	24	27
Ouvriers	31 221	9	19

En comparaison avec la France métropolitaine, la ville de Lyon dispose de deux fois moins d'emplois ouvriers (9% contre 19%). En revanche, les emplois de cadres et professions intermédiaires sont supérieurs au niveau national avec 33% de l'ensemble des emplois du territoire contre 19% en France.

Comparaison des emplois par catégorie socio-professionnelle entre Lyon et France métropolitaine



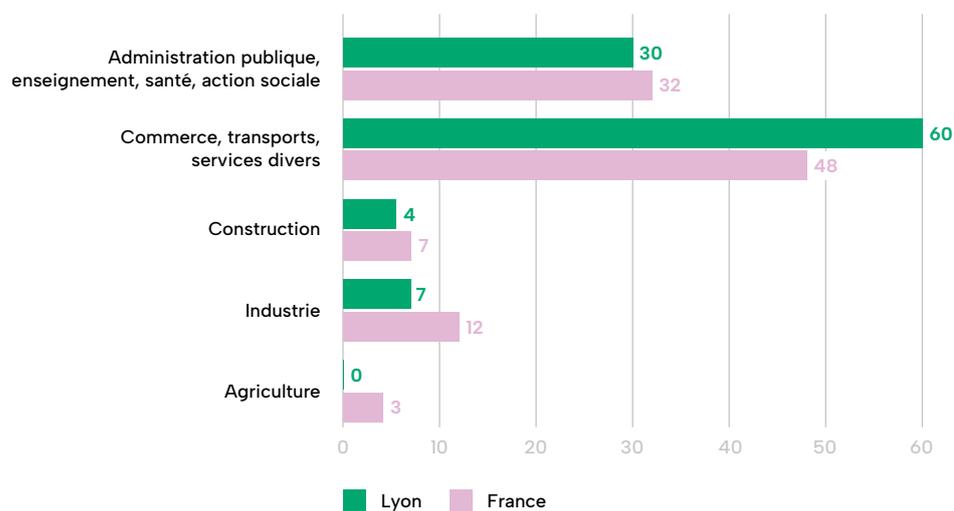
1.2.6.4. Emplois par secteur d'activité

Répartition des emplois par secteur d'activité en 2020

	LYON		FRANCE
	Nombre	%	%
Ensemble	350 907	100	100
Agriculture	287	0	3
Industrie	23 905	7	12
Construction	13 075	4	7
Commerce, transports, services divers	209 493	60	48
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	104 147	30	32

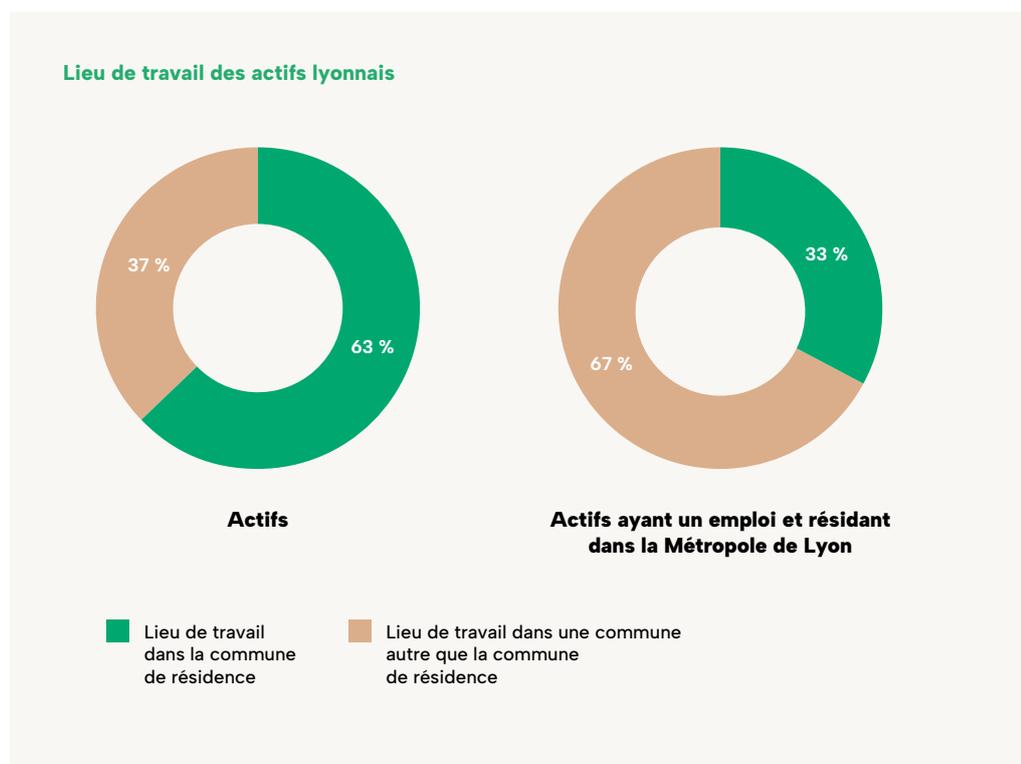
La répartition des emplois par secteur d'activité montre que la majorité des emplois lyonnais se concentre sur le commerce, service, transport, santé et administration à 90 % contre 80 % pour le niveau national. A l'inverse, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés à Lyon.

Comparaison des emplois par secteur d'activité entre Lyon et France métropolitaine



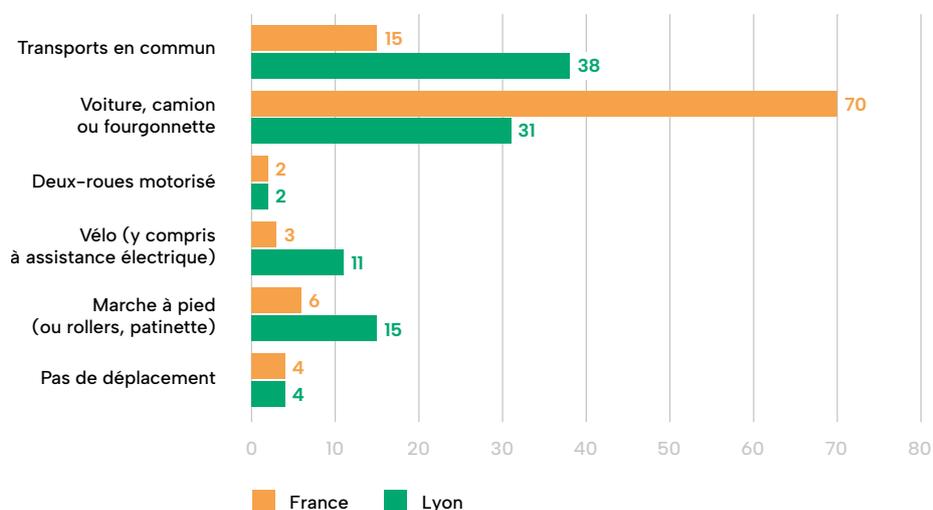
1.2.6.5. Lieu de travail des actifs lyonnais

Une majorité des Lyonnais (63%) ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence. Ce n'est pas le cas pour tous les Français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que leur commune de résidence pour aller travailler.



1.2.6.6. Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

Type de transports utilisés pour aller au travail



La proximité du lieu de travail des actifs lyonnais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont 25% des actifs qui utilisent ces moyens de déplacement, un chiffre en augmentation. Autre fait notable, les Lyonnais utilisent beaucoup plus les transports en commun que la moyenne des Français 38% contre 15%. Ceci s'explique par la bonne offre de transport dans la ville et la métropole de Lyon. Les Lyonnais utilisent moins leur voiture que la moyenne nationale 31% contre 70%, un chiffre en baisse.

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA VILLE DE LYON



Claire LEMEUNIER

Directrice générale adjointe

RESSOURCES

AFFAIRES JURIDIQUES

Stéphanie WETZEL

ASSURANCES

Anne-Laure CHOSSAT

COMMANDE PUBLIQUE

Cyrille GUILLERMOU

CONTRÔLE DE GESTION

Ariane PERRET

FINANCES

Cédric ROUZÉE

MOYENS GÉNÉRAUX

Sébastien BOUCHET

SYSTÈME D'INFORMATION

& TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Jean-Marie SÉGURET

MISSION

INCLUSION NUMÉRIQUE

Charles CHAILLOU



José MORENO

Directeur général adjoint

SANTÉ, PRÉVENTION, SÉCURITÉ

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Céline DELAIGUE - SACQUÉPÉE

CADRE DE VIE

CIMETIÈRES

Carole MIGLIORE

SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ SÛRETÉ

Jérôme HUTET

RÉGULATION URBAINE

Bertrand VEROT

SANTÉ

Guillaume FAUVEL

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Régine POULET

MISSION

GESTION DES CRISES

Vincent NIVON



Jérôme MAILLARD

Directeur général des services

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Chargée de mission : Anna LECCIA

COMMUNICATION EXTERNE

Jeanne REBUFFAT

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Evelyne GAUCHARD-MCQUISTON

PROTOCOLE

Mégaéline PLARD

RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Emilie MIRDJANIAN

MISSIONS

PROJET GABRIEL PÉRI

Anne-Laure CHANTELOT

PROJET CITÉ JARDIN

Julie THURIÈRE

TRANSFORMATION ET GOUVERNANCE

Sonia BEN ALI



Xavier FOURNEYRON

Directeur général adjoint

CULTURE, PATRIMOINE & ÉVÉNEMENTS

AFFAIRES CULTURELLES

Xavier FOURNEYRON

ARCHIVES MUNICIPALES

Louis FAIVRE D'ARCIER

AUDITORIUM - ONL

Nicolas DROIN

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Ophélie RAMONATXO

CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Isabelle RIVÉ

ÉVÉNEMENTS ET ANIMATION

Julien PAVILLARD

→ Pôle des musées d'art

Sylvie RAMOND

→ Musée des Beaux-Arts

Sylvie RAMOND

MISSION

MÉCÉNAT

Guillaume MARIN

→ Musée d'Art Contemporain

Isabelle BERTOLOTI

→ PDES MUSÉES D'HISTOIRES ET SOCIÉTÉS

Xavier DE LA SELLE

→ Musées Gadagne

Xavier DE LA SELLE

→ Musée de l'automobile Henri Malartre

Clarisse DESPIERRES

→ Musée de l'imprimerie et de la communication graphique

Joseph BELLETANTE

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE MUNICIPAL

Sophie FRANÇOIS

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Pierre-Yves LENOIR

→ Service commun Université et vie étudiante*



Aissia KERKOUB-TÜRK

Directrice générale adjointe

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ASSEMBLÉES ET VIE DES ÉLU-ES

Sandrine PILO

COORDINATION INSTITUTIONNELLE

En cours

→ Délégué à la protection des données, valorisation marques et labels

François PALLIN

→ Conseil, Accompagnement & Transformation

Bénédicte SOULAT

PROSPECTIVE & ÉVALUATION

→ service commun de documentation*

MISSION

PROJET D'ADMINISTRATION

Anne-Gaëlle JAVELLE



Grégory DOUCET

Maire de Lyon

CABINET DU MAIRE

DIRECTRICE DE CABINET

Stéphanie BURLET

DIRECTRICE DE CABINET ADJOINTE

Laurence BERNE

DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT

Guillaume DUPEYRON

CHEFFE DE CABINET

Claire-Cécile DAVID



Julie THOMAS

Directrice générale adjointe

JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS & INCLUSION

Adjoint : Jérémy FOURNEL

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Jérémy FOURNEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Abdelkader LARBI

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pascal BRENOT

MISSIONS

VILLE DES ENFANTS

Gwendoline HOUETTE

ÉDUCATION

Marianne SACKUR

PETITE ENFANCE

Affeif CHLAIKA

SPORTS

François PATRIS

ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ

Marie PERROT



Emmanuelle BRISSARD

Directrice générale adjointe

RESSOURCES HUMAINES & DIALOGUE SOCIAL

ADMINISTRATION DES PERSONNELS

Agnès MÉJEAN

COMMUNICATION ET COOPÉRATIONS INTERNES

Alexandre KOSAK

EMPLOI ET COMPÉTENCES

Ariel JANIN

PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH

Elsa CLERC

RELATIONS SOCIALES ET VIE AU TRAVAIL

Icare LE BLANC

MODERNISATION DES PROCESSUS RH

Hayfa GHANAY

MISSION

TRAVAILLER AUTREMENT

my kiêu HUYNH



Gratianna DUMAS

Directrice générale adjointe

PROXIMITÉ & RELATIONS AUX HABITANTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Céline DELAIGUE -

SACQUÉPÉE

QUALITÉ DE LA RELATION USAGERS

Laure BUTIN

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Jean-Yves MARCHAND

MISSION

DÉMOCRATIE OUVERTE

Erwann BINET

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

→ Mairie du 1^{er}

Erwann LE DÛ

→ Mairie du 2^e

Céline THOMAS-CHAFFANGE

→ Mairie du 3^e

Virginie VAISSAUD

→ Mairie du 4^e

Alexandra BLETTY

→ Mairie du 5^e

Gilles FAURE

→ Mairie du 6^e

Bertrand WEILL

→ Mairie du 7^e

Benjamin DURAND

→ Mairie du 8^e

Stéphanie BOGNER

→ Mairie du 9^e

Anne AVRIL



Philippe HUTHWOHL

Directeur général adjoint

URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX

Adjoint-es : Adrien BRUN

et Christiane CERUTTI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Adrien BRUN

AMÉNAGEMENT URBAIN

Frédérique MARTINENT

CONSTRUCTION

Yannis BAILLY

ÉCLAIRAGE URBAIN

Thierry MARSICK

ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Laurence LEGER

BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE

Nicolas MAGALON

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

Nausicaa BOISSON

IMMOBILIER

Christiane CERUTTI

MOBILITÉ URBAINE

Norbert keller-MAYAUD

MISSION

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Julie PURDUE



MÉDIATRICE DE LA VILLE DE LYON

Sandrine SERPENTIER-LINARÈS



02

DANIEL & DENISE
JOSEPH VIOLA
MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE
SAINT-JEAN

STOP



RUE
Jean CARRIÉS

STATIONNEMENT GÉNÉRAL
SAINT-JEAN

CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

La Ville de Lyon est dotée d'un règlement budgétaire et financier (RBF), document obligatoire qui vient, par ailleurs, à l'appui de sa démarche globale de transparence financière et de sécurisation des risques internes et externes.

Ce chapitre a pour objectif de rappeler les principales règles figurant dans ce règlement et ainsi de mieux comprendre le cadre dans lequel se prépare et s'exécute le budget primitif.



LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

2.1.0. CADRE DE LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

enjeu. Elle assure le lien avec les directions opérationnelles et autres directions ressources pour proposer les moyens d'atteindre les objectifs définis par l'équipe municipale.

2.1.0.1. L'enjeu

L'équipe municipale, en lien avec la Direction générale, a pour objectif de réaliser les projets prévus pour le mandat, tout en s'assurant d'une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long et moyen termes ainsi qu'une allocation performante de nos ressources.

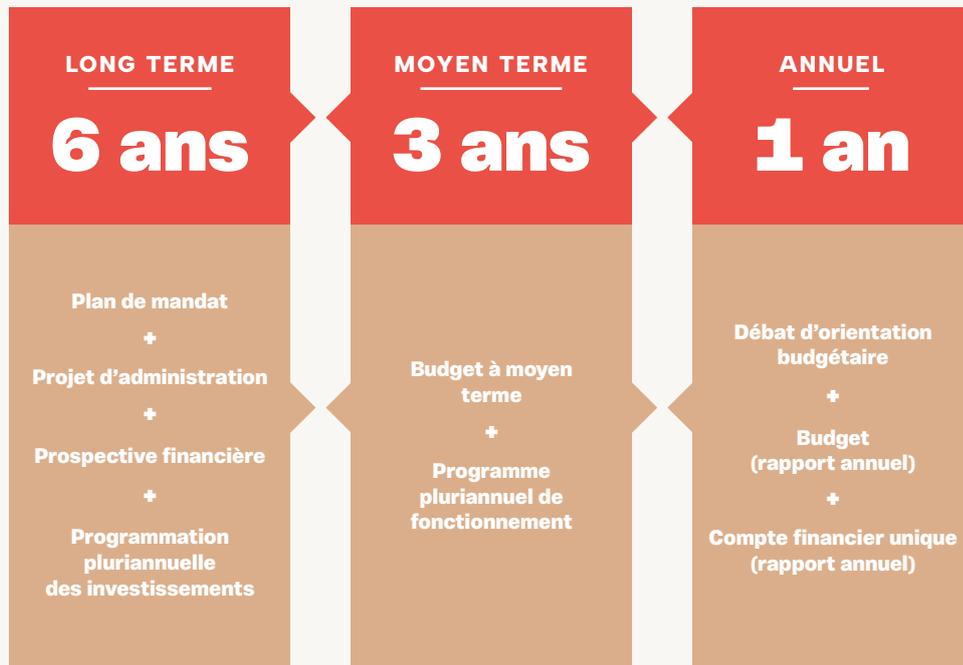
La Direction des Finances est en charge de la mise en œuvre technique de cet

2.1.0.2. La méthode

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Lyon s'inscrit dans une triple temporalité : de long terme, de moyen terme et annuelle.

Au-delà du principe d'annualité budgétaire qui est une obligation légale et conduit la collectivité à préparer tous les ans un budget annuel, la pratique exige de travailler dans un cadre pluriannuel avec l'appui d'un certain nombre de documents cadres présentés ci-après.

Le cadre général de la planification



2.1.1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Selon le souhait des élus, la Direction des Finances met en œuvre un certain

nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur plusieurs années.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur le temps du mandat, six ans. Elle repose sur 4 grands outils.

L'ensemble de ces outils ont en commun une constante adaptation aux évolutions impulsées par l'État (Loi de Finances, progression des recettes fiscales) et au contexte économique fluctuant (crise énergétique, contexte sanitaire).

2.1.1.1. Plan de mandat

Le plan de mandat réunit les grandes orientations politiques portées par l'exécutif municipal et fixe les priorités de la Ville pour les années à venir.

Ce document permet de poser les politiques publiques qui seront menées pendant les 6 ans du mandat et qui seront déclinées ensuite dans un projet d'administration.

2.1.1.2. Le projet d'administration

Ce document donne un cap à l'administration en déclinant le plan de mandat, sa stratégie, ses objectifs en matière de stratégie et de projets.

À la Ville de Lyon, ce projet a été co-construit par près de 200 agents qui ont travaillé sur les projets des directions pour les 6 ans à venir. Cette feuille de route commune de l'administration sera suivie en continu et constitue un objet qui s'adaptera dans le temps. Il est décliné à son tour par les projets des directions regroupant les plans d'actions des directions, eux-mêmes revus et ajustés tous les ans.

2.1.1.3. La prospective financière

Elle constitue l'outil de référence qui permet à la Ville d'assurer le pilotage pluriannuel de sa stratégie financière et le cadrage annuel de chacun de ses budgets.

La prospective se fonde sur quatre indicateurs financiers majeurs : l'épargne brute, le taux d'épargne brute, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et la capacité de désendettement.

La prospective démarre le processus de préparation budgétaire. Construite et présentée par la Direction des Finances en concertation avec la Direction Générale, elle propose au maire et à l'adjointe déléguée aux Finances, un scénario de projection pour le futur en cohérence avec la stratégie financière arrêtée pour le mandat et à partir duquel se définit le cadrage du budget à venir. Elle est partagée avec l'ensemble de l'exécutif et avec les maires d'arrondissement.

2.1.1.4. La programmation des investissements : un programme pluriannuel

La programmation des investissements est un processus continu de planification de projets sur une période donnée, souvent concordante avec la mandature ; elle est pluriannuelle et chiffrée.

Elle permet de recenser les projets d'investissement puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la collectivité. Elle permet de formaliser

la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

La programmation pluriannuelle des investissements est peu réglementée. Les collectivités disposent ainsi de toute latitude pour en organiser la gestion.

2.1.2. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

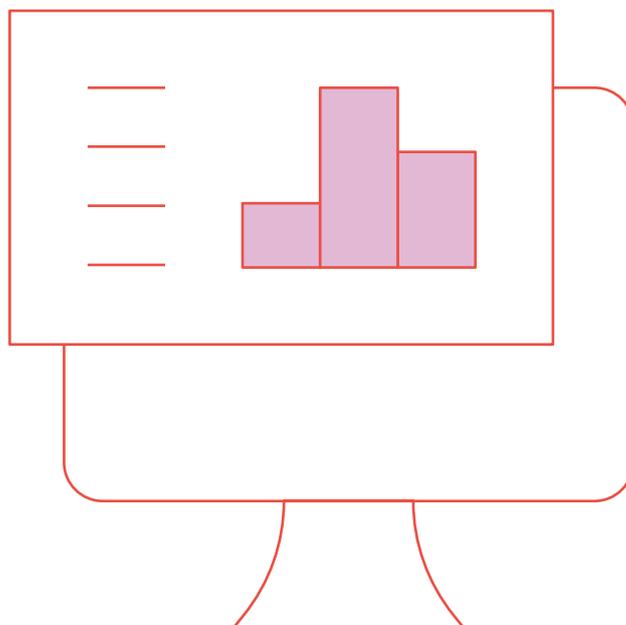
De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

2.1.3. LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Conformément au principe d'annualité budgétaire, la Direction des Finances produit annuellement plusieurs documents qui régissent la gestion comptable et budgétaire :

- Débat d'orientation budgétaire,
- Rapport annuel du budget,
- Compte administratif (jusqu'à 2022) puis Compte financier unique (à partir de 2023 sur le budget 2022).

Ces documents sont explicités dans le règlement budgétaire et financier de la Ville de Lyon.



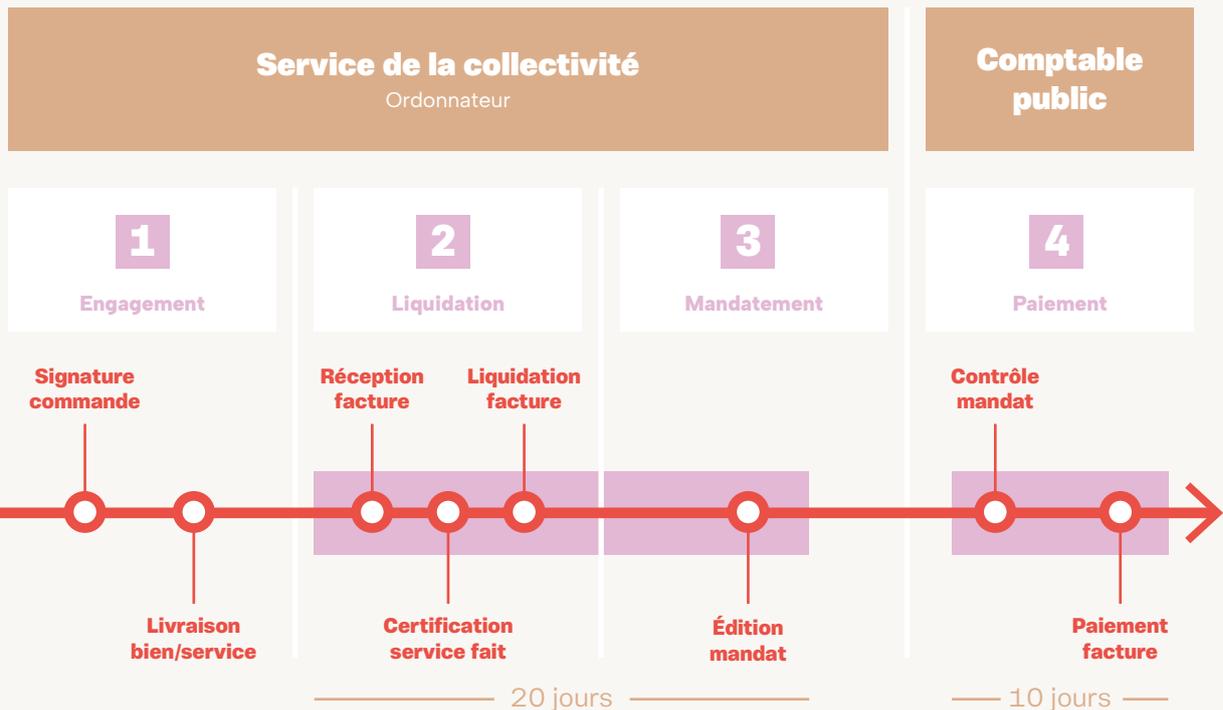
L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Une fois voté, le budget est exécuté comptablement dans le respect du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Ce dernier découle de l'article 20 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique (modifié par l'article 9 de décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012) : les fonctions d'ordonnateur et de comptable public, lequel relève de l'État, sont incompatibles. Les rôles de chacun sont toutefois bien coordonnés.

La qualité d'ordonnateur est dévolue au maire. Il prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Après les avoir engagées et liquidées, il délivre les mandats de dépenses et émet les titres de recettes correspondants.

Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, comptables et ordonnateurs sont soumis à un régime de responsabilité unique et sont justiciables en première instance devant la chambre du contentieux de la Cour des comptes. Ce nouveau régime de responsabilité vise à limiter la sanction des fautes purement formelles ou procédurales, qui doivent désormais relever d'une logique de responsabilité managériale. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le juge financier juge non plus les comptes mais les auteurs des fautes financières les plus graves, ordonnateurs comme comptables publics.



La comptabilité de l'ordonnateur et du comptable sont retracées depuis l'exercice 2023 dans un « compte financier unique » qui constitue désormais la présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

La Ville de Lyon fait le choix à partir de 2023 d'expérimenter un compte financier unique (CFU). Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en question leurs prérogatives respectives.

2.2.1. LE CADRE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDS PRINCIPES

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour un exercice. Il est voté par nature, au niveau du chapitre et de certains articles spécialisés.

Conformément à l'instruction M57 (pour le budget principal, le budget du théâtre des Célestins, le budget de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon et les états spéciaux des Mairies d'arrondissement) et à l'instruction M4 (pour le budget des Halles de Lyon - Paul Bocuse car c'est une régie directe gérant un service public à caractère industriel et commercial), le budget primitif respecte les cinq grands principes budgétaires applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

2.2.1.1. L'annualité budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe : journée complémentaire, autorisations de programme et d'engagement, poursuite de l'exécution du budget sur l'exercice suivant à travers les restes à réaliser, etc.

2.2.1.2. L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique afin de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune et d'assurer un contrôle des opérations financières le plus complet et le plus précis possible.

Par exception, le budget principal avec les budgets annexes et les budgets autonomes (régies sans personnalité juridique) forment le budget de la collectivité dans son ensemble.

Le budget de la Ville de Lyon comprend, outre les états spéciaux des neuf Mairies d'arrondissement, le budget principal et les trois budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon - Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon.

2.2.1.3. L'universalité budgétaire

Deux règles sont corrélées à ce principe d'universalité :

L'interdiction de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement,

- L'interdiction d'affecter une recette à une dépense précise. L'ensemble des ressources doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.
- Il existe toutefois des exceptions à la règle de la « non-affectation » : certaines recettes affectées, par la loi ou des règlements, à des dépenses particulières ; les subventions d'équipement reçues pour un équipement

particulier ; les recettes finançant une opération pour compte de tiers.

2.2.1.4. La spécialité des dépenses

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire.

Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de la non-affectation : si les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses précises, les crédits de dépenses et de recettes doivent au contraire l'être avec précision selon leur nature (répartition par chapitres et articles budgétaires) ou leur destination (répartition par fonctions et sous-fonctions).

2.2.1.5. L'équilibre budgétaire

Le montant total des dépenses doit être égal au montant total des recettes.



2.2.2. LA STRUCTURATION DU BUDGET

Le budget de la Ville se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),



- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux ou de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par exemple.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

2.2.2.1. Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque :

- Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues.
- La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.
- Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts), et éventuellement aux dotations des

comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Ces contraintes d'équilibre sont cadrées et plusieurs ratios sont à intégrer dans les choix budgétaires des collectivités, notamment :

2.2.2.2. Le taux d'épargne brute

(Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)

C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.

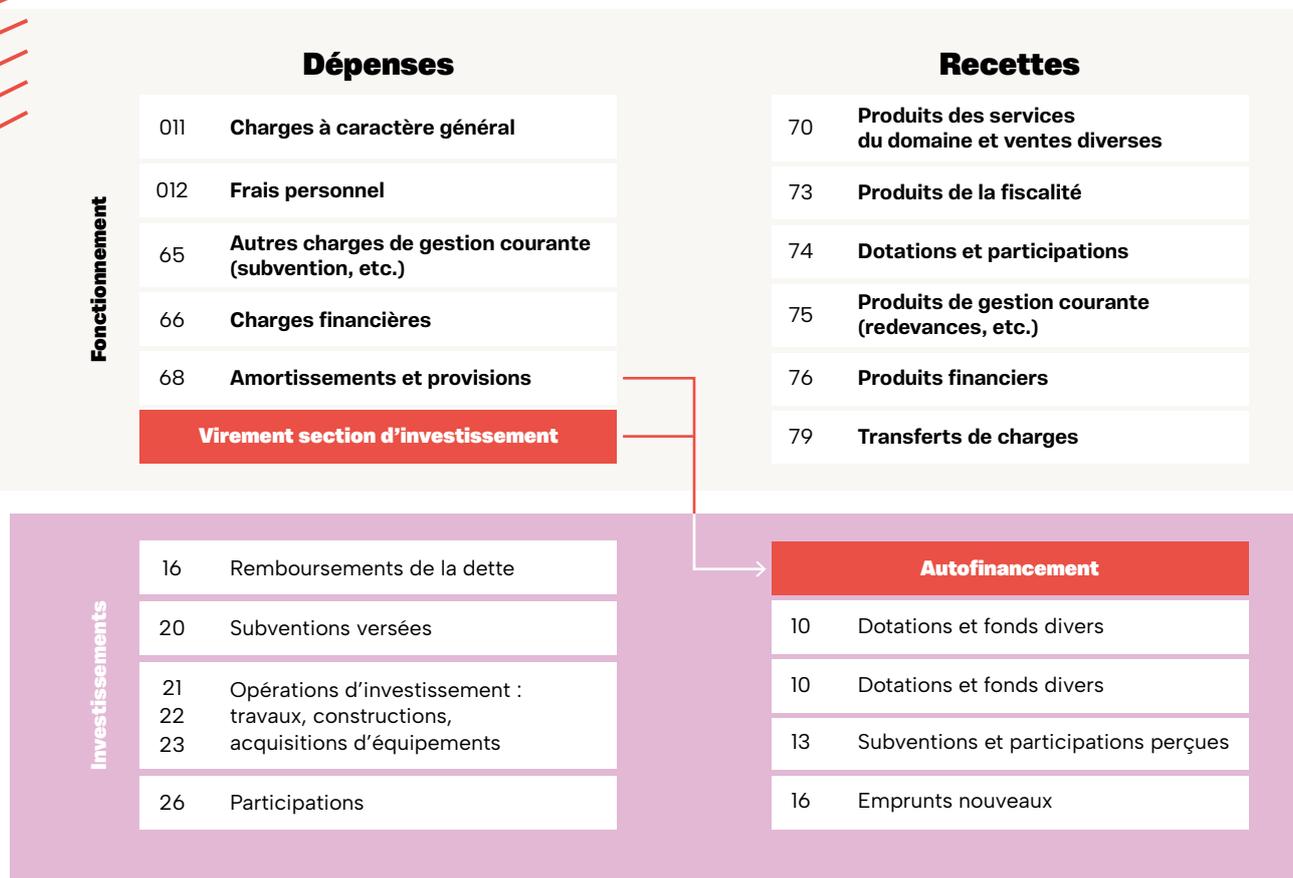
2.2.2.3. L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.

2.2.2.4. La capacité de désendettement

(Stock de la dette en capital / Épargne brute)

Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans.







03

RAPPORT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le budget 2025 de la Ville de Lyon est présenté au vote dans un contexte inédit, sa préparation ayant été menée alors que se dessinaient des mesures à fort impact financier pour les collectivités, non stabilisées dans les débats. Pour maintenir une situation financière saine et faire face à l'effort budgétaire requis par la Loi de Finances de 2025, la Ville a construit son budget en sanctuarisant son épargne brute à un niveau proche de 70 M€. Cette méthode vertueuse contribue à sécuriser l'autofinancement des dépenses d'équipement et à ajuster l'appel à l'emprunt à un niveau modéré.

Les prévisions budgétaires 2025 sont empreintes de cette démarche.



3.1.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2025

3.1.1.

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2025

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	STRUCTURE	EV° BP 2025 / 2024		
DÉPENSES	fonctionnement	682 248 033,00	706 813 607,00	770 020 276,00	787 483 218,00	798 372 295,00	69,8%	1,4%	
	opérations réelles	615 407 345,00	629 650 704,00	692 084 924,00	712 138 072,00	728 439 516,00	63,7%	2,3%	
	opérations d'ordre	66 840 688,00	77 162 903,00	77 935 352,00	75 345 146,00	69 932 779,00		-7,2%	
	investissement	235 182 407,00	237 222 910,00	249 903 895,00	313 125 594,00	345 829 757,00	30,2%	10,4%	
	opérations réelles	188 645 455,00	191 982 112,00	199 486 506,00	256 972 669,00	287 189 414,00	25,1%	11,8%	
	opérations d'ordre	2 536 943,00	2 574 123,00	6 226 910,00	14 367 210,00	18 640 343,00		29,7%	
	mouvements neutres	44 000 009,00	42 666 675,00	44 190 479,00	41 785 715,00	40 000 000,00		-4,3%	
	total dépenses	917 430 440,00	944 036 517,00	1 019 924 171,00	1 100 608 812,00	1 144 202 052,00	100,0%	4,0%	
	opérations réelles	804 052 800,00	821 632 816,00	891 571 430,00	969 110 741,00	1 015 628 930,00	88,8%	4,8%	
	opérations d'ordre	69 377 631,00	79 737 026,00	84 162 262,00	89 712 356,00	88 573 122,00		-1,3%	
	mouvements neutres	44 000 009,00	42 666 675,00	44 190 479,00	41 785 715,00	40 000 000,00		-4,3%	
	RECETTES	fonctionnement	682 248 033,00	706 813 607,00	770 020 276,00	787 483 218,00	798 372 295,00	69,8%	1,4%
		opérations réelles	682 044 423,00	706 572 817,00	769 645 366,00	786 769 008,00	797 731 952,00	69,7%	1,4%
opérations d'ordre		203 610,00	240 790,00	374 910,00	714 210,00	640 343,00		-10,3%	
investissement		235 182 407,00	237 222 910,00	249 903 895,00	313 125 594,00	345 829 757,00	30,2%	10,4%	
opérations réelles		123 341 710,00	116 393 331,00	121 926 064,00	182 341 733,00	217 896 978,00	19,0%	19,5%	
opérations d'ordre		69 174 021,00	79 496 236,00	83 787 352,00	88 998 146,00	87 932 779,00		-1,2%	
mouvements neutres		42 666 676,00	41 333 343,00	44 190 479,00	41 785 715,00	40 000 000,00		-4,3%	
total recettes		917 430 440,00	944 036 517,00	1 019 924 171,00	1 100 608 812,00	1 144 202 052,00	100,0%	4,0%	
opérations réelles		805 386 133,00	822 966 148,00	891 571 430,00	969 110 741,00	1 015 628 930,00	88,8%	4,8%	
opérations d'ordre		69 377 631,00	79 737 026,00	84 162 262,00	89 712 356,00	88 573 122,00		-1,3%	
mouvements neutres		42 666 676,00	41 333 343,00	44 190 479,00	41 785 715,00	40 000 000,00		-4,3%	

* 1333333 € sont inscrits en opération d'ordre en dépenses au BP 2021 et BP 2022 quand ces inscriptions figurent en mouvements neutres en recettes pour ces mêmes exercices.



Le budget 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à 1144,2 M€ (1100,6 M€ en 2024), dont 1015,6 M€ en opérations réelles (969,1 en 2024), 88,5 M€ en opérations d'ordre (89,7 M€ en 2024) et 40 M€ en mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et de trésorerie.

En dépenses, le budget 2025 se traduit par un montant de 728,4 M€ en fonctionnement (+ 2,3 % par rapport à 2024, opérations réelles) et un montant de 287,2 M€ en investissement (+ 11,8 % par rapport à 2024, opérations réelles)

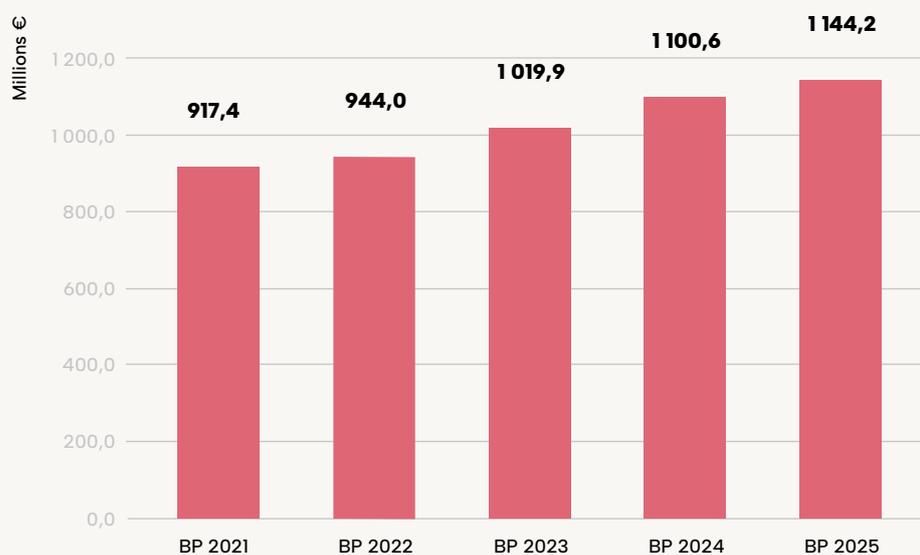
En recettes, le budget 2025 se décompose en un montant de 797,7 M€ en fonctionnement (+ 1,4 % par rapport à 2024, opérations réelles) et un montant de 217,9 M€ en investissement (+ 19,5 % par rapport à 2024, opérations réelles).

Le budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 69,9 M€ en dépenses de fonctionnement correspondant aux dotations aux amortissements (42,7 M€) et au virement à la section d'investissement (27,2 M€). Les dépenses d'ordre en investissement se montent à 18,6 M€ et concernent des inscriptions pour la réalisation des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (18 M€) et à la contrepartie de la reprise sur amortissement des subventions transférables (0,6 M€). Les recettes d'ordre en investissement sont de 87,9 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (42,7 M€), au virement à la section d'investissement (27,2 M€) et à des opérations patrimoniales (18 M€). L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et en recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.



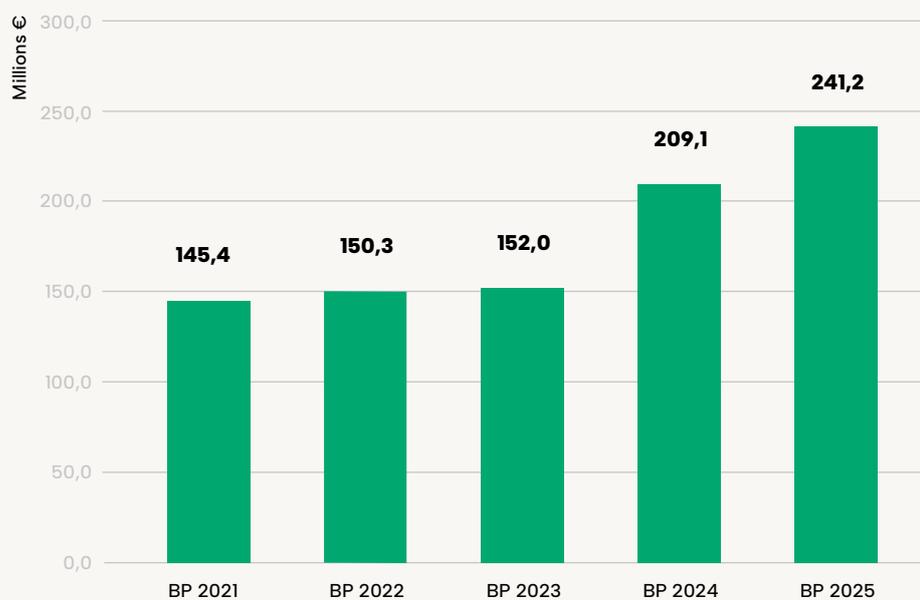


Montant du budget

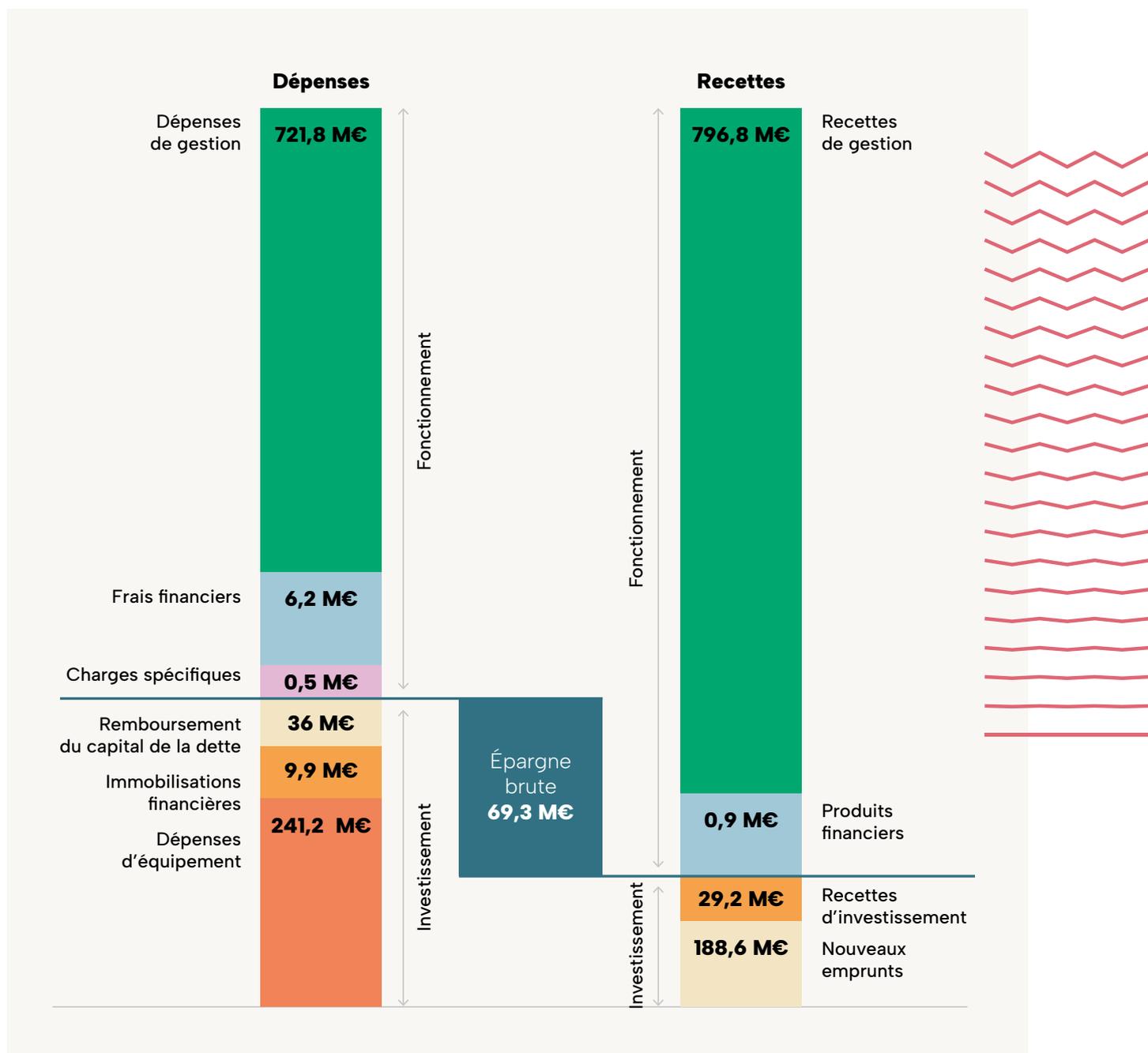


Cette augmentation est en grande partie due au montant des dépenses réelles d'investissement qui s'adaptent aux projets de la municipalité et correspondent au cycle classique d'exécution des dépenses au cours d'un mandat.

Montant des dépenses d'équipement



3.1.2.

**L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL
(OPÉRATIONS RÉELLES)**

Les dépenses de gestion s'élevaient à 721,8 M€ en 2025 contre 705,0 M€ en 2024, soit une hausse de + 2,4 %.

Les recettes de gestion progressent également et s'enregistrent à 796,8 M€ en 2025 contre 785,1 M€ en 2024, soit une hausse de 1,5 %.

L'épargne brute est en légère baisse et s'établit à 69,3 M€.

Le plafond de recours à l'emprunt est en hausse, à 188,6 M€ en 2025. À noter qu'il ne s'agit pas du montant de l'emprunt qui sera mobilisé en 2025 puisque ce dernier dépendra de l'exécution réelle des dépenses d'investissement.

3.2.

FONCTIONNEMENT 2025

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes.

Il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la restauration scolaire, la sécurité publique, le soutien au monde associatif, l'entretien du patrimoine, l'organisation d'événements culturels et sportifs...

Ses principales sources de financement proviennent des impôts locaux, des dotations de l'État et de redevances liées à des services tarifés (piscines, musée...).

Le budget 2025 totalise 797,7 M€ de prévision de recettes et 728,4 M€ de prévision de dépenses.

Les mesures salariales et la période fortement inflationniste expliquent tout particulièrement l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

3.2.1.

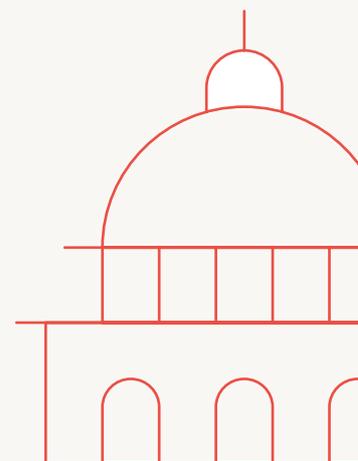
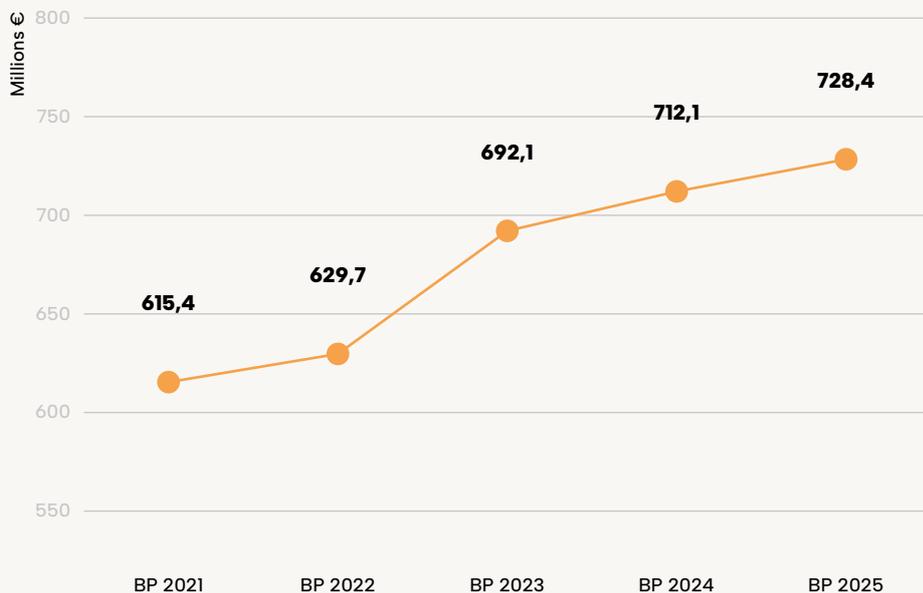
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 728,4 M€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

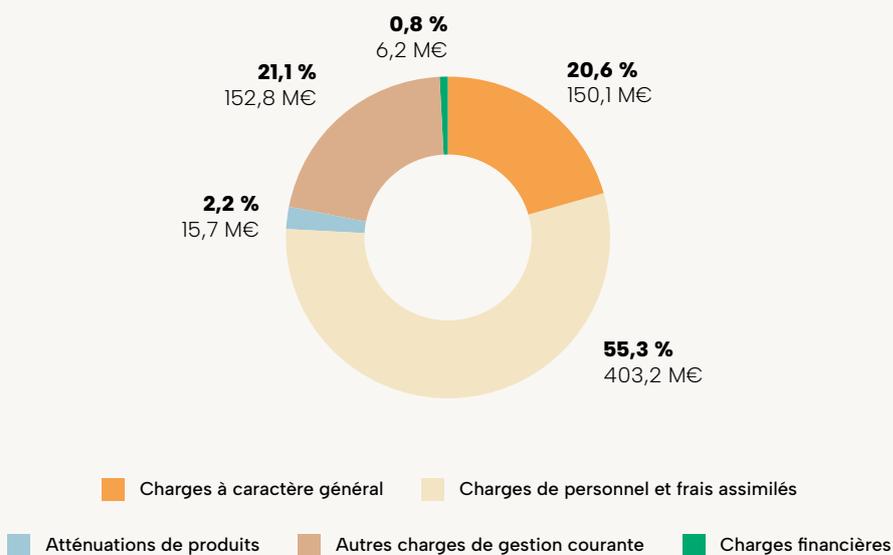
CHAPITRE DÉPENSES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024	
Opérations réelles							
011	Charges à caractère général	115 804 765	115 607 070	156 171 318	145 387 299	150 070 542	3,2%
012	Charges de personnel et frais assimilés	347 000 000	357 000 000	373 250 000	391 912 500	403 161 071	2,9%
014	Atténuations de produits	12 017 000	12 092 000	15 002 855	19 907 267	15 738 599	-20,9%
65/6586	Autres charges de gestion courante	135 125 761	139 990 520	140 973 794	147 797 372	152 840 405	3,4%
	<i>dont subvention au CCAS</i>	<i>12 632 356</i>	<i>13 556 656</i>	<i>16 185 744</i>	<i>16 185 744</i>	<i>19 513 038</i>	<i>20,6%</i>
66	Charges financières	5 001 000	4 502 395	6 228 238	6 674 915	6 170 000	-7,6%
67	Charges spécifiques	458 819	458 719	458 719	458 719	458 899	0,0%
68	Provisions	0	0	0	0	0	0,0%
Total dépenses réelles		615 407 345	629 650 704	692 084 924	712 138 072	728 439 516	2,3%

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) progressent de 2,3%. Elles progressent ainsi de 712,1 M€ à 728,4 M€.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Structure des dépenses réelles de fonctionnement



3.2.1.1. Les charges à caractère général : 150,1 M€

Les charges dites « à caractère général » (chapitre 011) représentent le troisième poste de dépense, après les dépenses de personnel et le poste des subventions et participations versées. Ce chapitre budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité, hors dépenses de personnel.

Les charges à caractère général augmentent de 3,2 % par rapport à 2024. Les dépenses du budget 2025 sont prévues à hauteur de 150,1 M€ contre 145,4 M€ en 2024.

La progression de 4,6 M€ enregistrée entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025 est diffuse, compte tenu des effets toujours impactants de l'inflation. Certains postes concentrent néanmoins une progression spécifique, tels que les crédits ouverts pour la consommation d'eau (+0,9 M€), l'entretien des terrains et espaces verts (+0,6 M€) ou les frais liés au gardiennage de bâtiments municipaux (+0,6 M€). Ces progressions sont incluses dans les présentations qui suivent. Le chapitre est de plus rehaussé de 0,8 M€ de crédits destinés à la prise en charge de prestations de services funéraires, suite au changement de mode de gestion de ce service. Ce montant est soustrait du poste « charge de gestion courante » qui le portait jusqu'alors, le mouvement est donc neutre.

Près de 90 % des charges à caractère général

- assurent le bon fonctionnement des services municipaux dans les domaines liés à l'éducation (25,6 M€) et la culture (11,8 M€) ;
- garantissent l'usage, l'entretien et le respect de l'espace urbain (21,2 M€) et du patrimoine immobilier de la Ville (47,9 M€) ;

- concourent au bon fonctionnement de l'administration (27 M€).

D'autres postes de dépenses participent au financement de ces domaines, une vision exhaustive des crédits alloués figure en partie 4 de ce rapport.

Les 25,6 M€ consacrés au secteur de l'éducation, représentent 17 % des charges à caractère général (hors dépenses de personnel dédiées). Ces crédits recouvrent l'entretien et le fonctionnement des établissements scolaires, incluant l'achat de fournitures pédagogiques, les travaux courants de maintenance des bâtiments ou encore les prestations de nettoyage. Ces crédits financent également les activités éducatives et périscolaires, les accueils de loisirs, le temps de l'enfant ou encore la Ville des enfants. Enfin, les dépenses en lien avec l'alimentation (restauration scolaire, collecte des bio-déchets, alimentation durable) constituent une part notable de ces dépenses prévisionnelles, à hauteur de 15,2 M€.

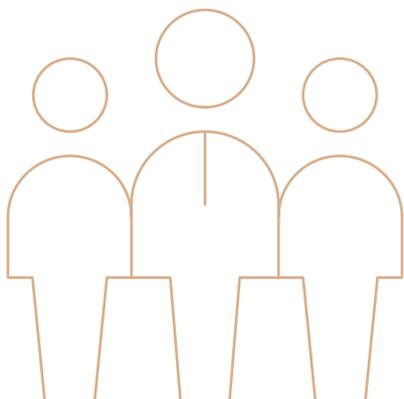
Les 11,8 M€ consacrés au secteur de la culture et du patrimoine recouvrent notamment les dépenses de fonctionnement des musées (3,4 M€, hors dépenses de personnel), ainsi que les dépenses liées à l'évènementiel culturel prévu pour 2025 tels que la Fête des Lumières, le 14 juillet, le Festival Entre Rhône et Saône ou encore Tout le Monde Dehors. Le poste inclut également les fluides (1 M€) de la Bibliothèque municipale de Lyon (BML)

L'usage, l'entretien et le respect de l'espace urbain sont dotés de 21,1 M€, destinés à assurer l'éclairage urbain et le plan lumière (3,6 M€), la maintenance des espaces verts, la propreté urbaine, les frais induits par la gestion des mobilités et du stationnement ainsi que des occupations temporaires de l'espace public.



Le patrimoine immobilier et logistique dispose d'une enveloppe de 47,9 M€ affectée principalement aux fluides (23 M€ hors bâtiment de la Bibliothèque Municipale de Lyon et éclairage urbain), à la gestion locative utile aux services de la Ville (13,4 M€), à la maintenance et la sécurité des bâtiments municipaux (7 M€) ainsi qu'à l'entretien – réparation du parc automobile de la Ville (1,8 M€).

Les moyens alloués au pilotage de l'administration et à sa transformation s'établissent à 27,7 M€. Ces crédits comprennent les dépenses relatives aux infrastructures et systèmes d'information, ainsi qu'à l'environnement numérique des agents de la Ville (9,8 M€), les moyens attribués au pilotage et à l'évolution des ressources humaines (4,8 M€), aux assurances (2,7 M€) et aux diverses fonctions support des services municipaux.



3.2.1.2. Les charges de personnel et frais assimilés : 403,2 M€

La Ville de Lyon ouvre de nouveaux équipements et développe l'offre de services publics. Le plan de mandat entend adapter la Ville aux grands défis contemporains (crise climatique, énergétique, sanitaire, économique et sociale) dans le respect des valeurs cardinales que sont la transition écologique, la justice sociale et l'équité territoriale et ce, au travers d'un plan d'équipement et d'administration ambitieux.

Parce que la Ville offre un service public de proximité, les agents municipaux jouent un rôle central pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Les dépenses de masse salariale traduisent l'engagement fort souhaité par l'exécutif en matière de personnel, afin de répondre aux besoins des habitants au travers d'un service public de qualité.

La volonté de la collectivité, pour 2025, est de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris dans le pacte social et le pacte usagers initiés dès 2021. Il s'agit de donner les moyens nécessaires aux services pour la mise en œuvre des politiques publiques et d'améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents. Cela se concrétisera notamment en 2025 par :



- dans un contexte budgétaire incertain lié au contexte national, une stabilité des effectifs (hors ouverture d'équipements) ;
- dans la continuité des mesures de pouvoir d'achat, un accent particulier porté à la politique sociale avec, d'une part la prise en charge par la Ville à hauteur de 100 % de la hausse des tarifs du contrat prévoyance (+16 % à compter du 1^{er} janvier 2025), et d'autre part, les crédits consacrés à la mutuelle santé avec la couverture à hauteur de 50 % de la hausse du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) au 1^{er} janvier 2025 ;
- la création de postes pour assurer l'ouverture de 3 crèches et pour poursuivre les processus de déprécarisation des animateurs périscolaires entamé en 2021 ;
- par la poursuite du plan attractivité, afin de pallier notamment les difficultés de recrutement.

Le budget de personnel 2025 est fortement impacté par les mesures de mise à contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, dont l'ampleur dépendra du texte définitif de la loi de finances, non connu à la date de rédaction.

Malgré cela, la Ville souhaite poursuivre son effort sur les dépenses de personnel avec une évolution de 2,9 % de la masse salariale en 2025, permettant ainsi d'agir pour l'attractivité de la collectivité.

Aussi, les dépenses de personnel du budget principal 2025 s'élèvent à **403,2 M€**.





©Muriel Chaulet/Ville de Lyon

Les dépenses de masse salariale se répartissent entre les programmes budgétaires suivants :

LES MOYENS PERMANENTS

Ils constituent **86%** du budget (**347 M€**, soit +3,8% par rapport au BP 2024). Les dépenses de personnel de ce programme ont été calculées en tenant compte essentiellement de :

- **la politique active en faveur des carrières et de la rémunération des agents municipaux intégrant :**

- l'effet report sur 2025 de la revalorisation du régime indemnitaire 2024 pour tous les agents, visant pour mémoire, à donner du pouvoir d'achat aux agents, tout en renforçant l'attractivité de la collectivité. En 2024, les agents ont bénéficié d'une hausse mensuelle de leur régime indemnitaire de 100 € bruts et de 125 € bruts pour ceux appartenant aux filières sociales et médico-sociales. Le coût en année pleine de cette revalorisation s'élèvera à 10 M€. Elle est intervenue à compter d'avril 2024 avec un effet report de 2,5 M€ sur le budget 2025,
- le passage à 75% des ratios d'avancement des catégories C, permettant ainsi d'améliorer le déroulé de carrière des métiers les plus en contact avec la population mais également ceux aux salaires les plus modestes ;

- la revalorisation, en 2025, du régime indemnitaire de la filière police municipale suite à l'évolution du cadre juridique ⁽¹⁾. La Ville de Lyon a souhaité se saisir de cette opportunité afin d'en faire un réel levier d'attractivité et de fidélisation en faveur de ses policiers municipaux dont l'engagement quotidien au plus près de la population n'est plus à démontrer,
- la fin de la compensation de la hausse en 2024 d'un point du taux de cotisation patronale CNRACL⁽²⁾ (1,5 M€),
- l'effet report de la hausse du SMIC au 1^{er} novembre 2024,

- **des prévisions d'effectifs englobant :**

- les effets reports des créations de poste intervenues en 2024 et dans les années précédentes ;
- les créations de poste pour l'année 2025 pour un solde net de 74,6 créations (dont une partie créée au titre des déprécarisations des animateurs et 12 créations donnant lieu à un financement supplémentaire. Ces créations concerneront les postes nécessaires aux ouvertures d'équipement (crèches) et à la poursuite de la déprécarisation engagée depuis 2021, notamment les animateurs de la direction de l'Éducation. Dans ce cadre, une centaine d'agents seront dé-précarisés en 2025 : il s'agit en effet, de déprécariser des agents jusque-là non permanents en créant des postes permanents et ainsi de stabiliser les organisations.

- **du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** qui intègre les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes et l'effet de noria lié au turn-over des effectifs.

Les **14%** restant (**56,2 M€**) se ventilent notamment sur les programmes ci-après :

LES MOYENS NON PERMANENTS

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du Plan de Gestion des Activités, Emploi et Compétences (PGAEC) leur permettant de recourir à des agents non permanents s'agissant d'accroissements temporaires d'activité (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacations, de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail), ainsi qu'à des contrats de projet.

Le budget 2025 s'élève à **25,1 M€ (-6,2%** par rapport au BP 2024).

Cette baisse est liée principalement à la poursuite du plan de déprécarisation de la filière animation de la direction de l'Éducation (cf. plus avant) avec la création de postes et par voie de conséquence, la baisse des moyens non permanents correspondants.

Cette baisse est minorée par quelques hausses de moyens dont principalement la budgétisation en année pleine des nouveaux contrats de projets accordés en 2024.

Enfin, la Ville conserve le dispositif « jobs saisonniers ». Ce dispositif de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle

1. Décret n° 2004-614 du 26 juin 2024 instituant une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) applicable aux agents de la filière police municipale.
2. Le décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024, a institué une hausse d'un point du taux de charge CNRACL à compter de 2024 et prévu de compenser cette hausse, pour l'année 2024, par une baisse à due concurrence de la cotisation à la branche maladie du régime spécial. Le taux de cotisation à la branche maladie du régime spécial retrouvera donc son niveau antérieur à 2024 le 1^{er} janvier 2025 (9,88%).

est destiné principalement aux jeunes sans qualification, domiciliés dans les quartiers inscrits dans le périmètre prioritaire au titre de la politique de la Ville. 120 jeunes (comme en 2024) seront ainsi accueillis au cours de l'année 2025 au sein des services municipaux.

LES MESURES SOCIALES, DE PRÉVENTION ET D'INSERTION

Les dépenses pour les mesures sociales

correspondent à la prise en charge par la Ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, à l'avance des dépenses de prévoyance (subrogation) permettant aux agents de conserver un salaire à taux plein en cas de maladie. Le remboursement aux agents d'une partie de leurs dépenses de trajet domicile-travail (dont le forfait mobilités durables) entre aussi dans les dépenses sociales, de même que le paiement des capitaux décès.

Les dépenses de prévention correspondent à la prise en charge financière des actions en faveur des agents en situation de handicap, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

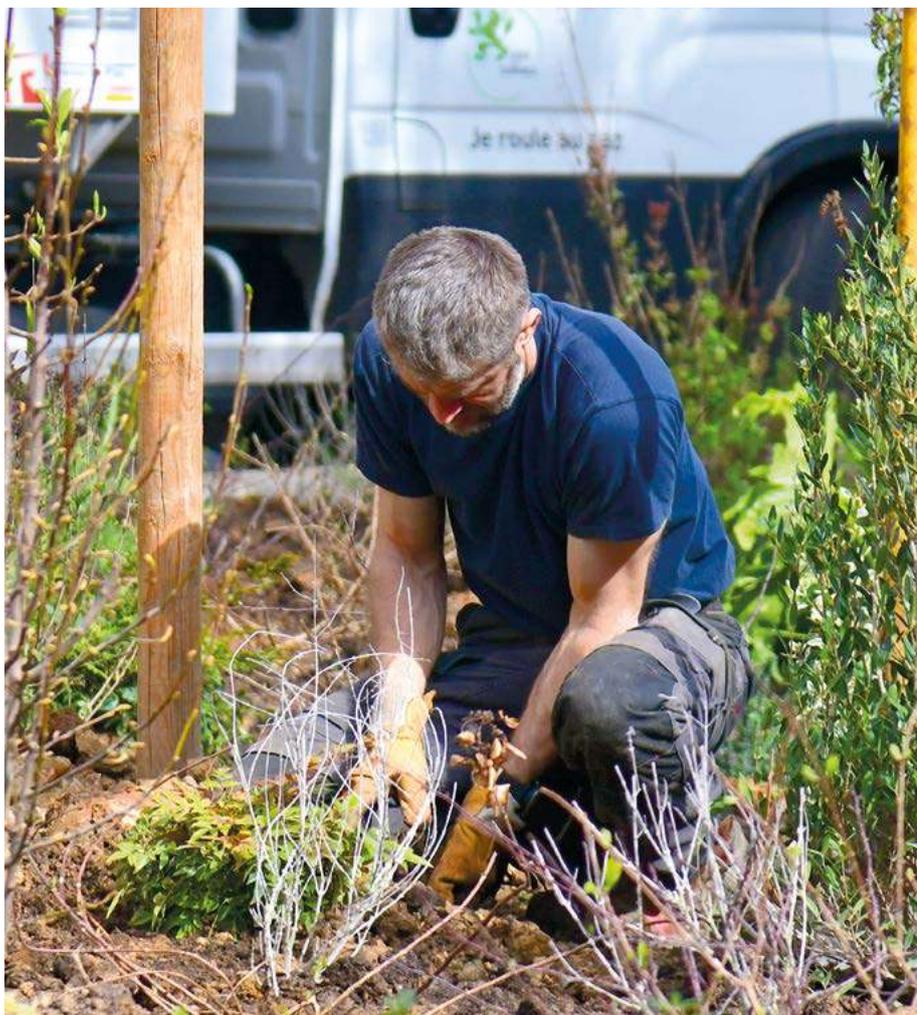
Les dépenses d'insertion professionnelle

participent, quant à elles, à la responsabilité sociale et sociétale de la Ville, d'autant plus marquée en période de crise. Elles s'inscrivent également dans la politique globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité en contribuant au recrutement de personnels sur des métiers en tension notamment.

Toutefois, en raison de la contrainte budgétaire et financière, les crédits relatifs à l'apprentissage évoluent à la baisse, permettant le recrutement pour l'année scolaire 2025-2026 de 50 apprentis.

Ce budget de **22,6 M€** (+1,6% par rapport au BP 2024) intègre les crédits relatifs d'une part à la prise en charge par la Ville à hauteur de 100% de la hausse des tarifs du contrat prévoyance (+16% à compter du 1^{er} janvier 2025), soit 420 K€ et d'autre part, les crédits consacrés à la mutuelle santé avec la couverture à hauteur de 50% de la hausse du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) au 1^{er} janvier 2025.

Il prend en compte également l'augmentation des crédits de prévention (+53,9 K€) liés au renouvellement de la convention unique avec le CDG69⁽³⁾ pour la médecine statutaire et de contrôle. La collectivité bénéficiera à compter de 2025 de 3,5 jours par semaine de visites médicales contre de 2,8 jours précédemment.



©Muriel Chaulet/Ville de Lyon

LES DÉPENSES DE CHÔMAGE

La Ville de Lyon a adhéré à compter de mai 2021 au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agents contractuels.

Le budget 2025 (0,8 M€) prend en compte les dépenses liées à cette adhésion pour les nouveaux allocataires et la poursuite de l'indemnisation en auto-assurance des demandeurs d'emplois pris en charge par la Ville avant mai 2021 (possible réactivation de droits). Il est en hausse de 39% par rapport au BP 2024 (+0,2 M€ mais en baisse par rapport au consommé 2024 (-0,4 M€)) en raison d'une sous-estimation du nombre d'allocataires en 2024.

LE PROGRAMME « ÉTAT »

C'est sur ce programme que sont mandatées les charges de personnel nécessaires pour le recensement rénové de la population et pour l'organisation des élections. Ce programme est en baisse en 2025 (-0,3 M€), en l'absence d'élections.

3. CM du 14 novembre 2024 : Délibération D_24_0884, renouvellement de l'adhésion à la convention unique (médecine statutaire et de contrôle) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

3.2.1.3 Les autres charges de gestion courante (y compris le chapitre relatif aux frais de fonctionnement des groupes d'élus) : 152,8 M€

Les autres charges de gestion courante correspondent au chapitre 65 (dont le frais de fonctionnement des groupes d'élus – 6586).

Ce poste regroupe les subventions versées et les participations à divers organismes : participation au budget du CCAS de Lyon, participation aux budgets annexes (Théâtre des Célestins et ONL – Auditorium de Lyon), ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires associatifs de la Ville de Lyon. Diverses participations obligatoires ainsi que les indemnités versées aux élus municipaux sont également enregistrées sous ce poste.

Au BP 2025, ce poste progresse de 3,4 %.

Au budget 2025, 76,4 M€ sont consacrés au soutien des partenaires associatifs de la Ville, par le biais de subventions de fonctionnement qui leur sont versées.

Les principaux secteurs bénéficiaires sont :

- l'éducation populaire, à hauteur de 21,3 M€ au bénéfice des centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et des Maisons de l'Enfance, ainsi qu'à d'autres associations œuvrant dans ce domaine,
- les acteurs culturels et patrimoniaux, à hauteur de 20,6 M€,
- les accueils associatifs de la petite enfance, à hauteur de 14 M€,
- le monde sportif associatif, à hauteur de 3,8 M€
- les associations œuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion, à hauteur de 2,5 M€.
- le comité des œuvres sociales de la Ville, à hauteur de 2,4 M€.

La participation de la Ville de Lyon au CCAS passe quant à elle à 19,2 M€ (contre 15,8 M€ au BP 2024) pour réaffirmer fortement le soutien et la solidarité de la Ville de Lyon aux publics les plus précaires et lutter plus fortement contre le sans-abrisme.

Les participations aux budgets annexes sont en augmentation, reflétant les effets de l'inflation et des revalorisations salariales. La participation au Théâtre des Célestins s'établit à 5,7 M€ (contre 5,5 M€ au BP 2024) et celle pour l'Auditorium de Lyon-ONL à 10,9 M€ (contre 10,2 M€ au BP 2024).

La Ville contribue par ailleurs de manière réglementaire au financement des écoles privées maternelles et primaires. La contribution s'élève en 2025 à 8,4 M€.

Elle contribue également au budget de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL) et au Conservatoire de Rayonnement Régional (CRR), respectivement à hauteur de 6,6 M€ et 7,5 M€

Le poste Indemnités, frais de missions et formation des élus s'établit à 4,6 M€. 0,6 M€ sont en outre dédiés en 2025 aux frais de fonctionnement des groupes d'élus de la municipalité.

3.2.1.4 Les charges financières : 6,2 M€

Ces charges sont en baisse de -7,6 % entre le BP 2024 et le BP 2025. Le montant des intérêts de la dette passe de 6,7 M€ à près de 6,2 M€ et baisse ainsi du fait, d'une part de la poursuite de la baisse des taux, et d'autre part d'un moindre endettement ces dernières années. Ces inscriptions tiennent compte d'un recours à l'emprunt en cours d'exercice 2025, qui





renchérissement ces prévisions de 0,3 M€. Le besoin effectif de 5,9 M€ intègre les intérêts de la dette ainsi que les intérêts d'outils de trésorerie.

La Ville de Lyon a su positionner stratégiquement son encours en figeant la vaste majorité de sa dette sur des taux fixes historiquement bas entre 2008-2022. L'encours de la dette à taux fixe représente ainsi 83% au 31/12/2024 lorsque celui à taux variable et révisable représente 17% de la dette.

Grâce à cette gestion optimisée et diversifiée de la dette, la Ville de Lyon réalise d'excellentes performances en termes de maîtrise des charges financières. Son taux moyen de dette se situe à 1,62%.

Les caractéristiques des emprunts contractés en 2024 :

- Trois émissions obligataires vertes, sociales ou durables à taux fixe pour un montant de 20 m€ :
 - 10 M€ à 3,35% sur 10 ans (placeur : GFI Group)
 - 5 M€ à 2,93% sur 7 ans (placeur : TP-ICAP)
 - 5 M€ à 2,514% sur 3 ans (placeur : CA-CIB)
- Un emprunt bancaire à 3,09% pour un montant de 15 M€ sur 15 ans avec le Crédit-Coopératif

La poursuite de la baisse des taux menée par la Banque Centrale Européenne augure de charges financières moindres pour cette année 2025. Cependant, cette tendance peut être diminuée du fait de l'instabilité géopolitique internationale, incarnée par l'imprévisibilité de la politique américaine, ainsi que les troubles politiques et budgétaires nationaux.

3.2.1.5 Les atténuations de produits : 15,7 M€

Les atténuations de produits correspondent budgétairement au chapitre 014 de la nomenclature M57.

Les inscriptions pour atténuations de produits sont en forte baisse comparativement au BP 2024 (-20,9%), leur montant ayant été volontairement majoré de près de 6 M€ au BP 2024 pour anticiper la prise en charge de dégrèvements de contribuables de la Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires (THRS) de 2023. Cette prise en charge, en définitive portée par l'État, n'a plus lieu d'être au BP 2025.

Ce chapitre enregistre en 2025 les dotations aux mairies d'arrondissement : les dotations de gestion locale (5,45 M€ au titre de 2025) et les dotations d'animation locale (0,9 M€ au titre de 2025) constituent une spécificité des Villes de Lyon, Paris et Marseille. Est également inscrite sur ce poste de dépenses la contribution de la Ville de Lyon au Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) à hauteur de 8,1 M€ au titre de 2025 (contre 7,4 M€ en 2024) en progression du fait des conséquences de la réforme des indicateurs fiscaux et financiers.

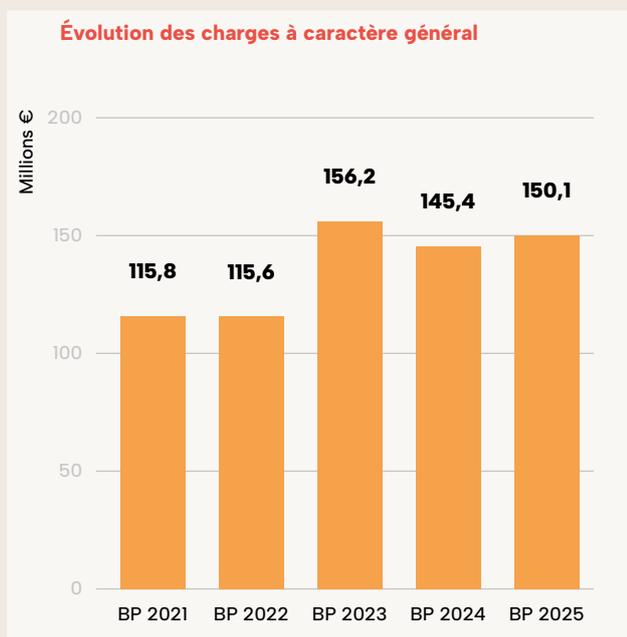
3.2.1.6 Les charges spécifiques : 0,5 M€

Depuis la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, seuls les titres annulés sur exercices antérieurs sont désormais comptabilisés comme charges spécifiques. Ce chapitre budgétaire particulier (chapitre 67) enregistre en conséquence la réserve prévue en cas d'annulation de titres de recette sur les exercices antérieurs qui seraient à impacter en 2025 par une dépense correspondante, annulant cette recette antérieure induite. Son niveau est stable.

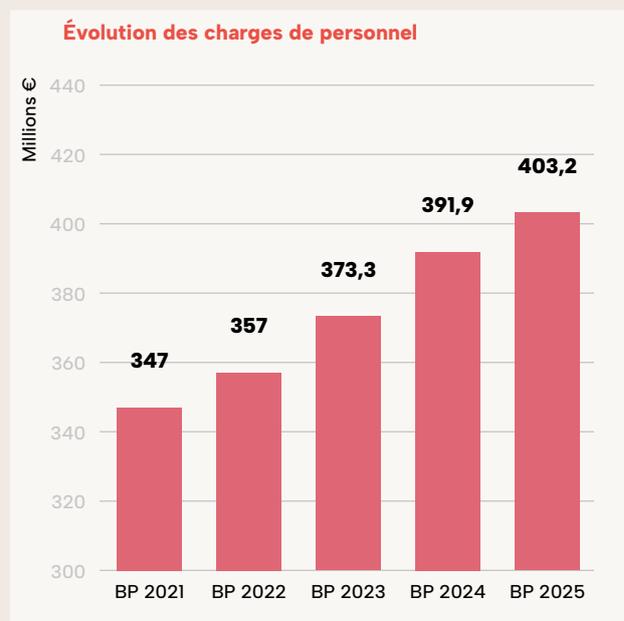


RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

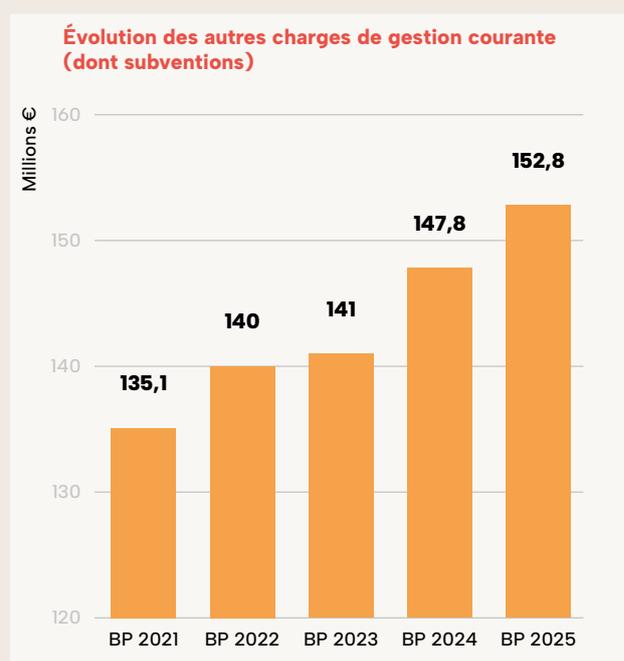
Les charges à caractère général connaissent une augmentation de 3,2% et s'établissent à 150,1 M€ sous l'effet de l'inflation.



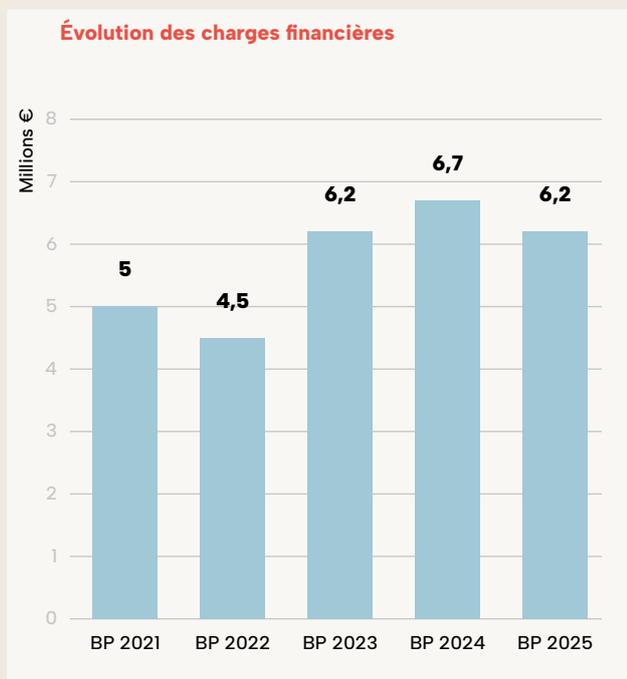
Depuis 2021, les charges de personnel, qui représentent le poste de dépenses le plus important, sont en progression constante. Cette évolution traduit un engagement fort de la Ville de Lyon pour renforcer ses effectifs et améliorer les conditions de travail ainsi que le pouvoir d'achat de ses agents. Elle intègre également les mesures salariales nationales portant augmentation du point d'indice.



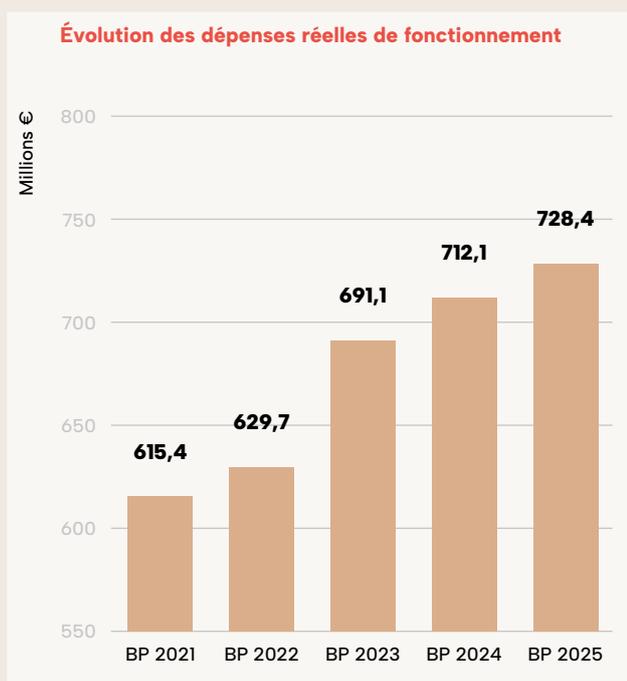
Les autres charges de gestion courante enregistrent une hausse de 3,4% pour s'élever à 152,8 M€. Cette évolution tient notamment compte de la revalorisation des participations versées au CCAS et aux budgets annexes.



La Ville de Lyon démontre une maîtrise des charges financières avec une diminution des dépenses de 7,6 % due à une baisse du volume d'emprunts et des taux d'intérêts maîtrisés et comparativement attractifs.



La hausse des prix et la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris dans le pacte social entraînent une augmentation significative de 2,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 728,4 M€ pour l'année 2025 contre 712,1 M€ en 2024.



3.2.2.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 797,7 M€

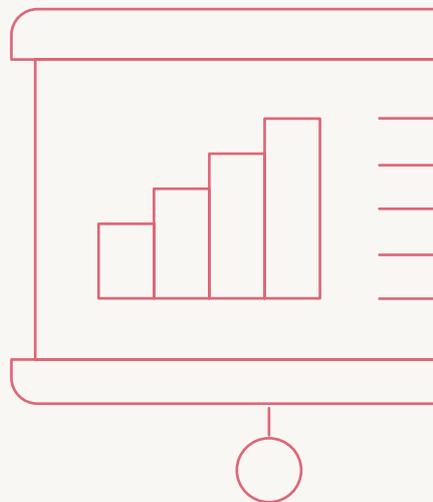
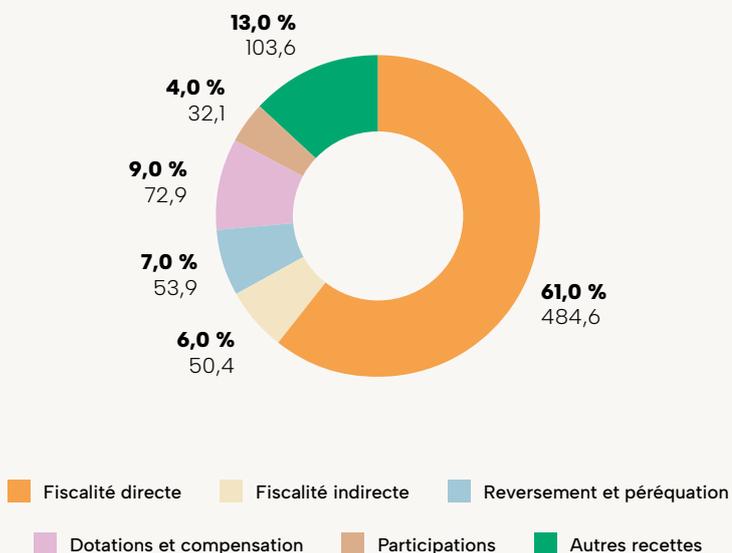
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

CHAPITRE	RECETTES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024
70	Produit des services, du domaine et ventes	68 712 879	73 770 111	74 930 058	77 264 523	82 238 102	6,4%
731	Fiscalité locale	443 700 000	461 934 000	516 539 000	530 690 722	535 037 669	0,8%
73	Reversement et péréquation	52 482 425	52 652 425	52 945 312	54 184 883	54 112 119	-0,1%
74	Dotations, subventions et participations	100 080 492	102 419 534	106 518 181	103 298 369	105 024 814	1,7%
75	Autres produits de gestion courante	14 361 693	13 140 034	11 654 022	12 408 166	13 013 172	4,9%
13	Atténuations de charges	2 190 000	2 165 000	6 553 700	7 239 200	7 376 600	1,9%
76	Produit financiers	516 934	476 713	505 093	542 390	929 476	71,4%
77	Produits spécifiques	-	15 000	-	1 140 755	-	-100,0%
	Total recettes réelles	682 044 423	706 572 817	769 645 366	786 769 008	797 731 952	1,4%
	Autofinancement prévisionnel	66 637 078	76 922 113	77 560 442	74 630 936	69 292 436	-7,2%

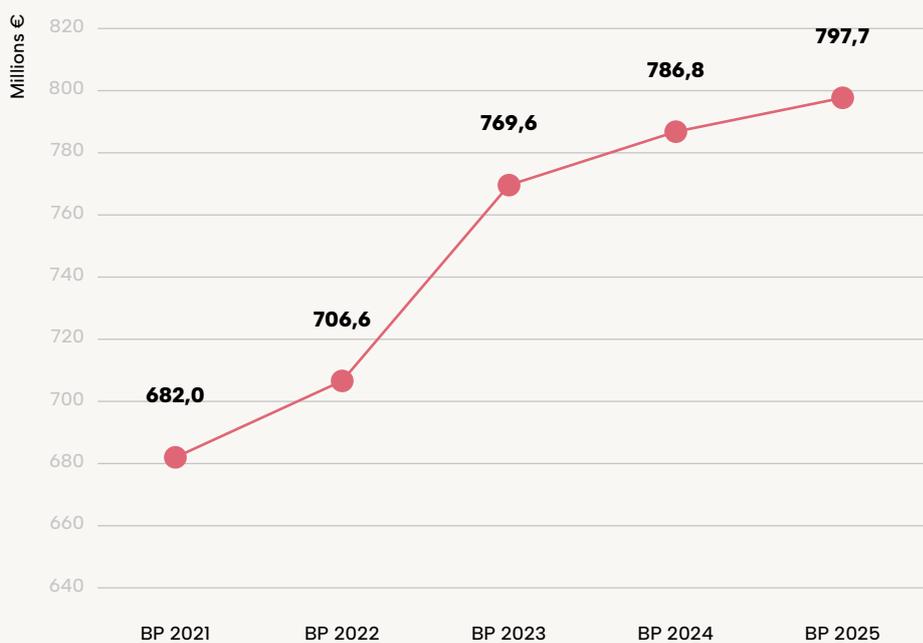
Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) progressent de 1,4%, principalement du fait de la progression de la fiscalité (+4,3 M€) et du produit des services, du domaine et des ventes (+5,0 M€).



Structure des recettes réelles de fonctionnement



Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillée les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

OBJET		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024
Fiscalité locale directe	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	284 985 636	288 787 668	337 384 422	343 878 492	356 425 652	3,6%
	Compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales	87 835 364	93 250 646	101 713 005	103 750 104	107 433 000	3,5%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	352 000	357 811	357 975	385 819	383 571	-0,6%
	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	10 191 000	12 692 949	12 243 202	17 146 182	13 914 385	-18,8%
	Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 594 000	5 291 926	5 301 396	7 438 761	5 944 140	-20,1%
	Rôles supplémentaires de fiscalité directe locale	1 000 000	500 000	500 001	500 001	500 001	0,0%
Sous-total fiscalité directe		385 958 000	400 881 000	457 500 000	473 099 359	484 600 749	2,4%
Fiscalité indirecte	Taxe additionnelle au droit de mutation à titre onéreux (DMTO)	40 000 000	42 500 000	40 000 000	37 000 000	32 000 000	-13,5%
	Accise sur l'électricité (TICFE)	9 500 000	9 500 000	9 500 000	12 725 363	10 416 110	-18,1%
	Jeux de Casino	4 170 000	5 000 000	5 200 000	3 900 000	4 000 000	2,6%
	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	2 250 000	2 250 000	1 970 000	2 010 000	2 010 000	0,0%
	Droits de place	1 745 000	1 765 000	1 840 000	1 827 000	1 881 810	3,0%
	Autres	77 000	38 000	529 000	129 000	129 000	0,0%
Sous-total fiscalité indirecte		57 742 000	61 053 000	59 039 000	57 591 363	50 436 920	-12,4%
Reversement de fiscalité et péréquation	Attribution de compensation (AC)	48 522 157	48 522 157	48 522 157	48 522 157	48 522 157	0,0%
	Dotation de solidarité communautaire (DSC)	3 933 257	3 933 257	4 234 144	4 183 715	4 095 951	-2,1%
	Reversement jeux de cercle en ligne	-	-	-	1 300 000	1 300 000	0,0%
	Autres	27 011	197 011	189 011	179 011	194 011	8,4%
Sous-total impôts et taxes		52 482 425	52 652 425	52 945 312	54 184 883	54 112 119	-0,1%

OBJET	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024	
Dotations et compensation	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	65 275 177	64 491 715	63 697 882	64 283 571	62 295 938	-3,1%
	<i>Dont dotation Forfaitaire (DF)</i>	<i>60 121 436</i>	<i>59 243 779</i>	<i>58 361 000</i>	<i>59 276 279</i>	<i>57 292 242</i>	-3,3%
	<i>Dont dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</i>	<i>2 753 741</i>	<i>2 847 936</i>	<i>2 936 882</i>	<i>3 043 687</i>	<i>3 236 452</i>	6,3%
	<i>Dont dotation nationale de prééquilibration (DNP)</i>	<i>2 400 000</i>	<i>2 400 000</i>	<i>2 400 000</i>	<i>1 963 605</i>	<i>1 767 244</i>	-10,0%
	Dotation générale de décentralisation (DGD)	2 728 681	2 728 680	2 728 680	2 866 680	2 728 680	-4,8%
	Fonds de compensation de la TVA - Fonctionnement (FCTVA)	450 000	900 000	850 000	548 440	1 054 698	92,3%
	Compensation exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 000 000	5 550 000	5 925 957	6 468 657	6 780 003	4,8%
	Compensation de perte de DMTO	50 000	50 000	60 000	70 000	70 000	0,0%
	Autres	245 000	268 260	525 000	579 904	658 000	13,5%
Sous-total dotations	69 748 858	73 988 655	73 787 519	74 817 252	73 587 319	-1,6%	
Participations	Participations de l'État	1 167 110	1 473 616	1 376 767	1 428 310	1 940 518	35,9%
	Participations de la Région	433 000	458 150	988 150	1 210 000	1 210 000	0,0%
	Participations de la métropole	706 500	802 795	1 702 795	2 538 020	2 859 856	12,7%
	Participations d'autres groupements et communes	481 995	501 995	527 704	2 000	100 000	4900,0%
	Participations de fonds européens	85 336	60 000	12 500	138 675	92 000	-33,7%
	Autres (dont CAF)	27 457 693	25 134 323	28 122 746	23 164 112	25 235 121	8,9%
Sous-total participations	30 331 634	28 430 879	32 730 662	28 481 117	31 437 495	10,4%	
Autres recettes de fonctionnement	Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 712 879	73 770 111	74 930 058	77 264 523	82 238 102	6,4%
	Atténuation de charges	2 190 000	2 165 000	6 553 700	7 239 200	7 376 600	1,9%
	Produits de gestion courante	14 361 693	13 140 034	11 654 022	12 408 166	13 013 172	4,9%
	Produits financiers	516 934	476 713	505 093	542 390	929 476	71,4%
	Produits spécifiques	-	15 000	-	1 140 755	-	-100,0%
Sous-total autres recettes de fonctionnement	85 781 506	89 566 858	93 642 873	98 595 034	103 557 350	5,0%	
Total des recettes réelles de fonctionnement	682 044 423	706 572 817	769 645 366	786 769 008	797 731 952	1,4%	

3.2.2.1. La fiscalité

La fiscalité locale directe : 484,6 M€

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est désormais composé :

- de la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, parts communales et métropolitaines réunies ;
- de la **taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires (THRS)** ;
- de la **majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** ;
- et de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**, inchangée.

Le produit de foncier bâti métropolitain, qui constitue la ressource de substitution de la Ville de Lyon depuis 2021, reste néanmoins insuffisant pour couvrir l'intégralité de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Une compensation financière, déterminée à partir d'un coefficient correcteur appliqué aux bases d'imposition, est donc attribuée aux collectivités « perdantes » dont la Ville de Lyon fait partie.

Les taux d'imposition seront reconduits à l'identique en 2025, soit :

Taux	BP 2024	BP 2025	Ev° BP 2025 / 2024
TFPB	31,89%	31,89%	0,0%
TFPNB	19,97%	19,97%	0,0%
THRS	22,15%	22,15%	0,0%

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales directes par nature de taxes :

OBJET	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	284 985 636	288 787 668	337 384 422	343 878 492	356 425 652	3,6%
Compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales	87 835 364	93 250 646	101 713 005	103 750 104	107 433 000	3,5%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	352 000	357 811	357 975	385 819	383 570	-0,6%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	10 191 000	12 692 949	12 243 202	17 146 182	13 914 385	-18,8%
Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 594 000	5 291 926	5 301 396	7 438 761	5 944 140	-20,1%
Rôles supplémentaires de fiscalité directe locale	1 000 000	500 000	500 001	500 001	500 001	0,0%
Sous-total fiscalité directe	385 958 000	400 881 000	457 500 000	473 099 359	484 600 748	2,4%

Les recettes liées à la fiscalité directe sont inscrites pour un montant de 484,6 M€ en 2025 contre 473,1 M€ en 2024 soit une hausse de +2,4 % par rapport au BP 2024.

Cette évolution s'explique principalement par l'application d'un coefficient de revalorisation des bases de 1,7 % pour les locaux d'habitations et industriels et de 2,0 % pour les locaux professionnels majoré d'une évolution physique de 0,3 %. En effet, chaque année les bases d'imposition sont revalorisées de l'inflation pour les locaux d'habitation et industriels et de la progression des loyers pour les locaux professionnels.

La taxe d'habitation sur les résidences

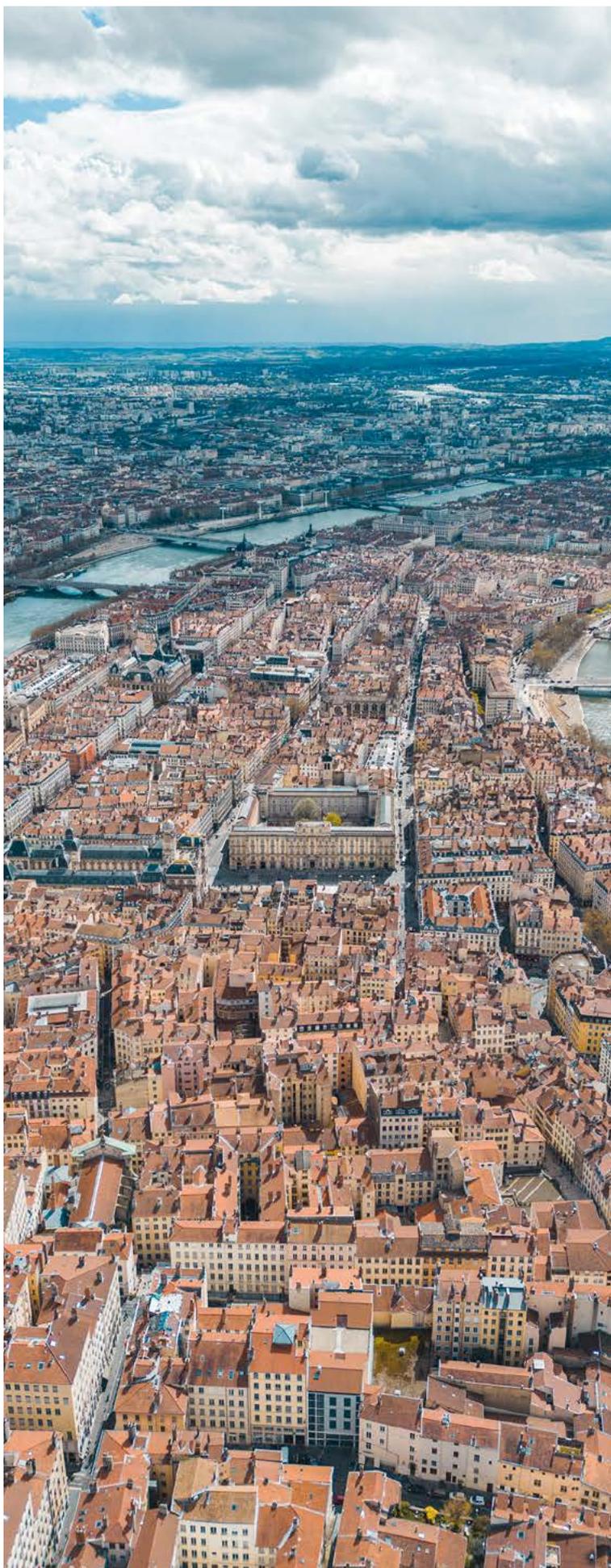
secondaires est prévue à hauteur de 13,9 M€, soit une baisse de -18,8 % par rapport au budget 2024. En effet, bien que l'évolution nominale prévisionnelle soit de +1,7 %, la diminution permet de prendre en compte les conséquences de la mise en place par l'État de sa nouvelle méthode de détermination des redevables de la THRS. Cette dernière a entraîné une baisse importante des recettes entre 2023 et 2024 du fait d'impositions à tort. La bonne identification du contribuable de THRS n'est pas encore stabilisée et entraîne chaque année depuis 2023 des impositions à tort. Aussi, le montant prévisionnel de recettes est, de manière prudentielle, estimé à un niveau inférieur au montant des recettes 2024 de THRS.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est prévue à hauteur de 356,4 M€ soit une hausse de 3,6 % par rapport au budget 2024. Cette hausse prend en compte l'hypothèse d'une réévaluation globale des bases fiscales de +2,1 % (dont une évolution physique de 0,3 %, une progression des bases des locaux d'habitations et industriels de 1,7 % et une progression des bases des locaux professionnels de 2,0 %).

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est prévue à hauteur de 0,4 M€ soit une baisse de -0,6 % par rapport au budget 2024. Le montant inscrit est égal à la recette de TFPNB 2024.

Les rôles supplémentaires sont reconduits pour un montant de 0,5 M€ en 2025.

La compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est prévue à hauteur de 107,4 M€ soit une augmentation de +3,5 % par rapport au budget 2024. Cette compensation financière est déterminée à partir d'un coefficient correcteur qui est multiplié par le produit de TFPB de l'année en cours. La compensation est effectuée au taux historique de fiscalité de l'année 2020. L'augmentation du taux en 2023 n'a donc eu aucun effet sur les recettes de cette compensation. La dynamique de la compensation est donc très proche de la dynamique des recettes de TFPB.



La fiscalité indirecte : 50,4 M€

OBJET	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024
Taxe additionnelle au droit de mutation à titre onéreux (DMTO)	40 000 000	42 500 000	40 000 000	37 000 000	32 000 000	-13,5%
Accise sur l'électricité (TICFE)	9 500 000	9 500 000	9 500 000	12 725 363	10 416 110	-18,1%
Jeux de Casino	4 170 000	5 000 000	5 200 000	3 900 000	4 000 000	2,6%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	2 250 000	2 250 000	1 970 000	2 010 000	2 010 000	0,0%
Droits de place	1 745 000	1 765 000	1 840 000	1 827 000	1 881 810	3,0%
Autres	77 000	38 000	529 000	129 000	129 000	0,0%
Sous-total fiscalité indirecte	57 742 000	61 053 000	59 039 000	57 591 363	50 436 920	-12,4%

Les recettes liées à la fiscalité indirecte sont inscrites pour un montant de 50,4 M€ au budget 2025 en diminution de -12,4 % par rapport au budget 2024.

La taxe additionnelle aux droits de mutation, dont les paramètres (taux, conditions d'exonération) sont fixés par l'État, est assise sur les cessions à titre onéreux de biens ou de droits immobiliers ainsi que sur les cessions de fonds de commerce.

Le niveau de cette recette, directement lié à l'activité du marché immobilier, n'a pas été impacté par la crise sanitaire. Ainsi, le montant perçu en 2022 constitue un record pour cette recette à 49,3 M€. Toutefois, à la suite de la remontée des taux d'intérêts, l'année 2023 a connu une diminution très conséquente du volume des transactions immobilières entraînant une baisse de la recette de plus de 11,7 M€ pour un montant global de 37,8 M€. Pour l'année 2024, les recettes de DMTO sont de 31,5 M€.

Au regard de la conjoncture économique et politique et du risque d'un maintien de taux élevé, le produit de DMTO est estimé à 32 M€ en 2025.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité ou accise sur l'électricité est

prévue à hauteur de 10,4 M€ soit une diminution

de -18,1% par rapport au budget 2024. Depuis 2015 et la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles), la compétence «concession de la distribution publique d'électricité et de gaz» a été transférée à la Métropole de Lyon. Cette dernière a décidé de reverser les recettes d'accise à la Ville.

A compter de 2023, la part communale de l'accise sur l'électricité est regroupée avec un ensemble de taxes sur l'électricité et fait l'objet d'un nouveau mode de collecte et de versement. Ainsi, cette recette est désormais versée par l'État directement à la Ville.

Le produit de TICFE 2025 sera égal au produit perçu en 2024, modifié de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac entre 2023 et 2024 et de l'évolution de la consommation d'électricité sur le territoire de la Ville entre 2022 et 2023.

Eu égard à la baisse de la consommation constatée ces dernières années, la présente inscription propose de reprendre le montant de TICFE 2024 à savoir 10,4 M€.

Le prélèvement sur les produits des jeux est prévu à hauteur de 4,0 M€ soit une augmentation de 2,6 % par rapport au budget 2024.

Dans la continuité de l'année 2024, le produit 2025 devrait retrouver son niveau d'avant crise. Dans ce contexte, il est proposé d'inscrire un montant de recette en légère augmentation par rapport à l'année dernière.

3.2.2.2. Les dotations et péréquations

Les recettes liées à la péréquation : 54,1 M€

OBJET	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024
Attribution de compensation (AC)	48 522 157	48 522 157	48 522 157	48 522 157	48 522 157	0,0%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	3 933 257	3 933 257	4 234 144	4 183 715	4 095 951	-2,1%
Reversement jeux de cercle en ligne	-	-	-	1 300 000	1 300 000	0,0%
Autres	27 011	197 011	189 011	179 011	194 011	8,4%
Sous-total impôts et taxes	52 482 425	52 652 425	52 945 312	54 184 883	54 112 119	-0,1%

Les recettes liées à la péréquation sont prévues à hauteur de 54,1 M€ en diminution de -0,1% par rapport au budget 2024.

L'attribution de compensation est prévue à hauteur de 48,5 M€ soit le montant du budget 2024.

L'attribution de compensation neutralise financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges, généralement induits par des transferts de compétences, entre la Ville et la Métropole. Son montant, généralement reconduit d'une année sur l'autre, varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges.

Le dernier transfert de compétence a eu lieu en 2023 et n'a eu aucune incidence sur le montant de l'attribution de compensation de la Ville.

Sous réserve de nouveaux transferts qui pourraient intervenir d'ici la fin de l'année, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est donc fixé à 48,5 M€ en 2025.

La dotation de solidarité communautaire est prévue à hauteur de 4,1 M€ soit une diminution de -2,1% par rapport au budget 2024.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue un versement obligatoire des communautés urbaines et des métropoles sous le régime de fiscalité professionnelle unique au profit des communes.

La méthode de calcul de la DSC a été modifiée en 2022 permettant à la Ville de bénéficier d'une croissance de cette recette. Toutefois, la Ville a perdu l'éligibilité à une part de la DSC en 2024 et les prévisions tendent à montrer qu'en regard à l'évolution probable des indicateurs fiscaux

et financiers de la Ville, le montant de DSC 2025 devrait également connaître une diminution.

Le reversement jeux de cercle en ligne est prévu à hauteur de 1,3 M€ soit un montant égal à celui du budget 2024.

Ce reversement correspond à une part du prélèvement opéré par l'État sur le produit brut des jeux réalisé par le casino. Il est perçu par chaque commune siège d'un casino ou à chaque établissement public lorsqu'il est délégant de la délégation de service public du casino.



Les dotations et compensations versées par l'État : 73,6 M€

OBJET	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	65 275 177	64 491 715	63 697 882	64 283 571	62 295 938	-3,1%
<i>Dont dotation Forfaitaire (DF)</i>	<i>60 121 436</i>	<i>59 243 779</i>	<i>58 361 000</i>	<i>59 276 279</i>	<i>57 292 242</i>	<i>-3,3%</i>
<i>Dont dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</i>	<i>2 753 741</i>	<i>2 847 936</i>	<i>2 936 882</i>	<i>3 043 687</i>	<i>3 236 452</i>	<i>6,3%</i>
<i>Dont dotation Nationale de Péréquation (DNP)</i>	<i>2 400 000</i>	<i>2 400 000</i>	<i>2 400 000</i>	<i>1 963 605</i>	<i>1 767 244</i>	<i>-10,0%</i>
Dotation générale de décentralisation (DGD)	2 728 681	2 728 680	2 728 680	2 866 680	2 728 680	-4,8%
Fonds de compensation de la TVA - Fonctionnement (FCTVA)	450 000	900 000	850 000	548 440	1 054 698	92,3%
Compensation exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 000 000	5 550 000	5 925 957	6 468 657	6 780 003	4,8%
Compensation de perte de DMTO	50 000	50 000	60 000	70 000	70 000	0,0%
Autres	245 000	268 260	525 000	579 904	658 000	13,5%
Sous-total dotations	69 748 858	73 988 655	73 787 519	74 817 252	73 587 319	-1,6%

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'État sont prévues à hauteur de 73,6 M€ en diminution de -1,6% par rapport au budget 2024.

La Ville de Lyon devrait percevoir une dotation globale de fonctionnement totale de 62,3 M€ en diminution de -3,1% par rapport au budget 2024

La dotation forfaitaire est prévue à hauteur de 57,3 M€ en diminution de -3,3% par rapport au budget 2024. Ce montant est fondé sur une stagnation de la population.

La dotation forfaitaire varie chaque année en fonction de la dynamique de la population et de l'écrêtement de cette recette afin de financer les composantes péréquations de la DGF.

En l'absence d'un abondement de la DGF par l'État, il est prévu un retour de l'écrêtement à hauteur de 1,9 M€.

La dotation de solidarité urbaine est prévue à hauteur de 3,2 M€ en augmentation de 6,3% par rapport au budget 2024.

Cette dotation est perçue par les communes de + de 10 000 habitants. Les modalités de répartition ont été modifiées en 2017 et reposent sur un indice synthétique de ressources et de charges.

Depuis cette modification, l'éligibilité de la Ville de Lyon est précaire. En effet, la Ville est sortie du dispositif en 2017, puis y est à nouveau entrée en 2019. Cet indice synthétique s'appuie sur des indicateurs financiers ayant fait l'objet d'une réforme en 2022 pour l'instant en partie neutralisée. Cette réforme, combinée à la diminution progressive de cette neutralisation des indicateurs dégrade l'indice d'éligibilité de la ville de Lyon.

La DSU versée en 2024 s'est élevée à 6,4 M€. Par mesure de prudence, l'hypothèse retenue pour le budget primitif 2025 est celle d'une nouvelle perte d'éligibilité. En cas de sortie, le législateur a prévu un mécanisme de sortie conduisant à disposer d'une attribution égale à 50% de celle de l'année précédente, puis à sa disparition totale l'année suivante.

La dotation nationale de péréquation est prévue à hauteur de 1,8 M€ en diminution de 10 % par rapport au budget 2024.

L'évolution des critères d'éligibilité à la DNP indique que la Ville de Lyon se rapproche du seuil d'exclusion à moyen terme, les nouvelles modalités de calcul des indicateurs de richesse devenant progressivement moins favorables à la Ville.

Si une commune reste éligible mais que la diminution de DNP entre deux années est supérieure à 10 %, la commune bénéficie d'une garantie égale à 90 % du montant N-1. Il s'avère que la Ville de Lyon est rentrée dans ce mécanisme de garantie depuis 2023.

Cette dynamique devrait se poursuivre en 2025.

Les compensations des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties sont prévues

à hauteur de 6,8 M€ en augmentation de 4,8 % par rapport au budget 2024.

À l'origine, ces allocations de taxe foncière ont été instaurées pour compenser les pertes de recettes supportées par les collectivités, suite à certaines mesures d'allègement décidées par l'État (réductions accordées aux contribuables âgés et/ou de condition modeste, abattements sur la valeur locative de certains logements situés dans un quartier prioritaire politique de la Ville (QPV), exonérations accordées en faveur des logements sociaux...).

Depuis 2021, une nouvelle allocation vient compenser la réduction de moitié de la valeur locative servant de base au calcul du foncier bâti des locaux industriels. Cette mesure entre dans le cadre du plan de relance engagé par l'État en 2020.

Le montant inscrit au budget 2025 correspond au réalisé de l'année 2024.



3.2.2.3. Les autres recettes de fonctionnement : 135,0 M€

OBJET	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EV° BP 2025 / 2024	
Participations	Participations de l'État	1 167 110	1 473 616	1 376 767	1 428 310	1 940 518	35,9%
	Participations de la Région	433 000	458 150	988 150	1 210 000	1 210 000	0,0%
	Participations de la métropole	706 500	802 795	1 702 795	2 538 020	2 859 856	12,7%
	Participations d'autres groupements et communes	481 995	501 995	527 704	2 000	100 000	4900,0%
	Participations de fonds européens	85 336	60 000	12 500	138 675	92 000	-33,7%
	Autres (dont CAF)	27 457 693	25 134 323	28 122 746	23 164 112	25 235 121	8,9%
Sous-total participations	30 331 634	28 430 879	32 730 662	28 481 117	31 437 495	10,4%	
Autres recettes de fonctionnement	Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 712 879	73 770 111	74 930 058	77 264 523	82 238 102	6,4%
	Atténuation de charges	2 190 000	2 165 000	6 553 700	7 239 200	7 376 600	1,9%
	Produits de gestion courante	14 361 693	13 140 034	11 654 022	12 408 166	13 013 172	4,9%
	Produits financiers	516 934	476 713	505 093	542 390	929 476	71,4%
	Produits spécifiques	-	15 000	-	1 140 755	-	-100,0%
Sous-total autres recettes de fonctionnement	85 781 506	89 566 858	93 642 873	98 595 034	103 557 350	5,0%	

Les participations versées par des tiers (partie du chapitre 74) sont prévues au BP 2025 pour un montant total de **31,4 M€** soit une hausse de **+10,4%** par rapport au BP 2024.

Elles concernent principalement :

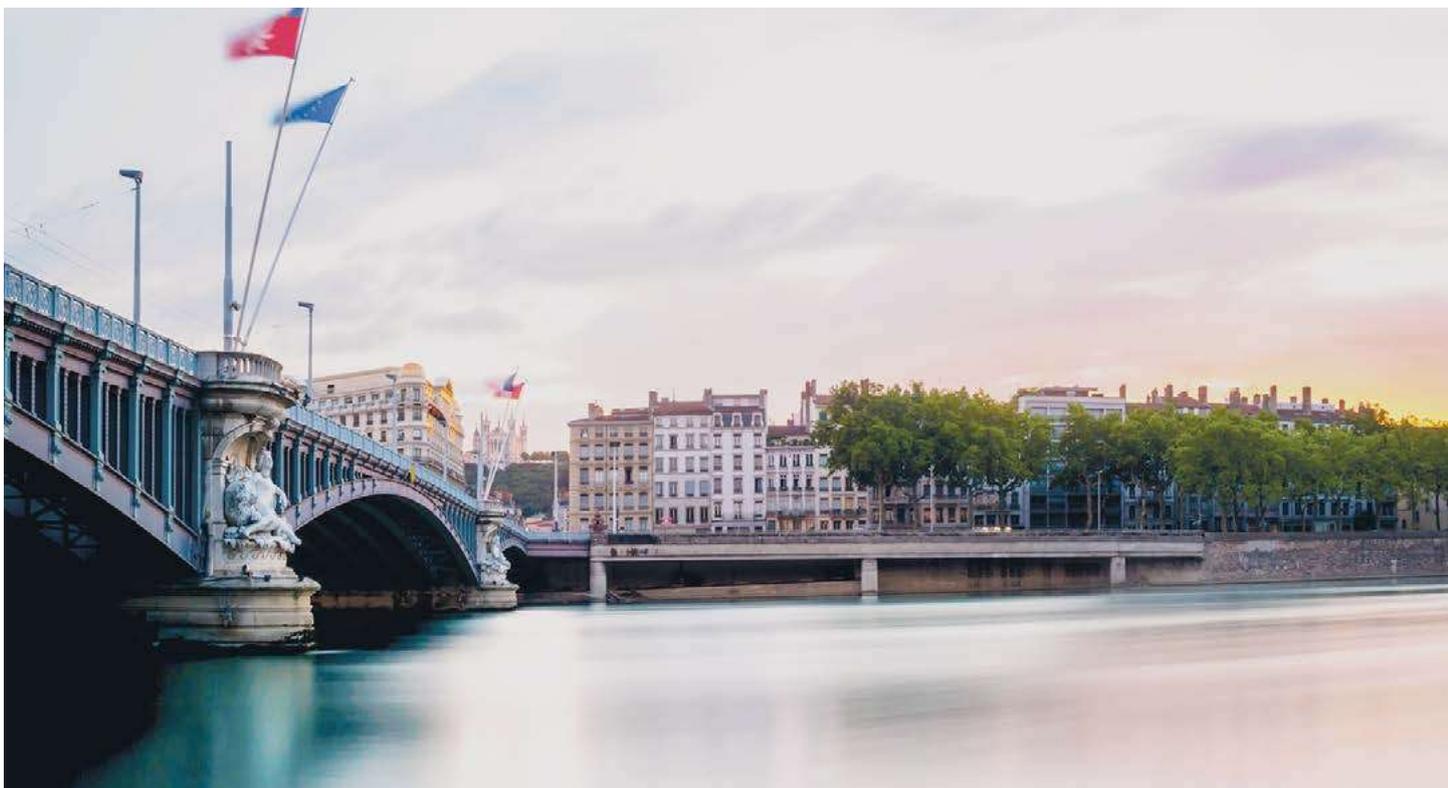
- les recettes provenant de la CAF à savoir notamment, les recettes liées au temps périscolaire (dont la PSO (prestation service ordinaire) midi et soir (**3,1 M€**) et le Bonus Territoire (**0,6 M€**)) qui présentent sur 2025 une nette augmentation due à la fusion des temps du soir, à la prise en compte de la demi-heure de repas sur la pause méridienne et à l'augmentation de la dotation horaire, mais aussi, celles liées à l'accueil du jeune enfant, leur dynamique étant soutenue principalement par la PSU (prestation de service unique) EAJE accueil collectif (**13,6 M€**), la revalorisation du Bonus territoire crèche municipale (**3,8 M€**) et le Bonus attractivité (**0,7 M€**).
- les participations provenant de l'État (**1,9 M€** dont **0,8 M€** au titre de l'indemnisation pour la gestion des passeports biométriques et **0,3 M€** au titre de la DGD pour les bibliothèques),

la Région (**1,2 M€** au titre de l'exploitation des équipements sportifs), de la Métropole (**2,9 M€** dont **1,8 M€** pour l'exploitation des équipements sportifs et **0,5 M€** au titre du remboursement du tri des marchés alimentaires), d'autres groupements (**0,1 M€**) et des Fonds européens (**0,09 M€**).

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70) sont prévus à hauteur de **82,2 M€**, soit une hausse de **+6,4%** par rapport au BP 2024 (**77,3 M€**).

Ce chapitre comprend notamment :

- le produit des droits de stationnement payant, prévu à hauteur de **28,2 M€** au BP 2025 contre **25 M€** au BP 2024 soit une augmentation de **+3,2 M€**. Cette variation du produit attendu s'explique par l'extension du stationnement payant, la nouvelle tarification mise en place en cours d'année ainsi que le déploiement des contrôles par LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) sur une année pleine.
- les recettes liées à la participation des familles à la restauration scolaire (**12,3 M€**)



ainsi que les recettes relatives aux services périscolaires et des mercredis (**2,9 M€**) prévues à hauteur de **15,2 M€** pour 2025 (**+1 M€** par rapport à 2024).

- les remboursements de frais divers de la part des partenaires pour lesquels la Ville intervient, à savoir principalement des tiers (l'Opéra et la Maison de la Danse pour le remboursement de personnels Ville de Lyon, les Subsistances ...) pour un montant budgété de **7,2 M€** au BP 2025, le CCAS (à hauteur de **1,7 M€** dans le cadre de la mutualisation de services spécifiques) et les budgets annexes et les régies (**0,9 M€** au titre notamment de la refacturation des dépenses de fluides pour **0,7 M€**).
- les redevances d'occupation du domaine public, estimées en baisse par rapport à 2024 (**- 1,1 M€**) pour s'établir à **9,1 M€** au BP 2025 contre **10,2 M€** en 2024 en raison notamment de la prise en compte d'une baisse d'activités.
- les redevances et droits des services à caractère social au titre des participations parentales concernant les crèches, prévues en légère hausse en 2025 (**5,5 M€**) par rapport à 2024 (**5,3 M€**).
- les redevances à caractère sportif et de loisirs, qui sont en hausse de **+0,5 M€** par rapport à 2024, pour atteindre **3,5 M€** en 2025. Cette hausse prévisionnelle concerne essentiellement la progression de la fréquentation des piscines d'hiver, des piscines d'été, des offres des centres de loisirs Hé Hop et de la progression des fréquentations des patinoires.
- les redevances à caractère culturel qui restent dynamiques et globalement stables en 2025 (**3 M€** au BP 2025 contre **2,9 M€** au BP 2024). Elles vont concerner essentiellement les

recettes de billetterie (expositions, collections permanentes...) des différents musées et les inscriptions et réinscriptions des usagers pour les bibliothèques.

- le forfait de post-stationnement, estimé à hauteur de **2,2 M€** en 2025 contre **2 M€** en 2024.
- les produits relatifs aux concessions dans les cimetières, budgétés à hauteur de **0,9 M€** en 2025 contre **1,2 M€** au BP 2024 en raison de la baisse des inhumations ainsi que de la mise en place de la tarification sociale.

Le produit versé par l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour la santé est prévu au BP 2025 à hauteur de **2,7 M€**.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont inscrits au BP 2025 à hauteur de **13 M€** contre **12,4 M€** au BP 2024. Ils comprennent notamment les recettes relatives aux différents loyers et redevances versés au profit de la Ville ainsi que les recettes de mécénat.

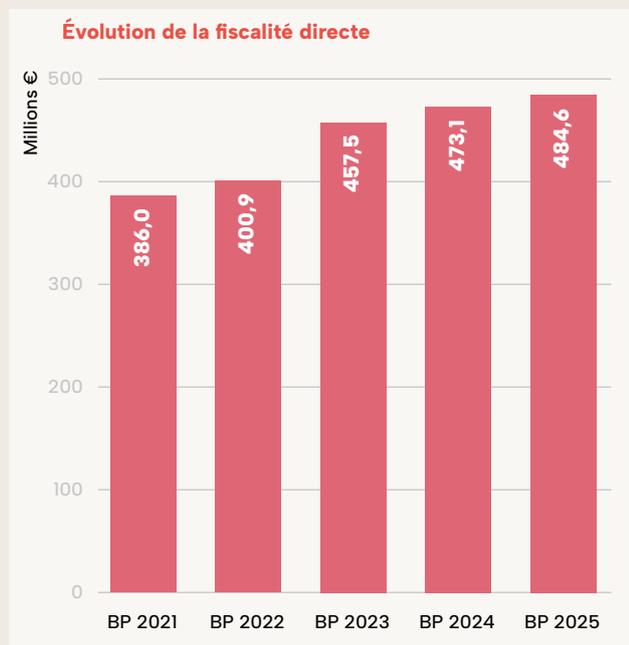
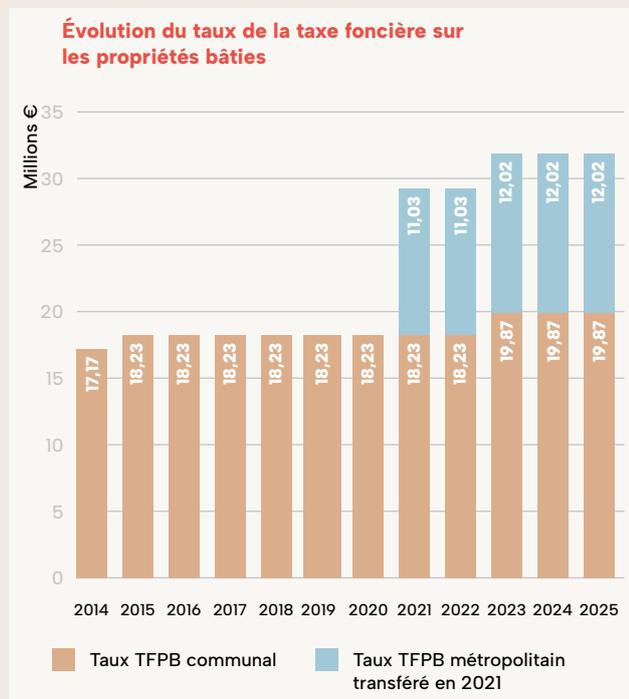
Les atténuations de charges (chapitre 013) regroupent les opérations comptables de variations de stock et la participation des agents aux titres restaurants. Le montant inscrit au BP 2025 (**7,4 M€**) est supérieur à celui de 2024 (**7,2 M€**).

Les produits financiers (chapitre 76) sont inscrits à hauteur de **0,9 M€** et concernent les revenus liés aux placements des legs qu'a reçu la Ville (**0,3 M€**), les recettes liés aux instruments de couvertures (**0,1 M€**) et aux placements sur les comptes à terme de l'État grâce aux excédents de trésorerie de la Ville (**0,5 M€**).

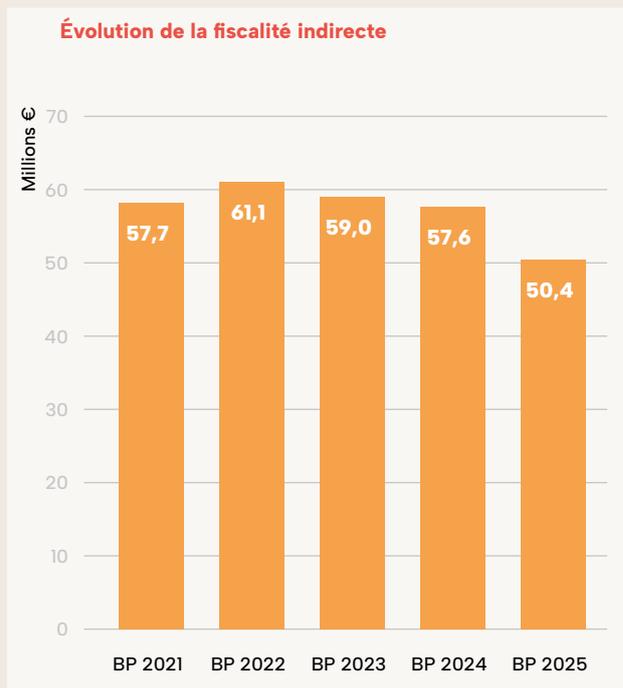


ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a connu deux augmentations depuis 2014, à savoir une hausse de 17,17 % à 18,23 % en 2015 et une hausse de 29,26 % à 31,89 % en 2023.

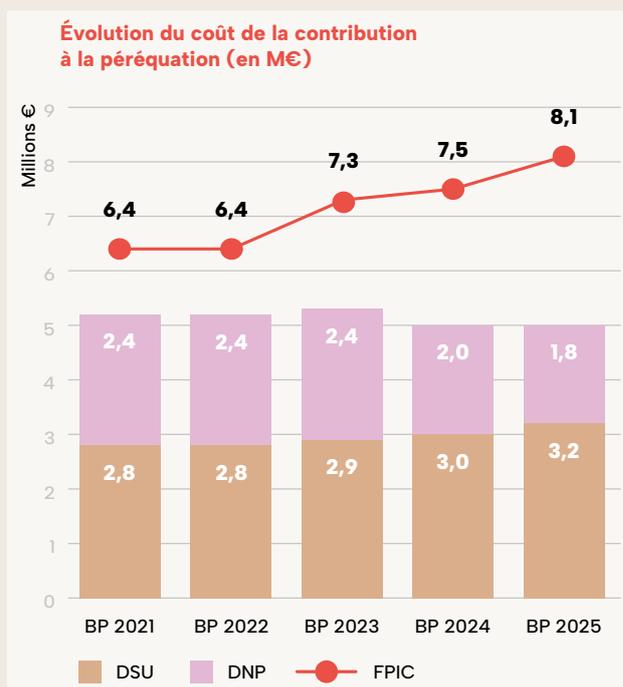


Le dynamisme des recettes de fiscalité directe s'explique principalement par la revalorisation annuelle des bases du fait de l'inflation et de l'évolution des grilles tarifaires des locaux professionnels. Il est à noter que la forte augmentation constatée en 2023 est expliquée d'une part par la hausse de 9 % du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et d'autre part par la revalorisation des bases de 7,1 % du fait de l'inflation.



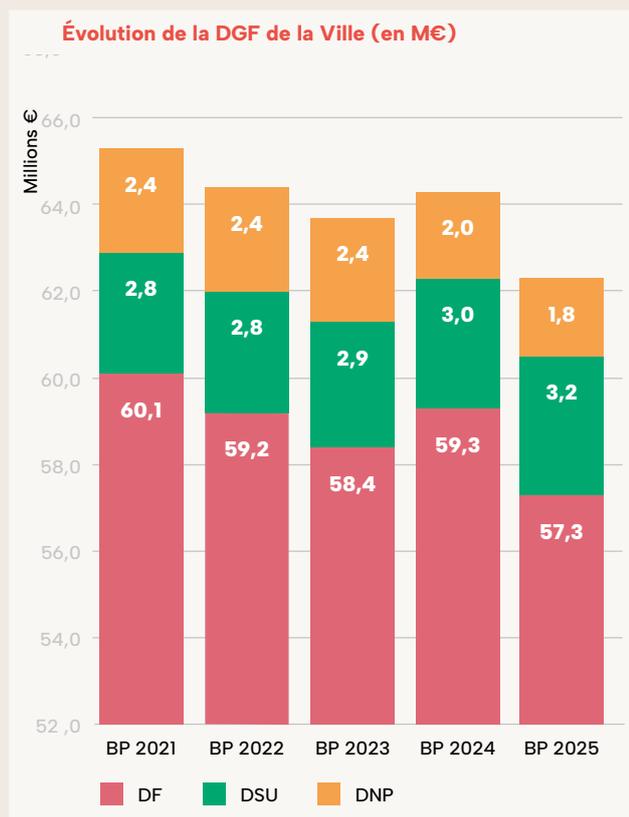
Les recettes de la fiscalité indirecte sont en diminution depuis 2022 du fait de la baisse des Droits de Mutation à titre onéreux (DMTO) qui sont passés de 42,5 M€ au budget 2022 à 32,0 M€ pour le budget 2025 soit une baisse de plus de 10 M€ sur quatre ans. Les taux d'emprunt sont encore élevés et contribuent à dégrader le dynamisme du marché immobilier et donc la recette de DMTO. Ils devraient normalement diminuer très progressivement.

La Ville perçoit de l'État des recettes de péréquation à savoir la DSU et la DNP. Toutefois, elle contribue également à la péréquation par le mécanisme du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).



La Ville est plus contributrice à la péréquation qu'elle n'en est bénéficiaire. En effet, le FPIC est une charge qui augmente depuis la réforme des indicateurs financiers. Le montant inscrit au budget 2025 est en progression de 28,2% par rapport au budget 2021.

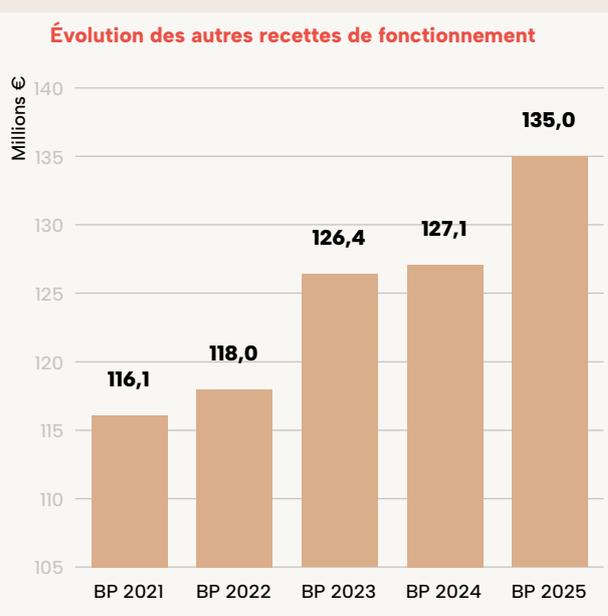
A l'inverse, les recettes de péréquation à savoir la DNP et la DSU ont diminué de -2,9% sur la période 2021-2025. Il résulte de ce double effet que la Ville participe un peu plus chaque année à la péréquation. Le budget 2025 prévoit une contribution de la Ville à la péréquation à hauteur de 3,1 M€.



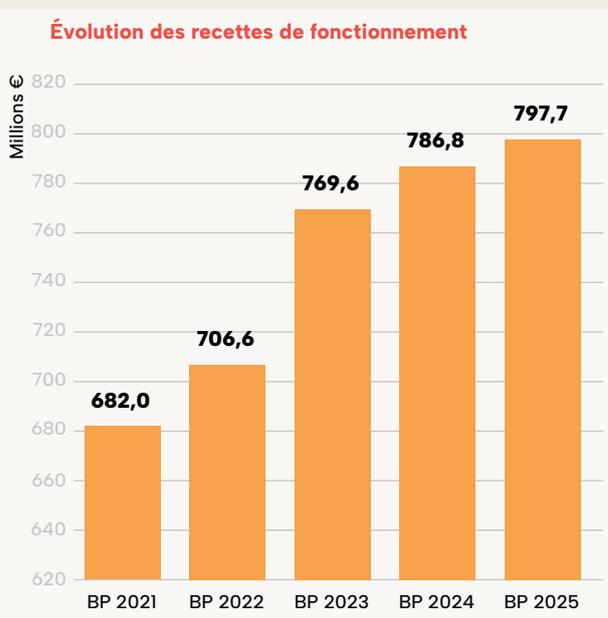
Le montant de la DGF de la Ville de Lyon est en diminution sur la période 2021-2025. Plus précisément, le budget 2025 prévoit une diminution de 3 M€ de la DGF de la Ville par rapport au budget 2021 soit une baisse de -4,6%.

Cette diminution est explicable d'une part par la stagnation des dotations de péréquation (-0,2 M€ entre 2021 et 2025) et d'autre part par l'écrêtement de dotation forfaitaire. En effet, chaque année le Comité des Finances Locales (CFL) décide de la répartition de l'enveloppe de la DGF entre les différentes dotations. Le CFL a décidé ces dernières années d'augmenter les composantes péréquations de la DGF. Ces augmentations doivent être financées, soit par un abondement de la DGF par l'État, soit par la réduction de l'enveloppe de la dotation forfaitaire. Cette réduction entraîne un écrêtement de la DF des communes éligibles à ce mécanisme dont fait partie la Ville. Ainsi, l'écrêtement est prévu à hauteur de 1,9 M€ pour l'année 2025. La Ville de Lyon prend donc part au financement de la péréquation.

Cet écrêtement a des conséquences très importantes sur la recette de DF de la Ville dans la mesure où le montant de cette dotation est indexé sur le montant perçu l'année précédente. Ainsi, la baisse de recette prévue en 2025 aura nécessairement pour conséquence de diminuer les recettes des années futures.



Dans leur ensemble, les autres recettes de fonctionnement progressent depuis 2021 pour atteindre leur niveau le plus élevé en 2025 à hauteur de 135,0 M€. La forte évolution constatée entre 2024 et 2025 (+ 7,9 M€) est due essentiellement à l'augmentation des recettes liées aux produits des services, du domaine et des ventes diverses (notamment le produit des droits de stationnement payant), ainsi qu'à l'augmentation des participations de la CAF au titre du temps périscolaires (PSO et Bonus territoire) et de l'accueil du jeune enfant (PSO et Bonus territoire).



Les recettes réelles de fonctionnement sont en constante évolution depuis 2021 et progressent de façon plus significative à partir de 2023 pour atteindre 797,7 M€ au BP 2025.

Cette hausse s'explique à la fois par la dynamique de la fiscalité directe mais aussi des autres recettes de fonctionnement, et cela malgré une baisse de la fiscalité indirecte en lien avec les droits de mutations et une diminution du montant de la DGF revenant à la Ville de Lyon.

3.3.

INVESTISSEMENT 2025

Le budget d'investissement de la Ville est une partie du budget global consacrée à des dépenses liées à des projets d'infrastructures et à des acquisitions de biens durables. Ce budget vise à financer des opérations qui auront un impact à long terme sur le développement du territoire et le bien-être de ses habitants. Il concerne aussi bien les infrastructures publiques, l'aménagement urbain, les équipements publics, les projets environnementaux ou encore la rénovation du patrimoine de la Ville. Ce budget prévoit également le remboursement en capital de la dette.

Le budget 2025 totalise 327,2 M€ de prévision de dépenses réelles d'investissement et 257,9 M€ de prévision de recettes d'investissement auxquelles il faut ajouter 69,3 M€ d'autofinancement net provenant de la section de fonctionnement.

3.3.1.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 327,2 M€

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre depuis 2021.

CHAPITRE	2021	2022	2023	2024	2025	EV° BP 2025 / 2024	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 418 500	14 037 000	22 090 000	24 328 500	26 360 413	8,0%
204	Subventions d'équipement versées	20 320 188	28 358 879	22 408 974	21 851 320	23 882 456	9,0%
21	Immobilisations corporelles	26 752 725	30 392 736	29 462 691	30 933 573	35 606 399	15,0%
23	Immobilisations en cours	78 904 464	77 538 711	78 023 729	131 971 023	155 384 925	18,0%
	Total des dépenses d'équipement	145 395 877	150 327 326	151 985 394	209 084 416	241 234 193	15,0%
13	Subventions d'investissement versées	-	-	-	-	383 246	-
16	Emprunts et dettes assimilées	83 782 568	82 056 901	85 000 728	79 550 709	76 028 816	-4,0%
26	Participations et créances rattachées à des participations	50 000	-	160 000	36 000	-	-100,0%
27	Autres immobilisations financières	3 267 019	1 756 560	6 226 863	8 332 759	7 683 392	-8,0%
	Total des dépenses financières	87 099 587	83 813 461	91 387 591	87 919 468	84 095 454	-4,0%
45	Opérations pour compte de tiers	150 000	508 000	304 000	1 754 500	1 859 767	6,0%
	Total des dépenses réelles	232 645 464	234 648 787	243 676 985	298 758 384	327 189 414	10,0%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 327,2 M€ en 2025. En 2024, ce montant était de 298,8 M€.

Les dépenses d'investissement augmentent donc de 10 % comparativement à l'année précédente.

S'agissant des dépenses d'équipement, celles-ci sont prévues à hauteur de 241,2 M€. Plus globalement, la planification pluriannuelle des investissements de la Ville comprend les dépenses d'équipement ainsi que des dépenses prévues à deux autres chapitres budgétaires non compris dans les dépenses d'équipement : le chapitre 27 « autres immobilisations financières » et le chapitre 45 « opérations pour compte de tiers ».

Les dépenses financières s'élèvent à 84,1 M€.

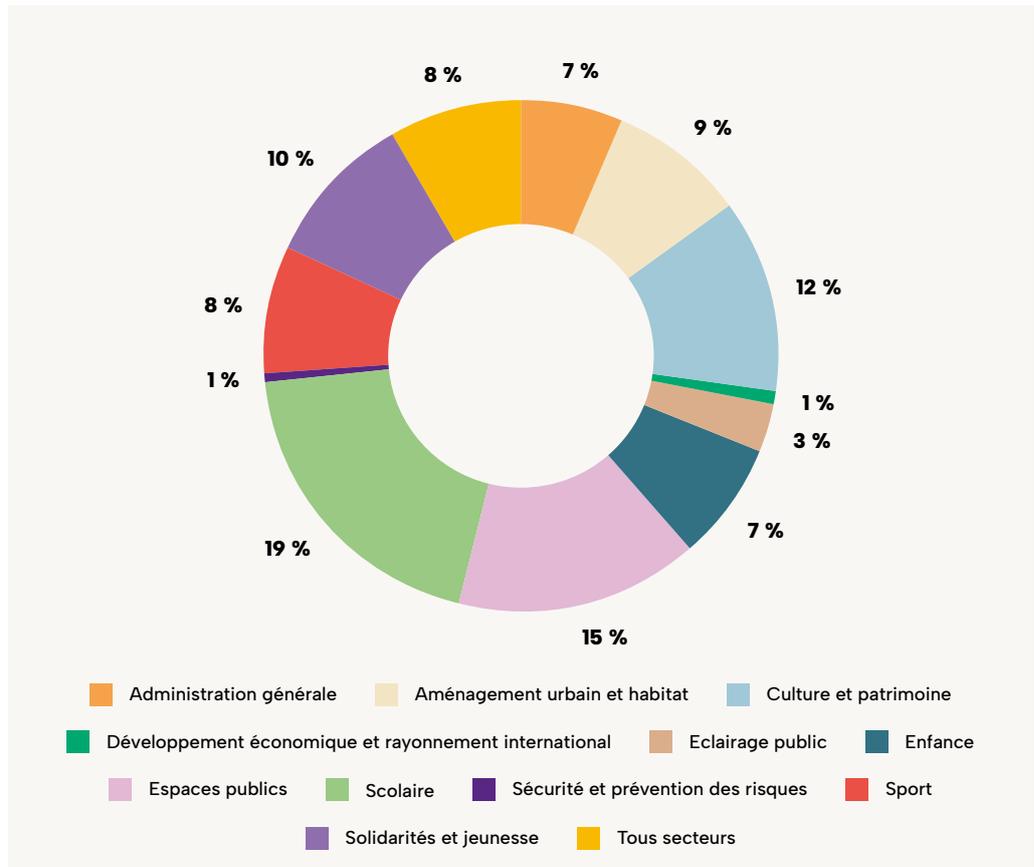
3.3.1.1. Principaux investissements de la ville en 2025

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	BUDGET 2025 (EN M€)
Ateliers de la danse – Construction	10,2
Groupe scolaire Kennedy – Démolition reconstruction du groupe scolaire de 18 classes	7,5
Îlot Kennedy – Construction d'un complexe sportif	5,2
Bâtiment rue Neyret	5
Pôle social et culturel des Girondins	4,5
Parc des Balmes	3,1
ZAC Mermoz Sud – Groupe Scolaire Pasteur	3,1
Parc Sergent Blandan	2,9
Groupe scolaire Meynis	2,8
ZAC Mermoz Sud – Création d'un pôle sportif et culturel	2,7
Groupe scolaire Veyet	2,6
Projet Part-Dieu – infrastructures Hors ZAC	2,5
PUP Duchère	2,5
MJC Duchère	2,4
Piscine de Vaise	2,4



3.3.1.2. La planification pluriannuelle des investissements 2025 par secteur

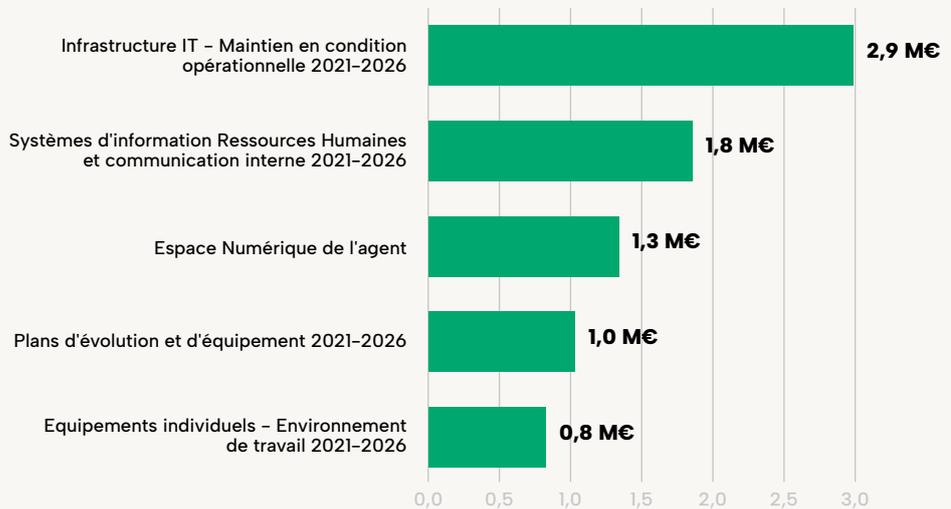
Pour 2025, les dépenses relatives à la planification pluriannuelle des investissements se ventilent sur les 12 secteurs de la manière suivante :



Secteur administration générale

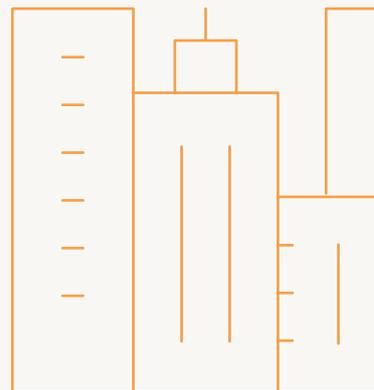
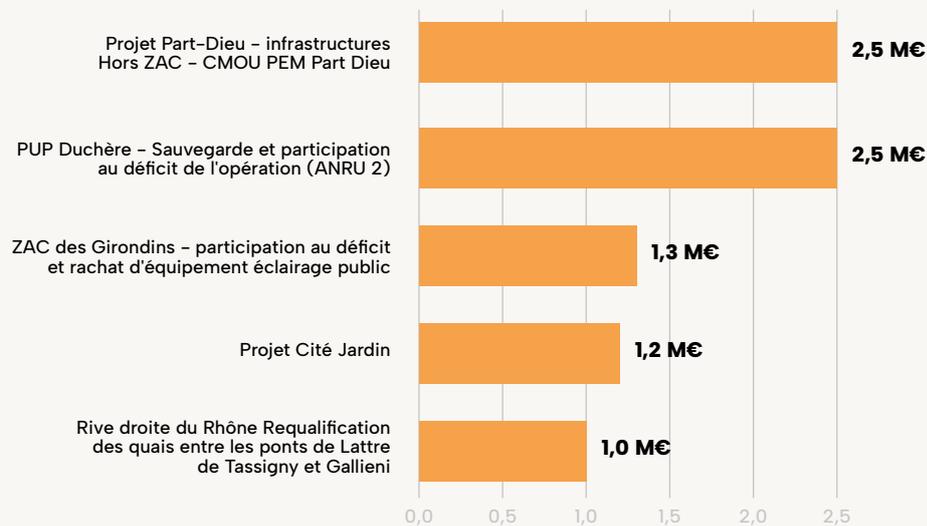
(crédits de paiements 2025 : 16,3 M€)

5 principales opérations

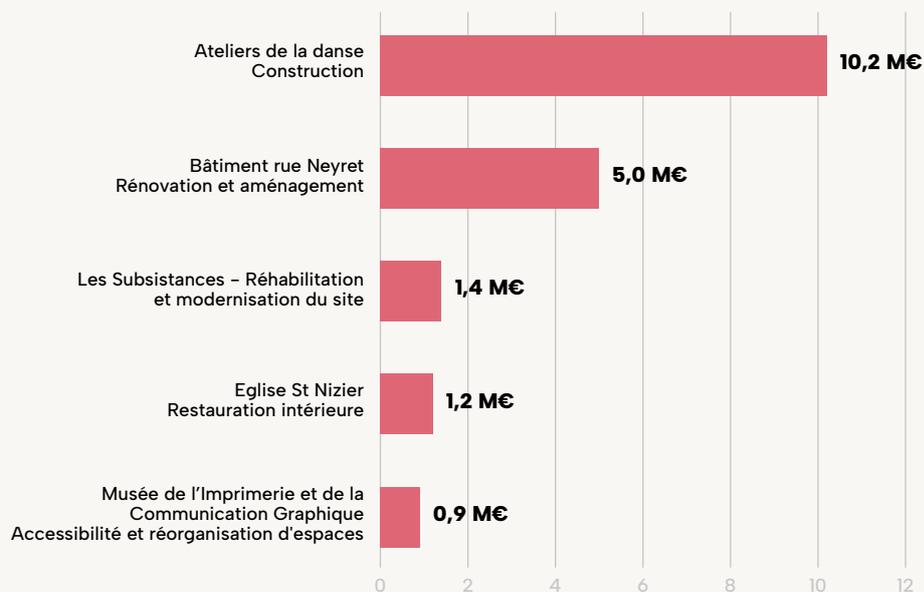


Secteur aménagement urbain et habitat

(crédits de paiements 2025 : 21,2 M€)

5 principales opérations**Secteur culture et patrimoine**

(crédits de paiements 2025 : 29,6 M€)

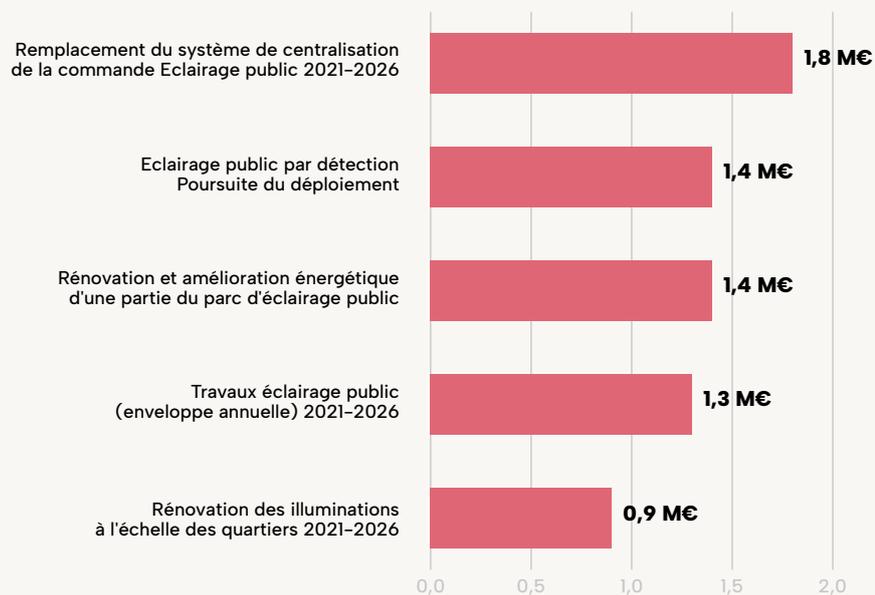
5 principales opérations

Secteur éclairage public

(crédits de paiements 2025 : 8,1 M€)

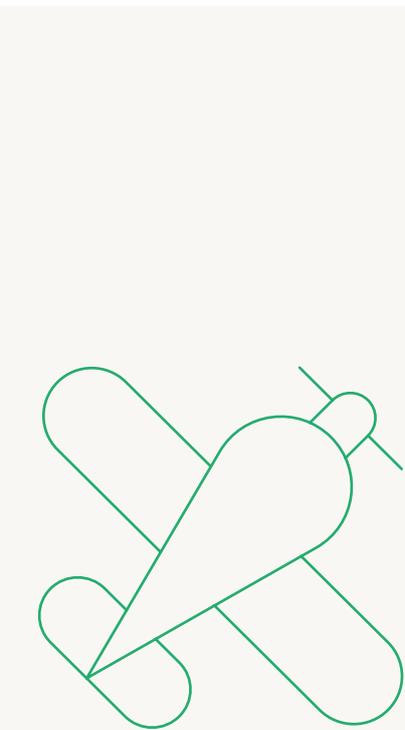


5 principales opérations

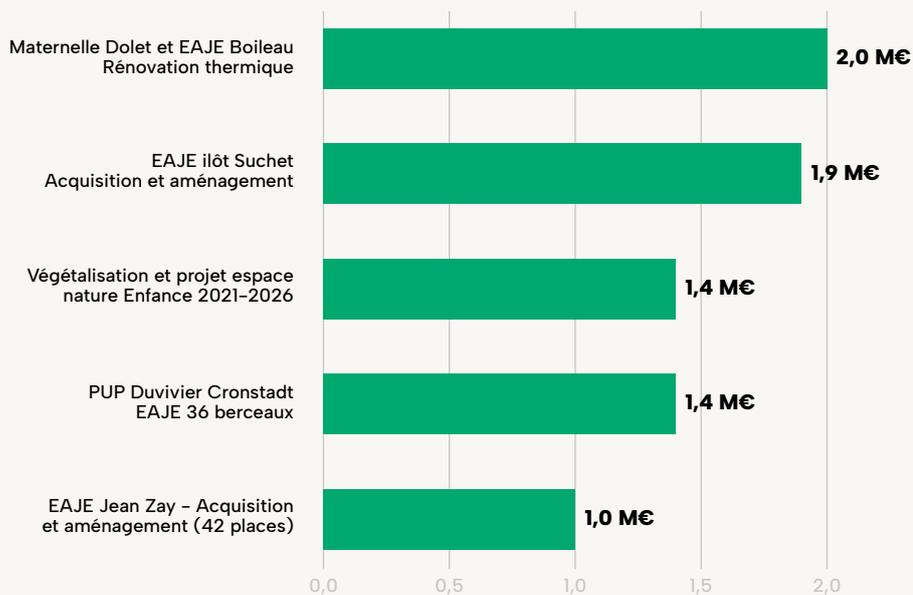


Secteur enfance

(crédits de paiements 2025 : 18 M€)

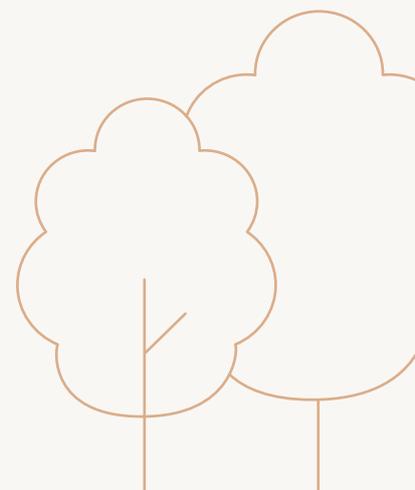
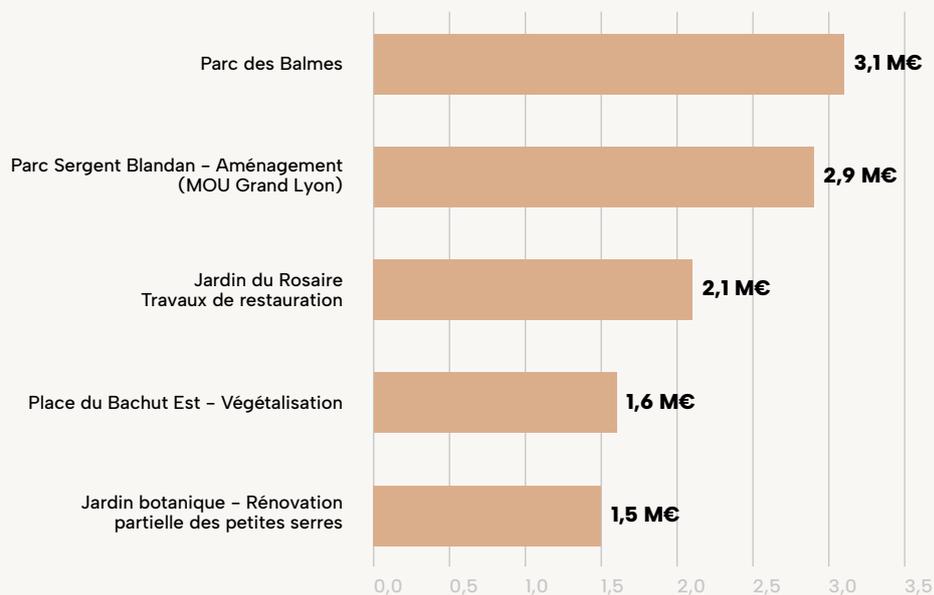


5 principales opérations

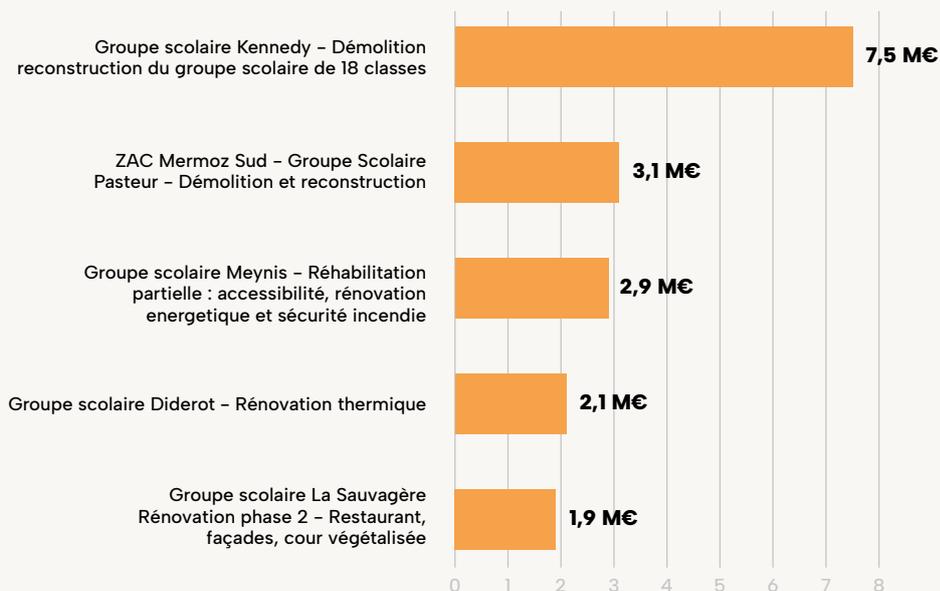


Secteur espaces publics

(crédits de paiements 2025 : 37,8 M€)

5 principales opérations**Secteur scolaire**

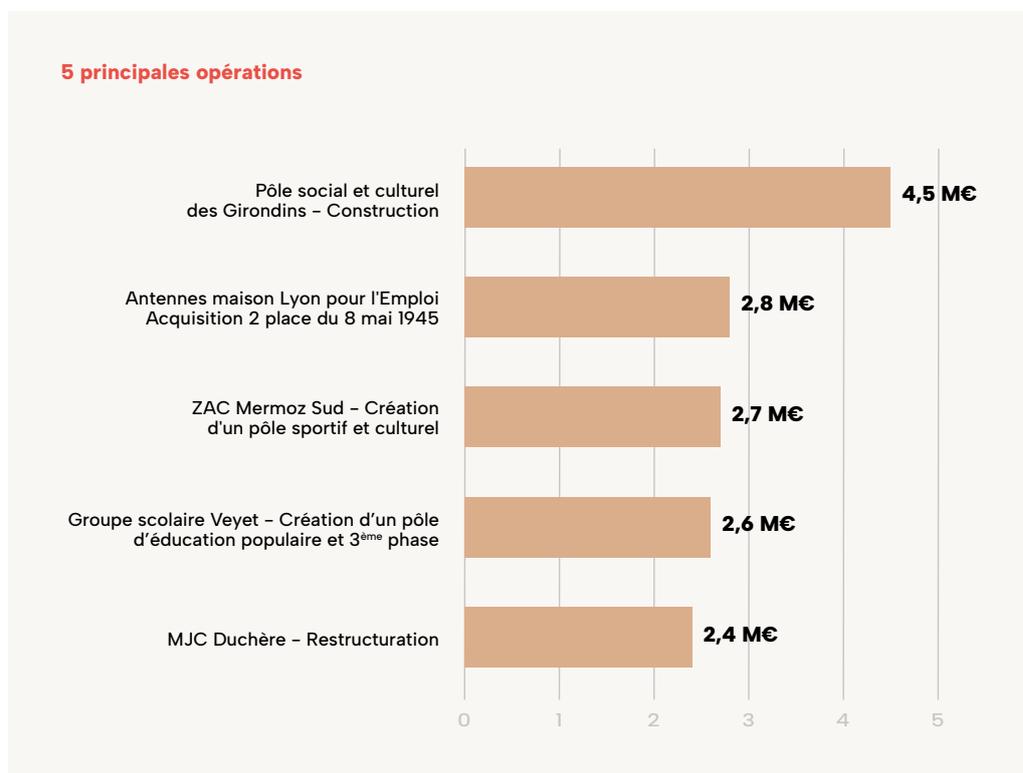
(crédits de paiements 2025 : 48 M€)

5 principales opérations



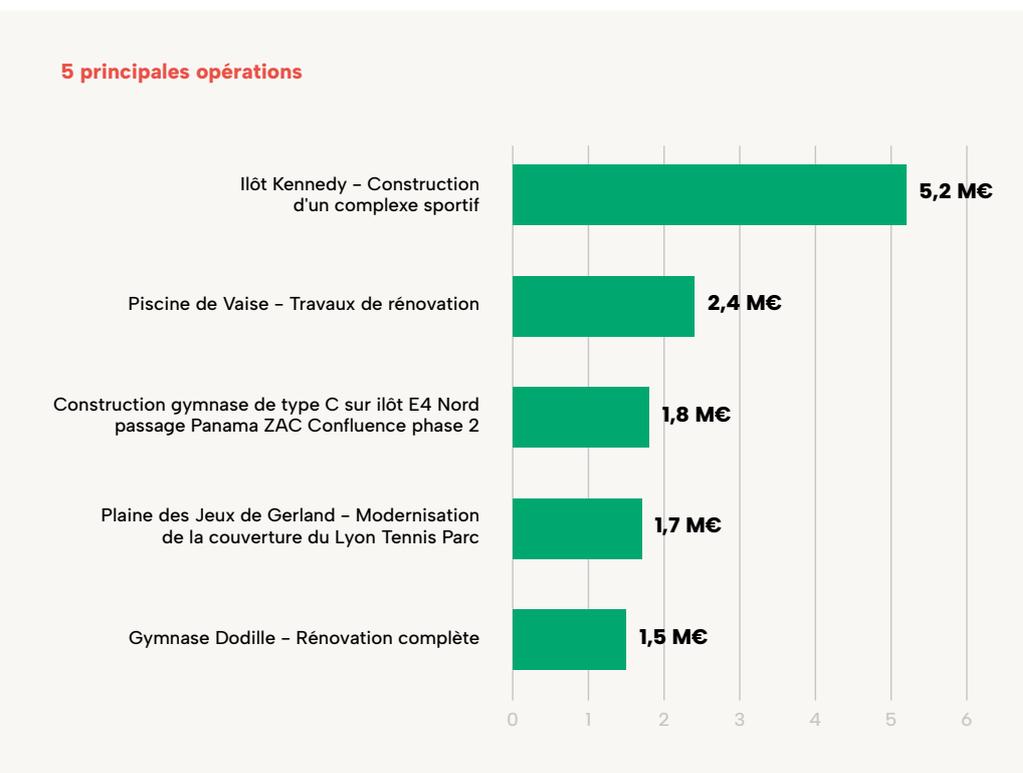
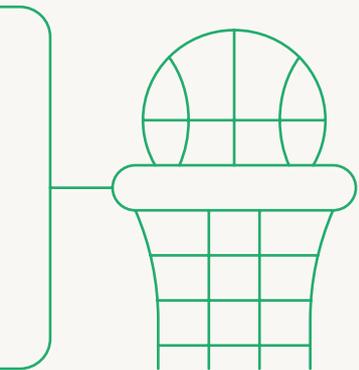
Secteur solidarités et jeunesse

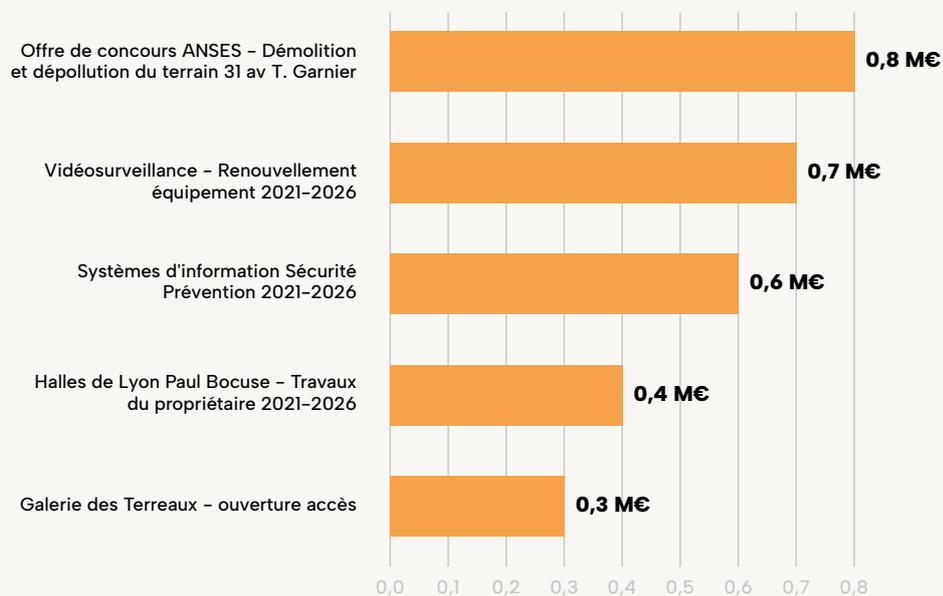
(crédits de paiements 2025 : 20 M€)



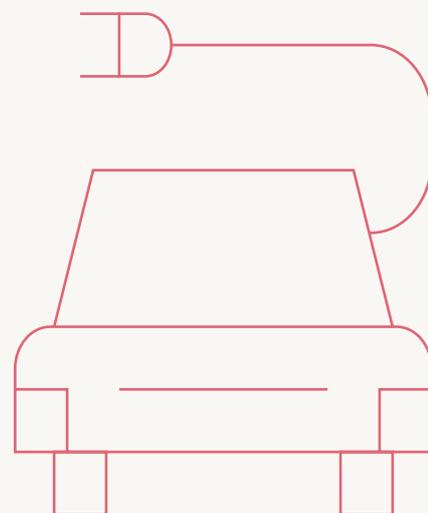
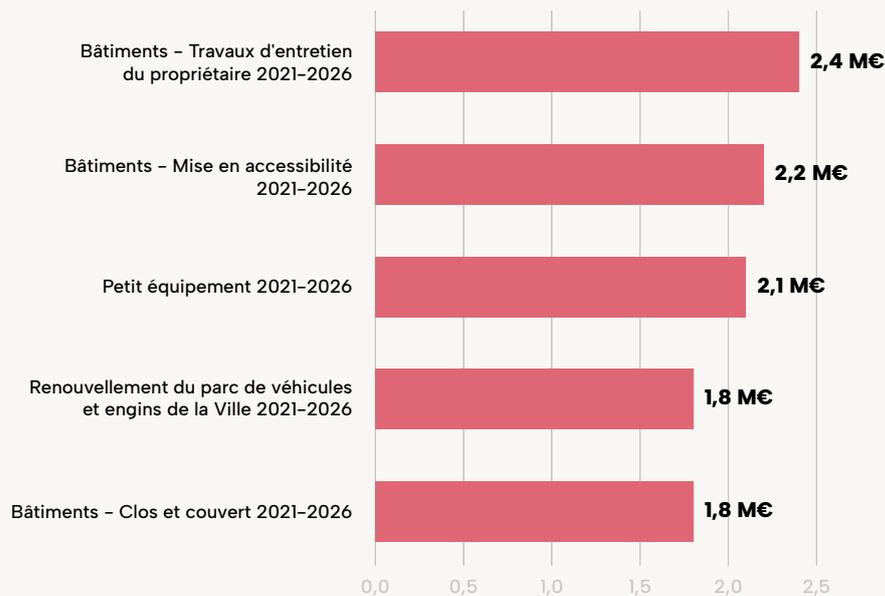
Secteur sports

(crédits de paiements 2025 : 24,2 M€)



Secteurs regroupés :**Sécurité et prévention des risques / Développement économique et rayonnement international****5 principales opérations****Secteur tous secteurs**

(crédits de paiements 2025 : 20 M€)

5 principales opérations

3.3.1.3. Les dépenses financières

Les dépenses financières (84,1 M€) comprennent le remboursement en capital de la dette (36,0 M€) ainsi qu'une provision (40,0 M€) inscrite annuellement pour réaliser des opérations de refinancement de dette. Ces dépenses comptabilisent également d'autres immobilisations financières (7,6 M€) qui sont constituées notamment de placements financiers et de créances sur des particuliers ou personnes de droit privé. Elles comprennent enfin 0,4 M€ de soulte de sortie du Syndicat des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) à verser à l'occasion de sa dissolution.

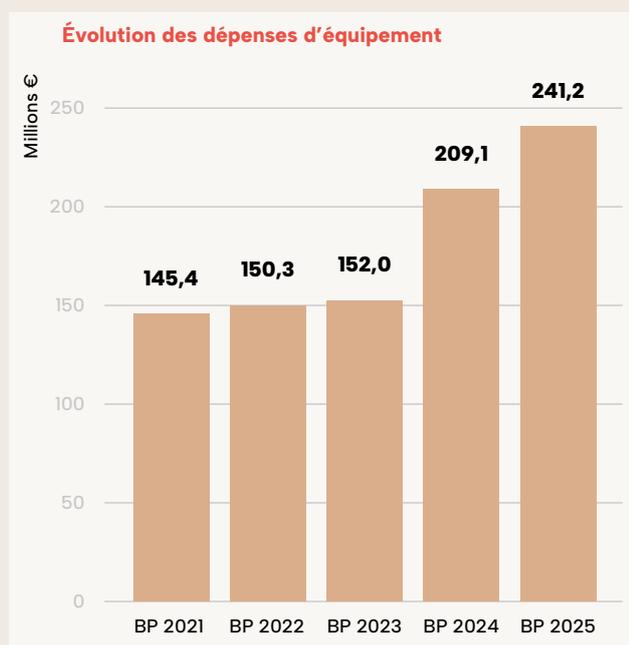


ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Depuis 2021, la Ville a consacré près de 656,8 M€ en dépenses d'équipement, ce qui témoigne de la politique ambitieuse de cette PPI qui a pour vocation d'ancrer la Ville de Lyon comme capitale de l'Écologie et Ville des Enfants, au service de la transition écologique, de la justice sociale et de la démocratie participative.

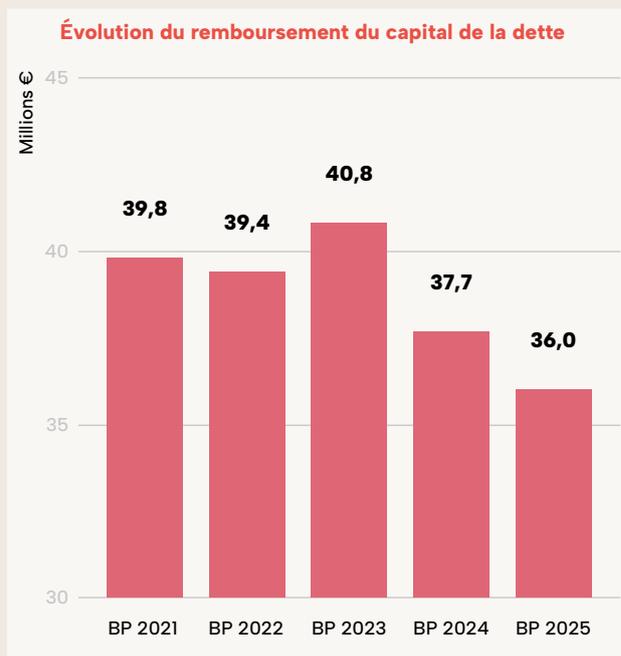
En 2025, c'est 241,2 M€ qui sont prévus au budget primitif.

Les budgets inscrits pour la réalisation des opérations prévues dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) votée en 2021 et révisée en 2024 ont permis de planifier les investissements du mandat tout en garantissant les équilibres financiers de la collectivité.



Le remboursement du capital de la dette s'établit à 36 M€ en 2025, en baisse d'environ 9% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par la répartition de notre tableau d'amortissement au fil des années. Aucun appel à l'emprunt n'a été réalisé en 2023, ce désendettement net des années précédentes a minoré les échéances d'amortissement de la dette des années suivantes. Cela explique en partie la baisse observée à partir de 2024, avec un capital à rembourser qui passe sous la barre des 40 M€.

Le montant du remboursement du capital de la dette se maintient dans une fourchette entre 36 M€ et 43 M€, ce qui confirme une stratégie saine d'endettement.



L'évolution des dépenses réelles d'investissement (+10% comparativement au BP 2024) concerne principalement l'évolution des dépenses d'équipement et notamment les immobilisations en cours (chapitre 23) c'est-à-dire les opérations de travaux en cours.

Les crédits inscrits ont été en moyenne de 267,4 M€ depuis 2021 pour atteindre leur maximum au budget primitif 2025 avec 327,2 M€. L'augmentation attendue de ces crédits suit l'accélération de dépenses liées à la vie des projets, notamment en fin de mandat.



3.3.2.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 257,9 M€

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre budgétaire entre 2021 et 2025.

CHAP.	RECETTES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	EVOL BP 2025/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 200 000	14 595 726	10 600 000	9 705 000	12 938 490	33,0 %
24	Produits des cessions d'immobilisations	1 305 000	738 000	6 871 413	1 850 000	3 144 010	70,0 %
13	Subventions d'investissement reçues	3 302 224	6 167 008	21 491 993	14 640 137	11 293 736	-23,0 %
16	Emprunts et dettes assimilées	140 199 335	135 376 482	126 731 630	196 177 811	228 660 975	17,0 %
27	Autres immobilisations financières dont dette récupérable	851 827	341 458	117 507	-	-	N/C
45	Opérations pour compte de tiers	150 000	508 000	304 000	1 754 500	1 859 767	6,0 %
Total recettes réelles		166 008 386	157 726 674	166 116 543	224 127 448	257 896 978	15,0 %

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 257,9 M€ contre 224,1 Me en 2024, en hausse de 15 %. Les chapitres budgétaires des dotations et fonds divers et des cessions sont respectivement en hausse de 33 % et 70 %. Les recettes de subventions reçues sont en baisse de 23 %. Les opérations pour compte de tiers sont équilibrées entre elles. Les recettes d'emprunt viennent en équilibre des dépenses d'investissement.

3.3.2.1. LES RECETTES DÉFINITIVES D'INVESTISSEMENT

Le fonds de compensation pour la TVA est prévu à hauteur de 12,7 M€ soit un montant en hausse de 12,7 % par rapport au budget 2024.

Le FCTVA bénéficie aux dépenses d'investissement répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville.

Cette dotation est calculée sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi, le FCTVA 2025 est assis sur les dépenses portées au compte financier unique 2023. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

L'augmentation de la recette de FCTVA entre le budget 2024 et le budget 2025 est explicable par l'accélération des dépenses d'investissement en 2023.

La taxe d'aménagement est prévue à hauteur de 250 000 € soit un montant en diminution de 41,2 % par rapport au budget 2024.

La Métropole de Lyon reverse 1/8e de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune. La Ville constate une tendance à la baisse des recettes de taxe d'aménagement sur le territoire lyonnais. Cette dernière s'explique principalement par le ralentissement des constructions nouvelles du fait des différentes crises mais également par la modification de logiciel au niveau national. Cette modification du logiciel a généré des erreurs de nature à ralentir le processus de paiement et donc de perception de la taxe d'aménagement.

3.3.2.2. LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement s'élèvent à 11,3 M€

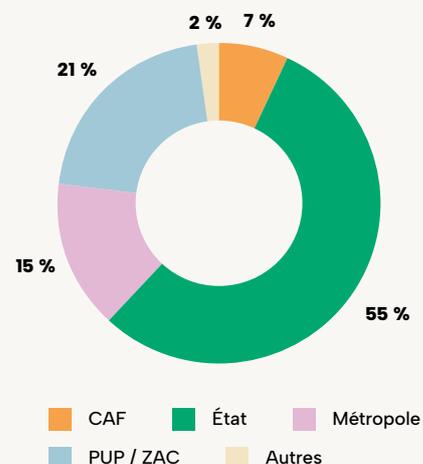
Les subventions inscrites au BP 2025 répondent à 3 typologies distinctes de financements :

- Des contrats-cadre prédéfinis avec des partenaires institutionnels, comme le CPER (Contrat de plan Etat-Région) ou le Pacte (Métropole),
- Des négociations avec des partenaires privés dans le cadre du développement urbain (Programme Urbains Partenariaux PUP),
- Des dispositifs dispersés, auxquels la Ville soumissionne (Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Fonds Vert, Aides de l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain), Aides de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), Aides de l'ANS (Agence nationale des Sports), dispositifs de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), fonds associatifs de préservation du patrimoine.

Les subventions notifiées financent des infrastructures (rénovation de patrimoine, construction nouvelles, sécurisation) des aménagements (cours nature, terrains de sports), des études (réduction des déchets d'emballages en restauration scolaire)

L'État, notamment au travers de ses agences, est le financeur majoritaire (55 %, 6,2 M€), suivi des partenaires privés des PUP (21 %, 2,4 M€), de la Métropole de Lyon (15 %, 1,7 M€), la CAF (7 %, 0,8 M€) et des associations intervenant en faveur du patrimoine religieux (2 %, 0,2 M€).

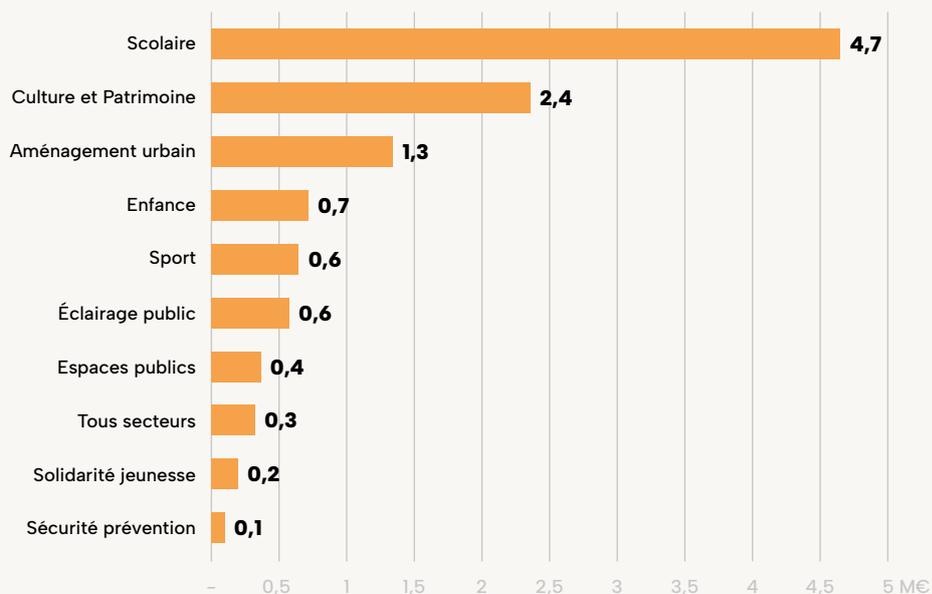
Répartition des subventions d'investissement par principaux financeurs



Exprimés en secteur PPI, ces 11,3 M€ viennent notamment cofinancer pour :

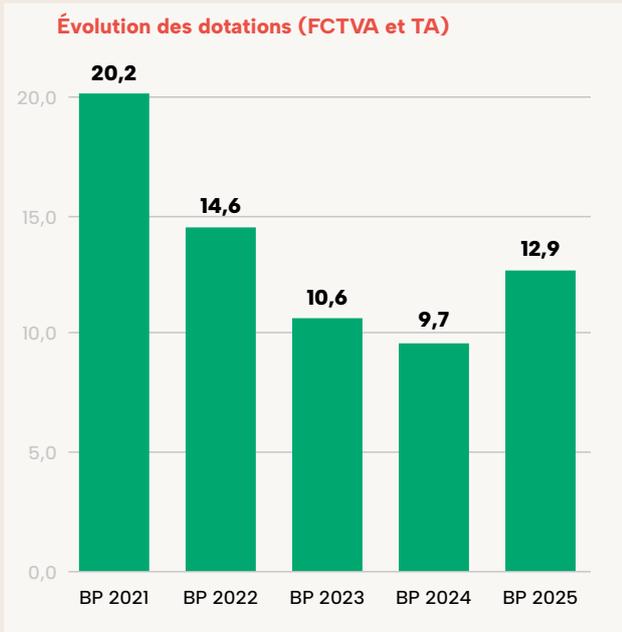
- 41 % le secteur Scolaire, représentant un montant de 4,66 M€
- 21 % le secteur Culture et Patrimoine, représentant un montant de 2,35 M€
- 12 % le secteur Aménagement urbain, représentant un montant de 1.34 M€
- 6 % le secteur Sport, représentant un montant de 0.64 M€

Répartition des subventions d'investissement par secteur de la PPI

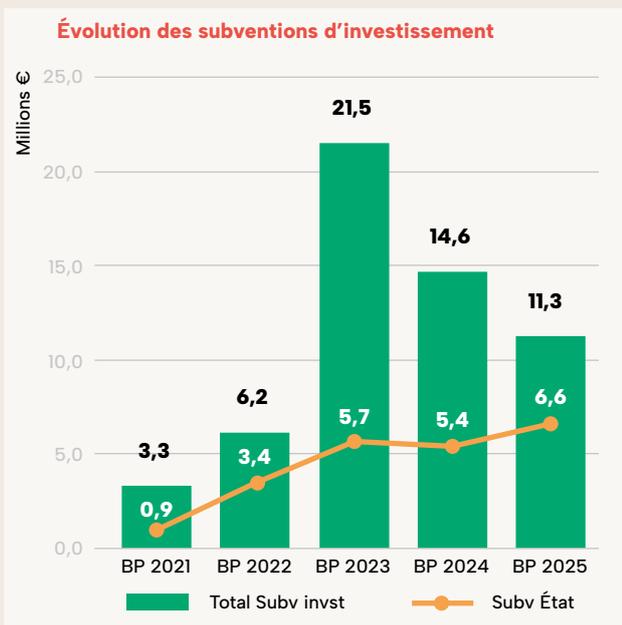


ANALYSE RETROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

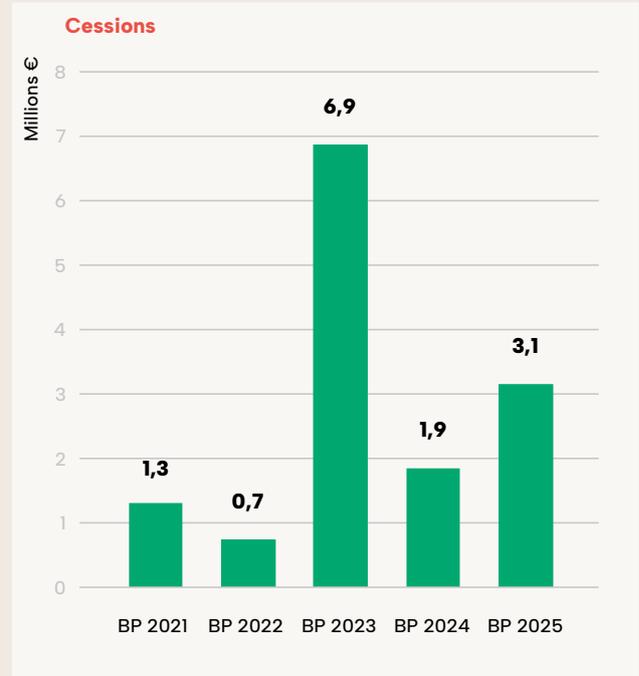
Les **dotations d'investissement** évoluent principalement en fonction du montant des dépenses d'investissements de l'année N-2. Ainsi, les années suivant la fin d'un mandat électoral bénéficient d'un montant de FCTVA supérieur du fait de l'accélération des montants d'investissements en fin de mandat. C'est notamment le cas de l'exercice 2021 qui enregistre un montant bien supérieur aux années suivantes. Cette même dynamique s'observe à partir du budget 2025 qui enregistre une remontée des recettes.



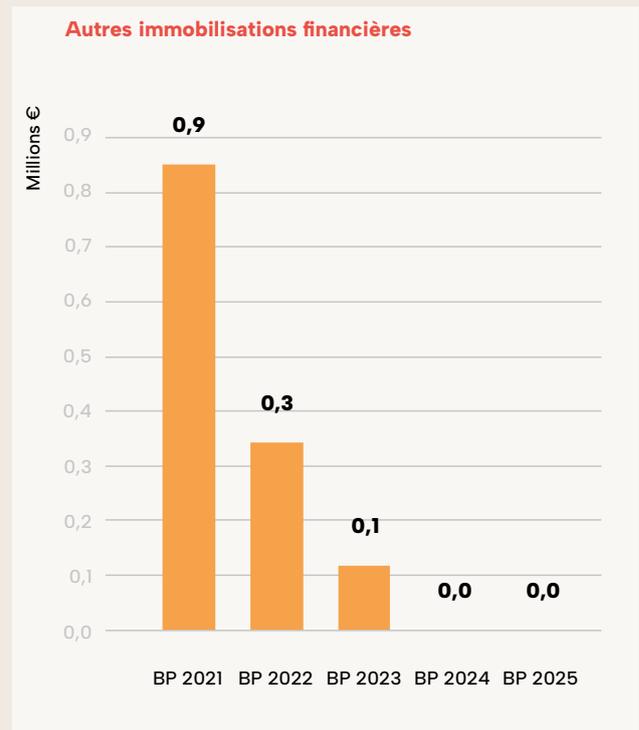
Les **subventions d'investissement** suivent une évolution croissante depuis 2021 avec un pic lié aux versements des subventions liées aux projets urbains partenariaux (PUP) et à la ZAC (Part Dieu) en 2023. La prévision de subventions pour 2025, inférieure de 30 % par rapport à 2024, s'explique en partie par la livraison de ces opérations d'aménagement. Le soutien de l'État sur la période est en progression.



Les **produits de cessions**, inscrits au chapitre 024, sont par nature une recette très variable. Ces 5 dernières années, les crédits inscrits ont varié entre 0,7 M€ au plus bas et 6,8 M€ au plus haut pour une moyenne de 2,8 M€.

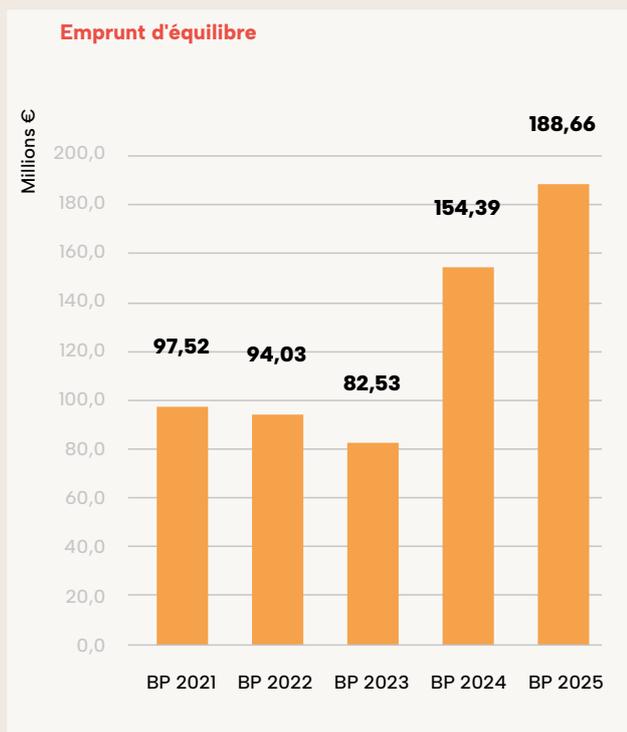


Le produit des **autres immobilisations financières** enregistre les remboursements d'emprunts contractés par la Ville au profit de tiers. Le budget des Halle Paul Bocuse rembourse ainsi une dette contractée par la ville, ainsi que la Métropole de Lyon, au titre du réseau de chaleur de la Duchère. Ces remboursements sont en voie d'extinction.



L'emprunt d'équilibre – variable d'ajustement finale afin d'équilibrer le budget – s'élève à 188,6 M€, soit 22,2 % de plus qu'au BP 2024.

La forte hausse de l'emprunt d'équilibre sur les deux dernières années témoigne notamment de l'accélération des dépenses du plan pluriannuel d'investissement – accélération attendue et croissante en fin de mandat. Ce montant d'emprunt reste néanmoins théorique, s'il peut donner une indication de la tendance du besoin d'emprunt, il constitue surtout un plafond d'autorisation à ne pas dépasser réglementairement.



3.4.

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Le tableau ci-après détaille le calcul des principaux soldes intermédiaires de gestion (SIG) de la Ville de Lyon. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de la ville.

	2021	2022	2023	2024	2025	EV° BP 2025 / 2024
Recettes de gestion courante	681527 489,00	706 081 104,00	769140 273,00	785 085 863,00	796 802 476,00	1,5 %
Dépenses de gestion courante	609947 526,00	624 689 590,00	685397 967,00	705004 438,00	721810 617,00	2,4 %
Épargne de gestion	71579 963,00	81391 514,00	83742 306,00	80081 425,00	74991 859,00	-6,4 %
Produits financiers	516934,00	476 713,00	505093,00	542390,00	929476,00	71,4 %
Charges financières	5 001 000,00	4 502 395,00	6 228 238,00	6 674 915,00	6 170 000,00	-7,6 %
Résultat financier	- 4 484 066,00	- 4 025 682,00	- 5 723 145,00	- 6 132 525,00	- 5 240 524,00	14,5 %
Produits financiers	-	15 000,00	-	1140 755,00	-	-100,0 %
Dépenses spécifiques	458 819,00	458 719,00	458 719,00	458 719,00	458 899,00	0,0 %
Résultat exceptionnel	- 458 819,00	- 443 719,00	- 458 719,00	682 036,00	- 458 899,00	-167,3 %
Épargne brute	66 637 078,00	76 922 113,00	77 560 442,00	74 630 936,00	69 292 436,00	-7,2 %
Épargne brute hors résultat exceptionnel	67 095 897,00	77 365 832,00	78 019 161,00	73 948 900,00	69 751 335,00	-5,7 %
Remboursement du capital de la dette	83 782 568,00	82 056 901,00	85 000 728,00	79 550 709,00	76 028 816,00	-4,4 %
Remboursement du capital de dette effectif	39 759 559,00	39 368 726,00	40 785 249,00	37 734 994,00	35 998 816,00	-4,6 %
Épargne nette	26 877 519,00	37 553 387,00	36 775 193,00	36 895 942,00	33 293 620,00	-9,8 %
Recettes propres d'investissement	21 505 000,00	15 333 726,00	17 471 413,00	11 555 000,00	16 082 500,00	39,2 %
Critère d'équilibre réel	48 382 519,00	52 887 113,00	54 246 606,00	48 450 942,00	49 376 120,00	1,9 %
Dépenses d'équipement	145 395 877,00	150 327 326,00	151 985 394,00	209 084 416,00	241 234 193,03	15,4 %

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce ratio tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement, dans la mesure où il est calculé avant les frais financiers et les produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2025 à 74,9 M€ en baisse de 6,4 % par rapport à 2024 (80,1 M€).

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut également être dégagé par le solde des recettes et dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute affiche un niveau de 69,3 M€ en 2025 contre 74,6 M€ en 2024, en retrait de 7,2 %. L'évolution des dépenses, supérieure à celle des recettes, explique cette évolution. La partie du présent rapport relative au fonctionnement rend compte de ces tendances.

L'épargne nette, obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital, s'élève à 33,3 M€ contre 36,9 M€ en 2024, en baisse malgré un remboursement du capital 2025 (36 M€) inférieur à celui observé en 2024 (37,8 M€).

Le critère d'équilibre réel, qui doit être obligatoirement positif pour permettre le vote d'un budget, reste sur un niveau élevé avec 49,4 M€, en progression de 1,9 %. Ce critère rend compte de la capacité du budget à supporter l'amortissement du capital au moyen de l'épargne nette (33,3 M€ en 2025 contre 35 M€ au BP 2024) et des recettes propres d'investissement, qui intègrent le FCTVA et la Taxe d'aménagement (12,9 M€ en 2025 contre 9,7 M€ en 2024).



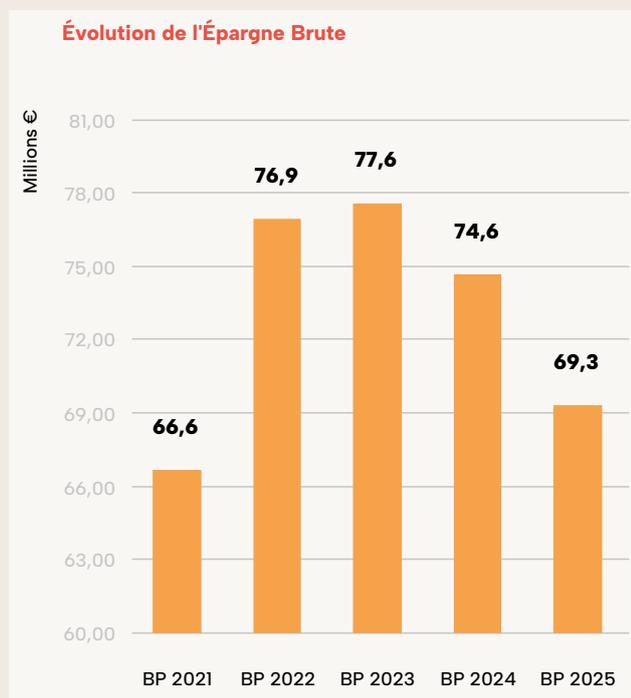
ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Depuis 2021 et jusqu'en 2025 la Ville a su conserver un niveau d'épargne brute significatif passant de 66,6 M€ au BP 2021 à 69,3 M€ au BP 2025, soit une augmentation de 3,9 %.

Au long de ces cinq années, cette épargne brute, stabilisée autour des 70 M€, a permis à la Ville de se doter d'une capacité d'autofinancement qui soutient la PPI ambitieuse et ce malgré la hausse de l'inflation durant cette période, portant notamment sur les coûts liés à l'énergie mais aussi sur la hausse des charges de personnel, tant du fait des mesures nationales de rattrapage salarial que d'une politique interne plus dynamique et attractive en 2024.

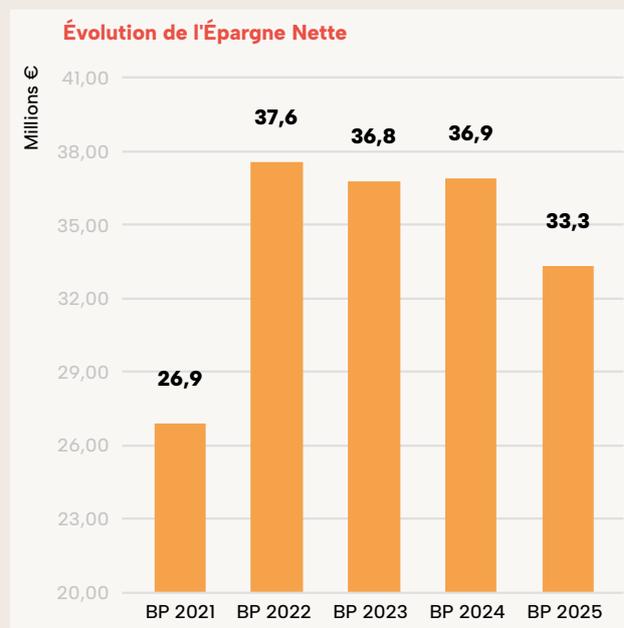
Évolution Épargne Brute

L'épargne brute affichée au budget témoigne de la capacité estimée à autofinancer la section d'investissement au regard des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement. Ce solde permet de piloter la situation financière de la collectivité dans la mesure où les crédits ouverts sont limitatifs en dépenses. Ainsi, la lecture de ces soldes rend compte du minimum attendu d'autofinancement en fin d'exercice, hors décisions modificatives. L'autofinancement prévisionnel sur la période 2021 à 2025 se situe tendanciellement entre 65 et 75 M€. La baisse observée en 2025 traduit une contraction de l'évolution des recettes (DMTO notamment) quand les dépenses progressent (inflation, frais de personnel). Son niveau reste en hausse par rapport à 2021.



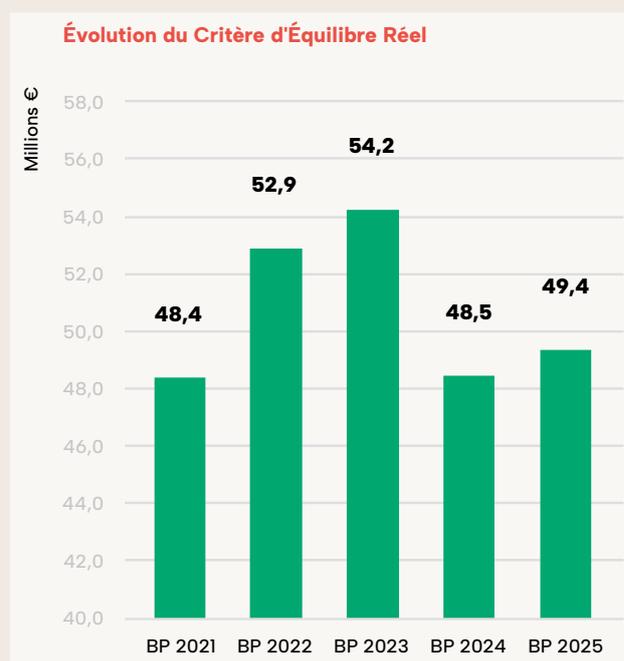
Évolution Épargne Nette

L'épargne nette suit la même trajectoire que l'épargne brute, passant de 36,9 M€ en 2024 à 33,3 M€ en 2025. La baisse des annuités de la dette en 2025 permet de freiner cette baisse, puisque le remboursement des annuités en 2025 sera de 36 M€ contre 37,8 M€ en 2024.



Évolution Critère d'Équilibre Réel

Le critère d'équilibre réel est resté largement positif sur toute la période du fait d'une épargne nette moyenne de 34,2 M€ sur ces cinq ans et une moyenne des recettes propres d'investissement sur ces cinq ans de 16,4 M€.



3.4.2.

RATIOS FINANCIERS

RATIOS	BP2025	Ratios de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1378 €	1280 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1509 €	1495 €
Dépenses d'équipement brut / population	415 €	271 €
Encours de la dette / population	600 €	1070 €
DGF / population	118 €	217 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,35 %	57,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	95,83 %	93,6 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27,48 %	18,1 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	39,78 %	71,6 %



3.5.

L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES



Un budget annexe, dans le cadre de la nomenclature M57 des collectivités territoriales, est un document comptable distinct du budget principal, utilisé pour suivre les activités spécifiques qui nécessitent une autonomie financière et comptable.

Ce type de budget permet d'isoler les dépenses et les recettes de ces activités, assurant ainsi une transparence accrue. Il doit respecter les principes budgétaires habituels (annualité, équilibre, universalité, spécialité) et suivre les règles propres à la nomenclature M57, qui unifie et simplifie la comptabilité publique locale.

Les opérations d'investissement et de fonctionnement y sont distinctement retracées, tout en permettant une imputation cohérente des amortissements, provisions ou subventions.

La Ville de Lyon compte trois budgets annexes à son budget principal :

- Le budget du Théâtre des Célestins (en M57)
- Le budget de l'Auditorium – ONL de Lyon (en M57)
- Le budget des Halles de Lyon Paul Bocuse (qui est un SPIC, donc en nomenclature M4)

3.5.1.

LE THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Le budget pour le fonctionnement du Théâtre des Célestins s'élève à 9 160 635 € pour l'exercice 2025, quand il était de 8 792 683 € pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 4,2 %.

A peu près la moitié de ces dépenses de fonctionnement (50,4 %) sont consacrées aux dépenses de personnel du théâtre : 4,6 M€.

Le reste des dépenses résulte de l'activité du théâtre (création artistique, accueil de spectacles, communication,...) ou est constitué de prestations liées au bâtiment en lui-même (fluides, maintenance, entretien).

L'équilibre du budget annexe du Théâtre des Célestins se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES
011	Charges à caractère général	3 922 700
012	Charges de personnel	4 616 600
65	Autres charges de gestion courante	323 459
66	Charges financières	-
	Opérations d'ordre	297 876
Total fonctionnement		9 160 635

FONCTIONNEMENT		RECETTES
70	Ventes de produits	2 261 302
74	Dotations, subventions et participations	289 335
75	Autres produits de gestion courante	6 511 695
013	Atténuation de charges	43 900
	Opérations d'ordre	54 403
Total fonctionnement		9 160 635

3.5.2.

L'AUDITORIUM – O.N.L.

Le budget pour le fonctionnement de l'Auditorium-ONL s'élève à 19 419 341 € pour l'exercice 2025, quand il était de 17 742 720 € pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 9,4 %.

Pour ce budget annexe particulier, qui comporte en son sein l'Orchestre National de Lyon, 13,5 M€ sont consacrés aux dépenses de personnel, soit une part de 69,6 % des dépenses totales de fonctionnement de cet établissement.

Le reste des dépenses résulte de l'activité de l'ONL (création artistique, frais liés aux concerts de l'ONL, achats de petits matériels, dépenses liées aux spectacles accueillis, prestations de services, dépenses de communication,...) ou est constitué de prestations liées au bâtiment en lui-même (fluides, nettoyage des locaux, maintenance,...).

L'équilibre du budget annexe de l'Auditorium-ONL se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	FONCTIONNEMENT		RECETTES
011	Charges à caractère général	4 875 567	70	Ventes de produits	5 138 755
012	Charges de personnel	13 517 035	74	Dotations, subventions et participations	2 842 000
65	Autres charges de gestion courante	640 507	75	Autres produits de gestion courante	11 199 684
66	Charges financières	5 000	76	Produits financiers	200
67	Charges spécifiques	15 000	77	Produits spécifiques	2 000
	Opérations d'ordre	366 232	013	Atténuation de charges	150 000
				Opérations d'ordre	86 702
Total fonctionnement		19 419 341	Total fonctionnement		19 419 341

3.5.3.

LES HALLES DE LYON PAUL BOCUSE

Le budget pour le fonctionnement des Halles de Lyon Paul Bocuse s'élève à 2 397 500 € pour l'exercice 2025, quand il était de 2 254 000 € pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 6,4 %.

Les Halles de Lyon Paul Bocuse ont la particularité d'être un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Il s'agit donc d'un service public géré par la ville de Lyon mais qui se retrouve dans le champ concurrentiel privé. Les SPIC réalisent en effet des prestations payantes et leurs activités relèvent principalement du droit privé. Ces services génèrent des recettes grâce à la facturation directe des usagers et leur fonctionnement repose sur le principe d'autofinancement, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir les dépenses.

Les professionnels usagers des Halles de Lyon Paul Bocuse paient ainsi des droits de place et remboursent les charges communes liées au bâtiment qui leur sont refacturées.

Face à ces recettes figurent des dépenses imputées de fluides (chauffage, électricité, eau, gaz), des frais de gardiennage, de nettoyage, de collecte et traitement des déchets et des dépenses liées au personnel municipal affecté aux Halles.

L'équilibre du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	FONCTIONNEMENT		RECETTES
011	Charges à caractère général	1 615 166	70	Ventes de produits	1 762 500
012	Charges de personnel	457 305	74	Autres produits de gestion courante	630 000
65	Autres charges de gestion courante	8 500	75	Produits exceptionnels	5 000
66	Charges financières	17 458			
67	Charges exceptionnelles	39 671			
	Opérations d'ordre	259 400		Opérations d'ordre	-
Total fonctionnement		2 397 500	Total fonctionnement		2 397 500





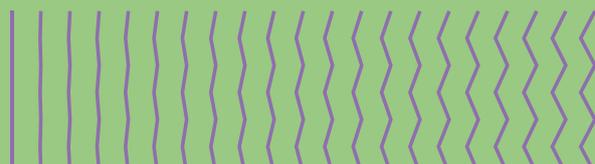
04

POLITIQUES PUBLIQUES

La ville de Lyon s'est engagée dans une démarche de modernisation de son processus budgétaire en créant une « cartographie des politiques publiques » qui représente l'ensemble des actions menées par la ville à destination de ses habitantes et habitants. Cette démarche a pour vocation de renforcer la transparence et la redevabilité vis-à-vis des Lyonnais et Lyonnaises pour qu'ils puissent mieux appréhender le budget de la ville de Lyon et comprendre à quelles politiques sont consacrées les ressources.

Cette cartographie des politiques publiques est à trois niveaux, le domaine d'action qui est lui-même subdivisé en missions et les missions réparties en activités. Les activités ont une dimension « opérationnelle » et ne sont donc pas représentées dans le schéma de la page suivante.

C'est dans cette logique que la partie 4 de ce rapport est organisée. Il faut noter que pour cette première année, les chiffres présentés sont hors masse salariale pour les dépenses (développement en cours) et hors fiscalité et dotations de l'État pour les recettes, celles-ci étant par ailleurs très détaillées dans le rapport financier de la partie 3.



ETP

sur postes permanents en activité travaillée

Hors groupes politiques et permanents syndicaux

	BP 2025
	Données à la date du 01/10/2024
Direction générale	27,1
Direction générale	27,1
Secrétariat général Ville de Lyon	84,8
Assemblées et vie des élu-es	11,0
Coordination Institutionnelle	58,8
Secrétariat général	2,0
Délégué à la protection des données	7,0
Prospective et évaluation	2,0
Conseil accompagnement et transition	4,0
Cabinet du Maire et services rattachés	111,5
Cabinets des maires d'arrondissement	54,8
Collaborateurs de cabinet	11,9
Communicat externe	28,8
Protocole	16,0
Culture Patrimoine et Événements	1 253,8
Affaires culturelles	61,7
Archives municipales	32,0
Auditorium – ONL	149,1
Bibliothèque municipale	425,8
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	24,0
Événements et animation	14,6
Service archéologique municipal	28,7
Maison de la Danse	17,0
Musée Art contemporain	34,6
Musée des Beaux-arts	117,3
Musées histoire Lyon	84,0
Opéra	199,3
Théâtre Célestins	44,7
Théâtre Croix-Rousse	9,0

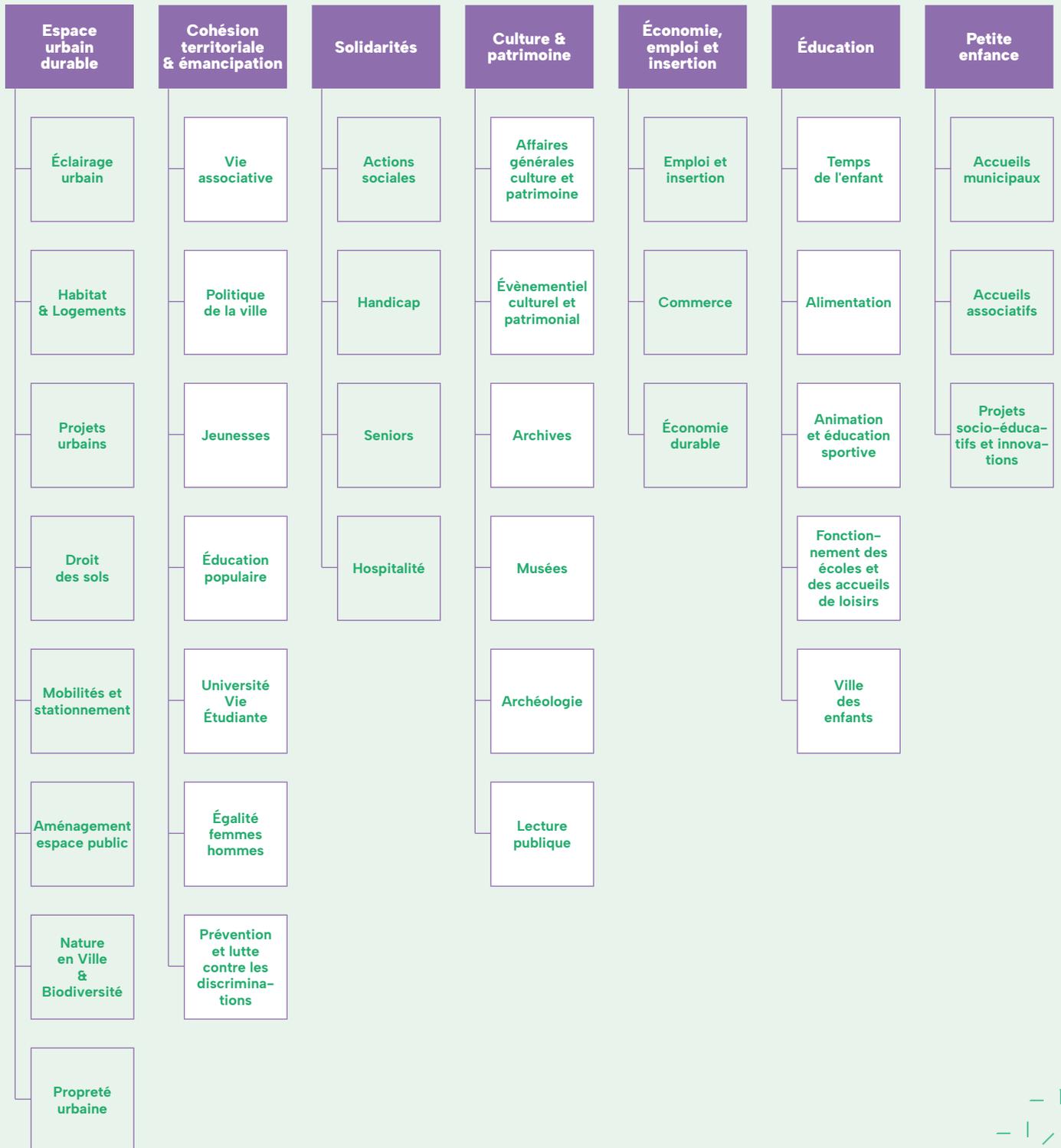
	BP 2025
	Données à la date du 01/10/2024
Théâtre Nvle. gen.	8,0
Théâtre Pt du jour	3,0
Mission Mécénat	1,0
Ressources	316,6
DG Ressources	1,0
Affaires juridiques	11,4
Assurances	4,0
Commande publique	39,1
Contrôle de gestion	11,0
Finances	40,9
SRH Transverse	8,8
Système d'information et transformation numérique	89,5
Mission inclusion numérique	1,0
Moyens généraux	109,9
Service au public, sécurité	647,2
Secrétariat général	40,8
Cadre de vie	20,0
Cimetières	60,8
Régulation urbaine	31,6
Sécurité et prévention	79,6
Service au public et sécurité	4,0
Santé	47,8
Sécurité Tranquillité Sureté	362,6
Jeunesse, Éducation, Enfance, Sports et Inclusion	3 040,3
Secrétariat général	13,8
Développement territorial	47,7
Éducation	1 793,3
Petite Enfance	753,1

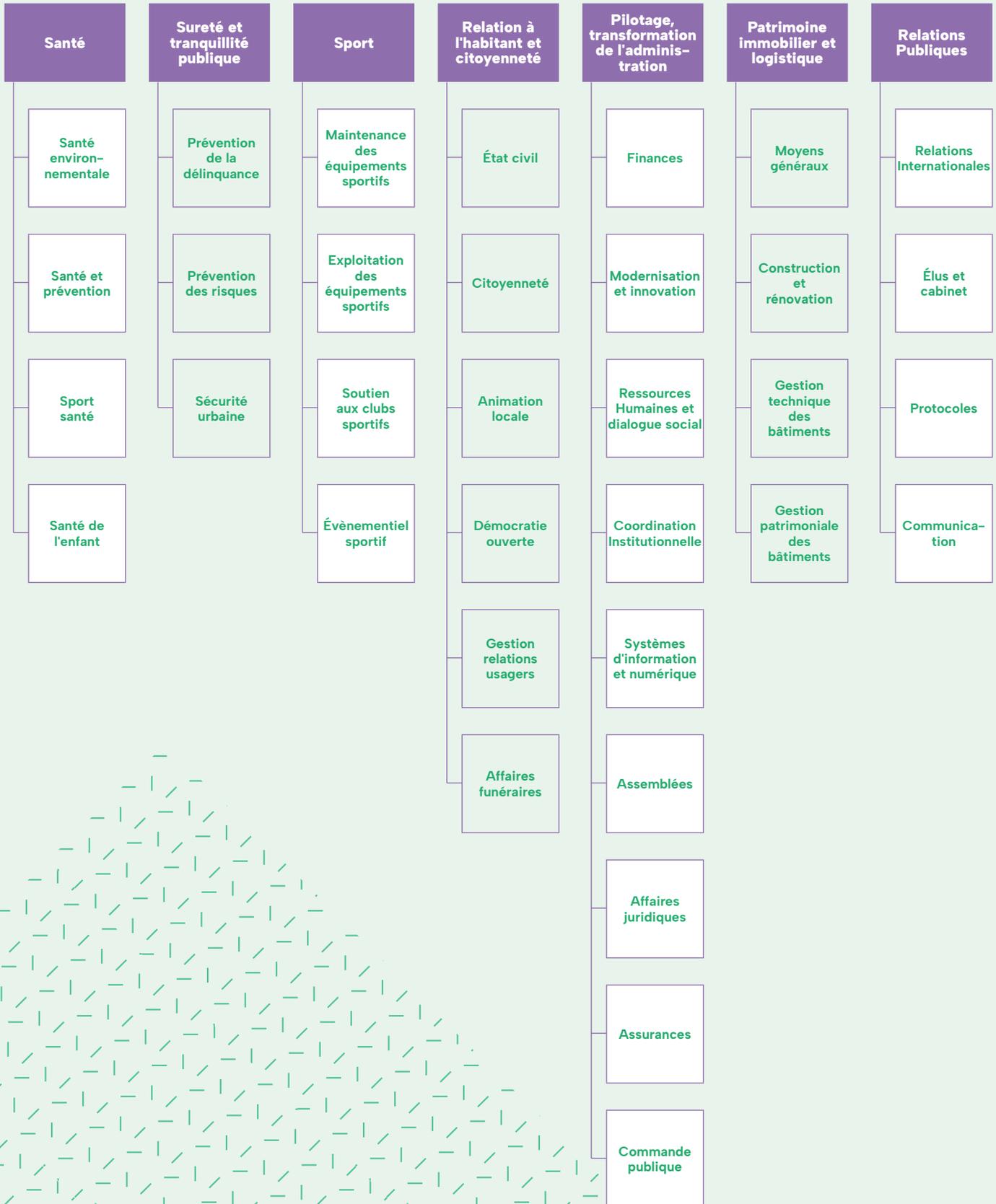
BP 2025	
	Données à la date du 01/10/2024
Sports	420,7
Mission Ville des enfants	1,0
Mission Egalité et hospitalité	6,0
Délégation Jeunesse Éducation Enfance Sports et Inclusion	4,8
Ressources Humaines et Dialogue Social	236,8
Administration des personnels	70,9
Communication et coopérations internes	13,0
Emploi et compétences	84,7
Pilotage financier et juridique RH	11,0
Relations sociales et vie au travail	39,4
Modernisation des processus RH	16,8
Mission Travailler autrement	1,0
Proximité et relations aux habitants	337,7
Qualité de la relation usagers	40,6
Service des mairies d'arrondissement	14,8
Mairie 1 ^{er} arrondt	22,9
Mairie 2 ^e arrondt	25,0
Mairie 3 ^e arrondt	41,5
Mairie 4 ^e arrondt	27,7
Mairie 5 ^e arrondt	28,6
Mairie 6 ^e arrondt	23,0
Mairie 7 ^e arrondt	33,0
Mairie 8 ^e arrondt	40,8
Mairie 9 ^e arrondt	32,8
Mission Démocratie ouverte	7,0
Urbanisme, Immobilier, Travaux	1 009,5
Secrétariat général	38,8
Aménagement urbain	61,8
Construction	56,3

BP 2025	
	Données à la date du 01/10/2024
Eclairage urbain	77,7
Économie commerce artisanat	53,8
Halles Paul Bocuse	8,0
Biodiversité et nature en ville	355,5
Gestion technique des bâtiments	254,1
Immobilier	77,3
Mobilité urbaine	17,6
Mission Transition écologique	8,6
TOTAL	7 065,3

Cartographie

des domaines d'actions et missions





Espace urbain durable

La Ville est un espace partagé. L'aménager, l'urbaniser, l'adapter aux enjeux de transformation des mobilités et de transition écologique, l'éclairer, en assurer la propreté, en maîtriser l'évolution foncière, dans le respect de l'environnement... Autant de missions poursuivies par la ville de Lyon en faveur de l'espace urbain durable.

Dépenses

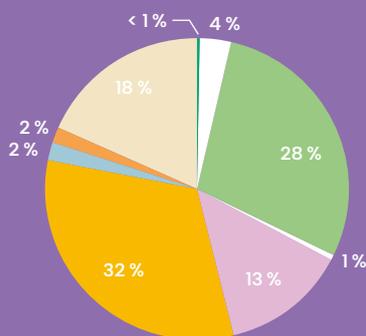
(hors masse salariale)

21 553 696 €

6,63 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



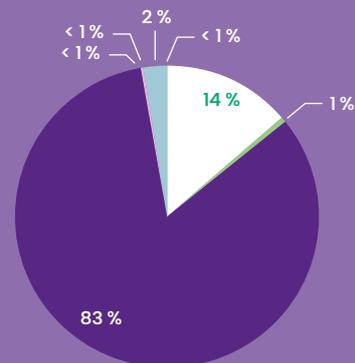
- Aménagement espace public : 61 100 €
- Droit des sols : 770 920 €
- Eclairage urbain : 6 121 000 €
- Habitat / Logements : 151 400 €
- Mobilités et stationnement : 2 866 717 €
- Nature en Ville / Biodiversité : 6 862 453 €
- Pilotage / ressources – EU : 444 906 €
- Projets urbain : 364 000 €
- Propreté urbaine : 3 911 200 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

37 115 000 €

Répartition des recettes par mission



- Aménagement espace public : 3 500 €
- Droit des sols : 5 075 000 €
- Eclairage urbain : 238 000 €
- Mobilités et stationnement : 30 793 000 €
- Nature en Ville / Biodiversité : 107 500 €
- Pilotage / ressources – EU : 28 000 €
- Propreté urbaine : 870 000 €

Projets urbains

En 2025, les projets urbains de Confluence et Part Dieu se poursuivront avec notamment la livraison de la place Nelson Mandela (Part-Dieu).

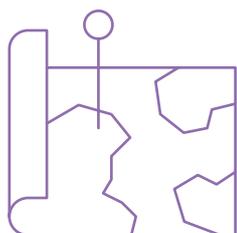
La mise en œuvre du projet de requalification de la friche Nexans, située au nord du quartier Gerland, dans le 7^{ème} arrondissement, va également se poursuivre. Ce tènement, qui a fait l'objet d'un projet urbain partenarial, prévoit la création d'un parc d'une superficie de 1,4 hectares.

Par ailleurs, des travaux d'aménagement de l'espace public seront réalisés sur l'avenue Garibaldi dans le 3^{ème} arrondissement, dans le quartier Langlet Santy, sur l'avenue des Frères Lumières et dans la rue du Premier Film dans le 8^{ème} arrondissement.

Il s'agira de requalifier les espaces publics afin qu'ils soient favorables aux mobilités actives tout en valorisant le patrimoine urbain et en offrant un paysage végétal généreux.

L'année 2025 sera aussi marquée par le lancement de plusieurs projets urbains d'envergure tels que la réhabilitation de la place Quinet dans le 6^{ème} arrondissement, la réfection du boulevard de la Croix Rousse dans le 4^{ème} arrondissement et l'aménagement de la rive droite du Rhône entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni.

Enfin, l'étude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux Lyon dans le 5^{ème} arrondissement devrait être lancée en 2025, et l'approbation de la révision du schéma de cohérence territoriale portée par le SEPAL devrait être également être effective cette année.



Droit des sols

En 2025, l'instruction des autorisations d'urbanisme sera marquée par **l'entrée en vigueur de la modification n°4 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat qui constitue un acte fort de la politique de planification urbaine, basée sur une végétalisation plus importante de la ville, des solutions pour encourager les modes constructifs biosourcés et géo-sourcés, et l'accompagnement des travaux d'amélioration du confort thermique été comme hiver.**

L'application de la **charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale** se poursuivra et permettra d'accompagner les projets de construction analysés en atelier préalable, notamment par un architecte conseil et un expert sur les questions environnementales.

Afin de favoriser les travaux de rénovation énergétique du bâti existant, un tarif préférentiel sera appliqué pour les entreprises qui occupent le domaine public. La gestion de ces

occupations sera facilitée par la mise en place d'un nouveau logiciel métier afin de permettre de dématérialiser les permis de stationnement.

Enfin, concernant l'occupation temporaire de l'espace public (OTEP), l'activité restera centrée sur la réglementation temporaire des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique.

A ce titre, le service perçoit les redevances fixées par le Conseil municipal, pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements et les emprises pour manifestations commerciales temporaires.

Le budget primitif 2025 prend en compte l'augmentation du nombre et du coût des poses de panneaux lourds, pour les déménagements notamment.

Habitat & Logements

En 2025, la mise en œuvre de la stratégie Habitat se poursuit.

Dans un contexte de crise immobilière, la Ville souhaite soutenir la production de logement social et abordable ainsi que le développement de l'accession sociale à la propriété en bail réel solidaire. En effet, des augmentations de subvention aux bailleurs sociaux, notamment pour les ventes en état futur d'achèvement, vont être accordées pour les années 2025 et 2026.

La construction de logement social est aussi favorisée par la mise en place, dans le Plan local de l'urbanisme et de l'habitat, à partir de 2025, d'une obligation de production de logement social dans les immeubles existants.

La Ville travaille également avec les acteurs de l'immobilier pour produire des logements de qualité et accessibles, pour renaturer la ville et engager une construction bas carbone.

Une aide spécifique est déployée pour les bailleurs sociaux qui effectuent des travaux d'amélioration thermique de leur patrimoine.

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle participe à des dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation des immeubles et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

La Ville se mobilise aussi pour faciliter l'accès au logement des demandeurs et préserver le logement en centre-ville, notamment en régulant les meublés de tourisme. Dans le cadre des opérations de logement, une mission de pilotage et de coordination des instances de logement est menée.

Enfin, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, La Sauvegarde (Lyon 9^{ème}) et Mermoz (Lyon 8^{ème}), vont poursuivre leur renouvellement urbain avec des travaux de requalification sur les espaces publics et le développement d'une offre de logements attractifs et qualitatifs.

Nature en Ville & Biodiversité

Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité de l'année 2024, quant aux dépenses socles portées par la Direction Biodiversité et Nature en Ville.

Les augmentations sont liées à des évolutions de périmètre, avec notamment la prise en gestion de nouvelles surfaces végétalisées en 2025. Pour mémoire, 13 hectares d'espaces végétalisés ont été créés depuis 2020 et près de 6 400 arbres plantés par la Ville de Lyon.

La prise en gestion de ces nouvelles surfaces fait progresser les dépenses de propreté et d'entretien horticole.

Ainsi, en matière de propreté, l'année 2025 sera marquée à la fois par le renouvellement de quatre conventions établies entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, engendrant une hausse des dépenses estimée à 537 k€ correspondant à l'intégration de nouvelles surfaces végétalisées, mais aussi à une adaptation des prix des marchés issus des consultations d'entreprises, et par la prise en compte de surfaces nouvelles pour un budget estimé à +278 k€.

Les dépenses en matière d'entretien horticole augmentent également de 107 k€ avec la prise en gestion de 30 000 m² de nouvelles surfaces végétalisées sur 2025.

Avec plus de 65 000 arbres en gestion sur la Ville de Lyon, les dépenses relatives à l'entretien

du patrimoine arboré progressent de +23%.

Dans un contexte de fragilisation du patrimoine et de conditions plus extrêmes liées aux impacts du changement climatique – augmentation des périodes de grands vents, des sécheresses ou périodes de forte humidité – les interventions sur les arbres sont plus nombreuses et il est nécessaire d'assurer un suivi précis du patrimoine grâce à des diagnostics plus réguliers.

Par ailleurs, avec 59 espèces et 380 animaux accueillis au sein du Jardin Zoologique, le budget alloué à l'alimentation des animaux progresse de 5 000 € afin de faire face à l'inflation du coût des denrées alimentaires ainsi qu'à l'adaptation des rations alimentaires en faveur de l'amélioration du bien-être animal.

Enfin, concernant l'ouverture des parcs de l'agglomération, il est prévu une diminution du nombre de parcs en gestion (de 39 à 32). Pour rappel, cette mission inclut l'ouverture et la fermeture annuelle des grands parcs (Tête d'or, Gerland) par une société de gardiennage, et pendant la saison estivale, de 30 parcs de proximité par une entreprise d'insertion.

13

hectares d'espaces végétalisés ont été créés depuis 2020

6 400

arbres plantés par la Ville de Lyon

Aménagement espace public

La Ville assure l'entretien, la suppression et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain et de la signalétique locale. Le patrimoine à entretenir est d'environ 900 entités de jalonnement piéton.

La Ville assure également des actions de médiation sociale auprès des riverains et commerçants concernés par les travaux d'aménagement en presque-île.



Propreté urbaine

La Ville compte plus de 200 sanitaires publics gratuits, vitaux pour les publics précaires, sur l'ensemble des arrondissements.

247

sanitaires
fin 2025 contre
217 en 2020

Conformément au plan de mandat et au plan pluriannuel des investissements, de nouveaux sanitaires seront installés en 2025, et cette augmentation du parc entraînera une augmentation du budget de maintenance (+ 748 k€). Ainsi, en 2025, sont prévus :

- 2 toilettes sèches supplémentaires ;
- 1 toilette supplémentaire « DECAUX » ;
- 1 sanitaire surveillé place d'Albon pour fin 2025.

334 996

mètres carrés
détagés en 2024

Cela portera le nombre global de sanitaires, fin 2025, à 247 (contre 217 en 2020) pour une fréquentation globale en 2024 de 934 000 usagers.

Concernant le détagage des façades et bâtiments publics, la Ville ne pratique pas de détagage systématique mais propose un « Contrat Façades Nettes » aux propriétaires, commerçants ou bailleurs sociaux qui souhaitent entretenir leur

patrimoine et ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie (334 996 m² ont pu être traités en 2024).

Le budget 2025 est en légère baisse (- 7 k€) suite au changement de prestataire en 2024. Une attention particulière est portée cependant au périmètre UNESCO.

En 2025, une convention avec la Métropole permettra par ailleurs les détagages systématiques des murs de la rive droite du Rhône et le détagage par campagnes des murs des rives de Saône.

Mobilités et stationnement

En 2025, la Ville maintiendra son soutien aux associations dédiées au développement des modes actifs. Par ailleurs, la Ville lancera une étude sur l'impact environnemental des mobilités des Lyonnais.

En 2025, les recettes de stationnement (dont la collecte est confiée à la société publique lyonnaise de mobilités (SPLM), qui assure également les missions d'accueil du public et de remboursement des usagers), **estimées à 28 160 k€, seront en hausse en raison des effets de la nouvelle politique du stationnement et du contrôle (effet LAPI améliorant le taux de respect).**

Enfin, concernant la fourrière automobile, l'année 2024 a vu le changement de prestataire de la Délégation de Service Public.

En 2025, cela impactera le budget de +63 k€, en lien avec les tarifs du nouveau contrat.

CHIFFRES CLÉS :

- 1 685 horodateurs en service pour 49 400 places payantes
- Objectif 2025 après extensions du stationnement payant : 1 797 horodateurs en service pour 54 682 places payantes existantes

42 228

places
vélos sur arceaux

3 628

places
dédiées
trottinettes

Éclairage urbain

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte plus favorable car les coûts d'achat d'électricité ont baissé.

Toutefois, l'incertitude remontera pour l'année 2026 avec un changement des règles d'affectation de la production du nucléaire historique (fin du dispositif ARENH et de l'écrêtement au 31/12/2025).

Face à cette situation, la maîtrise des dépenses d'énergie demeure un enjeu primordial et la Ville poursuit la mise en œuvre du plan de sobriété, avec notamment une mise en lumière patrimoniale limitée à trois jours par semaine, avec des horaires adaptés en fonction des périodes de l'année. L'éventuelle reprise de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, testée 3 mois fin 2022, est conditionnée à la levée des contraintes techniques liées à l'interdépendance avec certaines communes limitrophes sur le dispositif d'allumage/extinction de l'éclairage public. Des travaux sont engagés sur les 800 armoires électriques de la Ville pour permettre ce pilotage plus fin.

2025 sera aussi une année consacrée au suivi du plan d'actions du 3^{ème} plan lumière, avec ses trois axes : qualité, sobriété, citoyenneté.

En complément, afin de diminuer la facture énergétique de la Ville, (18 millions de kWh en 2023), il convient de poursuivre et d'accélérer la politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie.

L'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation et le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) permettent d'adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit. De même, certains parcs et jardins sont passés sous télégestion afin d'optimiser les temps d'éclairage.

Ainsi, depuis 2020, la consommation a baissé de 25 %, soit 6 millions de kWh, soit une dépense évitée pour la seule année 2024 de 1,38 M€.

Enfin, la Ville assure en continu l'entretien de l'éclairage fonctionnel (53 784 lampes) et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur (24 115 lampes).

1,38

millions d'euros
de dépenses évitées
pour la seule année 2024

53 784

lampes
d'éclairage fonctionnel
entretenu en continu
par la Ville



Cohésion territoriale et émancipation

La Ville est multiple. Créer du lien, prévenir, faire cohabiter, favoriser l'intégration de tous les publics, offrir des espaces intergénérationnels d'échange, développer les initiatives associatives et soutenir les actions de lutte contre les discriminations... Autant de missions poursuivies par la ville de Lyon en faveur de la cohésion territoriale et de l'émancipation de ses habitants.

Dépenses

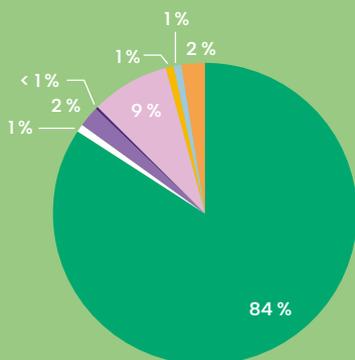
(hors masse salariale)

25 278 283 €

7,77 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



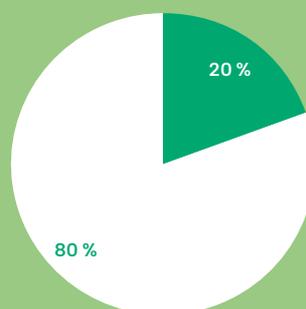
- Éducation populaire : 21 301 243 €
- Égalité femmes hommes : 203 926 €
- Jeunesses : 579 383 €
- Pilotage / ressources - CST : 64 450 €
- Politique de la ville : 2 117 796 €
- Prévention et lutte contre les discriminations : 214 243 €
- Université Vie Étudiante : 231 220 €
- Vie associative : 566 022 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

927 000 €

Répartition des recettes par mission



- Éducation populaire : 182 000 €
- Politique de la ville : 745 000 €

Politique de la Ville

42 000

habitants
de zones QPV
concernés selon
la nouvelle géographie
prioritaire, soit une
augmentation de 20 %

Dans le cadre du **nouveau contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 »** signé le 9 avril 2024, dont les objectifs sont déclinés et complétés dans la Convention Territoriale de Lyon (CTL) 2024-2030 signée le 9 juillet 2024, la contribution financière de la Ville de Lyon vise à permettre le développement d'initiatives associatives locales, à renforcer le lien social, à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, et plus globalement à mettre en œuvre les projets de développement global élaborés pour chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Il convient de souligner qu'avec la nouvelle géographie prioritaire, 42 000 habitants sont désormais concernés, contre 35 000 habitants sur

la base de la précédente géographie prioritaire, soit une augmentation de 20 %.

Les actions financées visent aussi à répondre aux enjeux transversaux de la CTL : la participation citoyenne, la transition écologique, la jeunesse et l'accès aux droits.

Les crédits inscrits au budget permettront également de financer l'ingénierie territoriale nécessaire à la mise en œuvre et au pilotage de la CTL, dont notamment les projets de territoire, à savoir les postes affectés aux missions territoriales et les assistances à maîtrise d'ouvrage. Pour mémoire, ces postes sont co-mandatés et cofinancés par l'État (Agence nationale pour la cohésion des territoires et Agence nationale pour la rénovation urbaine) et par la Métropole de Lyon.

Éducation populaire

Dans le cadre des conventions pluriannuelles signées début 2022 pour quatre ans avec les associations locales d'éducation populaire dont les projets ont été retenus à l'issu de l'appel à initiatives associatives lancé en 2021, la Ville de Lyon a pour objectif de permettre aux centres sociaux, aux MJC et aux maisons de l'enfance de mettre en œuvre des projets d'éducation populaire répondant aux enjeux éducatifs, culturels et sociaux partagés avec ces associations.

Grâce à une augmentation des subventions de fonctionnement général de 2,4 M€ réalisée en 2024, après la mobilisation du fonds d'urgence en 2023 à hauteur d'environ 500 000 €, et grâce aux mesures correctives par les associations elles-mêmes pour environ 2 M€ en 2023 et 2024, **la situation financière des associations d'éducation populaire s'est globalement améliorée.**

Les services municipaux ont également mis en place un suivi renforcé de chacune des associations, avec trois cycles annuels de dialogues de gestion, pour accompagner au mieux les associations confrontées à une

forte augmentation de leurs coûts salariaux, conséquence de la forte inflation constatée entre 2022 et 2024.

Conformément aux objectifs du plan de mandat, la Ville de Lyon s'est engagée à créer de nouveaux équipements pour de nouveaux services aux habitants, aux enfants et à leurs familles, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le budget 2025 prévoit les crédits de fonctionnement nécessaires à ces nouveaux équipements: le café intergénérationnel ouvert par le centre social de Gerland dans la cité jardin de Gerland, l'espace de vie sociale du quartier de Gorge de Loup créé par le centre social Pierrette AUGIER, le futur espace familles du quartier Langlet-Santy du centre social Gisèle HALIMI, et le nouveau centre social Arche de Noé à la Guillotière.





Vie associative

En étroite coopération avec les Mairies d'arrondissement, la Ville de Lyon apporte son soutien aux initiatives associatives et aux événements festifs locaux via un appel à initiatives annuel, ainsi qu'aux forums annuels des associations organisés en septembre par les Mairies d'arrondissement.

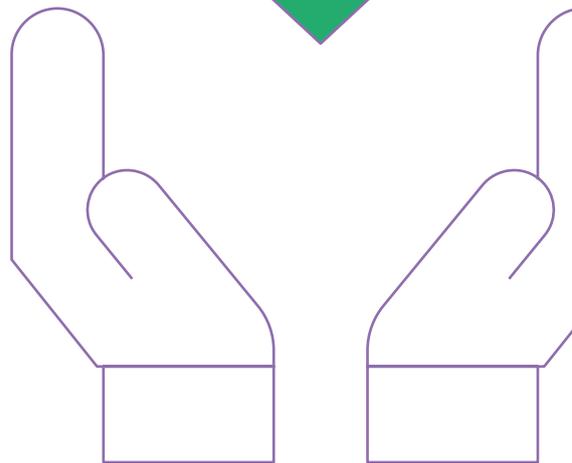
Égalité femmes-hommes

La Ville pilote une démarche intégrée d'égalité dans ses différentes politiques publiques, en particulier via la budgétisation sensible au genre.

En 2025, la démarche de budgétisation sensible au genre continuera de se déployer dans les directions pilotes et auprès de nouvelles directions (55 000€).

Par ailleurs, les événements de promotion des droits des femmes, et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, se poursuivront en concertation avec les partenaires du territoire, au premier chef les associations réunies dans le Conseil pour l'égalité animé par la Ville (20 000 €).

Enfin, l'attribution de subventions aux associations (128 926 €) viendra soutenir leur action pour la **protection et la promotion des droits des femmes** : aide aux victimes de violence, accompagnement de femmes en situation de précarité ou d'insertion professionnelle, soutien au pouvoir d'agir des femmes, accès à l'IVG, éducation à la vie affective et sexuelle, sensibilisation à l'égalité et informations sur les droits des femmes...



128 926

euros de subventions aux associations

Prévention et lutte contre les discriminations

La Ville déploie une politique de prévention des discriminations et d'aide aux victimes de discrimination.

La Ville continuera à verser une subvention à l'Ordre des avocats pour assurer des permanences gratuites d'accès au droit en Mairies d'arrondissement. Cette année notons une évolution dans le partenariat, avec la création d'une nouvelle permanence gratuite d'avocat.es, spécialisée dans le droit de l'anti-discrimination, qui ouvre en mars 2025 dans le 9^{ème} arrondissement.

Une démarche de prévention des discriminations dans l'emploi-insertion est aussi expérimentée (budget de 10 000 €). En lien avec la Métropole et la MMIE, est notamment créé un « réseau de vigilance contre les discriminations », dans le 9^{ème} arrondissement, regroupant les intermédiaires de l'emploi du territoire, qui seront formés en 2025 à repérer et faire face aux discriminations rencontrées dans leur pratique professionnelle et par leurs usagers. Un événement en direction de la population sera également organisé pour la journée internationale contre les discriminations ethno-raciales.

Parmi les autres actions organisées dans le domaine de la lutte contre les discriminations en 2025, on peut citer :

- La participation au plan métropolitain de lutte contre les discriminations à l'emploi, notamment pour améliorer la prévention des discriminations dans les ressources humaines de la collectivité.
- L'information et l'outillage des agent.es de la Ville sur l'application du cadre de la laïcité.
- La participation de la Ville au Plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ du Rhône, avec la formation d'agent.es de la collectivité et des événements de sensibilisation de la population.

Enfin, la Ville soutient des associations pour leur action de lutte contre les discriminations (à hauteur de 147 746 €).

147 746

euros de soutien de la Ville aux associations

Jeunesses

En septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé le projet « Lyon Jeunesses ! » qui fixe les objectifs de la Ville de Lyon en direction des jeunesses. L'ambition centrale de cette démarche est de permettre à tous les jeunes de 12 à 25 ans de participer pleinement à la vie de la cité, et à être des interlocuteurs respectés dans les choix de politiques publiques. C'est l'objectif de l'assemblée des jeunes et des « soirées jeunesses » organisées depuis 2023.

Pour 2025, l'appel à initiatives associatives pour les jeunesses a été conçu de manière à constituer l'un des leviers permettant de concrétiser les propositions formulées par les jeunes à l'occasion des temps de concertation organisés par la Ville, notamment les « Soirées Jeunesses » organisées en 2023 et en 2024, et qui seront à nouveau organisées en 2025.

La Ville de Lyon a également mis en place depuis fin 2023 deux dispositifs permettant de promouvoir l'engagement des jeunes: les «bourses pour la transition écologique et sociale» et l'appel à initiatives permettant d'apporter un soutien financier aux structures accueillant des jeunes en services civiques ou en stages sur des projets pour la transition écologique et sociale.

Plus globalement, les engagements pris dans le projet « Lyon Jeunesses ! » sont repris et mis en œuvre dans le cadre du partenariat avec les associations d'éducation populaire, de la stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi (SLIE), des nouvelles cités éducatives et de la contractualisation au titre de la politique de la ville.

Université Vie Étudiante

LA MAISON DES ÉTUDIANTS

La MDE accueille chaque année une soixantaine d'associations en résidence, dans un espace de 450m² ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h30. Elle propose plus de 500 événements ouverts à toutes et tous.

En 2025, la MDE s'engagera avec les associations et partenaires auprès des étudiants, en poursuivant les actions de lutte contre la précarité étudiante.

LE SITE PORTAIL LYONCAMPUS

Chaque année, le site LyonCampus reçoit plus de 200 000 visites. C'est le site ressource de la vie étudiante à Lyon. Chaque année, la Ville met à jour l'actualité étudiante, les services et le guide pratique de l'étudiant en ligne (se loger, se financer, se nourrir, se soigner, se déplacer, s'impliquer...), etc.

LE PASS CULTURE ÉTUDIANT

Comme en 2024, le Pass Culture étudiant en 2025 c'est 3 places de spectacle et 1 place de cinéma pour 18 € dans près de 100 lieux culturels de la Métropole de Lyon.

3 000 Pass Culture sont édités chaque année et vendus à la MDE, à l'université Lyon 1, à l'université Lyon 3 et à Info-Jeunes.

LA NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE

La Nuit des Étudiants du Monde est le plus important événement d'accueil des étudiants internationaux sur le territoire. La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon accueillent de nombreux étudiants internationaux pour qu'ils découvrent à cette occasion de nombreuses animations : Village associatif, groupes musicaux étudiants, temps forts ludiques et participatifs... La prochaine édition aura lieu le jeudi 9 octobre 2025 au Marché Gare à Lyon 2^e.

L'APPEL À PROJETS INITIATIVES ÉTUDIANTES (APIE)

Deux fonds soutiennent financièrement les initiatives des associations étudiantes, avec deux budgets : Ville de Lyon pour 28 000 € et Métropole de Lyon pour 44 000 €, soit un total de 72 000 €.

Une soixante de subventions sera ainsi attribuée lors des 2 jurys annuels sur critères à des projets associatifs étudiants ou à des associations qui accompagnent les étudiants, dans les champs thématiques suivants : citoyenneté, solidarité, culture, sport, transition écologique, entrepreneuriat et professionnalisation.

LE PRIX DE LA JEUNE RECHERCHE

Chaque année, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, en partenariat avec l'Université de Lyon, récompensent les jeunes chercheurs et chercheuses à travers trois prix de 4 500 €. Les candidatures seront déposées sur les trois axes de recherche : sciences exactes, santé et sciences de la vie, sciences humaines et sociales.

Un prix Coup de Cœur – Enjeux et défis sociétaux complète le palmarès.

500

**événements
proposés par
la Maison des
Étudiants**

200 000

**visites sur le site
LyonCampus**

28 000

**euros de soutien
de la Ville aux
initiatives des
associations
étudiantes**



Solidarités

La Ville est solidaire. La rendre accessible, prendre en charge les publics fragiles, accueillir, s'engager aux côtés des plus démunis, accompagner les séniors et rompre leur isolement, porter haut les droits de l'homme, de l'hospitalité et de l'inclusion....

Autant de missions poursuivies par la ville de Lyon en faveur des solidarités.

Dépenses

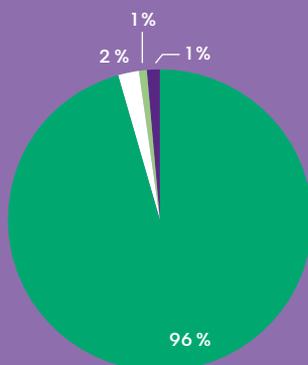
(hors masse salariale)

21 906 497 €

6,73 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



- Actions sociales : 20 945 663 €
- Handicap : 506 434 €
- Hospitalité : 153 500 €
- Seniors : 300 900 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

Les recettes de cette mission sont portées par le CCAS

Handicap

En 2025, la Ville poursuivra son engagement pour améliorer l'accessibilité et promouvoir les droits des personnes en situation de handicap, via la mise en œuvre du plan handicap, l'organisation de la quinzaine des handicaps, l'animation de la Commission communale d'accessibilité (19 600 €), l'interprétariat en langue des signes française pour permettre l'accessibilité des réunions et événements de la Ville (7 000 €), des subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la promotion des droits des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité (126 634 €).

De plus, **la Ville de Lyon organise une meilleure prise en charge de l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein de ses écoles en déployant en particulier des moyens en ressources humaines pour la prise en charge sur les temps périscolaires.**

La Direction de la Petite Enfance poursuivra également ses actions en faveur des enfants à besoins spécifiques et leurs familles :

- En matière **d'accueil inclusif au sein des crèches avec plusieurs dispositifs : intervention de psychomotriciennes dans 9 établissements municipaux, achat d'équipements d'éveil et de matériels adaptés, achat de jeux, jouets et livres inclusifs.**
- En matière d'accompagnement des équipes et des familles : soutien du Pôle Ressources de la Souris Verte, à hauteur de 70 000 € afin de poursuivre la professionnalisation des équipes sur cette thématique et assurer un accompagnement des familles.

126 634

euros de subvention aux associations œuvrant dans le domaine de la promotion des droits des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité



Hospitalité

90 000

euros de subventions aux associations (hors maison de l'hospitalité)

En 2025, la Ville poursuivra la mise en œuvre de sa politique hospitalité, via :

- **La mise en œuvre du plan « Lyon ville hospitalière »** : traduction de documents administratifs en faveur des personnes allophones (5 000 €), mise en œuvre de projets pour favoriser un meilleur accueil des usagers migrants par les services municipaux et une meilleure intégration des personnes migrantes dans les

dispositifs de participation citoyenne (8 000 €), organisation d'un événementiel pour sensibiliser la population (12 500 €).

- Les subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'hospitalité (interculturalité, défense des droits des personnes migrantes, permanences en droits des étrangers, hébergement citoyen...) ; 90 000 € et une subvention à la Maison de l'Hospitalité pour le financement d'un demi-poste de gestionnaire.



Seniors

En 2025, la Ville de Lyon poursuit son soutien aux associations spécialisés dans la prise en charge des seniors (300 k€) se concrétisant par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées, à développer des partenariats culturels (résidences artistiques notamment), à mettre l'accent sur la protection de la santé (animations

sportives, repas) ou encore à développer le lien intergénérationnel.

De même, les associations désireuses d'animer une programmation spécifique pour développer convivialité et information en direction du public senior au sein de lieux, dits « Spots seniors » seront valorisés cette année encore avec le **déploiement d'un Spot sur chaque arrondissement.**

300 000

euros de soutien aux associations spécialisés dans la prise en charge des seniors

Solidarités

La politique sociale de la Ville de Lyon se traduit par un soutien aux associations œuvrant dans le champ des solidarités, plus particulièrement autour des axes de l'accès aux droits, de l'inclusion, de l'hospitalité.

Une enveloppe globale de 1,4 M€ de subvention de fonctionnement sera ainsi répartie aux partenaires intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire, de l'hébergement d'urgence, aux structures assurant la gestion d'accueils de jour et plus globalement aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité.

Cette politique passe également par un soutien au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon (19,6 M€), support du Projet Social dans sa réalisation en tant qu'opérateur en régie, mais aussi en tant qu'acteur à qui il incombe de porter une ingénierie particulièrement forte pour des actions innovantes et ambitieuses de réduction des inégalités, notamment en matière d'hébergement d'urgence, tout en fédérant les énergies du territoire.

1,4

millions d'euros de subvention de fonctionnement répartie aux partenaires

19,6

millions d'euros de soutien au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon



Culture et patrimoine

La Ville est riche de culture et de patrimoine.

Soutenir les artistes, exposer et faire connaître, donner accès à la lecture, développer les pratiques et les savoirs, conserver les sites et les œuvres, coopérer avec les structures culturelles, concevoir et organiser des fêtes et festivals...

Autant de missions poursuivies par la ville de Lyon en faveur de la culture et du patrimoine.

Dépenses

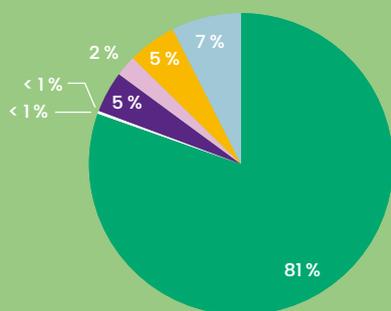
(hors masse salariale)

65 321 260 €

20,08 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



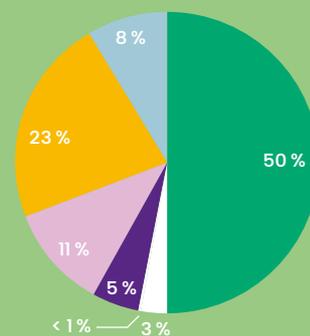
- Affaires générales culture et patrimoine : 52 536 463 €
- Archéologie : 98 650 €
- Archives : 97 300 €
- Evènementiel culturel et patrimonial : 2 894 200 €
- Lecture publique : 1 460 163 €
- Musées : 3 384 650 €
- Pilotage / ressources - CP : 4 849 834 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

12 115 721 €

Répartition des recettes par mission



- Affaires générales culture et patrimoine : 6 062 411 €
- Archéologie : 356 690 €
- Archives : 29 000 €
- Evènementiel culturel et patrimonial : 590 000 €
- Lecture publique : 1 344 000 €
- Musées : 2 717 950 €
- Pilotage / ressources - CP : 1 015 670 €

Affaires générales

culture et patrimoine

La Ville poursuivra en 2025 la mise en œuvre de la politique culturelle et patrimoniale définie par le Maire et ses Adjointes à la Culture et au Patrimoine, autour de plusieurs axes.

20

millions d'euros de subvention aux acteurs culturels et patrimoniaux

SOUTIEN DES ARTISTES ET DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

- Soutenir la création et notamment l'émergence artistique à travers un maillage de lieux (Scènes découvertes renforcées depuis 2023 ; lieux de proximité dans différentes disciplines artistiques ; lieux de résidences), et soutien aux équipes artistiques indépendantes via le Fonds d'Intervention Culturel.
- Soutenir des événements qui donnent de la visibilité à des œuvres plus rares.
- Accompagner la future direction du Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon à partir du 1^{er} juillet 2025.
- Mettre en œuvre des coopérations avec les acteurs du territoire dans le cadre de l'intégration de la Ville de Lyon dans le cluster Littérature des villes créatives de l'UNESCO.
- Poursuivre la mise à disposition de l'orangerie du Parc de la Tête d'Or pour des expositions temporaires d'arts plastiques.

15,1

millions d'euros de soutien à l'enseignement artistique

ÉMANCIPATION ET COOPÉRATION CULTURELLE

- Accompagner 3 établissements d'enseignement artistique : CinéFabrique (école publique de cinéma), Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon.
- Accompagner la politique d'éducation artistique et culturelle (label 100% EAC reçu en février 2024).
- Accompagner des dispositifs dans les QPV : Quartiers fertiles, Cités éducatives, Démon, défilé de la Biennale de la danse.
- Assurer la création de résidences artistiques, en écoles primaires (Rue des enfants), dans des résidences seniors...
- Mettre en œuvre le volet culturel du nouveau contrat de Ville 2024-2030.

16,5

millions d'euros de participation aux budgets annexes culture (ONL et Célestins)

- Accompagner les 38 structures culturelles de la Charte de Coopération Culturelle 2023/2027.
- Travailler avec les thématiques transversales, transition écologique, égalité, hospitalité, handicap.

PATRIMOINE CULTUREL

- Soutien aux structures et projets patrimoniaux dont suivi du dispositif « murs peints remarquables d'intérêt communal ».
- Gestion des collections propriété Ville (œuvres d'art, patrimoine de la soie, statuaire, orgues, marionnettes).
- Animation du calendrier patrimonial : RDV du Patrimoine (thème 2025 « Patrimoines et jeunesse »), Prix Citoyens du Patrimoine + Annie et Régis NEYRET, Journées Européennes du Patrimoine.
- Programmation culturelle des carillons de l'Hôtel de Ville et de Saint-Pierre-de-Vaise.
- Contribution à la mise en œuvre du nouveau plan de gestion du Site Historique.

PÔLE TECHNIQUE DES SUBSISTANCES

Assurer le bon fonctionnement et la maintenance du site en lien avec les prestataires extérieurs et la DGTB. Accompagner les occupants sur les aspects techniques et sécurité de leurs projets sur la saison culturelle.

CHIFFRES CLEFS :

- Enveloppes de subventions aux acteurs culturels et patrimoniaux : 20 M€.
- Enveloppe de soutien aux écoles de musique associatives à hauteur de 92,8 k€.
- Enveloppe coopération culturelle (politique de la ville) à hauteur de 87 k€.
- Soutien à l'enseignement artistique (ENSBAL, CRR, enseignement 1^{er} degré) 15,1 M€.
- Participation aux budgets annexes culture (ONL et Célestins) : 16,5 M€.

Musées

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

En 2025, le Musée entreprend la restauration de la peinture de Raoul DUFY *La Seine, de Paris à la mer, 1937-1940*, présentée dans le café-restaurant du 18 mars au 3 juin.

Le Musée poursuivra également sa stratégie de diversification des publics à travers différents axes : concevoir et mettre en œuvre des formats de médiations diversifiés, participer à la mise en place du 100 % EAC (Éducation artistique et culturelle) dans le monde scolaire, construire et développer des partenariats, s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles habitudes des publics.

Pour cela, de multiples outils d'aides à la visite sont à la disposition des visiteurs : audio-guides, fiches de salles, parcours thématiques, livret-jeux, sacs sensoriels. La programmation événementielle est aussi l'occasion de faire vivre le Musée différemment à travers des propositions de médiations innovantes ou en résonance avec des propositions du spectacle vivant.

Chaque mois le Musée organise également une nocturne thématique ainsi que deux ou trois week-end thématiques par an.

Du 30 mai au 21 septembre, l'accrochage XX^e sera renouvelé pour mettre en avant l'artiste contemporain « François ROUAN ». Cette présentation réunira 150 œuvres, principalement des peintures, des dessins et des photographies pour la plupart issues de l'atelier de l'artiste. Elle montrera comment le thème de l'empreinte parcourt l'œuvre de l'artiste pendant un demi-siècle de création.

Également, le Musée souhaiterait éditer le catalogue raisonné des sculptures médiévales et une réédition et réactualisation du guide du Musée (avec version anglaise) datant de 2014.

Expositions temporaires :

Zurbarán : réinventer un chef d'œuvre

Du 5 décembre au 2 mars 2025

Pour la première fois, cette exposition se propose de réunir les trois versions du tableau (Lyon, Barcelone, Boston) représentant Saint François debout momifié peint par Francisco de Zurbarán vers 1640. L'exposition réunira une centaine d'œuvres créées du XVI^e au XXI^e siècle, aussi bien des tableaux que des sculptures, des dessins, des gravures, des photographies ou encore des pièces de haute couture. Elle envisagera également la réception contemporaine du tableau de Lyon.

Étretat

Du 29 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026

En partenariat avec le Städel Museum de Francfort, l'exposition consacrée aux représentations d'Étretat présentera peintures, dessins, photographies et archives, provenant de prêts de musées français, allemands et internationaux, ainsi que de collections particulières. Alors que le site d'Étretat est aujourd'hui en péril, fragilisé par une surfréquentation touristique ainsi que par l'érosion des falaises accélérée par les effets du réchauffement climatique, elle entend interroger notre regard sur le paysage.

Chiffres clés

- 15 000m² de surface pour les collections et expositions
- 3 000 peintures, 3 000 objets d'art,
- 1 000 sculptures, 15 000 dessins, estampes et gravures
- Une moyenne quotidienne de plus de 1 000 visiteurs/jour.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Le Musée consacrera le premier semestre de l'année 2025 au « numérique », avec deux expositions mettant en avant les œuvres de sa collection et des propositions d'artistes locaux et internationaux.

Au deuxième semestre, le Musée orientera sa programmation à l'international : collaboration avec le Musée d'art contemporain de Belgrade et exposition en lien avec le Canada.

Univers programmés

Mars à juillet 2025

Cette exposition interrogera l'évolution des pratiques artistiques à l'aune du développement de l'informatique, des réseaux internet, de l'intelligence artificielle à partir d'un regard rétrospectif sur des œuvres du XX^{ème} siècle. À travers une sélection d'œuvres entrées dans la collection du Musée à l'issue de la 3^e biennale d'art contemporain de Lyon (1995), puis acquises au fil des ans, complétée par des prêts et créations, l'exposition s'ouvrira à une diversité de pratiques et de médiums : installations, films, jeux vidéo, etc.

Échos du passé, promesses du futur

Mars à juillet 2025

À travers une pluralité d'œuvres – peinture, installation, réalité virtuelle, etc. – cette exposition invitera une quinzaine d'artistes à réconcilier

15000

mètres carrés de collections et d'exposition au musée des Beaux-Arts

100000

visiteurs attendus au musée d'Art Contemporain

nature et technologie et à repenser notre rapport au vivant. Proposée en trois temps, elle ravivera le passé d'une nature malmenée, explorera son ingéniosité comme sa fragilité, afin de sensibiliser à sa préservation et révéler les futurs spéculatifs imaginés par les artistes.

Exposition en partenariat avec le Musée d'art contemporain de Belgrade, en résonance avec la collection du macLYON

À partir de septembre 2025

Cette exposition fera dialoguer les collections des deux Musées. Les mutations en Europe et la fin des grandes idéologies politiques incarnées dans les œuvres permettront de revenir sur les enjeux sociaux et politiques qui trouvent une résonance particulière aujourd'hui. Ce partenariat prendra la forme de plusieurs collaborations : deux expositions, à Lyon puis à Belgrade, catalogue, résidences d'artistes.

Exposition monographique, en lien avec le Canada

À partir de septembre 2025

S'agissant de nouvelles productions, les contenus de l'exposition seront précisés dans le courant de l'année.

Chiffres clés

- 4 expositions
- 100 000 visiteurs attendus, y compris programmation culturelle et événementielle



Musées d'histoire et des sociétés

En 2025, les projets menés par le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, et le Musée de l'Automobile Henri MALARTRE, s'inscriront dans les objectifs communs du projet scientifique et culturel 2022-2026, visant à faire de ces musées des lieux vivants et hospitaliers, à incarner des miroirs de la recherche, de la création et de l'innovation des sociétés d'aujourd'hui.

La structuration du pôle des musées d'histoires et de sociétés se poursuivra par des actions favorisant les dialogues inter-établissements et des échanges sur le prochain projet scientifique et culturel 2027-2032.

GADAGNE

Concernant les Musées Gadagne, les projets 2025 s'inscrivent dans le projet scientifique et culturel des deux musées, fondé sur le lien au territoire, la volonté de mieux accueillir les visiteurs, de développer les publics et de travailler avec les habitants.

Après plusieurs années consacrées à la refonte des parcours permanents et la mise en valeur du monument, **l'année 2025 sera marquée par la reprise des expositions temporaires annuelles, avec une exposition sur le Moyen Age mettant à l'honneur les collections du MHL (octobre 2025).**

Côté MAM, une nouvelle exposition « carte blanche » sera consacrée au travail de la Compagnie « à » (avril 2025).

Par ailleurs, Gadagne poursuivra en 2025 la valorisation du monument historique et de ses parcours permanents (aide à la visite, maintenance, mise à jour de l'offre de location des espaces).

L'année 2025 sera également marquée par la réorganisation d'une partie des espaces de réserves, avec la libération à terme d'espaces d'exposition.

Deux nouveaux logiciels seront aussi déployés en 2025, l'un pour la gestion du centre de documentation, dont le catalogue sera désormais accessible au public en ligne, l'autre pour la gestion des données des collections.

Aux côtés de la programmation culturelle et scientifique annuelle des deux musées, **Gadagne développera en 2025 un projet culturel spécifique à destination des habitants des quartiers politiques de la ville Mermoz et Langlet-Santy** dans le 8^{ème} arrondissement, en lien avec les partenaires du territoire (crèches, écoles, associations, bailleurs...).

Les chiffres clés

- Fréquentation 2024: 65 833
- Collections: 100 000 objets
- Surfaces d'exposition (en m²): 2 750

65 833

visiteurs
en 2024 au musée
Gadagne

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

Le musée de l'imprimerie et de la Communication graphique fermera au public en mai 2025, en vue d'importants travaux de rénovation et de mise en accessibilité du site.

Cette opération intégrera également les enjeux énergétiques, le regroupement et l'agrandissement des espaces de travail ainsi qu'une reconfiguration des espaces d'accueil afin de mieux recevoir les visiteurs à sa réouverture début 2027.

Conséquemment, le musée proposera début 2025 sa dernière exposition temporaire avant travaux intitulée Jean-Luc GODARD, le typographe à la caméra. Cette exposition donnera à voir les liens du cinéma de Jean-Luc GODARD avec le livre et la typographie, qui font de lui un héritier de la page imprimée et un prolongateur du livre.

Plusieurs projets seront ensuite programmés hors les murs :

- Une exposition dans l'espace public autour de textes d'Annie ERNAUX, suivie d'une restitution aux Archives Municipales.
- Une résidence au Palais Bondy (mai 2025) en partenariat avec Brrrazero, association de défense des mémoires LGBTQI+
- Et enfin, une itinérance de l'exposition Le musée ambulant. Lectures de MIYAZAKI dans les Mairies d'arrondissements, après l'engouement du public pour cette exposition proposée au musée en 2024.

Les chiffres clefs

- **Fréquentation 2024: 76 587 - fréquentation record depuis la création du musée**
- **Collections: 32 000 objets**
- **Surfaces d'exposition (en m²): 2 000**

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE

A travers la diversité des objets conservés (autos, motos, vélos et transports en commun), le musée de l'automobile Henri MALARTRE est à la fois un site de référence de l'automobile ancienne, mais également un lieu d'analyse et de questionnement autour des mobilités.

Conformément aux orientations du projet scientifique et culturel 2022-2026, la programmation et les activités de médiation proposées par le musée visent à multiplier les expériences de visite pour les publics ainsi qu'à donner à voir les savoir-faire du musée.

Le musée poursuivra en 2025 le développement de son offre de visites avec cette année encore, une offre de programmation culturelle variée autour des mobilités.

En 2025, le musée proposera également des activités et visites en partenariat avec différents acteurs du territoire ainsi que la programmation d'animations autour d'une thématique « fil rouge » consacrée à l'univers des jeux vidéo.

Ces actions ont pour objectif de diversifier les publics et renouveler l'image du musée en permettant aux visiteurs de redécouvrir de manière ludique les collections du musée et en incitant la venue de nouveaux publics.

Les chiffres clefs

- **Fréquentation 2024: 31 776**
- **Collections: 4 200 objets**
- **Surfaces d'exposition (en m²): 3 000**

32000

objets exposés au musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

3000

mètres carrés d'exposition au musée de l'automobile Henri Malartre



©Muriel Chaulet/Ville de Lyon

Archéologie

Le budget du service archéologique tient compte des contraintes budgétaires en reportant les dépenses relatives à l'organisation d'expositions temporaires dans le futur établissement du site Neyret réhabilité en 2026.

Les dépenses de fonctionnement permettront au service d'intervenir sur plusieurs projets emblématiques d'aménagement en lien avec les opérations « presque à vivre », la poursuite de la végétalisation ou les voies lyonnaises en accompagnement de la Métropole.

En 2025, si les études liées à l'opération du Quai Saint Antoine s'achèvent, l'intervention sur l'église Saint Nizier doit se finaliser.

Le budget du service intègre également les frais relatifs à la création d'une nouvelle charte graphique, nécessaire à la mise en place d'un nouveau site internet et au renouvellement de sa communication.

Le service intègre l'organisation d'un colloque annuel. **En année 2025, le colloque sera organisé au mois de novembre conjointement avec le musée Gadagne, autour de la thématique de l'Antiquité tardive en Gaule.**

Les recettes envisagées pour 2025 évoluent par rapport à celles inscrites en 2024, pour tenir compte du montant de la redevance d'archéologie préventive versée par l'État qui répercute le nombre important de diagnostics archéologiques réalisés l'année dernière.



Archives

Les missions des Archives consistent à collecter, conserver, classer et communiquer les archives de la Ville, de ses organismes rattachés ainsi que les fonds privés relatifs à Lyon.

La réglementation impose en partie sa feuille de route, la conservation des archives relevant des compétences obligatoires. **Toutefois, les missions des Archives Municipales de Lyon (AML) vont au-delà avec une politique d'expositions, de conférences, d'ateliers et d'événements ouverts à tous (3 expos, 50 conférences, plusieurs dizaines d'ateliers par an, environ 25 000 visiteurs par an), l'objectif ultime étant de nourrir la réflexion autour de l'écriture de l'histoire urbaine.**

Les actions pour 2025 s'inscrivent dans les axes du projet scientifique et culturel 2022-2026 :

- **Optimiser la gestion des archives** (étendre l'usage des outils de gestion des documents d'activité, piloter la collecte et le classement des archives électroniques et traditionnelles, mettre en place un plan d'urgence...).
- **Développer les services en ligne** (accès en ligne aux archives électroniques, développement du site internet et de l'open data, coproduction de films documentaires et de programmes audio, développer les liens avec la recherche scientifique).

- **Adapter le site de Perrache aux nouveaux besoins** (modernisation de l'accueil, meilleure prise en charge du handicap, valorisation de la photographie et de l'actualité de la recherche dans les expositions, médiation et nouveaux usages de la salle de consultation).

Cette année en particulier :

- Deux nouveaux logiciels de gestion des archives numériques seront déployés, afin de fluidifier la collecte (Pastell et Versaé). Par ailleurs plusieurs directions et établissements culturels ont engagé une démarche de versement de leurs archives traditionnelles du 20^e siècle.
- L'étude préalable à la mise en consultation en ligne des archives numériques sera engagée, ainsi que des réflexions sur la pérennisation des bases documentaires. Plusieurs coproductions de documentaires sonores ou audiovisuels seront menées.
- **La programmation culturelle comportera une rétrospective consacrée au dessinateur Alain DUBOILLON, en lien avec le festival « ça presse », une exposition consacrée à Annie ERNAUX (en partenariat avec le MICG), et une exposition consacrée à la photographe Florence CHAPUIS (« la photographie comme prétexte »).**



Lecture publique

La Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) et son réseau sont un service public majeur dont l'objectif est de donner accès au plus grand nombre à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère, de faciliter l'accès à l'information et au savoir, de conserver et valoriser un patrimoine parmi les plus importants de France. La BmL contribue ainsi activement à la vie intellectuelle et culturelle lyonnaise. Première bibliothèque municipale de France en dehors de Paris, la BmL est constituée d'un réseau de 16 bibliothèques et propose près de 4 millions de documents à la consultation et au prêt.

Les dépenses pour 2025 représentent 3 835 575 €, dont 101 000 € pour la délégation de gestion de la Métropole. Elles s'inscrivent de manière stable dans les axes du projet d'établissement 2021-2026 et dans la continuité de la politique de lecture publique portée par les activités suivantes :

Gestion des collections : proposer une offre documentaire large et de qualité au travers du déploiement des ressources papier (revues) et numériques (formation, vod, presse), garantir l'équipement et la sécurité des documents, s'inscrire dans une dynamique de consolidation des collections (numérisation, dons...).

Accueil des publics : garantir l'accès du plus grand nombre aux services de la Bibliothèque sur l'ensemble des 16 sites, favoriser le parcours usagers et venir en aide aux plus démunis, notamment par le soutien des écrivains publics.

Médiation et action culturelles : agir comme médiateur entre le public et les collections, ouvrir les pratiques à d'autres formes artistiques, conforter les partenariats et les résidences. La BmL propose chaque année près de 4 000 rendez-vous en proximité, répartis sur l'ensemble du territoire, ainsi que des temps forts comme l'Automne des Gônes ou le Printemps des Petits Lecteurs.

Expositions temporaires : programmer des événements et renouveler les rencontres autour de grandes expositions thématiques mettant en valeur le patrimoine de la BmL et le confrontant à des sujets d'actualité. Au programme en 2025 : les musiques électroniques.

Communication institutionnelle : valoriser et partager l'activité de la bibliothèque au travers de revues, de l'affichage en ville et de la communication sur les réseaux sociaux.

Pour l'année 2025, la BmL devrait pouvoir compter sur 1 514 370 € de recettes, dont 878 000 € liés à la billetterie.

878 000

euros de recettes liés
à la billetterie prévues
en 2025



©Muriel Chaulet/Ville de Lyon

Spectacle vivant

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

En 2025, le théâtre des Célestins a pour ambition de :

- maintenir son rôle central au niveau local, régional et national pour le spectacle vivant ;
- réaffirmer ses missions de création et d'accueil en poursuivant un soutien renforcé au service des artistes et des compagnies ;
- poursuivre l'ouverture du théâtre au plus grand nombre et renforcer l'expérience « spectateur ».

La politique de soutien à la création se poursuivra autour des 6 artistes associés. **Le théâtre accompagnera notamment la création du spectacle « Makbeth » par le Munstrum Théâtre, ainsi qu'une création du théâtre Knam.** Les apports en coproduction, résidence, et accompagnement de projets artistiques se maintiendront à un niveau élevé.

Le début de saison 2025-2026, avec l'accueil de la Biennale de la Danse, puis du Festival Sens interdit, illustrera les nombreux partenariats noués avec des grands événements métropolitains, dans un objectif de croisement des publics, des disciplines et de rayonnement de l'établissement.

Une ouverture au public le plus large et divers se renforcera avec :

- la continuation des samedis Célestins ;
- le réaménagement des espaces d'accueil ;
- l'évolution et la simplification de la politique tarifaire ;
- la modification des horaires de billetterie et de représentation.

Chiffres clés

- 48 spectacles (prévisionnel année 2025)
- 332 représentations (prévisionnel 2025)

ORCHESTRE NATIONAL DE LYON

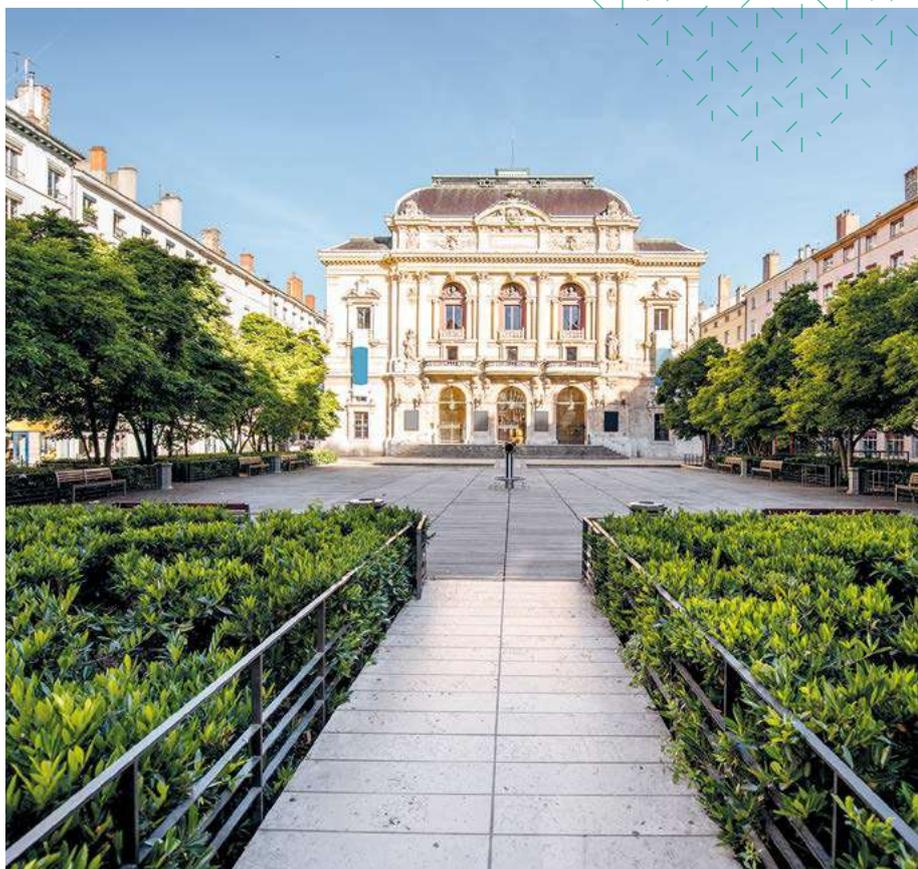
La saison 2024-2025 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a été pensée afin d'offrir une programmation éclectique et plurielle au plus haut niveau artistique. Elle s'adresse aux publics les plus divers, qu'ils soient amateurs de musique symphonique ou férus de jazz, fans de pop ou aficionados de musiques du monde.

Deux thèmes courent tout au long de la saison artistique : l'Amérique et Vienne. À l'heure où tous les regards sont tournés vers l'Amérique, le pays est à l'honneur au sein

de la programmation, avec des compositeurs, des compositrices, et des artistes venant d'outre-Atlantique. Les compositeurs viennois ponctuent également la programmation de l'Auditorium tout au long de la saison.

L'année 2025 marque aussi les cinquante ans du bâtiment, inauguré en février 1975, et l'Auditorium sera célébré tout au long de l'année 2025 par le biais de concerts et de temps forts.

Une politique d'irrigation du territoire urbain a également été pensée pour cette saison, afin de tisser des relations avec plusieurs partenaires artistiques dans le but de lever les barrières culturelles et favoriser la circulation des publics. **Ainsi, des rencontres avec des auteurs de la Villa Gillet et des expositions avec le maLYON auront lieu dans nos murs, et des concerts seront organisés au musée des Beaux-Arts, au Subs,**



au Centre Commercial Westfield La Part-Dieu, au palais de la Mutualité ou encore au musée des Confluences.

Enfin, les musiciens et musiciennes de l'Orchestre national de Lyon proposeront un riche programme de musique de chambre dans la salle Molière du palais Bondy. La salle Proton-de-la-Chapelle de l'Auditorium de Lyon, entièrement rénovée la saison dernière, ouvrira également ses portes et fera l'objet d'une programmation artistique dédiée.

En somme, ce sont plus de 170 levers de rideaux et une saison ouverte sur le monde comme sur la cité, avec une programmation véritablement destinée à toutes et à tous.

Les chiffres clés:

- 230 000 spectateurs, dont 18 000 scolaires
- plus de 170 levers de rideaux, 93 % taux de remplissage

OPÉRA DE LYON

L'Opéra porte un projet ambitieux avec une attention portée à la création, à des formes et des expressions innovantes, à une jeune génération d'artistes, et à tous les publics, notamment les plus éloignés de l'art et de la culture, en allant à leur rencontre, dans de nouveaux lieux.

Pour la saison 2024-2025, l'Opéra de Lyon se donne pour missions de donner à voir et à entendre des écritures et des interprétations qui résonnent avec notre temps, de partager le plus largement possible les réalisations de l'ensemble des forces vives qu'il compte, de susciter et de créer de nouvelles œuvres.

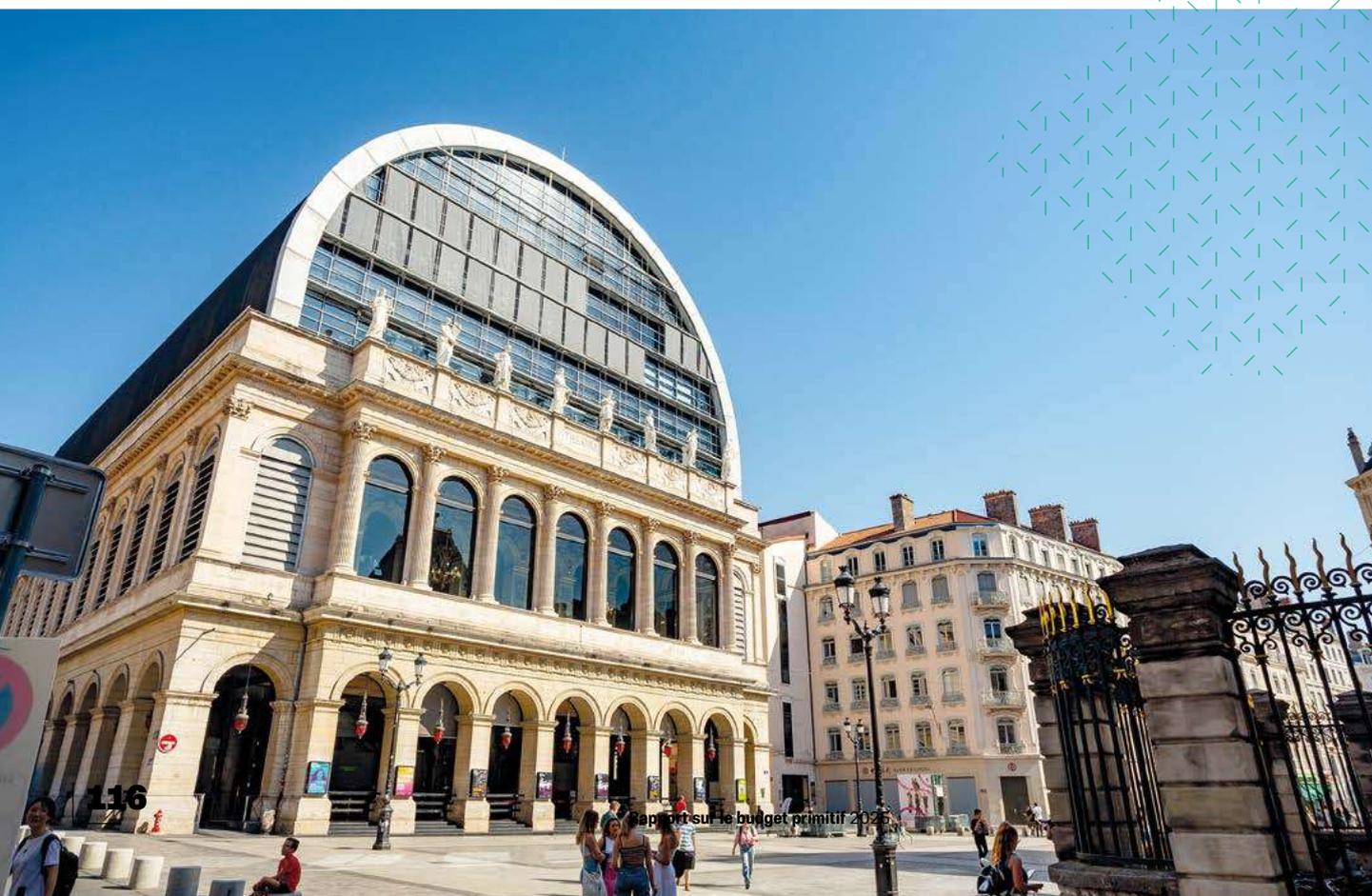
La programmation de l'année 2025 portera une attention renouvelée à tous les publics, notamment les plus éloignés de l'art et de la culture, en particulier grâce à son projet d'opéra-itinérant, Le Sang du glacier.

La programmation familiale et scolaire invitera à découvrir le monde par la pratique artistique, à rencontrer des œuvres marquantes, et à dialoguer avec des interprètes porteurs de messages et d'engagement. Treize spectacles seront ainsi à découvrir en famille.

Parmi ses projets phares réalisés avec et dans des écoles et donnant lieu à des représentations, le projet de création Les Fables de la Fontaine impliquant des musiciens et une comédienne/chanteuse.

Laboratoire de recherche et de formation, l'Opéra continuera d'enrichir son offre numérique et ses partenariats audiovisuels, de développer ses actions éducatives et culturelles auprès des habitants des quartiers prioritaires, élèves, personnes inscrites dans des dispositifs liés aux secteurs de la santé (partenariat avec les HCL), du handicap, de la justice et de l'insertion socioprofessionnelle, afin de permettre à chacun et chacune de se sentir accueillis et de contribuer à la vie culturelle du territoire.

Enfin, l'Opéra de Lyon poursuivra son engagement dans une démarche de transition. **Il s'impliquera notamment dans le travail mené avec quatre autres maisons d'opéras dans le cadre d'un programme d'écoconception des décors. Il participera aussi au projet Agora 2030 mené par la Ville de Lyon et aux travaux menés par la Convention des Entreprises pour le Climat.**



Évènementiel culturel et patrimonial

La Ville conçoit et produit notamment deux grands événements annuels, la Fête des Lumières et le Festival Entre Rhône et Saône, et trois manifestations estivales d'importance.

D'autres manifestations culturelles sont soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

Ces événements reposent sur trois objectifs principaux :

- proposer aux différents publics des manifestations culturelles accessibles et de qualité ;
- soutenir la création artistique dans toutes ses formes et sa diversité ;
- participer à la transition écologique.

FÊTE DES LUMIÈRES

Présente sur les grands sites patrimoniaux, elle invite le public à découvrir des installations artistiques présentant un « état de l'art » de la scénographie lumineuse urbaine. En 2025, l'objectif d'inclusion sera poursuivi en prolongeant des propositions destinées au public familial et des projets participatifs à destination des Lyonnais. La certification ISO 20121, obtenue en 2024, aide à en faire un événement éco-socio-responsable.

ENTRE RHÔNE ET SAÔNE, LE FESTIVAL

La quatrième édition de cette manifestation prendra à nouveau la forme d'une grande

fête populaire et participative, principalement au niveau des berges de la Guillotière, ouverte à tous, visant notamment à sensibiliser les lyonnais à l'importance des cours d'eau, à leurs usages et à leur protection.

FÊTE DE LA MUSIQUE

En 2025, cette édition prévoit à nouveau une couverture globale du territoire de la Ville de Lyon avec un accompagnement financier, en communication, et/ou en logistique. Une scène pour chacun des arrondissements et une trentaine de sites accueilleront des programmations variées. Des collaborations avec les institutions culturelles et des structures indépendantes seront développées.

« TOUT L'MONDE DEHORS ! »

En 2025, ce festival portera une programmation pluridisciplinaire et artistique (théâtre, musique, danse, cinéma, etc.) incarnée par des associations et des institutions culturelles sur l'ensemble du territoire lyonnais. La gratuité des propositions artistiques ainsi que le maillage dans l'ensemble des quartiers de la Ville sont réaffirmés. L'édition 2025 de « Tout l'Monde Dehors » aura lieu de début juillet à fin août.

Festivités du 14 juillet : dans la continuité depuis 2023, un spectacle pyrotechnique sera proposé au public pour une durée d'une vingtaine de minutes.

Logistique des festivités

L'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique se renforcera en 2025 avec l'interdiction des groupes électrogènes (382 branchements réalisés).

Pour optimiser le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec une valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place

de branchements pérennes sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

De même, l'implication de la Direction de l'éclairage Urbain est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).



Économie, emploi et insertion

La Ville est animée. Dynamiser l'activité commerciale des quartiers, organiser les marchés forains, favoriser l'alimentation locale et durable, soutenir les acteurs de l'emploi...
Autant de missions poursuivies par la ville de Lyon en faveur de l'économie, l'emploi et l'insertion.

Dépenses

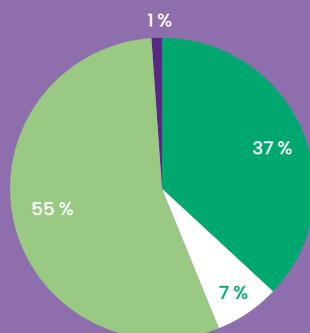
(hors masse salariale)

5 418 494 €

1,67 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



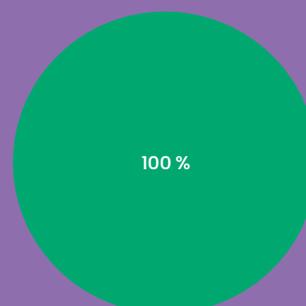
- Commerce : 2 014 600 €
- Economie durable : 369 900 €
- Emploi et insertion : 2 987 594 €
- Pilotage / ressources - EEI : 46 400 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

10 247 566 €

Répartition des recettes par mission



- Commerce : 10 247 566 €

Commerce

100000

euros
dédiés au soutien des
acteurs économiques
animant le territoire

200000

euros
de soutien aux
commerçants pour
dynamiser les rues
au moment des fêtes
de fin d'année

1 285

prises électriques
sur 38 sites pour
électrifier une
grande partie
des marchés
alimentaires

Le BP 2025 est marqué par :

- Un maintien de l'action municipale pour accompagner les acteurs du commerce.
- Une hausse des dépenses liées à l'enlèvement des ordures sur les différents sites (fêtes foraines, base de vie et marchés), absorbée pour partie par des réajustements budgétaires sur le fonctionnement général.
- Une légère hausse des recettes, du fait d'une augmentation modérée des tarifs (+3% sur les marchés, hors électricité, +2% sur l'occupation commerciale du domaine public).
- Une reprise par la Ville de certains marchés jusque-là gérés par EDF, et maintenance en régie de ces marchés.
- Une hausse des dépenses de sécurité aux Halles de Lyon Paul BOCUSE.

En matière d'animation commerciale, la Ville de Lyon participe au financement des opérations de redynamisation commerciale des quartiers, par le soutien aux chambres consulaires et aux structures de managements de centre-ville.

Les montants des subventions à ces structures sont maintenus sur l'année 2025, pour un total de 160 k€. De plus, près de 100 k€ sont dédiés au soutien des acteurs économiques animant le territoire.

La Ville de Lyon appuie également les associations de commerçants pour dynamiser les rues au moment des fêtes de fin d'année, en les soutenant dans la mise en place d'illuminations, pour un montant de 200 k€ en 2025.

Concernant les marchés de la Ville, **l'année 2025 verra la continuité de l'action municipale sur la mise en place de bacs de tri, et une refacturation par la Métropole des coûts supplémentaires pour l'enlèvement de ces déchets.**

Les coûts d'enlèvement des déchets et du tri vont aussi marquer le budget 2025 pour la base de vie des forains, ainsi que pour les cirques et fêtes foraines.

En termes de recettes, une convention signée avec la Métropole contribuera partiellement à ces nouveaux coûts. Également, les tarifs d'occupation du domaine public seront augmentés de 2% pour l'occupation commerciale du domaine public, et de 3% pour les marchés (hors électricité).

Il convient aussi de noter qu'une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 38 sites et 1285 prises. La Ville intervient régulièrement pour réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leurs utilisations (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

En 2025, Enedis va lancer les travaux de rénovation des marchés équipés de publiprises, intégrés jusque-là dans le contrat de concession de distribution de l'électricité. L'objectif est que la Ville reprenne la gestion des prises de ces marchés et assure la maintenance en régie pour les marchés place Comète, Saint-Antoine, AUGAGNEUR et 8 mai 1945. Le marché de la Croix-Rousse sera quant à lui rétrocédé à l'issue des travaux d'aménagement du boulevard.

Enfin, la Ville de Lyon est propriétaire du bâtiment des Halles Paul BOCUSE. **56 lots ont été mis en concession auprès de commerçants fin 2024. L'année 2025 verra l'attribution nouvelle de ces concessions pour une durée de 10 ans à compter de février 2026.**

La principale évolution budgétaire en 2025 est l'augmentation significative des charges de sécurité du bâtiment, via la mise à disposition par un prestataire de personnels de sécurité (SSIAPI et SSIAPI3 sur l'ensemble de l'année 2025).

La capacité d'investissement du budget annexe est donc légèrement dégradée par cette hausse des dépenses de fonctionnement.



Économie durable

Le budget 2025 est marqué par un maintien du soutien aux acteurs économiques à un niveau équivalent à celui de 2024.

En effet, la Ville de Lyon s'est engagée, à travers son plan de mandat 2020-2026, à **favoriser une relocalisation de notre alimentation et à améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable.**

La Ville de Lyon s'engage aussi pour accompagner la transition écologique et sociale, par le soutien aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce soutien se traduit par l'octroi de subventions de fonctionnement ou de subventions dans

le cadre d'appels à projets destinés aux acteurs de l'alimentation durable et de l'économie sociale et solidaire.

Pour le budget 2025, la Ville maintient le montant des subventions aux acteurs du territoire, associations de commerçants, associations loi 1901 et structures de l'ESS, à hauteur de l'engagement de l'année précédente, à savoir 100 k€ pour le soutien à l'alimentation durable, et 200 k€ pour le soutien aux acteurs de l'ESS.

100000

euros de soutien à l'alimentation durable

200000

euros de soutien aux acteurs de l'ESS



Emploi et insertion

L'année 2024 a été notamment marquée par l'approbation de la « Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi » (SLIE) de la Ville de Lyon par délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2024.

Pour mémoire, les axes stratégiques sont :

- **Accompagner les personnes dans la proximité, au plus proche de leurs besoins et de leurs aspirations**, grâce notamment aux antennes « Maison Lyon pour l'emploi » (MLPE) et aux lieux d'accompagnement qui maillent le territoire communal, dont les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, mais aussi en allant au devant des personnes, comme par exemple l'atelier emploi de la Part-Dieu.
- **Agir concrètement pour le droit à l'emploi**, afin de donner un accès égal à l'emploi pour toutes et tous, tout au long de la vie professionnelle, en travaillant sur la levée des freins dans l'accès à l'emploi, en luttant contre toutes les formes de discriminations, ainsi qu'en apportant des réponses adaptées en fonction des besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- **Agir pour un monde du travail intégrateur et porteur de sens**, pour répondre aux transformations profondes et nécessaires de l'économie et du monde du travail qu'impliquent le changement climatique, l'atteinte des limites planétaires, et l'importance des métiers du prendre soin.
- **La Ville de Lyon, comme municipalité exemplaire au cœur de l'écosystème emploi-insertion, en tant qu'animatrice territoriale du réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion.** La Ville de Lyon souhaite prendre sa place et sa part dans la nouvelle organisation définie par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, en faisant valoir sa connaissance et son expertise sur les enjeux de proximité et sur sa capacité à travailler en transversalité. Forte de plus de 8 000 agents sur des métiers extrêmement variés, la Ville de Lyon en tant qu'employeur se doit d'être exemplaire en ce qui concerne l'emploi et l'insertion.

Plus précisément pour 2025, la Ville de Lyon a pour principaux objectifs de :

- **Renforcer l'offre de services des cinq antennes de proximité dans des locaux adaptés**, avec la relocalisation de l'antenne des 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissements, dans de nouveaux locaux plus spacieux et plus fonctionnels situés 20, rue de la Bourse, mais aussi avec le projet de regroupement et de relocalisation des antennes du 8^{ème} arrondissement dans le bâtiment en cours d'acquisition par la Ville de Lyon situé place du 8 Mai 1945.
- **Renouveler les axes de la programmation emploi-insertion en fonction de la SLIE**, en ouvrant la possibilité de signer des conventions pluriannuelles pour sécuriser les structures qui entrent dans la SLIE de la Ville de Lyon.
- **Conforter l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD)**, avec d'ores et déjà plusieurs dizaines de salariés recrutés par l'entreprise à but d'emploi (EBE) « Santy Plaine Actions ».

Ces actions sont conduites avec l'appui et le concours de nos partenaires dans le cadre de conventions pluriannuelles :

- La Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Métropole de Lyon qui en assure la présidence, la Ville de Lyon, l'État, France Travail, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, ainsi que 37 communes.
- L'association ALLIES.
- La Mission locale de Lyon qui intervient en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans.



Éducation

La ville fait grandir. Construire des écoles modernes et adaptées aux enjeux climatiques de demain, les faire fonctionner aux quotidiens, aménager des temps dédiés et de qualité pour l'épanouissement des enfants, les ouvrir à une alimentation saine et diversifiée, leur proposer des animations sportives...

Autant de missions pour construire une ville à « hauteur d'enfants ».

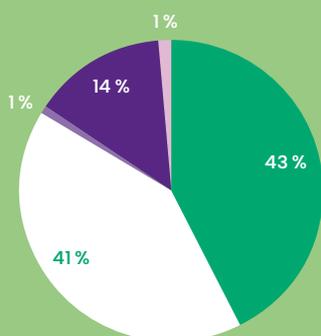
Dépenses (hors masse salariale)

35 724 771 €

10,98 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



- Alimentation : 15 224 403 €
- Fonctionnement des écoles et des accueils de loisirs : 14 731 375 €
- Pilotage / ressources – EJ : 242 525 €
- Temps de l'enfant : 5 085 800 €
- Ville des enfants : 440 668 €

Recettes (hors fiscalité et dotations de l'État)

21 050 302 €

Répartition des recettes par mission



- Alimentation : 12 386 225 €
- Fonctionnement des écoles et des accueils de loisirs : 14 000 €
- Temps de l'enfant : 8 515 077 €
- Ville des enfants : 135 000 €

Le budget 2025 traduit les orientations de la Municipalité en matière d'éducation, développées dans **le projet éducatif de Lyon 2021-2026 dont les trois axes sont : l'éducation à la transition écologique ; l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à l'émancipation ; l'éducation coconstruite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.**

La Ville a pour mission d'assurer le bon fonctionnement des écoles : inscription des enfants et relation aux familles, recrutement et management des personnels municipaux, construction et entretien des locaux, mais aussi dotations et soutiens aux différents projets éducatifs.

Elle prend en charge les accueils périscolaires en régie, anime la relation avec les associations gestionnaires et celle avec les prestataires du marché périscolaire. Elle s'inscrit dans un système de coopération interne et externe avec les associations d'éducation populaire, l'Éducation nationale et les autres institutions.

Fonctionnement des écoles et des accueils de loisirs

Afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles primaires publiques et des accueils de loisirs, la Ville assure la maintenance des équipements, participe aux frais de transports, de fournitures, de livres...

A ce titre, **en 2025, les forfaits par élève seront maintenus par rapport à l'année 2024**, dans un contexte où les effectifs scolaires à la rentrée 2024/2025 poursuivent leur baisse et s'élèvent à 32 924 élèves contre 33 644 en 2023 soit - 2,55 %.

Concernant les dotations réglementaires aux écoles privées, elles sont fondées sur les effectifs, qui restent stables à la rentrée 2024/2025. Ainsi, les forfaits attribués seront maintenus au même niveau qu'en 2023 et 2024.

32 924

**élèves à la rentrée
2024 soit 2,55 % de
moins qu'en 2023**



Temps de l'enfant



Après la mise en place d'une nouvelle offre de restauration sur le temps de la pause méridienne et le développement d'une nouvelle offre municipale d'accueil de loisirs extrascolaire en 2022 et 2023, la Ville a poursuivi cette dynamique à la rentrée 2024/2025 par :

- la structuration de la filière animation au sein de la Ville de Lyon ;
- **une proposition renouvelée pour le périscolaire du soir ;**
- l'accueil des enfants porteurs de handicap (cf. politique solidarités).

Sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la programmation de subventions 2025 aux écoles et aux associations s'inscrit en phase avec les objectifs du nouveau Projet Éducatif de Lyon. L'attribution des subventions aux associations et coopératives scolaires dans le cadre de ces programmations répond à un principe fondamental d'équité. Elle tient compte des effectifs des écoles et de la sociologie des familles à travers les

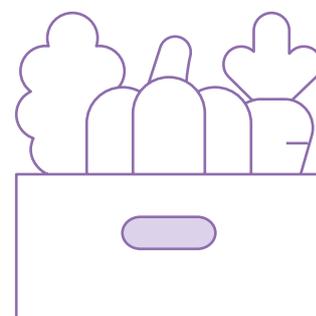
quotients familiaux municipaux pour parvenir à un juste équilibre dans l'affectation des moyens.

Dispositif Hé Hop : des centres d'accueil de loisirs sportifs et éducatifs regroupant l'offre pour les 3-16 ans permettront de proposer aux familles 12 500 places sur l'ensemble du territoire lyonnais, pendant les vacances scolaires.

Oasis Lyon 8 Métropole Vacances Sportives : l'expérimentation des étés 2023 et 2024 ayant été plébiscitée, elle sera **reconduite en 2025**. Il s'agit de proposer durant 3 semaines des activités sportives gratuites en soirée à destination des jeunes du quartier Mermoz, encadrées par des associations sportives lyonnaises, au sein du gymnase Cavagnoud et de l'espace Saëz, autour d'un programme d'activités sportives et culturelles varié et en libre accès.

Cela représente environ 2 500 participants, soit une vingtaine d'activités sportives et une dizaine d'ateliers, complétés par 2 chantiers jeunes co-construits avec l'AIDPS 69 et la Mission locale.

Alimentation



Cette mission correspond à l'achat et la distribution des repas de la restauration scolaire, aux dépenses liées au déploiement de la collecte des biodéchets, à la cuisine centrale, à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacances dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

L'offre de restauration scolaire mise en œuvre dès la rentrée 2022 visait l'augmentation de la part de bio dans les repas : 50 % en septembre 2022, 55 % à la rentrée 2023 et 65 % dès la rentrée 2024 ; la part des aliments d'origine locale étant de 50 % minimum.

Les menus permettent de servir, au choix des parents, un menu végétarien « jeune pousse » sur toute la semaine, un menu avec 2 repas végétariens et 2 repas avec protéines animales dit « petit bouchon » ou un choix mixte entre ces deux menus.

Pour améliorer l'accueil à la pause méridienne, la Ville déploiera son Guide de la restauration, qui rassemble un socle commun de pratiques

et postures pour les professionnels de la pause méridienne, pour un accueil de qualité des enfants.

La Ville inscrit également son action dans le cadre du projet européen Schoolfood for change, qui vise à diffuser une culture alimentaire plus durable et saine, en partant des assiettes des cantines scolaires et des crèches. Elle œuvre ainsi à resserrer les liens ville-campagne, pour une alimentation locale, plus saine et équilibrée, en remplaçant l'enfant comme acteur de son alimentation : **visites de fermes, ateliers sur la saisonnalité des légumes, et accompagnement au goût y contribuent**. Ce projet porte l'approche de la ferme à l'assiette, en associant les partenaires agricoles locaux, et l'ensemble de la communauté éducative.

Une semaine entière dédiée à l'alimentation durable se tiendra du 2 au 7 juin 2025, avec l'accueil des Assemblées générales Schoolfood for change, Délice, et une programmation grand public. Elle célébrera l'alimentation comme vecteur de lien social.

65 %

de bio en restauration scolaire à la rentrée 2024

50 %

d'aliments d'origine locale (minimum)

Animation et éducation sportive

10 000

**enfants
des écoles primaires
pourront bénéficier
d'un apprentissage
de la natation**

Des éducateurs sportifs encadreront 450 classes (CM1 et CM2) sur le temps scolaire et assureront le volet « sport » des activités du mercredi.

Pour les activités terrestres, c'est un volume d'environ 12 000 élèves à qui seront proposées des séances sur une année scolaire.

Par ailleurs, 10 000 enfants des écoles primaires pourront bénéficier d'un apprentissage de la natation dans les piscines de la Ville de Lyon et dans la piscine du LOU à Gerland, financée par la Ville également.

Enfin la 9^e édition de « Re Lyon Nous » se déroulera en juin 2025, et proposera un parcours ponctué d'activités ludiques, culturelles et sportives pour une jauge de 5 000 participants.



Ville des enfants

16 500

**enfants
bénéficiaires sur
56 sites « Rues des
enfants » représentant
104 établissements**

Outre les 7 conseils d'arrondissement des enfants, lancés en 2022, **l'année 2025 verra également le lancement d'un Conseil municipal des enfants.** Ces instances permettent un accompagnement à la citoyenneté des enfants, en leur permettant de faire entendre leur voix sur des sujets qu'ils jugent prioritaires.

Concernant les « Rues des enfants » (aménagement permettant de réaliser des rues par et pour les enfants aux abords des écoles, crèches et bientôt des aires de jeux), on recense aujourd'hui 56 sites d'intervention, représentant 104 établissements et plus de 16 500 enfants directement bénéficiaires. Les réalisations vont s'accroître en 2025, avec un volume de réalisation qui avoisinera les 20 sites représentant environ 40 établissements, écoles et crèches confondues.

Un budget est également consacré aux décors des mats d'éclairage public, réalisés par les enfants. A ce jour, 13 sites ont déjà bénéficié de cette prestation, et une dizaine est prévue en 2025.

Dans ce cadre, les enfants seront sollicités pour la réalisation d'interventions artistiques dans les rues, accompagnés par un artiste pour chacune des écoles concernées. Ce dispositif s'inscrit dans l'ambition forte de la Ville en faveur d'une éducation artistique et culturelle.

20

**nouveaux sites
« Rues des enfants »
représentant environ
40 établissements
prévus en 2025**

Petite enfance

La ville est attentive. Proposer des accueils de qualité et en nombre suffisant, associatifs ou municipaux, construire des projets ambitieux pour l'épanouissement des tout petits et les préparer aux évolutions de demain... Autant de missions poursuivies par la ville pour faire de nos enfants de futurs adultes épanouis et responsables.

Dépenses

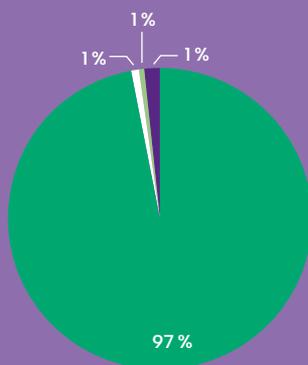
(hors masse salariale)

14 495 339 €

4,46 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



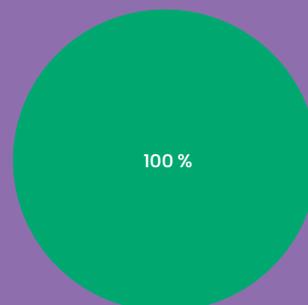
- Accueils associatifs : 14 073 089 €
- Accueils municipaux : 123 800 €
- Pilotage / ressources - PE : 83 600 €
- Projets socio-éducatifs, Transformation écologique et Innovations : 214 850 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

24 729 674 €

Répartition des recettes par mission



- Accueils municipaux : 24 729 674 €

+ 5 %

**de capacités
d'accueil en crèche
avec l'ouverture
de 226 nouveaux
berceaux**

155

**crèches
dont 48 municipales
et 107 associatives**

La Ville de Lyon porte des ambitions fortes en faveur de la Petite Enfance et notamment en matière d'organisation de l'accueil des jeunes enfants, d'information et d'accompagnement des familles dans leur parentalité. Le budget 2025 traduit la poursuite et le renforcement de la mise en œuvre des orientations portées pour le secteur de la Petite Enfance et inscrites dans le plan de mandat, à savoir :

- **Remettre la nature dans le quotidien des enfants.**
- **Faire des lieux d'accueil des jeunes enfants des modèles d'écologie, épanouissants pour les enfants et inspirants pour les familles.**
- **Développer l'offre d'accueil collectif sur le territoire.**

De nombreuses réalisations et projets portés par le budget 2025 concrétisent ces orientations :

- Le lancement de la réécriture du Projet social et de transformation écologique de la Ville de Lyon.
- Le développement de l'offre d'accueil collectif avec l'ouverture de 6 crèches en 2025 et 2026 (+ 226 berceaux, soit une hausse des capacités d'accueil en crèche de + 5 %, sur un total de 4 815 places d'accueil dans les crèches municipales et associatives) et en particulier des deux premières crèches de plein air dans le 3^{ème} et 5^{ème} arrondissement, et de la crèche d'application dans le 9^{ème} arrondissement.
- Le soutien fort de la Ville au secteur associatif permettant de développer une offre diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire et de soutenir les projets sociaux et pédagogiques des partenaires.
- Le soutien à l'accueil individuel, avec notamment le renforcement (ouverture d'un nouvel Relai Petite Enfance municipal Madeleine BRES dans le 3^{ème} arrondissement) et redéploiement des RPE sur le territoire.
- **Le développement de la pédagogie de plein air par les professionnels municipaux.**

- **L'extension du nombre de crèches utilisatrices de couches compostables (26 crèches en 2025).**

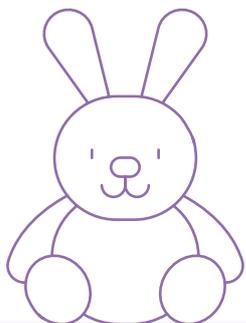
- La livraison de plusieurs opérations de végétalisations des cours de crèches.
- Le renforcement des dispositifs et actions permettant un accueil inclusif au sein des crèches (interprétariat, psychomotriciennes, équipements d'éveil et jeux et jouets adaptés etc).

Dans la mise en œuvre de la politique publique, la Ville peut s'appuyer sur le partenariat et le soutien de la CAF du Rhône.

En parallèle, plusieurs éléments structurants viennent impacter l'activité de la Petite Enfance en 2025, certains nouveaux et d'autres plus anciens mais dont les effets continuent de s'exercer :

- **L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 du « Service public de la Petite Enfance »**, même si de nombreux textes d'application sont encore attendus afin de mesurer l'étendue des évolutions et obligations nouvelles à assurer.
- La poursuite des difficultés de recrutement de professionnels de la Petite Enfance dans un contexte de pénurie.
- La poursuite de la mise en œuvre de la Loi NORMA.





Accueils municipaux

En 2025 et 2026, 6 crèches ouvriront leurs portes permettant de poursuivre le développement des places d'accueil (+ 226 berceaux) au service des familles lyonnaises : crèche de plein air Esplanade MANDELA (3^{ème} – 20 places), crèche de plein air Jeanne BARRET (5^{ème} – 20 places), crèches d'application (9^{ème} – 42 places), DUMONT (8^{ème} – 48 places), Ginko (7^{ème} – 48 places) et SUCHET (2^{ème} – 48 places).

L'ouverture de la crèche de plein air Jeanne BARRET, dans le 5^{ème} arrondissement, permettra de faire bénéficier des nombreux bienfaits de la pédagogie de plein air pour le développement et l'épanouissement des enfants accueillis.

L'ouverture de la crèche d'application dans le secteur Gorge de Loup permettra quant à elle d'offrir de nouvelles places d'accueil aux familles du quartier, et de poursuivre nos actions en faveur de l'attractivité de la filière petite enfance avec une crèche tournée vers la formation des futur.e.s professionnel.le.s de la filière.

Début 2025, le nouvel RPE municipal Madeleine BRÈS ouvrira lui aussi ses portes et il permettra de poursuivre le maillage

territorial en RPE. Il offrira aux parents un lieu d'accueil et d'information en proximité et renforcera le soutien auprès des assistantes maternelles (temps collectifs, formations, accompagnement etc ...).

De nombreux travaux d'entretien et d'amélioration du bâti sont également programmés en 2025, en matière de rénovation énergétique, de mise aux normes et de modernisation fonctionnelle permettant d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des professionnelles.

La Ville poursuivra également ses actions :

- En matière d'accueil inclusif au sein des crèches avec plusieurs dispositifs : intervention de psychomotriciennes, achat d'équipements d'éveil et de matériels adaptés, achat de jeux, jouets et livres inclusifs.
- En faveur de la prévention santé, notamment sur le langage (orthophonie, interprétariat, lutte contre les écrans), la lutte contre l'obésité (alimentation saine, PACAP) ou encore la santé mentale.

Enfin, la petite enfance va expérimenter, grâce à un partenariat innovant avec la Direction des Sports, des séances de sport pour les professionnel.le.s dans certaines crèches volontaires avec pour objectif d'agir sur l'usure physique de ces métiers.

Accueils associatifs

Malgré les contraintes financières qui pèsent sur le budget en 2025, le soutien au secteur associatif de la petite enfance restera constant et élevé avec pour objectifs de soutenir l'offre d'accueil sur le territoire, les projets associatifs en faveur de la qualité d'accueil, de la mixité sociale ou encore les projets innovants et inclusifs.

Ainsi, par exemple, en 2025, les crèches associatives « L'île aux Enfants » et « Les Bambins du 6^{ème} » fonctionneront en année pleine après des ouvertures en cours d'année 2024.

Deux évolutions de gestionnaires associatifs auront également lieu à la rentrée 2025, à la suite d'appels à projets associatifs, l'un dans le 1^{er} arrondissement et le second dans le 7^{ème}.

Une première crèche de plein air de 20 berceaux verra le jour d'ici la rentrée scolaire 2025, sur le secteur de l'esplanade MANDELA, et permettra l'accueil inclusif en extérieur d'enfants à besoins spécifiques, qui pourront ainsi pleinement bénéficier des bienfaits d'un accueil en plein air en lien avec la nature. Ce projet innovant sera porté en association avec « La Souris Verte », lauréate de l'appel à projets lancé par la Ville.

Projets socio-éducatifs, transformation écologique et innovations

En 2025, la Ville de Lyon lancera son projet de réécriture du Projet Social et de Transformation Écologique: un document cadre et fondateur pour la politique publique de la petite enfance sur la commune. Le parcours usager, les conditions d'admission et les projets phares de la politique locale y seront inscrits et illustreront les spécificités lyonnaises d'accueil du jeune enfant.

Cette démarche viendra interroger les besoins des familles lyonnaises et l'adaptation de nos accueils aux attentes des jeunes parents.

Des concertations à 360 degrés, déployées à l'échelle des bassins de vie ou par logique thématique, veilleront à recueillir les réflexions/observations/idées de tous les partenaires engagés pour la petite enfance.

En matière de transformation écologique, 2025 verra la livraison de plusieurs opérations de végétalisation des cours de crèches, la poursuite de la formation des équipes municipales à la pédagogie de plein air, la fourniture d'équipements permettant des sorties par tous les temps et des siestes et repas en extérieur, ou encore l'installation de poulaillers et de toilettes sèches.

Enfin, en 2025 la Ville poursuivra :

- Le dispositif AVIPS, tout en le faisant évoluer dans son maillage territorial, permettant l'insertion sociale et professionnelle des familles en leur garantissant un accompagnement essentiel pour l'accueil de leur enfant.
- Le partenariat au sein des Cités Éducatives et en lien avec la Politique de Ville, avec un travail sur des projets innovants, et l'accompagnement des parents de tout-petits vers la socialisation de leur enfant.

FOCUS Mairies d'arrondissement

Les dépenses de fonctionnement des crèches municipales sont prises en charges par les Mairies d'arrondissement, au titre des équipements transférés. C'est donc les Mairies d'arrondissement qui payent, sur leurs états spéciaux (budget), les fluides, la maintenance bâtementaire, les couches, et les achats alimentaires. Au final, c'est plus de 2 M€ supplémentaires qui sont donc consacrés à la Petite Enfance, tous arrondissements confondus.

2M€

supplémentaires
consacrés à la Petite
Enfance



Santé

La ville offre un environnement sain. Prévenir plutôt que guérir, lutter contre les nuisances, améliorer la santé de tous, petits et grands, par le sport et en protégeant notre environnement commun...

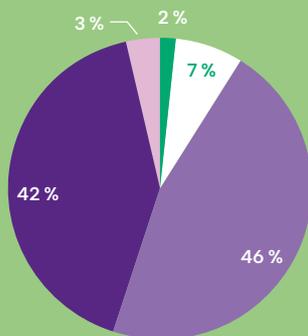
Autant de missions poursuivies par la ville pour garantir la meilleure santé pour tous.

Dépenses
(hors masse salariale)

1 999 087 €

0,61 %
(poids des dépenses au sein
des domaines d'action)

**Répartition des dépenses
par mission**

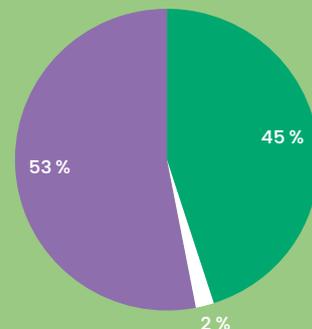


- Pilotage / ressources – Sa : 38 100 €
- Santé de l'enfant : 141 125 €
- Santé environnementale : 923 900 €
- Santé et prévention : 828 462 €
- Sport santé : 67 500 €

Recettes
(hors fiscalité et dotations de l'État)

335 500 €

**Répartition des recettes
par mission**



- Santé de l'enfant : 151 000 €
- Santé environnementale : 7 000 €
- Santé et prévention : 177 500 €

Santé et prévention

La Direction de la Santé est un acteur local de la « santé environnementale » et de la « santé publique ». Elle décline sur les territoires la politique de promotion de la santé de la Ville de Lyon, en pilotant des actions territoriales relatives à l'accès aux soins et aux droits de santé, ainsi que la coordination dans le domaine de la santé mentale. **Elle promeut une approche intégrée des politiques publiques selon le concept « une seule santé – One health », et met en œuvre le Contrat Local de Santé (2022-2027).**

Le budget 2025 de cette mission est en augmentation, en lien avec la maintenance des défibrillateurs (+70 k€) et le changement de consommables nécessaires à leur bon fonctionnement.

La Direction participe aussi à plusieurs projets : le projet Perturbateurs Endocriniens pour lequel la Ville reçoit une subvention de l'Institut contre le Cancer pendant 3 ans, et le projet européen « One Health », avec 8 autres villes européennes, pour lequel la Ville reçoit des aides de l'Union Européenne pendant plusieurs années.



Sport santé

200

**personnes
ont bénéficié
d'un programme
répondant au « sport
sur ordonnance »**

59 000

**téléchargements
de l'application
enform@Lyon**

La Ville de Lyon propose différentes offres de pratique avec pour objectif de faire du sport un élément constitutif du parcours de santé de la vie d'un usager lyonnais.

Une Maison «sport santé» labellisée et des antennes se sont ainsi installées depuis 2022 à Gerland et sur le territoire lyonnais afin de proposer en un même lieu un programme thérapeutique basé sur une pratique adaptée au profit du grand public et de personnes souffrant d'affections longue durée et de maladies chroniques.

Ces antennes ont été développées sur les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements afin de se rapprocher au plus près des bénéficiaires. Ces antennes

sont, dans la mesure du possible, implantées dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, dits QPV.

Ces structures proposent un programme préventif, éducatif, thérapeutique, répondant au « sport sur ordonnance ». Depuis leur ouverture, plus de 200 personnes en ont bénéficié, et environ 180 personnes sont actuellement prises en charge. A l'issue de leur parcours d'accompagnement, elles seront redirigées vers le secteur associatif très mobilisé pour répondre à ces besoins.

L'application [enform@Lyon](#) met à disposition désormais 14 aires de fitness en accès libre sur l'ensemble du territoire : 59 000 téléchargements et 4 600 bénéficiaires de parcours encadrés.

Activité physique au travail : 16 séances hebdomadaires sur la pause méridienne à destination des agents sur 10 lieux, soit 2 600 participants.

Santé de l'enfant

A travers cette mission, la Ville finance des actions de prévention et de soutien technique aux 79 professionnelles des équipes médico-sociales (production de supports, fourniture de matériels...) qui mènent de très nombreux projets médico-sociaux pour une école inclusive : meilleure prise

en compte des handicaps, lutte contre la précarité sociale et de santé, lutte contre le harcèlement, mise en œuvre d'actions de prévention, etc.

Ce sont également ces équipes médico-sociales qui assument par convention la délégation santé scolaire pour l'État.

Santé environnementale

Concernant la santé environnementale, la Direction de la Santé participe au suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, au contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, à la lutte contre les nuisances sonores, au suivi des installations classées pour la protection de l'environnement et à la lutte

contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et à la lutte anti-vectorielle.

Le budget 2025 de cette mission est en légère baisse (8 k€) pour s'établir à un total de 923 k€.



Sureté et tranquillité publique

La ville est sûre. Maîtriser les risques de notre territoire, prévenir la délinquance, sécuriser l'espace public... Autant de missions poursuivies par la ville pour garantir la tranquillité de ses habitants.

Dépenses

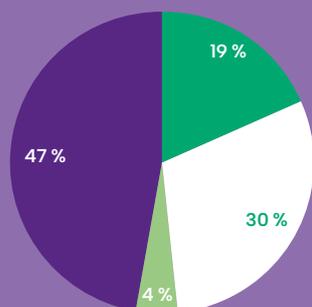
(hors masse salariale)

2 690 870 €

0,83 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



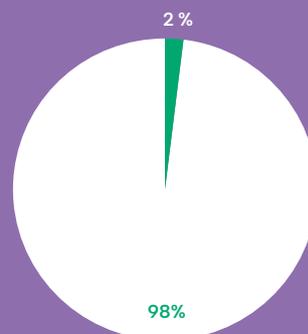
- Pilotage / ressources – STP : 497 930 €
- Prévention de la délinquance : 809 400 €
- Prévention des risques : 117 000 €
- Sécurité urbaine : 1 266 540 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

150 060 €

Répartition des recettes par mission



- Pilotage / ressources – STP : 2 950 €
- Prévention de la délinquance : 147 110 €

Prévention de la délinquance

56000

euros
d'enveloppe allouée
pour expérimenter
de nouvelles actions
de prévention

Au titre de la prévention de la délinquance, la Ville poursuivra les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à travers la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance votée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

public, sensibilisation aux conduites routières dangereuses, prévention et lutte contre le harcèlement de rue, rapprochement police population, etc.).

Dans le cadre du dispositif « Demandez Angela », une application de géolocalisation sera développée (20 000 €).

20000

euros
pour le développement
d'une application
de géolocalisation dans
le cadre du dispositif
« Demandez Angela »

Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes particulièrement exposés à la délinquance seront poursuivis (jobs saisonniers, chantiers jeunes), d'autres relancés (chantiers permanents d'insertion).

Concernant la médiation sociale, au travers de l'action de l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM), elle sera renouvelée et permettra à des médiateurs professionnels d'intervenir sur l'espace public, sur de la présence active de proximité, du rappel à la règle et de la prévention des conflits.

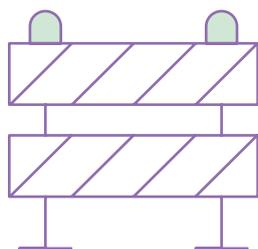
Concernant la lutte contre la récidive, le renforcement de l'accueil des personnes condamnées à une peine alternative (travail d'intérêt général) continuera.

Sur le champ de l'aide aux victimes et de la prévention des violences sexistes et sexuelles, une nouvelle équipe de 3 intervenantes sociales en commissariat est déployée.

Sur le volet de la tranquillité publique, la Ville poursuivra la coordination des différents acteurs et la mise en place d'actions dans le cadre des points police, points bailleurs, groupes conflits de voisinage, etc.

Enfin, l'accès au droit et la sensibilisation des collégiens et lycéens à la citoyenneté seront poursuivis par les 4 juristes des maisons de justice et du droit.

Une enveloppe de 56 k€ sera allouée pour expérimenter de nouvelles actions de prévention (animation échecs sur l'espace



Prévention des risques

En 2025, la Ville assurera la surveillance, les travaux d'entretien préventif et les travaux de sécurité des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la surveillance et la mise en sécurité provisoire des immeubles dangereux.

Ces missions seront assurées grâce à un budget de 117 k€ dont 65 k€ seront alloués spécifiquement pour les travaux destinés à prévenir les risques sur les terrains de la Ville de Lyon.

Une étude sur le vieillissement du mur de soutènement sis 12 à 17 cours d'Herbouville, mur réalisé après l'effondrement de 1977 (propriété de la Ville), a été engagée en 2024 à la demande de la Commission des Balmes, et sera poursuivie en 2025.

Le Pôle Gestion des Crises – Risques Majeurs poursuivra l'évolution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que le déploiement du logiciel de gestion de crise et main courante inter opérable avec les directions de la ville et les partenaires institutionnels.

Obligation réglementaire quinquennale, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera mis à jour en 2025 (+ 25k€).

Sécurité urbaine

L'Observatoire local de la tranquillité permet la production d'analyses tant qualitatives que quantitatives sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique. L'outil est en cours de développement (logiciels BO et Qgis) et d'autres sources de données sont travaillées, en interne Ville et en externe, pour le rendre plus performant.

Le champ de prévention situationnelle sera orienté pour partie dans le champ de la sécurité civile (poursuite des études : Vigipirate / sécurisation des lieux de manifestations).

Le Centre de supervision urbaine poursuivra ses missions de vidéoprotection de l'espace public et des manifestations publiques, en lien avec les partenaires institutionnels, et le pôle

technologique déploiera 6 caméras nomades supplémentaires.

Le budget 2025 permettra également d'assurer la rémunération des plus de 500 agents (agents de police, agent de surveillance de la voie publique, agents de surveillance de la sortie des écoles, etc.) chargés d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique.

Ces effectifs assurent un maillage territorial permettant une présence humaine proactive visant à apaiser et prévenir les faits de voie publique en lien avec les services de la police nationale.

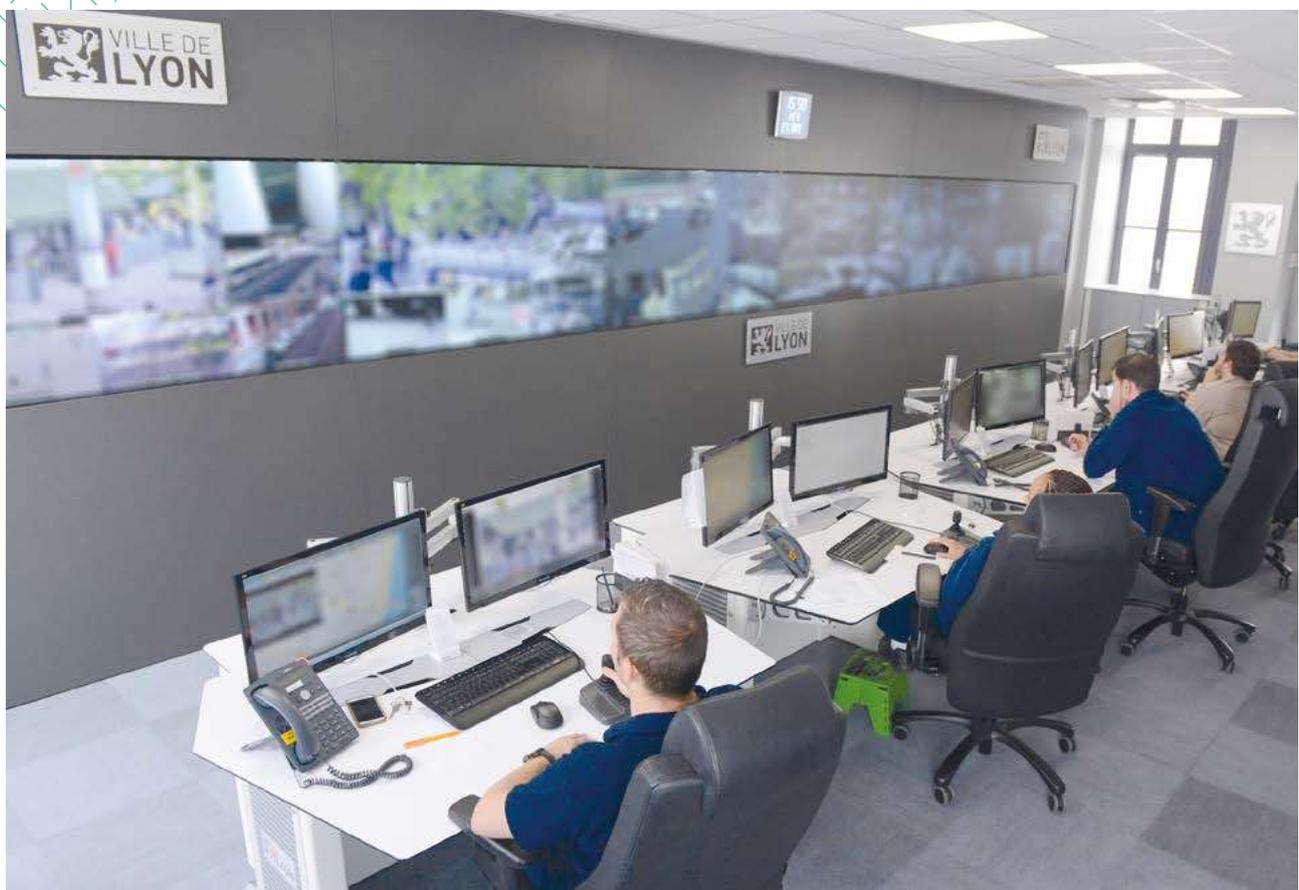
Ils poursuivront la mise en œuvre d'actions de proximité et de prévention.

6

caméras nomades supplémentaires déployées par le pôle technologique

+ DE 500

agents rémunérés pour assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique



©Muriel Chaulet/Ville de Lyon



Sport

La ville est dynamique. Mettre à disposition de multiples équipements sportifs, les maintenir en bon état, proposer des évènements sportifs, soutenir les clubs professionnels et amateurs...

Autant de missions poursuivies par la ville pour que chacun puisse se dépasser.

Dépenses

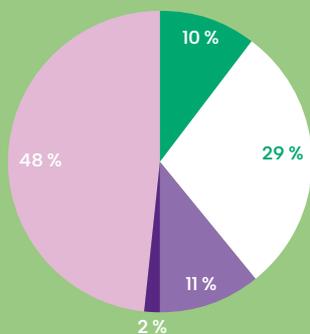
(hors masse salariale)

8 946 112 €

2,75 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



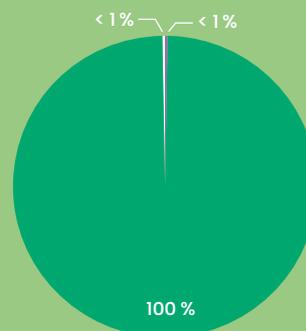
- Évènementiel sportif : 939 000 €
- Exploitation des équipements sportifs : 2 570 745 €
- Maintenance des équipements sportifs : 964 042 €
- Pilotage / ressources – Sp : 167 080 €
- Soutien aux clubs sportifs : 4 305 245 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

6 483 600 €

Répartition des recettes par mission



- Évènementiel sportif : 20 000 €
- Exploitation des équipements sportifs : 6 462 650 €
- Maintenance des équipements sportifs : 950 €

La direction des Sports poursuivra en 2025 son engagement pour une pratique sportive accessible à toutes et tous, favorisant la préservation de la santé et le développement du sport à tout âge.

De manière transversale, elle contribuera aux actions et réflexions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion et l'écoresponsabilité, au bénéfice des usagers, clubs sportifs et scolaires et la prévention des violences sexistes dans le sport.

Maintenance des équipements sportifs

La Ville de Lyon exploite environ 300 sites sportifs (9 piscines, 2 patinoires, 50 gymnases, 30 stades, 45 terrains de proximité, des salles spécialisées, des grands équipements tels que le Palais des Sport ou la Halle DIAGANA) aux spécificités diverses.

ENVIRON
300

sites sportifs
environ, exploités
par la Ville de Lyon

3,6

millions d'usagers
fréquentent
chaque année les
équipements sportifs
de la Ville

Chaque année, elle doit réaliser des contrôles, diagnostics et études concernant ces équipements, pour garantir aux 3,6 millions d'usagers qui les fréquentent chaque année une qualité d'hygiène, d'accueil et de sécurité.

Il s'agit également d'assurer la maintenance et l'entretien de ces bâtiments et espaces : contrôle du matériel sportif, entretien des pelouses sportives, naturelles ou synthétiques, abords des équipements sportifs végétalisés, maintenance bâtementaire de premier niveau (relamping, serrurerie, maçonnerie, menuiserie, plomberie..).

Le Centre Technique des Sports, situé à Corbas, s'est doté à cet effet de nouveaux ateliers spécialisés par corps de métiers, équipés de machines et matériels adaptés.

Le pôle technique des piscines et patinoires, situé à la piscine Garibaldi, assure lui le traitement des eaux en piscines, et contrôle la qualité de l'eau et de l'air de ces établissements.

Enfin, 14 aires de fitness en accès libre sont également entretenues et contrôlées par la Ville.



Exploitation des équipements sportifs

La Ville de Lyon assure l'exploitation (gardiennage, du nettoyage et de l'accueil du public dans ces installations) et la mise à disposition de plus de 300 équipements (3,6 millions d'entrées dans l'ensemble des équipements sportifs de la Ville) sur tous les champs de la pratique sportive : scolaire, associative, de haut niveau, professionnelle ou de loisir...

Plus de 500 000 heures d'activités sportives sont ainsi réalisées par la mise à disposition des équipements auprès d'usagers associatifs d'environ 500 clubs, de scolaires provenant de 110 établissements du secondaire (collèges, lycées) et pour l'ensemble des écoles primaires publiques dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

L'arrivée du LDLC ASVEL Féminin au Palais des Sports de Gerland dès janvier 2025 marque cette volonté d'accueillir dans les meilleures dispositions un grand club professionnel féminin,

en alternance avec les grands événements qui s'y déroulent.

Afin de permettre à la population lyonnaise de se rafraîchir l'été, **les piscines d'hiver resteront ouvertes durant l'été** (215 000 usagers dans les piscines d'été et 250 000 entrées publiques dans les piscines d'hiver).

La Ville de Lyon soutient enfin l'exploitation de la Piscine du LOU Gerland au travers d'un Service d'Intérêt Économique Général permettant de garantir aux usagers des tarifs proches des tarifs municipaux d'entrée en piscines.

+ DE
500 000

heures d'activités sportives réalisées dans le cadre de la mise à disposition d'équipements par la Ville

Évènementiel sportif

La Ville de Lyon a obtenu le Label Ville Active et Sportive en 2024 et souhaite valoriser l'ensemble de sa politique sportive au travers d'événements célébrant une pratique sportive accessible à toutes et tous, favorisant la préservation de la santé et le développement du sport à tous âges, l'engagement environnemental et l'inclusion par le sport.

L'année 2024 a vu l'émergence d'un tournoi international de Padel au Palais des Sports qui se poursuivra en 2025. D'autres événements sportifs se dérouleront sur le territoire lyonnais en 2025 tels **le Meeting International de Lyon (athlétisme), des championnats de gymnastique, de boxe, un tournoi international d'haltérophilie féminine, le championnat lyonnais de Cheerleading, le tournoi de rugby inclusif Ovalyon.**

La Ville de Lyon accueillera également les EuroGames, événement sportif international en faveur d'une pratique amateur, inclusive et libre, du 23 au 26 juillet 2025. Ces jeux inclusifs LGBT européens rassembleront 4 000 athlètes d'une quarantaine de disciplines, au sein d'une trentaine d'équipements de la Ville mis à disposition pour l'évènement.

Par ailleurs, la Ville de Lyon accueillera **les demi-finales du Top 14 de rugby les 20 et 21 juin** avec un village d'animations.

En complément, la Ville conçoit et produit deux événements sportifs :

- « Re Lyon Nous », 10^{ème} édition en 2025, permet aux 5 000 participants de découvrir la ville autrement à travers des activités sportives ludiques, patrimoniales et culturelles.
- « La Reprise », événement organisé dans un lieu différent chaque année, permet de mettre à l'honneur des initiatives associatives locales et de rassembler le monde sportif et de l'éducation populaire.

D'autres événements sportifs dans différentes disciplines sportives (course à pied, tennis, BMX, roller, kayak...) sont aussi soutenus tout au long de l'année par la Ville avec une attention particulière portée aux projets intégrant les thématiques suivantes : la transition écologique, l'inclusion, l'égalité femme-homme et la solidarité.

L'ensemble des événements soutenus et produits par la Ville de Lyon ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public, tout en intégrant, à travers la norme ISO 20121, une conception écoresponsable favorisant la transition écologique et sociale.



©Muriel Chaufer/Ville de Lyon

Soutien aux clubs sportifs

La Ville s'engage, chaque année, à soutenir les associations sportives amateurs (2,9 M€), les clubs professionnels (900 k€), et les athlètes de haut niveau du territoire lyonnais (100 k€). Cette contribution prend différentes formes.

2,9

million d'euros d'engagement pris par la Ville pour soutenir les associations sportives amateurs

500

clubs sportifs soutenus par la Ville représentant 72 000 adhérents dont 38 % femmes

480

associations sportives sensibilisées à la prévention des violences sexistes et sexuelles (1200 personnes)

Ainsi la Ville met à disposition des gymnases et des stades pour développer la pratique associative et fédérale. Elle met en place un soutien financier fort pour les associations, pour les clubs professionnels rayonnant sur le territoire, et pour les athlètes de haut niveau préparant les Jeux Olympiques. 500 clubs sportifs sont ainsi soutenus par la Ville et représentent 72 000 adhérents dont 27 000 femmes (38 %).

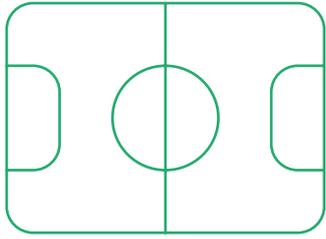
La mise en œuvre d'une éco-socio-égalité conditionnalité de l'attribution des subventions se poursuivra en 2025 avec une attention portée sur les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes, de l'écoresponsabilité et de l'inclusion lors de l'instruction des demandes de subvention, pour des événements ou des projets. L'outil décisionnel d'objectivation des critères d'attribution des subventions de fonctionnement éclairera à nouveau les arbitrages menés avec les Mairies d'arrondissement, permettant de tendre vers un calibrage plus juste.

La Ville soutiendra les clubs professionnels au travers d'achats de visibilité et de places destinés à permettre l'accès aux rencontres sportives aux jeunes et aux plus démunis, dans une démarche de proportionnalité et de parité entre sport féminin et masculin.

Depuis 2023, la Ville de Lyon propose des formations et sensibilisations aux enjeux écoresponsables, inclusifs et d'égalité de sexe à destination des associations sportives lyonnaises au travers de multiples ateliers et de temps éducatifs. Au total, ce sont 480 associations sportives qui ont été sensibilisées à la prévention des violences sexistes et sexuelles (1200 personnes), afin de répondre à la conditionnalité mise en place en 2024, qui se poursuivra en 2025.

Concernant l'appel à projets « Trait d'union » (70 k€), il sera destiné à porter des projets innovants d'associations sportives sur les thématiques de l'écoresponsabilité, de la pratique pour tous, de la lutte contre les discriminations, des violences et violences sexuelles, du sport santé, de la formation des bénévoles et des arbitres et le lien sport et culture.



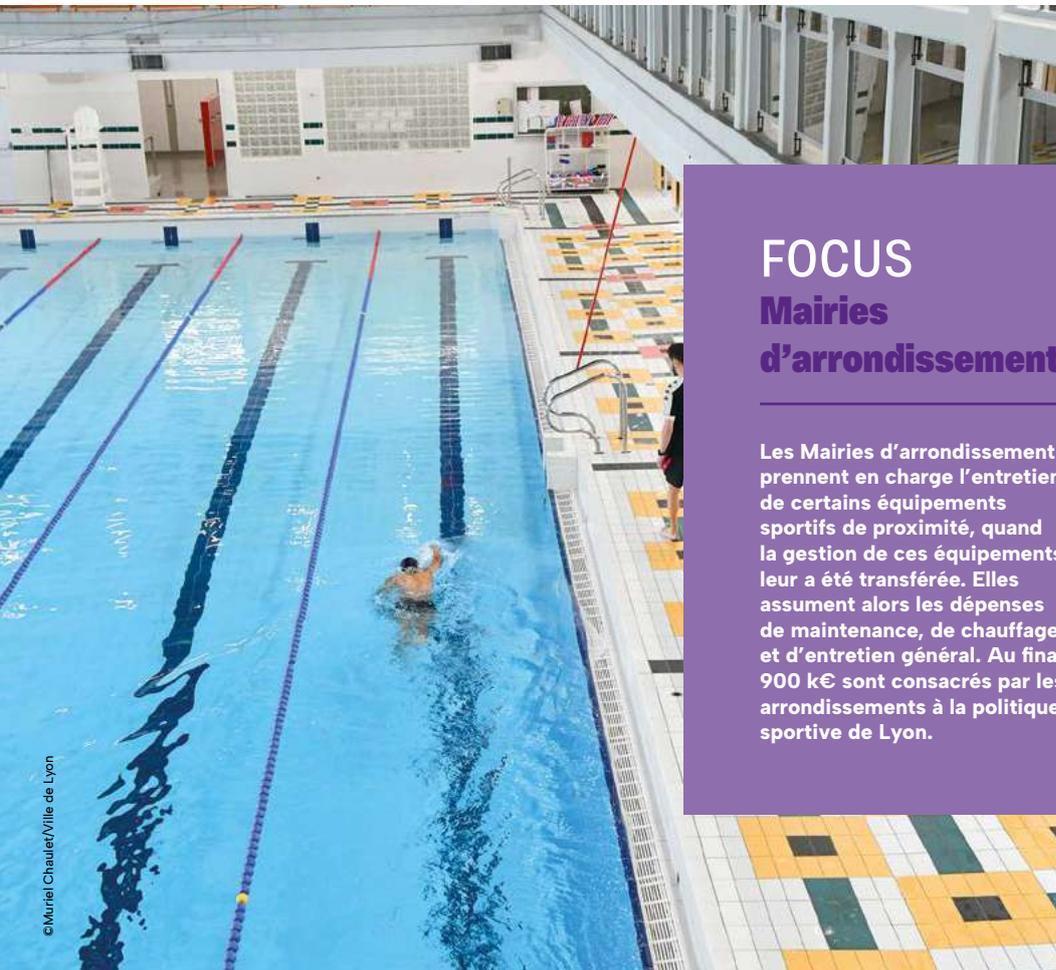


Maintenance de l'éclairage des terrains extérieurs

La plupart des terrains de sport sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 46 stades et 1148 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès. Ces équipements très utilisés demanderont en 2025 une maintenance active pour garantir de bonnes conditions de fonctionnement et de sécurité des Lyonnaises et Lyonnais qui pratiquent une activité sportive.

46

stades éclairés par 1148 lampes



© Muriel Chauvet/Ville de Lyon

FOCUS Mairies d'arrondissement

Les Mairies d'arrondissement prennent en charge l'entretien de certains équipements sportifs de proximité, quand la gestion de ces équipements leur a été transférée. Elles assument alors les dépenses de maintenance, de chauffage et d'entretien général. Au final, 900 k€ sont consacrés par les arrondissements à la politique sportive de Lyon.

900000

euros consacrés à la politique sportive de Lyon par les arrondissements



Relation à l'habitant et citoyenneté

La ville est ouverte. Être aux côtés de ses citoyens dans tous les moments de la vie, préparer les élections, avoir une relation à l'utilisateur de qualité, animer une démocratie ouverte et de proximité... Autant de missions poursuivies par la ville pour repenser le lien à l'habitant et renouveler l'idéal démocratique.

Dépenses

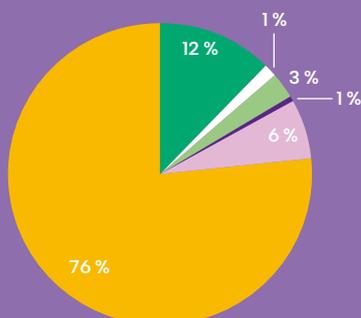
(hors masse salariale)

8 449 874 €

2,60 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



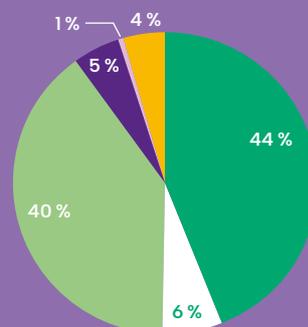
- Affaires funéraires : 1 055 500 €
- Animation locale : 100 000 €
- Démocratie ouverte : 230 000 €
- Etat civil : 57 425 €
- Gestion relations usagers : 542 650 €
- Pilotage / ressources- Rhc : 6 464 299 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

2 246 999 €

Répartition des recettes par mission



- Affaires funéraires : 992 404 €
- Animation locale : 142 300 €
- Citoyenneté : 888 500 €
- Etat civil : 112 695 €
- Gestion relations usagers : 15 000 €
- Pilotage / ressources- Rhc : 96 100 €

État Civil

La mission État Civil est partagée entre les Mairies d'arrondissement, le Service central des Mairies d'arrondissement, et la Direction des Cimetières.

Il s'agit d'une mission réglementaire obligatoire, d'enregistrement et de rédaction des actes de naissance, mariages, décès.... Ou encore de délivrance des pièces d'identité.

Grâce à un changement de qualité du papier utilisé pour les copies d'actes originaux, le budget prévisionnel 2025 a pu être légèrement réduit.

Citoyenneté

Le Service des Mairies d'arrondissement coordonne les actions des Mairies d'arrondissement en cas de scrutins électoraux.

En 2025 il n'y a pas d'échéance électorale annoncée, donc aucun budget n'est prévu sur cette mission.

Concernant le recensement de la population, il s'accompagne cette année d'une enquête famille supplémentaire, entraînant un surcoût de 3500 €, compensée à due proportion par des recettes de l'INSEE.



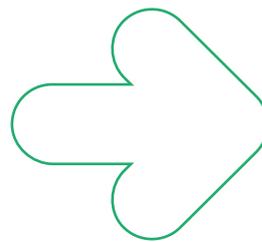
Gestion relations usagers

En 2024, les services Gestion Relations Usagers (GRU) et Lyon en Direct ont fusionné, regroupant toutes les missions en lien avec la relation à l'utilisateur au sein de la nouvelle Direction de la Qualité de la Relation à l'Usager (DQRU).

A travers la DQRU, la Ville va continuer de mettre en œuvre la politique de relation aux usagers selon le principe d'omnicanalité à un niveau central, en lien avec les objectifs fixés par le Pacte Usagers de la Ville de Lyon.

Divisé en 3 pôles, la Direction portera en 2025 la qualité de la relation usagers, et accompagnera les directions opérationnelles dans la conception de leurs démarches en prenant en compte l'expérience et le parcours des usagers.

Affaires funéraires



L'année 2025 sera marqué par **la mise en place de la tarification sociale et progressive des concessions funéraires (Lyon sera la première collectivité de France à la mettre en œuvre)**, mais aussi par la mise en place d'une nouvelle délégation de service public avec le Pôle Funéraire Public pour la gestion du service

extérieur des pompes funèbres (jusqu'à présent la DSP était passée par le Syndicat Intercommunal des PFIAL qui regroupaient Lyon et Villeurbanne et qui a été dissout au 31 décembre 2024).

Dans ce contexte, les dépenses baissent de 50 k€, qui correspondaient aux frais de fonctionnement de la structure dissoute.

Démocratie ouverte

Avec la Mission Démocratie Ouverte (MDO), **la Ville a pour objectif de donner du pouvoir d'agir aux Lyonnaises et Lyonnais, à travers le Budget participatif et l'Appel à projets en faveur des initiatives des Conseils de quartier, et d'associer les habitantes et habitants à travers des consultations et concertations sur les projets ou les politiques publiques portés par la Ville.**

En cette période de fortes contraintes budgétaires, l'accompagnement des initiatives

citoyennes sera néanmoins maintenu, notamment par l'Appel à projets des Conseils de quartier (APICQ), dont le budget reste constant (50 k€) pour financer les projets d'animation ou de petits investissements qu'ils pourraient initier.

Le budget prévu en fonctionnement autour des actions en lien avec le Budget Participatif reste également constant également (80 k€), et les dépenses en lien avec les frais de réceptions et de concertations seront maîtrisées.

Animation locale

Conformément à l'engagement pris dans le cadre du plan de mandat de donner davantage de pouvoir et d'autonomie aux Mairies d'arrondissement, l'année 2024 a été la première année de mise en place d'un nouveau

fond pour les subventions d'animation locale, à la disposition des Mairies d'arrondissement.

Cette action se poursuit en 2025 avec un budget global de 100 K€.





944 000

euros

consacrés à l'animation
locale Dans les budgets
d'arrondissements

FOCUS

Mairies d'arrondissement

Dans les budgets d'arrondissements, 944 k€ sont consacrés à l'animation locale à travers la « Dotation d'animation locale ». Cette enveloppe permet la réalisation de multiples actions dans les 9 arrondissements, choisies et mise en place par les équipes d'arrondissements (cf. la partie dédiée aux Mairies d'arrondissement du présent rapport budgétaire).

La dotation de gestion permet, elle, de prendre en charges l'entretien, la maintenance et les coûts de fonctionnement d'équipements dont la gestion a été transférée aux Mairies d'arrondissement, aussi bien dans le domaine du sport (892 k€), que de la petite enfance (2143 k€).

Enfin les Mairies d'arrondissement gèrent aussi des salles associatives et y consacrent 590 k€.

Pilotage, transformation de l'administration

La ville est en mouvement. Soutenir le déploiement des politiques publiques, sécuriser l'action de la ville, financer ses projets, promouvoir les agents publics au service des citoyens, innover et moderniser l'action publique... Autant de missions poursuivies par la ville pour réaliser ses missions efficacement.

Dépenses

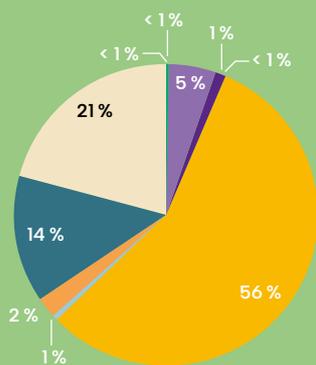
(hors masse salariale)

54 759 623 €

16,83 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



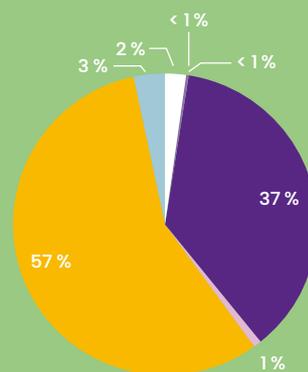
- Affaires juridiques : 225 000 €
- Assemblées : 25 776 €
- Assurances : 2 731 426 €
- Commande publique : 517 250 €
- Coordination Institutionnelle : 60 000 €
- Finances : 30 860 464 €
- Modernisation et innovation : 308 300 €
- Pilotage / ressources – PTA : 1 246 990 €
- Ressources Humaines et dialogue social : 7 387 717 €
- Systèmes d'information et numérique : 11 396 700 €

Recettes

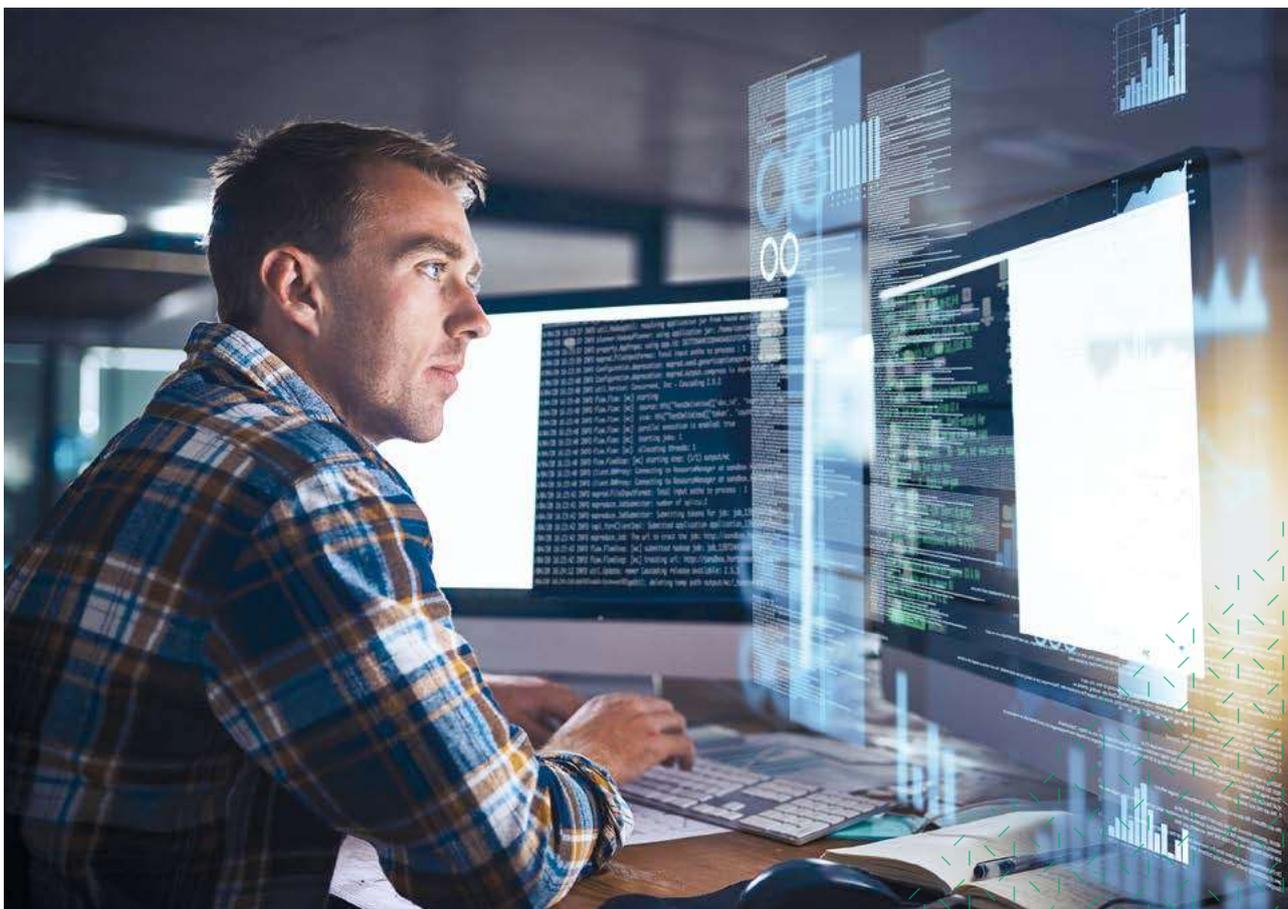
(hors fiscalité et dotations de l'État)

16 014 605 €

Répartition des recettes par mission



- Affaires juridiques : 10 000 €
- Assurances : 350 000 €
- Commande publique : 60 000 €
- Finances : 5 858 871 €
- Pilotage / ressources – PTA : 167 475 €
- Ressources Humaines et dialogue social : 9 057 359 €
- Systèmes d'information et numérique : 510 900 €



Pilotage & ressources

La mission (budgétaire) « Pilotage et ressources » composée de la Mission Protection des Données et Valorisation des Marques et des Labels joue un rôle clé pour la collectivité en assurant d'une part, la conformité réglementaire relative à la protection des données personnelles et en fournissant, d'autre part des services de conseil, de protection et de défense dans le domaine de la propriété intellectuelle, incluant également le dépôt des noms de domaine.

Le pôle protection des données personnelles conseille les services pour la protection des données personnelles, assure la gestion des droits d'accès et est le point de contact de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Cette activité est en pleine expansion.

En 2025, l'évolution législative nécessite notamment l'accroissement du nombre d'analyses d'impacts relatives à la protection des données. L'efficacité des contrôles implique également l'établissement d'une cartographie des traitements selon les risques de violation de données.

Le pôle de protection et valorisation des marques et labels (83 marques enregistrées), au-delà de la défense

du patrimoine immatériel et intellectuel de la Ville, continuera à déployer et à soutenir le programme de licences (une douzaine de sous-licenciés) de la Ville de Lyon pour la mise en valeur des savoir-faire locaux.

Au sein de la mission « Pilotage et ressources », nous trouvons également le service commun de documentation, mutualisé avec la Métropole de Lyon dans le cadre d'une convention de 5 ans (2023-2027). Le service pilote l'acquisition des abonnements aux journaux, revues et bases de données ainsi que les achats de livres et de normes réglementaires pour l'ensemble des agents et élus.

Malgré les augmentations tarifaires des éditeurs et un contexte budgétaire contraint, le service s'efforce de maîtriser ses dépenses tout en restant en adéquation avec les besoins observés. A l'automne 2024, une simplification de l'accès au portail documentaire Ad'Hoc a été mise en œuvre. Aussi, une attention particulière sera portée en 2025 pour améliorer la connaissance de l'offre de service au travers de nouvelles communications et de nouveaux temps d'animation. Une hausse des sollicitations du service est envisagée en lien avec ces nouvelles actions.

Systemes d'information et numérique

Le budget du numérique et des systèmes d'information est un marqueur de la stratégie de la Ville de Lyon pour un numérique choisi et soutenable construite autour de 5 axes.

Sur le volet de la **sobriété**, la Ville de Lyon poursuit ses efforts afin de prolonger la durée de vie des équipements informatiques tant par l'utilisation d'une offre en équipements reconditionnés que par le renforcement de ses actions de réparation des matériels en panne. En fin de vie, les équipements réformés sont confiés à des filières de reconditionnement et de revalorisation (plus de 80% des équipements individuels (PC, smartphone, écrans) sont reconditionnés).

Sur l'aspect solutions logicielles, **la Ville de Lyon privilégie les solutions libres pour réduire l'obsolescence programmée des solutions propriétaires.**

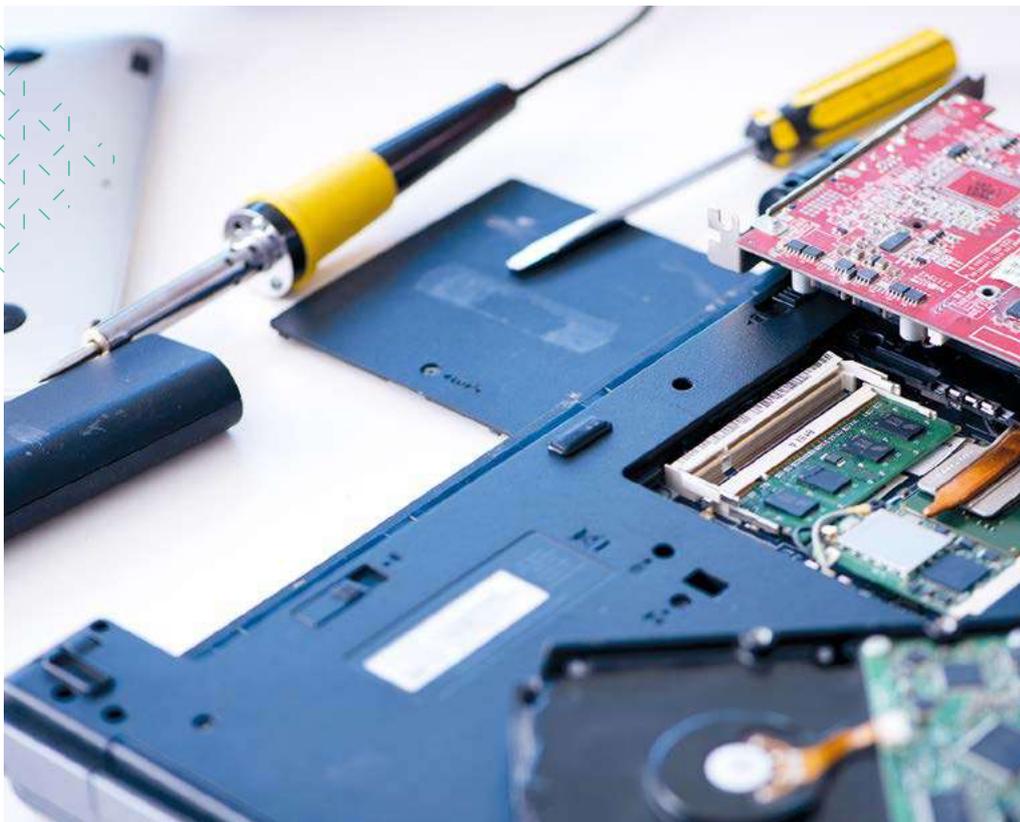
Sensible aux défis de **l'inclusion numérique** de notre société, la Ville de Lyon recherche l'amélioration de l'accessibilité de ses services numériques en mettant en avant dans ces choix d'éditeurs et prestataires le respect du Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Le nouveau Lyon.fr atteint ainsi le score de 86% de conformité au RGAA.

Au-delà du tout numérique, **la Ville de Lyon veille à maintenir un accès physique et téléphonique pour ses services dématérialisés.**

En matière de **souveraineté**, l'Espace Numérique de l'Agent (Échanger, Partager et Planifier) fourni au travers de l'entente intercommunale « Territoire Numérique Ouvert » (Métropole de Lyon, Ville de Lyon et SITIV) sera complété par un **nouvel intranet indépendant des GAFAM et la généralisation de l'usage d'une nouvelle suite bureautique sous licence open source**. Le défi portera sur l'accompagnement au changement et l'assistance pour les 7500 utilisateurs du système d'information.

La Ville de Lyon produit, stocke et exploite un volume important de données qui représentent de forts enjeux politiques, notamment pour connaître les besoins en matières de service public ou pour alimenter la prise de décision notamment dans des contextes où l'incertitude est omniprésente. Un des axes majeurs pour 2025 est le développement de ces outils de pilotage et d'analyse de la donnée.

La cybercriminalité reste une préoccupation permanente (en 2024, 22 atteintes à la cybersécurité de la Ville de Lyon) et **la Ville de Lyon maintiendra ses efforts pour renforcer la sécurité du système d'information** tant par la mise en œuvre des recommandations de l'ANSSI que par des actions de sensibilisation des agents de la collectivité.



+ DE
80%

des équipements individuels (PC, smartphone, écrans) reconditionnés

86%

de conformité au RGAA est le score obtenu par le nouveau site web Lyon.fr

Affaires juridiques

Fonction ressource de la collectivité, l'activité de la direction des Affaires Juridiques est traditionnellement et principalement liée aux demandes des directions et aux sollicitations des Tribunaux pour défendre les intérêts de la Ville.

La direction a en effet vocation à intervenir en appui des directions qui la saisissent afin de sécuriser les projets de la collectivité.

Cette mission de conseil s'effectue également lors du pré-contrôle de légalité des délibérations en amont du passage en conseil municipal ou encore à l'occasion de demandes de communication de documents administratifs.

Outre cette mission de conseil, **la DAJ gère l'intégralité des contentieux qui concernent la Ville, hormis ceux relevant des assurances.**

Le nombre de contentieux a fortement augmenté ces dernières années, et même s'il a tendance à se stabiliser, il reste nécessaire d'en externaliser une partie. De surcroît, si la DAJ intervient traditionnellement en défense des litiges initiés par des tiers, **de plus en plus de contentieux sont initiés par la Ville, souvent sur des sujets inédits. A titre d'illustration, une requête a été introduite devant le Tribunal Administratif visant à engager la responsabilité de l'État pour sa carence en matière d'hébergement d'urgence, action innovante pour une commune. Une constitution de partie civile a également été faite en concertation avec d'autres entités publiques visant à faire reconnaître les préjudices tant matériels que moraux, outre le préjudice écologique, découlant du surplus d'émissions de certains véhicules automobiles.**

La Ville étudie également la possibilité d'intenter une action visant à faire reconnaître la pollution aux PFAS qui souille une partie de son territoire.

Pour ces contentieux inédits et au long cours, il a été fait le choix de recourir à des cabinets

d'avocats spécialisés dans les domaines concernés, ce qui va impacter le budget de la DAJ sur plusieurs exercices.

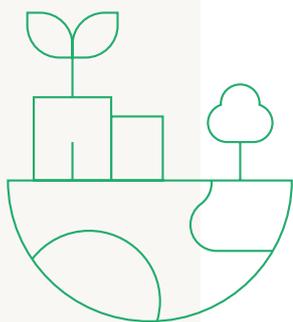
Enfin, la DAJ anime le réseau des juristes de la Ville et participe à d'autres réseaux ayant pour objet une bonne diffusion de l'information juridique et une meilleure connaissance des pratiques respectives, dans un souci de cohérence de la sécurisation des projets de la Ville.



Assemblées

La Direction des assemblées et de la vie des élus (DAVIE) coordonne et sécurise la préparation et le déroulement des instances (Conseils municipaux, Conseils d'arrondissements, commissions). Elle publie les actes, gère les désignations et assure le secrétariat du comité consultatif de déontologie et de transparence des élus.

La DAVIE joue un rôle majeur dans la continuité et l'efficacité de l'action publique locale. Ainsi, dès 2025, elle se mobilisera activement dans la préparation administrative du renouvellement de mandat dans le cadre des élections municipales de 2026 pour, notamment, garantir un accompagnement optimisé des élus sortants et entrants.



Commande publique

Avec une perspective de budget constant sur 2025, la Direction de la Commande Publique priorisera son action autour :

- de la mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), véritable ligne directrice de la politique achat de la Ville de Lyon. **Un travail préparatoire à la rédaction du futur SPASER sera également engagé ;**

- d'une offre de formation à destination des agents ;
- d'une coordination et d'une animation renouvelées de la fonction commande publique ;
- d'outils informatiques plus transversaux, et performants en matière d'exploitation de données ;
- d'une communication de type « legal design » permettant de rendre ses procédures plus accessibles, intelligibles et engageantes tant en interne qu'en direction des entreprises.

Contrôle de gestion

La direction du contrôle de gestion intervient en appui des directions qui la saisissent afin de chiffrer les projets de la collectivité et d'accompagner les services dans le pilotage de leurs activités. Elle alerte et conseille en cas de risques financiers et juridiques.

En 2025, la direction va poursuivre le développement d'outils d'aide à la décision et simplifier le processus de subventionnement en connectant le Portail des Aides au logiciel de gestion financière de la Ville.

La direction sera également mobilisée par le suivi des activités des partenaires de la Ville afin de garantir un service public de qualité, dans un souci d'optimisation des dépenses de fonctionnement et de bonne lisibilité pour les usagers.

Assurances

La Direction des Assurances contribue, à travers la souscription des marchés d'assurances et la gestion des sinistres afférents, à sécuriser juridiquement et financièrement les actions, projets et missions réalisés par les services de la Ville de Lyon.

En 2025, la direction sera particulièrement mobilisée par :

- Le renouvellement du marché « Flotte Automobile » (dans un contexte du marché de l'assurance compliqué et tendu) permettra aux services de la Ville de poursuivre leurs activités et missions, dans le respect des obligations réglementaires liées à l'application de la loi BADINTER. Le budget prévisionnel de ce marché s'élève à 400 000 €.
- La souscription d'un marché « Accord-cadre construction » pour une durée de 4 ans va permettre de souscrire

des contrats d'assurances « Tous Risques Chantier » et « Dommages-Ouvrages » pour une vingtaine d'opérations de construction (neuf et réhabilitation), dont 11 démarreront en 2025, pour un coût global prévisionnel de travaux de 120 M€. Ces marchés spécifiques permettront de sécuriser les travaux réalisés par la Ville et de garantir les garanties décennales des bâtiments concernés par ces travaux. Le budget prévisionnel de ces 11 marchés s'élève à un montant de 430 500 €.

Finances

L'objectif principal est d'assurer les grands équilibres financiers de la ville sur le long terme et d'optimiser les ressources financières dont elle a la gestion (emprunt, fiscalité).

L'activité se décline en 3 missions distinctes.

La première est relative à l'animation du cycle budgétaire de la ville de Lyon. Le processus budgétaire s'organise section par section, en ciblant l'atteinte d'un bon niveau du solde de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'équipement. Chaque année, ce processus aboutit aux votes d'un budget et de décisions budgétaires modificatives, élaborées selon le référentiel budgétaire et comptable M57 notamment.

Le budget 2025 de la ville de Lyon est de 1,1 Md€ se répartissant entre 798,4 M€ en fonctionnement et 345,8 M€ en section d'investissement. Le processus budgétaire au sens large fait intervenir un grand nombre d'acteurs de la ville de Lyon et nécessite la tenue de nombreuses réunions dans un laps de temps très court (plus d'une centaine). L'animation et la production des supports nécessaires aux arbitrages budgétaires représentent une charge conséquente sur les deux derniers trimestres de l'année.

La seconde mission consiste à optimiser les ressources financières de la collectivité.

Sur le plan fiscal, il s'agit de s'assurer du bon suivi et de la bonne évaluation de la fiscalité locale sur le territoire de la ville de Lyon. Cela se traduit par une vérification de l'ensemble des notifications de ressources fiscales et de dotations, afin de contrôler l'exhaustivité des recettes notifiées. Ce contrôle est augmenté d'une « détection » pro-active d'anomalies fiscales signalées à la Direction Régionales des Finances Publiques, laquelle a la responsabilité première de l'établissement des

rôles de fiscalités locales (Taxe foncière, Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires).

Sur le plan des disponibilités de trésorerie, cette mission consiste à s'assurer d'une trésorerie toujours disponible pour le paiement des fournisseurs, grâce à un plan de trésorerie et différents outils destinés à ce que le compte bancaire de la ville de Lyon (au trésor public par obligation) soit toujours alimenté (Ligne de trésorerie, NEU CP, Revolving). Lorsque le besoin dépasse la simple trésorerie, il est fait appel à l'emprunt. L'opportunité de ce recours ainsi que les conditions de sa réalisation des emprunts sont explorées de manière à en limiter les frais.

La recherche de financements partenariaux participe enfin de cette seconde mission. L'objectif est d'obtenir le plus haut niveau de financement de nos opérations d'investissement. En 2025, ces financements sont prévus à hauteur d'un montant de l'ordre de 11,5 M€.

La troisième et dernière mission touche à la sphère comptable, laquelle concentre de nombreux projets transversaux et un important volet d'animation de réseaux des comptables de la ville de Lyon. Cette fonction est éminemment décentralisée à la ville de Lyon et nécessite donc d'être accompagnée d'une expertise qui permet de s'assurer de la bonne régularité des opérations comptables émises par les services de la ville (plus de 130 000). En 2025, se déploiera un projet visant à mettre en œuvre le contrôle interne comptable et financier et ceci en accord avec la dernière convention signée avec l'État.

Coordination institutionnelle

La direction de la coordination institutionnelle joue un rôle stratégique au sein du secrétariat général en tant que direction support auprès des sphères politiques et administratives.

Au premier janvier 2025, la direction de la coordination institutionnelle voit son périmètre modifié avec la suppression du pôle Missions.

Dès lors, elle ambitionne de renforcer son efficacité et sa capacité d'accompagnement des services dans un contexte de transition numérique, d'évolution des attentes citoyennes et de contraintes budgétaires accrues. Les objectifs prioritaires s'articulent autour des axes suivants :

1. DÉPLACEMENTS DES ÉLUS SUR LE TERRAIN

L'un des grands défis pour 2025 sera la transformation de la gestion des déplacements, en lien avec les besoins annuels en termes de déplacements de l'Exécutif municipal et de protection des personnes. L'instruction des demandes va être modernisée, afin de renforcer l'efficacité opérationnelle et répondre aux défis des prochaines années.

2. MODERNISATION DES SALLES DE RÉUNIONS

En plus des sollicitations annuelles pour assurer le maintien en condition opérationnelle des agents de l'Hôtel de Ville, de tous les élus et des cabinets de Mairies d'arrondissement, le pôle de correspondants informatiques récupère en 2025 la gestion des équipements informatiques de 52 salles de réunion (précédemment gérés par les directions opérationnelles). Par ailleurs, la constitution et l'animation d'un réseau de correspondants visio permettra une meilleure prise en charge opérationnelle du quotidien sur ces équipements.

Enfin, la direction de la coordination institutionnelle continuera à retransmettre en direct les différents Conseils municipaux de 2025 sur le site lyon.fr.

Ressources Humaines et dialogue social

La délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social élabore et met en œuvre la politique Ressources humaines de la ville de Lyon.

En matière de ressources humaines, **l'année 2025 permettra de poursuivre les engagements pris dans le cadre du pacte social en faveur du service public et des agents** au travers notamment du maintien d'une politique sociale ambitieuse et de soutien du pouvoir d'achat de ses agents, d'une politique des ressources humaines favorisant les parcours professionnels, le maintien et le développement des compétences métiers et les déroulés de carrière des agents.

Son plan d'actions « attractivité » se poursuivra en 2025 avec pour exemple l'expérimentation d'une école de la transition professionnelle, la mise à disposition du guide de la mobilité et des parcours professionnels, des permanences mobilité ...

L'année 2025 permettra également **un renforcement du volet de la protection sociale des agents** (mutuelle et prévoyance), dans le cadre des discussions sur le renouvellement du cadre de la prévoyance au sein de la Ville.

La collectivité accompagne **le maintien et le développement des compétences métiers** des agents via sa politique de formation.

Au regard des enjeux, le budget formation a été fortement accru depuis le début du mandat (+30 %). Le plan de formation triennal (2023-2025) poursuit plusieurs objectifs, dont la transformation managériale de la collectivité,

le développement des parcours professionnels, l'attractivité et la fidélisation.

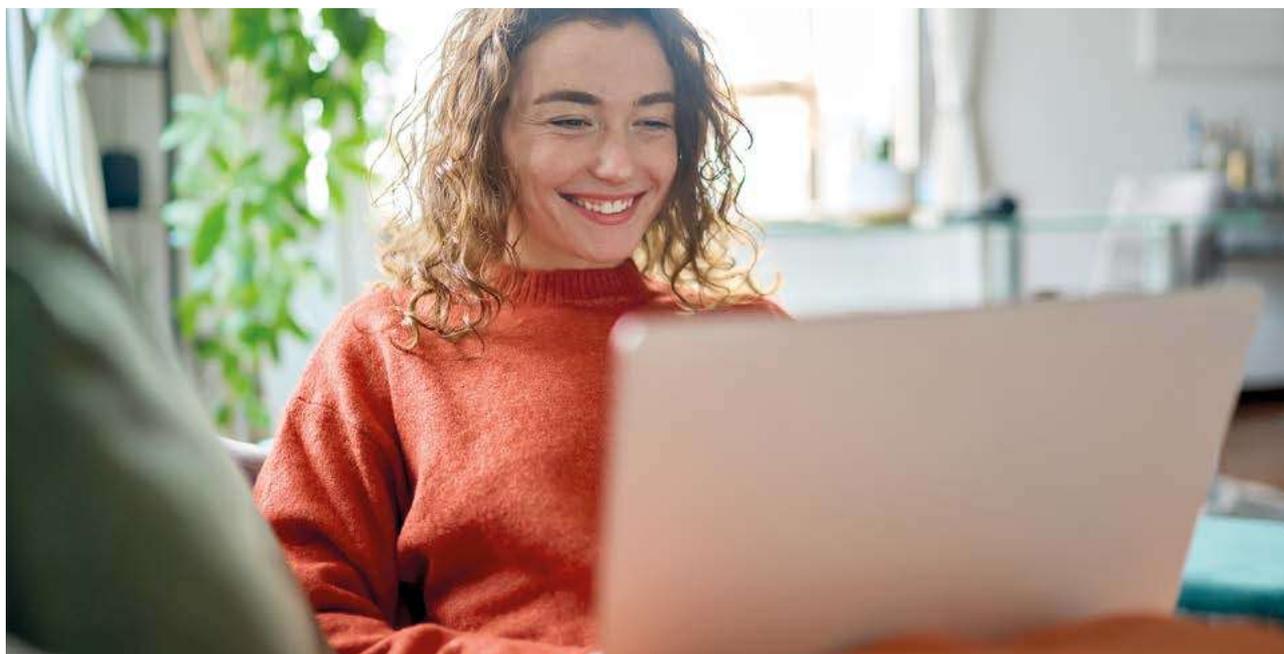
Le budget 2025 contribuera également au besoin d'accompagnement à la **bascule vers Only Office**, enjeu majeur dans la conduite du changement nécessaire au déploiement de la stratégie numérique.

Dans le cadre des travaux engagés **en matière d'égalité professionnelle, la Ville poursuivra ses actions en faveur d'une administration plus inclusive avec notamment pour objectifs une meilleure prise en charge des handicaps invisibles, une offre de formations sur la santé mentale et plus largement en mettant à disposition des managers un guide d'accompagnement.** La Ville maintiendra par ailleurs son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui a abouti à un résultat de 97/100 au premier index égalité professionnel conduit dans la fonction publique territoriale.

Enfin, dans la continuité des mesures prises pour améliorer **l'articulation vie professionnelle et vie privée des agents (télétravail...), la collectivité a initié l'expérimentation, en septembre 2024 et pour un an, de la semaine à 4 jours et 4,5 jours.** Le 2^e baromètre QVT (qualité de Vie au travail) réalisé en 2024 contribuera également à l'amélioration continue des conditions de travail des équipes.

97/100

est le résultat de la Ville au premier index égalité professionnel femmes-hommes conduit dans la fonction publique territoriale





© Muriel Chauvet/Ville de Lyon

Modernisation et innovation

La Mission évaluation et prospective (MEP) développe des démarches de prospective et d'évaluation participative, dans un objectif global d'anticipation des évolutions majeures et de redevabilité envers les habitants.

Sur le volet de la prospective, la Mission mènera en 2025 un travail d'anticipation sur le temps long, avec une vision des changements de moyen terme (environnementaux, sociétaux, etc.).

Sur le volet de l'évaluation, la Mission développe des dispositifs tant quantitatifs que qualitatifs, pour rendre compte de l'impact des politiques municipales aux habitants, dans un objectif de transparence et d'amélioration continue de l'offre de services et de l'expérience usager. Elle met également en place des indicateurs participatifs pour évaluer le bien-être à Lyon et orienter les politiques publiques municipales.

La nature de ses projets et leur caractère souvent expérimental soumettent la MEP à un environnement de travail nécessitant des adaptations permanentes, tant stratégiques qu'opérationnelles.

En lien avec le rapport d'orientation budgétaire et le plan de mandat, **la mission s'évertuera également à finaliser avec les habitants la boussole du bien-être**, outil de co-construction et d'aide à la décision pour définir l'action municipale de demain. Cela se traduira notamment par l'approfondissement d'une deuxième dimension (sur les douze) et la conception d'un budget bien-être en lien avec la direction des finances.

En outre, la mission poursuivra le travail engagé avec **les enquêtes « A votre écoute »** dans le cadre du Pacte Usagers. Celles-ci visent à évaluer différents services publics du quotidien, en interrogeant à la fois les usagers, les « non-usagers » et les agents municipaux en charge de leur mise en œuvre, dans une logique de symétrie des attentions. Le but est d'identifier ce qui fonctionne, les pistes d'amélioration et de proposer des actions concrètes pour faire évoluer les services rendus aux Lyonnaises et aux Lyonnais, dans un souci de transparence et d'amélioration continue. **En 2025, la mission poursuivra notamment le travail d'enquête sur les cimetières de Lyon.**

En application de la volonté exprimée par l'Exécutif de renforcer la « coopération avec le monde de la recherche », la mission va aussi poursuivre son action en ce sens avec la reconduction de son appui à la culture scientifique (25 k€) et la poursuite du travail de recherche avec deux doctorantes CIFRE au sein la mission.

Enfin, la mission s'attachera en 2025 à développer la prospective auprès des agents de la Ville. Initiée fin 2024, l'objectif de la démarche est de stimuler une vision à moyen et long termes sur les changements environnementaux, sociétaux, etc. Cette démarche inclura une sensibilisation d'une part, et d'autre part l'accompagnement d'une démarche prospective sur une thématique précise qui reste encore à identifier dans le cadre d'un diagnostic interne.

Patrimoine immobilier et logistique

La ville est en transition. Entretien de ses bâtiments et son patrimoine, construire et rénover, assurer la logistique...

Autant de missions poursuivies par la ville pour faire émerger la ville de demain.

Dépenses

(hors masse salariale)

47 668 620 €

14,65 %

(poids des dépenses au sein des domaines d'action)

Répartition des dépenses par mission



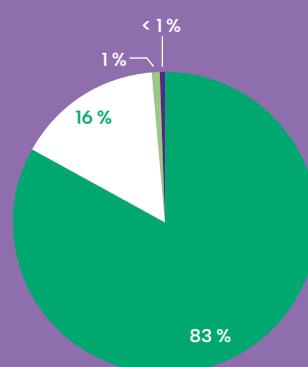
- Construction et rénovation : 151 300 €
- Gestion patrimoniale des bâtiments : 14 417 020 €
- Gestion technique des bâtiments : 30 700 600 €
- Moyens généraux : 2 156 750 €
- Pilotage / ressources - PAI : 242 950 €

Recettes

(hors fiscalité et dotations de l'État)

11 932 928 €

Répartition des recettes par mission



- Gestion patrimoniale des bâtiments : 9 943 745 €
- Gestion technique des bâtiments : 1 836 000 €
- Moyens généraux : 115 000 €
- Pilotage / ressources - PAI : 38 183 €

Gestion technique des bâtiments

Cette mission au budget de fonctionnement de 30 099 k€ est portée par deux directions, la Direction de la Gestion Technique des Bâtiments (DGTB) et la Direction des Moyens Généraux (DMG).

800

sites de la Ville suivis en maintenance par la DGTB

Concernant la DGTB, elle intervient sur l'ensemble des plus de 800 sites de la Ville pour en effectuer la maintenance, en assurer la sécurité, gérer l'achat et le suivi de l'ensemble des énergies consommées. Elle met en œuvre les études et autres moyens destinés à la modernisation des bâtiments municipaux, notamment en matière de rénovation énergétique, accessibilité, solarisation et respect des différentes contraintes réglementaires.

Les dépenses de « maintenance et sécurité » se montent à 7 038 k€ et tiennent compte pour 2025 des différents changements de périmètres (SPL OSER), de l'indexation des marchés de maintenance réglementaire, et de la nécessaire sécurisation des balmes notamment.

Les dépenses d'énergie, évaluées à 23 061 k€, concernent les consommations incluant les hausses de prix connues ou anticipées sur différents fluides, dont la nouvelle tarification de l'eau instaurée par la Métropole, le changement de contrat gaz (y compris les frais d'acheminement), ou encore la fin du bouclier tarifaire et de l'amortisseur sur l'électricité (dispositif mis en place par l'État pour les collectivités locales).

Enfin, les recettes prévues à 2 074 k€ sont composées de refacturations de fluides

ou de maintenance, et par la perception de subventions relatives à des projets de transition écologique.

Concernant la DMG, les Interventions sur les 18 sites administratifs partagés par les directions consistent à assurer les fonctions d'accueil, l'entretien ménager, la maintenance de 1^{er} niveau ainsi que la gestion des déchets dans les bâtiments : l'ensemble de ces prestations s'établit à 902 k€.

L'essentiel des crédits est destiné au nettoyage des bâtiments (400 k€), et permettent la prise en charge des prestations sous traitées pour certains sites ainsi que le remplacement des personnels en régie.

175 k€ sont réservés aux diverses dépenses d'entretien et réparation des bâtiments, tandis que 250 k€ sont désormais identifiés pour assurer en année pleine le pilotage de la gestion des déchets au sein des sites municipaux, qu'il s'agisse de la gestion des bacs roulants pour les ordures ménagères, de la collecte et la valorisation des papiers et cartons au sein des bâtiments, et la mise en œuvre progressive de la stratégie ZDZG (Zéro Déchets Zéro Gaspi) avec l'installation d'un parc de PAV (points d'apport volontaires).

Gestion patrimoniale des bâtiments

+ 32 %

de dépenses en matière de gardiennage

Pour l'année 2025, outre la poursuite du règlement des loyers et charges de copropriété pour les biens du patrimoine de la Ville intégrant leur révision annuelle (prévision de 4%), il faut intégrer une hausse importante des dépenses en matière de gardiennage (755 k€ soit +32% augmentation) et de sécurité dans des opérations de prévention et de gestion des squats (Ex École Gilbert, Ex tour du CIRC, etc.).

Les impôts et taxes seront également à acquitter avec la prise en compte de leur augmentation dans un contexte financier contraint. Toutefois,

la création d'un poste de gestionnaire financier en 2024 va permettre d'opérer une analyse fine du champ d'application de la taxe foncière en vue de solliciter des dégrèvements plus importants.

Enfin, une hausse des dépenses relatives aux études préalables est à anticiper en cette fin de mandat, notamment pour apprécier la faisabilité de futures opérations immobilières et de travaux ainsi que pour l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier.

Construction et rénovation

Les projets de construction et rénovation s'inscrivent dans le plan pluriannuel des investissements. 2025 est une année de chantiers et de réalisations attendues : 43 opérations menées par la direction de la construction doivent voir leurs travaux achevés en 2025.

Pour 2025, le budget de fonctionnement est établi à hauteur de 151 k€.

Il permettra de financer des sondages, des diagnostics supplémentaires, la réalisation d'expertises, le recours à des huissiers pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire, le relevé de plans par des géomètres ou encore des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalable aux études.

43

opérations doivent voir leurs travaux achevés en 2025

Moyens généraux

L'activité gestion de la flotte correspond à la prise en charge des 2200 matériels référencés pour les utilisateurs de la Ville (dont 1571 véhicules) et nécessite un budget de fonctionnement de 1769 k€.

Le budget se décompose en l'achat des véhicules, vélos et matériels, la maintenance préventive et curative du parc, la gestion en pools, ainsi que l'approvisionnement en carburants (750 k€). Le service gestion de flotte enregistre une moyenne de 3600 interventions annuelles, et le pôle déplacements professionnels assure une animation réseau des utilisateurs du parc, ainsi que des actions de sensibilisation en lien avec le Plan De Mobilité Employeur.

Le Plan Pluriannuel des Investissements, adossé à hauteur de 8600 k€, assure **la nécessaire conversion du parc aux exigences de la ZFE par le remplacement accéléré des véhicules utilitaires et poids lourds**, mais aussi à travers le financement de travaux et d'installations supports destinées à l'accompagnement à la transformation des pratiques internes : par exemple **l'installation de bornes de recharge sur les sites de travail pour véhicules électriques de la flotte**.

L'année 2025 doit ainsi voir l'accélération de l'électrification du parc.

L'activité soutien aux événements, festivités et élections regroupe sur une enveloppe de 262 k€ l'ensemble des dépenses de fonctionnement (fournitures et entretiens

matériels, pose d'installations, prestations de locations de matériels et prestations de livraisons...) nécessaires à l'accompagnement logistique liés au déroulement des manifestations locales, qu'elles soient prises en pilotage municipal (Fête des Lumières, Tout le monde dehors...) ou qu'elles soient accompagnées et soutenues à l'échelle territoriale (1300 demandes annuelles d'interventions). Une part substantielle des actions réalisées dans ce cadre (109 k€) réside dans l'application des prescriptions sécuritaires en vigueur requises pour autoriser le déroulement des actions sur les périmètres arrêtés : barrières et dispositifs anti-béliers.

L'activité logistique urbaine regroupe pour sa part les dépenses de fonctionnement mobilisées – 94 k€ – dans le domaine du transport, ainsi que pour assurer les opérations de déménagements et réagencements opérés dans les bâtiments municipaux ainsi que la gestion du stock informatique de la Ville : achats de consommables pour les matériels, contrôle des matériels et suivi des stocks, gestion optimisée des flux de livraison, tous les types de transports internes et externes réalisées en appui des services opérationnels, ainsi que la collecte et le traitement des déchets de type D3E.

3 600

interventions annuelles enregistrées par le service gestion de flotte

1 300

demandes annuelles d'interventions en soutien aux événements, festivités et élections



Relations publiques

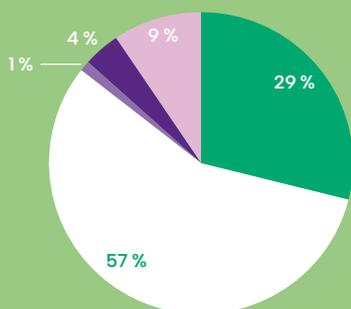
La ville communique. S'ouvrir à l'international, communiquer, organiser des évènements officiels... Autant de missions poursuivies par la ville pour vous informer et célébrer ensemble.

Dépenses
(hors masse salariale)

9 685 079 €

2,98 %
(poids des dépenses au sein
des domaines d'action)

**Répartition des dépenses
par mission**

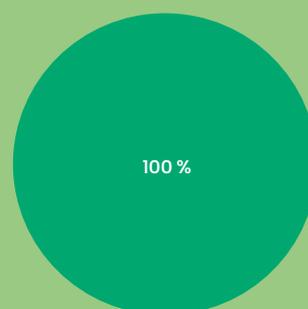


- Communication : 2 815 000 €
- Elus et cabinet : 5 487 609 €
- Pilotage / ressources - PR : 99 500 €
- Protocoles : 378 900 €
- Relations Internationales : 904 070 €

Recettes
(hors fiscalité et dotations de l'État)

10 000 €

**Répartition des recettes
par mission**



- Pilotage / ressources - PR : 10 000 €



Relations Internationales

La Direction des Relations Européennes et Internationales joue un rôle clé dans l'ouverture de Lyon sur le monde. Son action vise principalement à promouvoir l'interculturalité, valoriser et renforcer l'internationalité du territoire et développer la solidarité internationale.

Elle œuvre à la fois au-delà des frontières (action européenne, coopérations de ville à ville, implication dans des réseaux européens et internationaux de villes) et au niveau local (collaborations avec les forces vives du territoire, organisation d'événements à dimension internationale).

La Ville de Lyon promeut depuis longtemps le rôle des collectivités territoriales dans la réponse aux grands défis mondiaux et souhaite y prendre toute sa part. Au-delà de son action propre, elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire engagés dans des projets internationaux (associations, universités, acteurs culturels, consulats, etc.). En 2025, elle continuera à leur apporter différentes formes de soutien, notamment grâce à des subventions sur projets.

En 2025, la Ville de Lyon renforcera son engagement dans les réseaux européens de collectivités locales comme l'AFCCRE ou Eurocities, afin d'échanger avec ses pairs sur les meilleures pratiques européennes en matière de politiques publiques, notamment sur les sujets de transition environnementale et sociale.

Elle poursuivra également son implication dans des projets européens et encouragera les initiatives structurantes développées sur le territoire afin de rapprocher l'Europe de ses citoyens.

Par ailleurs, engagée dans 23 partenariats de territoire à territoire, la Ville de Lyon possède une longue tradition d'échanges internationaux. La collaboration de Lyon avec ses villes partenaires s'inscrit dans le cadre des quatre grandes priorités du plan de mandat 2020-2026 : le climat, la solidarité, l'interculturalité et l'internationalité du territoire. En 2025, des projets seront notamment menés avec les villes de Barcelone, Turin, Erevan, Lodz et Yokohama.

Enfin, les temps forts que sont les Fêtes Consulaires (plus de 30 000 visiteurs par an), le Festival des Solidarités Internationales et la Journée Internationale des Droits Humains (plus de 300 participants en 2024) seront maintenus. Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, certains événements seront toutefois aménagés afin d'en réduire le coût.

Communication

+ DE **60**

**campagnes
majeures
et récurrentes
annuelles pour
valoriser les
événements et les
politiques publiques**

La Direction de la Communication Externe pilote la conception et la mise en œuvre de la communication publique à l'échelle de la ville. À cette fin, la stratégie s'articule autour d'un récit de mandat, d'une stratégie éditoriale et d'une identité visuelle qui sont déclinés sur les différents canaux et supports de communication (campagnes d'affichage dans l'espace public, réalisation et diffusion d'outils de communication, de vidéos, d'insertions dans divers médias, du journal municipal, gestion des réseaux sociaux, des sites internet, des newsletters etc.).

L'objectif et les missions de la communication publique sont d'informer les habitants sur les projets et lesancements des politiques publiques et de les faire comprendre, de rendre compte des décisions, des avancées et des services rendus concernant les différentes politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du mandat, de faire connaître et faire venir aux événements organisés par la ville.

Dans le cadre de sa mission de création et de conception de campagnes de communication, la direction poursuivra son accompagnement de plus de 60 campagnes majeures et récurrentes annuelles, afin de valoriser les événements et les politiques publiques, tels que la Fête des Lumières, le Festival entre Rhône et Saône, Tout le Monde Dehors, Lyon 2030, Relyon nous... ainsi que sur les thématiques de la sécurité, du budget participatif, de l'économie/commerce, des seniors, du sport.

Des campagnes ponctuelles liées aux politiques publiques seront également mises en œuvre sur des thématiques spécifiques,

en accompagnement des directions opérationnelles. Ce sera notamment le cas de la campagne autour des EuroGames. Enfin, des campagnes ponctuelles mais d'envergure, susceptibles de se pérenniser, seront développées sur des thèmes émergents comme la santé, la jeunesse, l'alimentation, l'urbanisme ou le logement.

À la suite du projet de refonte du site internet lyon.fr, finalisé au dernier trimestre 2024, la direction prendra en charge, en 2025, la maintenance, l'hébergement et le développement des sites lyon.fr et Fête des Lumières, et des sites des Mairies d'arrondissement précédemment gérés par la Direction des systèmes d'information et de la transformation numérique. Par ailleurs, la refonte des sites des Mairies d'arrondissement sera également mise en œuvre.

De plus, **le journal municipal sera complété par un numéro spécial et un supplément, en plus du rythme bimestriel adopté en 2024, afin de mettre en valeur certaines thématiques dans le cadre du bilan du mandat.**

En termes de pilotage et de gestion des relations presse, la direction poursuivra la conception et la réalisation des relations presse dont les événements presse, en légère croissance.

Enfin, dans une logique d'amélioration continue, un nouveau baromètre annuel sur la communication publique mise en place permettra de mesurer l'efficacité des campagnes, tirer les enseignements nécessaires et d'ajuster la stratégie de communication en conséquence.

Élus et cabinet

La Direction des assemblées et de la vie des élus (DAVIE) assure la mise en œuvre du statut de l'élu pour les 221 élus lyonnais. Elle assure la gestion des indemnités, des frais de bouche, des missions, des formations des élus ainsi que les moyens affectés aux groupes politiques. Elle instruit les demandes de protection fonctionnelle pour les élus.

En 2025, les indemnités des élus vont augmenter suite à une évolution réglementaire (nationale) des cotisations sociales.

La DAVIE joue également un rôle majeur dans la continuité et l'efficacité de l'action publique locale. Ainsi, dès 2025, elle se mobilisera activement dans la préparation administrative du renouvellement de mandat dans le cadre des élections municipales de 2026 pour, notamment, garantir un accompagnement optimisé des élus sortants et entrants.

221

**élus lyonnais
pris en charge par
la DAVIE**

Protocole

Chaque année, l'Hôtel de Ville accueille plus de 300 événements et plus de 14 500 personnes viennent chaque année découvrir ce lieu incroyable lors des journées européennes du patrimoine.

300
événements
accueillis chaque
année par l'Hôtel
de Ville

En parallèle, la Ville organise une 40^{ème} de manifestations en extérieur.

La direction du protocole joue un rôle central dans l'organisation de ces événements officiels et institutionnels, ainsi que dans la mise en œuvre des règles protocolaires de la collectivité. Véritable garant du respect des usages et de l'image de l'institution, elle accompagne les élus et l'administration pour assurer le bon déroulement des cérémonies, des rencontres et des déplacements officiels. L'activité est soutenue et les événements gérés exigent une organisation complexe et des compétences techniques spécifiques.

Concernant les réceptions à l'Hôtel de Ville, l'objectif est de concilier la maîtrise des dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique ». **Pour cela, la Ville de Lyon s'efforcera en 2025 de rendre les manifestations encore plus accessibles à tous les publics (personnes à mobilité réduite, LSF, malentendants, etc.).**

Par ailleurs, dans cette seconde moitié du mandat, la Ville connaît une période de finalisation et de livraison de plusieurs projets initiés en début de mandat. Ces projets vont engendrer, en 2025, des inaugurations officielles pour marquer leur mise en service et leur disponibilité pour le public. Ces opérations de dévoilement de ces nouveaux équipements seront donc en hausse.

Enfin, les événements commémoratifs sont essentiels pour maintenir et renforcer la mémoire collective, la cohésion sociale, et l'identité culturelle. Ils jouent également un rôle significatif dans l'éducation civique, les relations internationales, et le dynamisme économique local. La direction du protocole a ainsi la charge d'organiser près de 20 événements commémoratifs chaque année sur de nombreuses thématiques.



Mairies d'arrondissement

La ville est proche. Accompagner le citoyen au plus près, relayer les missions de la ville dans chaque arrondissement, animer localement... Autant de missions poursuivies par les mairies d'arrondissement pour assurer proximité, convivialité et qualité de service aux usagers.

Mairie du 1^{er} arrondissement

La Mairie du 1^{er} poursuivra en 2025 ses investissements et activités en faveur de l'amélioration des services de proximité, de la démocratie, de la solidarité et de la réduction de l'empreinte écologique.

En matière d'investissements, **des travaux sur le bâtiment de la Mairie d'arrondissement se poursuivront pour améliorer la sécurité et le confort thermique des agents et usagers.**

Des travaux de réaménagement sur le site du Clos Galsem, en lien avec la Direction des Sports, seront également réalisés pour accueillir de nouvelles associations, en vue d'une mixité des publics et des usages (sport, lien social, convivialité).

Un ancien garage à voitures sera quant à lui transformé en garage à vélos sécurisé, géré par la Société Publique Locale des Mobilités, avec un financement issu du premier budget participatif.

Pour répondre aux besoins en matière d'accueil petite enfance, la Mairie étudie aussi le changement d'usage d'un local associatif ; le cas échéant, les coûts d'aménagement et de fonctionnement seront supportés par le preneur.

Enfin, en vue de rouvrir un jardin partagé, des travaux de sécurisation (clôture pour 31 000 €) seront réalisés, accompagnés de prestations de plantation et de nettoyage du site.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la Mairie poursuivra son activité relative à la vie associative (en

particulier sur les salles jeunesse – « tiers pop »), à la petite enfance, à la gestion de certains espaces mixtes, et à l'accès au droit (permanence médiation numérique).

S'agissant de l'animation locale, la Mairie du 1^{er} mettra l'accent sur des événements participatifs, impliquant les acteurs du territoire et favorisant le lien social (fête des familles « Chouette alors ») ainsi que les animations intergénérationnelles (cantine intergénérationnelle, loto des séniors...).

Elle soutiendra également des initiatives relevant de la solidarité locale ou de la solidarité internationale (Forum Solidarité Femmes afghanes). Elle contribuera à la cohésion et la lutte contre les discriminations par des expositions et conférences sur des sujets mémoriels, en partenariat avec des associations et établissements scolaires (Sergent Blandan). Elle participe aussi à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs du territoire sur les thématiques de transition écologique à travers la Semaine climat.

Enfin, dans une démarche de démocratie de proximité et de redevabilité, la Mairie du 1^{er} poursuivra l'organisation de réunions publiques sur les projets du territoire. Elle diffusera les informations sur les politiques publiques par ses supports de communication, notamment le journal trimestriel « Mon Premier ». En 2025, elle publiera un bilan présentant les réalisations de la mandature.

Mairie du 2^{ème} arrondissement

L'usager est au cœur de l'activité de la Mairie du 2^e arrondissement, cœur de ville de Lyon. 35 000 personnes sont accueillies chaque année pour toutes prestations et renseignements, nous assurons un accueil inconditionnel.

La dotation budgétaire de la Mairie du 2^e arrondissement pour 2025 s'élève à 350 K€ en fonctionnement et à 60 K€ en investissement. La dotation de fonctionnement permet de prendre en charge les équipements transférés : 11 ensembles immobiliers, 9 espaces verts et jardins partagés, et 2 crèches. En matière d'investissement, des

travaux d'amélioration sont programmés chaque année dans les équipements transférés, avec en priorité cette année la réhabilitation du local Bon Accueil à Bayard pour 250 000 €.

L'arrondissement poursuit sa politique d'animation locale, avec des événements destinés aux différents publics tout au long de l'année et quelques temps forts. Plus de 70 événements par an (balades patrimoniales, conférences, expositions, semaine bleue, passeport du civisme, passeport du Ptit Citoyen, grands événements).



Mairie du 3^{ème} arrondissement

En 2025, les crèches seront dotées de budget supplémentaire afin de prendre en compte le surcoût lié à l'achat de couches compostables. L'expérimentation 2024 a en effet donné toute satisfaction auprès des auxiliaires de puériculture.

A noter que la Métropole de Lyon s'est associée à la ville de Lyon pour le traitement de ces déchets.

Par ailleurs un nouvel équipement va ouvrir en janvier et la gestion sera transférée à l'arrondissement. Il s'agit du Relais Petite Enfance Madeleine BRES dont un espace sera proposé en salle associative les fins de journées et les week-ends.

Concernant l'animation locale, pour participer à l'effort collectif sur les économies budgétaires, la Mairie du 3^{ème} a décidé de ne pas proposer de fête du printemps pour se concentrer sur le forum des associations, le festival des cuisines du monde, la fête des animaux, et préserver les dotations pour le Noël dans les écoles et les crèches.

Concernant les dépenses d'investissement, très engagée depuis le début du mandat sur l'amélioration de l'offre de salles associatives, **la Mairie du 3^{ème} va poursuivre les travaux de rénovation, d'amélioration énergétique et de mise en conformité des salles dont la gestion lui a été transférée. Les salles rue St Théodore et rue BONNAND seront ainsi rénovées en 2025.**



©Muriel Chauvet/Ville de Lyon

Mairie du 4^{ème} arrondissement

Pour l'année 2025, la Mairie du 4^{ème} arrondissement va orienter ses dépenses d'investissement (230 700 €) sur l'amélioration de salles structurantes pour l'arrondissement avec :

- d'importants travaux sur la salle de la ficelle permettant une rénovation de la cuisine et du bar plus adaptée pour les nombreuses associations utilisatrices du territoire ;
- de lourds travaux sur la Mairie du 4^{ème} avec une isolation thermique et phonique qui vient compléter les travaux prévus au Plan Pluriannuel des Investissements de 500 000 € ;
- le soutien à deux tiers lieux pour améliorer le confort des habitants utilisateurs.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et la dotation à l'animation de 76 011 €, la Mairie du 4^{ème} continuera en 2025 d'organiser ses événements structurants, parmi lesquels le marché solidaire en décembre (8 000 €), le temps danse-goûter des aînés (10 500 €), le VASI'E (Village Action Sociale insertion Emploi, coût estimé de 1000 €). **Elle proposera enfin le 24 mai un nouvel événement citoyen et participatif « Faites la croix-rousse » (budget estimé de 8 000€).**



Mairie du 5^{ème} arrondissement

Pour l'année 2025, la Mairie du 5^{ème} arrondissement dispose d'une enveloppe budgétaire de 653 106 € en fonctionnement et de 101 688 € en investissement. Ces moyens financiers lui permettront de poursuivre des projets structurants tout en s'adaptant aux contraintes économiques actuelles.

1. INVESTIR POUR UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ

Le budget d'investissement, bien que limité, sera mobilisé pour répondre à des priorités claires. **Une partie de cette enveloppe sera consacrée à des travaux complémentaires liés au chantier d'extension des espaces sportifs du gymnase Dodille. Ces aménagements visent à renforcer l'attractivité des installations sportives et à favoriser leur utilisation par les habitants et les associations locales.**

Par ailleurs, des investissements seront également réalisés pour améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les crèches de l'arrondissement. Cela inclura des rénovations et des modernisations ciblées afin d'offrir un environnement plus adapté et sécurisé aux tout-petits, tout en soutenant les équipes éducatives dans leurs missions essentielles. Enfin, l'étude ergonomique entamée fin 2024 et en cours en 2025 permettra de préfigurer des travaux d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail des agents.

2. FAIRE FACE AUX CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement est fortement impacté par l'augmentation significative des dépenses d'énergie des équipements de proximité et des coûts alimentaires dans les crèches. Ces hausses, bien qu'inévitables dans le contexte économique actuel, réduisent les marges de manœuvre pour d'autres actions.

Malgré ces contraintes, la Mairie du 5^{ème} reste déterminée à préserver les services de proximité qui font le quotidien des habitants, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

3. SOUTENIR LE LIEN SOCIAL ET LES ASSOCIATIONS

En 2024, la création d'un poste de chargé de logistique événementielle a marqué une étape importante dans la politique de soutien aux associations locales. Ce poste permettra en 2025 de consolider l'offre de services et d'accompagnement, facilitant l'organisation d'événements et l'émergence de projets favorisant le renforcement du lien social.

Dans un contexte économique contraint, certains événements emblématiques de l'arrondissement seront repensés pour s'adapter aux nouvelles réalités budgétaires, tout en conservant leur rôle central dans la vie quotidienne des habitants.

Mairie du 6^{ème} arrondissement

La dotation budgétaire de la Mairie du 6^{ème} arrondissement pour 2025 s'élève à 469 744 € en fonctionnement et 97 572 € en investissement.

Une part importante des dépenses de fonctionnement sera allouée aux cinq crèches municipales de l'arrondissement pour leur permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, et faire face aux augmentations sensibles de certains postes de dépenses (fluides, alimentation etc.).

L'arrondissement poursuivra également sa politique d'animation locale, avec des événements destinés aux différents publics tout au long de l'année (conférences, concerts, etc.)

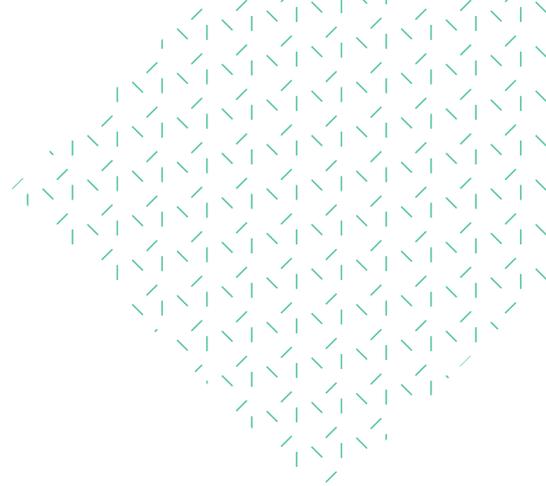
ponctués de quelques temps forts (podium pour la fête de la musique, forum des associations, Noël des enfants, etc.).

En matière d'investissement, des travaux d'amélioration sont programmés dans les crèches Créqui et Charmettes. Par ailleurs, le programme de changement des luminaires en LED, moins consommatrices d'énergie, sera poursuivi dans les locaux de la Mairie.

Enfin, les importants travaux d'aménagement de salles associatives pris en charge par le budget participatif en 2024 seront poursuivis cette année par le rafraîchissement et l'équipement d'autres salles associatives.



Mairie du 7^{ème} arrondissement



Pour l'année 2025, la mairie du 7^e arrondissement dispose d'un budget de 778 388 € en fonctionnement et de 172 880 € en investissement soit une évolution de +15 624 €. Cette augmentation accompagne la forte croissance démographique de l'arrondissement (alors que la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024 était de 86 440, l'Insee recense 88 050 habitants en 2025).

La poursuite des actions tournées vers le service aux habitants se manifeste par :

- L'accompagnement des associations dans leurs projets à travers le Conseil de la vie associative et locale (CVAL, accompagné par Robins des Villes), des Conseils de quartier (festival des Cuisines du monde), les subventions à la vie associative des arrondissements (SAVA, 14 237 €) démarrées en 2024 avec deux appels à projets en 2025 sur les thèmes de l'adaptation face à la canicule et de la sécurité des femmes et des jeunes dans l'espace public.
- La promotion de l'égalité femme-homme grâce au budget sensible au genre (BSG) avec notamment une rubrique dans le Journal du 7 : « avec les lunettes de genre » ou à des actions dédiées pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (organisation d'une fresque du sexisme).

- Le développement de l'information des habitants avec trois journaux par an (+1) à compter de 2025 (soit +10 k€ environ).

- **La proposition de spectacles comme l'hommage à Dalida, à destination des seniors, en janvier (900 spectateurs).**

- Le financement en année pleine du poste de chargé de logistique événementielle, recrutée fin 2024 pour appuyer les événements dans le 7^{ème}.

- **L'expérimentation Territoire Zéro non recours (TZNR) : après les permanences d'écrivains publics numériques avec le CCAS, mise en place d'outils pour aller vers les habitants éloignés de leurs droits avec le centre social Gerland, l'Arche de Noé et notre partenaire AMELY.**

Les investissements porteront sur des mises en sécurité au pavillon Nord (40 k€) et rénovations à la Maison Ravier et seront modérées (70 sur 172 k€ budgétés). Les crédits d'investissements reportés pour le projet d'accueil social de la maison située au 20 rue Grignard, convergeant vers celui de la maison de la parentalité porté par la petite enfance n'est pas encore lancé représentent 400 k€ environ. La mise à disposition des anciens locaux du commissariat du 7^{ème} au profit du CCAS permettra accueillir des familles comme cela a été fait de 2021 à 2024.

Mairie du 8^{ème} arrondissement



© Muriel Chaulet/Ville de Lyon

La dotation budgétaire de la Mairie du 8^{ème} arrondissement pour 2025 s'élève 961 922 € en fonctionnement et 174 682 € en investissement.

Ce budget permettra, comme dans le 7^{ème} arrondissement, de doter les crèches de crédits supplémentaires afin de prendre en compte le surcoût lié à l'achat de couches compostables.

A travers la dotation d'animation locale (DAL), la Mairie pourra poursuivre les actions réalisées en 2024 : l'impression et la distribution de deux magazines d'arrondissement, **la réalisation du festival de la Brise ou encore la distribution de 510 colis seniors.**

Par ailleurs, dans le cadre de la politique vis à vis des seniors, les animations à l'initiative de la Mairie du 8^{ème} telles que **le mois bleu,**

la galette, ou encore le bal des seniors seront poursuivies.

Comme en 2024, lors des fêtes de fin d'année, plusieurs animations auront également lieu dans le quartier des États-Unis (goûter, magie et autres spectacles).

En investissement, et en dehors des projets financés sur le Budget Participatif, des travaux d'amélioration des salles associatives et gymnases dont la gestion a été transférée à l'arrondissement seront réalisés (changement lumière en LED ou encore travaux d'accessibilité).

Également, un projet important de réaménagement des guichets et postes de travail des agents d'accueil de la Mairie est en cours afin d'améliorer la qualité d'accueil des usagers ainsi que le confort de travail des agents.

Mairie du 9^{ème} arrondissement

4,7

**millions d'euros
de budget
pour un projet
de rénovation
intérieure de la
Mairie en cours
d'études**

La dotation budgétaire de la Mairie du 9^{ème} arrondissement pour 2025 s'élève à 708 326 € en fonctionnement et à 106 760 € en investissement.

L'attention portée à la santé des enfants sera maintenue en 2025 en octroyant le budget nécessaire à une alimentation saine et en s'engageant dans la lutte contre les PFAS par le changement de vaisselles et l'utilisation de microfibras pour l'entretien des locaux, notamment.

La Mairie du 9^{ème} poursuivra son engagement pour soutenir l'animation locale. D'une part, la dotation d'animation locale (97 612 €) permettra de financer de nombreuses manifestations telles que le Carnaval, le 14 juillet, le forum des associations, la semaine bleue, octobre rose, etc.

D'autre part, le magazine de l'arrondissement sera édité pour l'information de tous les habitants, 4 fois dans l'année. Enfin, de nouvelles pistes d'usage des lieux transférés sont explorées en 2025, telles que des résidences d'artistes durant les vacances scolaires 2025 à la Maison associative DENISE DOMENACH.

Concernant les dépenses d'investissement, outre les projets financés par le Budget Participatif, des travaux d'amélioration du confort thermique ou encore d'accessibilité seront réalisés dans les salles associatives, crèches et gymnases dont la gestion a été transférée à l'arrondissement. Par exemple, **l'Agora du 9 (tiers-lieu inauguré en septembre 2024) ou encore la Maison TISSOT, ouverte à un collectif d'habitants et associations dynamiques, poursuivront leurs transformations pour améliorer le confort de leurs occupants.**

Enfin, un projet important de rénovation intérieure (réaménagement des services) et d'isolation thermique de la Mairie du 9^{ème} est en cours d'études en 2025 pour un début de travaux en 2026 (4,7 M€).

